MERCREDI 18 FÉVRIER 2009

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

(La séance est ouverte à 15 heures.)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 5 février 2009.

2. Déclarations de la Présidence

Le Président. – Mesdames et Messieurs, il y a deux semaines, un ingénieur polonais, qui était retenu en otage par des terroristes au Pakistan depuis septembre dernier, a été assassiné par ses ravisseurs. Au nom du Parlement européen, je voudrais exprimer mon dégoût face à ce meurtre abominable d'un homme innocent, citoyen polonais et citoyen de l'Union européenne. Le Parlement européen dénonce cet acte criminel de la manière la plus ferme. Nous voudrions présenter à la famille du défunt et à tous ses proches nos plus sincères condoléances et sympathies.

Le terrorisme est une atteinte directe à la liberté, aux droits de l'homme et à la démocratie. C'est une tentative de parvenir à ses fins en recourant à la violence aveugle et de détruire nos valeurs communes. Le terrorisme met gravement en danger la sécurité et la stabilité de la communauté internationale. Le terrorisme est un crime, face auquel nous ne pouvons nous montrer indulgents.

Mesdames et Messieurs, dans la langue maternelle de cet ingénieur assassiné je voudrais dire: *Niech spoczywa w wiecznym pokoju* [Puisse-il reposer en paix].

En mémoire de Piotr Stańczak, je vous demanderai à présent de vous lever pour lui rendre hommage.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

Mesdames et Messieurs, les incendies de forêt en Australie ont coûté de nombreuses vies ces derniers jours. Ces incendies, les pires feux de forêts dans l'histoire de l'Australie, ont fait de nombreuses victimes dans d'horribles circonstances. Nous avons tous été horrifiés par la violence de cette catastrophe naturelle et ses conséquences désastreuses. J'ai écrit au Premier ministre australien pour lui transmettre les condoléances du Parlement européen. Au nom du Parlement européen, à l'occasion de cette séance plénière, je voudrais encore une fois exprimer notre solidarité avec l'Australie, sa population et ses autorités en ces tristes circonstances.

La semaine prochaine, une délégation du Parlement se rendra en Australie afin de présenter personnellement nos condoléances. Je voudrais cependant profiter de cette occasion pour exprimer nos condoléances et sympathies les plus sincères aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie. Nous sommes avec vous en pensée.

Mesdames et Messieurs, des nouvelles inquiétantes nous parviennent une nouvelle fois de la République islamique d'Iran. Sept hautes personnalités de la communauté religieuse baha'ie ont été arrêtées au mois de mai 2008. Pendant huit mois, ils se sont vu refuser le droit de consulter un avocat. Ces sept dignitaires de la communauté religieuse bahaï vont être jugés cette semaine, dans un procès qui ne répond même pas aux exigences les plus fondamentales de l'État de droit. Shirin Ebadi, juriste iranienne et lauréate du prix Nobel de la paix, qui était prête à se charger de la défense des dirigeants emprisonnés, a elle-même fait l'objet de menaces de mort.

Une nouvelle fois, le Parlement européen appelle de toute urgence les autorités iraniennes à respecter les droits de l'homme ainsi que les droits des minorités religieuses et à reconsidérer la mise en accusation des sept dirigeants baha'i - Fariba Kamalabadi, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rasaie, Mahvash Sabet, Behrouz Tavakkoli et Vahid Tizfahm. Ces personnes sont détenues uniquement en raison de leurs convictions religieuses et doivent être immédiatement libérées.

(Applaudissements)

Mesdames et Messieurs, vendredi dernier, le 13 février 2009, M. Herrero, député espagnol de cette Assemblée, a été arrêté par le gouvernement vénézuélien dans la capitale, Caracas, avant d'être expulsé du pays, à la suite de commentaires qu'il avait faits aux médias au sujet du gouvernement vénézuélien. M. Herrero se trouvait au Venezuela avec la délégation officielle du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens, qui avaient été invités par un parti de l'opposition dans le cadre du référendum constitutionnel. Pour procéder à son arrestation, la police est entrée de force dans sa chambre d'hôtel avant de le mettre sur un vol régulier à destination du Brésil, sans aucune explication officielle et sans même lui laisser la chance de rassembler ses effets personnels. Nous trouvons ceci inacceptable!

Au nom du Parlement européen, je proteste de la manière la plus ferme contre ces méthodes. Je condamne énergiquement cet incident qui constitue une violation des droits de l'homme et un dénigrement de l'institution démocratique qu'est le Parlement européen.

(Applaudissements)

Giles Chichester (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, j'interviens en tant que président de la délégation pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande afin de m'associer aux propos que vous venez de tenir et de vous en remercier. Je suis impatient de transmettre ce message en Australie la semaine prochaine.

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Chichester.

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Suite donnée à une demande de défense d'immunité: voir procès-verbal
- 5. Vérification des pouvoirs : voir procès-verbal
- 6. Interprétation du règlement : voir procès-verbal
- 7. Rectificatif (article 204 bis du règlement): voir procès-verbal
- 8. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal
- 9. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 10. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 11. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 12. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal

13. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet d'ordre du jour définitif de la présente session, adopté lors de la Conférence des présidents qui s'est tenue le jeudi 5 février 2009 conformément aux articles 130 et 131 du règlement a été distribué. Les modifications suivantes ont été proposées:

Mercredi:

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens a demandé que le rapport de M. Reul sur des solutions pour relever les défis de l'approvisionnement en pétrole soit repoussé à la prochaine période de session.

Herbert Reul, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Monsieur le Président, nous avons débattu assez longtemps et assez intensément de cette motion en commission et nous sommes parvenus à une décision soutenue par une large majorité. Toutefois, de nombreux conseils et suggestions ont été formulés hier et aujourd'hui, principalement parce que d'autres commissions ont ajouté des points à débattre.

Il me semblerait judicieux de ne pas prendre de décision aujourd'hui mais d'attendre plutôt d'être en mesure de prendre une décision que le Parlement serait à même de soutenir. Je vous demande donc d'adopter aujourd'hui ce report. Merci.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, nous avons présenté deux propositions qui, selon toute probabilité, ne rassembleront ni l'une ni l'autre une large majorité au sein de ce Parlement. Je voudrais donc appuyer cette proposition.

Monsieur le Président, avec votre accord, nous allons également demander de repousser le rapport de M. Berman. Si cette proposition n'est pas acceptée aujourd'hui car elle est proposée trop tardivement, je voudrais prévenir dès à présent que nous demanderons demain le report du vote sur ce rapport. Merci.

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Swoboda.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite s'opposer à cette proposition?

Claude Turmes, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, mon groupe, le groupe des Verts/Alliance libre européenne, a proposé une résolution qui est soutenue par le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et par une grande partie du groupe socialiste au Parlement européen. Je pense donc que M. Reul demande un rapport par peur que sa position soit minoritaire.

Je trouve un peu étrange que nous débattions aussi longuement et intensément de ce sujet pour finalement voir proposer un délai supplémentaire. Nous sommes donc contre ce report.

Le Président. – Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du contexte politique. Vous avez également entendu ce que M. Swoboda avait à dire. La décision sera prise demain.

(Le Parlement adopte la proposition du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens).

Nous voterons demain sur la proposition de M. Swoboda. Je voudrais vous demander de tous vous souvenir de cela lors du vote d'aujourd'hui.

(L'ordre des travaux ainsi modifié est adopté)⁽¹⁾

14. Rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et de la Commission sur le rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient. J'ai le plaisir d'accueillir parmi nous le Haut représentant, M. Solana, et de l'inviter à s'exprimer en ce Parlement.

Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. – (EN) Monsieur le Président, c'est la première fois que je me présente devant vous en 2009. C'est un grand plaisir pour moi d'être ici et j'espère que la bonne coopération que nous avons eue par le passé se poursuivra cette année.

La guerre à Gaza s'est terminée il y a un mois, le 18 janvier, et je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que c'est comme si c'était hier. L'ampleur de la souffrance et des destructions causées est immense et nous a laissé un goût amer en bouche. La situation humanitaire à Gaza reste aujourd'hui encore déchirante. Nous devons trouver de toute urgence des solutions pour acheminer l'aide et réduire les souffrances de la population.

Dans le même temps, nous devons faire tout notre possible pour mettre un terme au conflit entre Israéliens et Palestiniens et entre Israél et le monde arabe. Les paramètres de cette solution sont en fait bien connus, et ce depuis un certain temps. Ce qui importe à présent, c'est la volonté politique de l'appliquer auprès des Israéliens et des Palestiniens, auprès du monde arabe et auprès de la communauté internationale au sens large.

La vocation européenne d'instrument de paix au Moyen-Orient demeure aussi forte qu'elle l'a toujours été. Notre engagement en faveur de la création d'un État palestinien viable et indépendant, aux côtés d'Israël, est intact. Il est au cœur de notre politique au Moyen-Orient. Toutes nos actions sont réalisées avec cet objectif

⁽¹⁾ Voir procès-verbal pour les autres modifications de l'ordre des travaux.

stratégique à l'esprit. Nous soutiendrons résolument toute personne qui souhaitera trouver une solution pacifique aux nombreux problèmes du Moyen-Orient.

Cette Assemblée – le Parlement – sait exactement à quel point la situation peut paraître difficile et inextricable. Cette région a été trop souvent en proie à des cycles de violence, d'extrémisme grandissant et de difficultés économiques. En même temps, le climat de collaboration entre Européens et Américains pour la paix au Moyen-Orient est probablement le meilleur que nous ayons jamais connu. Je reviens tout juste de Washington, où j'ai pu discuter longuement avec l'ensemble de l'administration Obama. Je pense pouvoir dire que l'engagement ferme qu'ils ont exprimé est bien réel. Nous sommes disposés et prêts à travailler avec eux afin de résoudre ce conflit.

Je pense que la nomination du sénateur Mitchell en tant qu'envoyé spécial des États-Unis a ravivé l'espoir de la population du Moyen-Orient et des pays amis. Nous le connaissons, nous avons travaillé avec lui. J'ai eu moi-même le privilège de travailler avec lui en 2001 sur le rapport bien connu et j'ai eu encore récemment l'occasion de collaborer avec lui dans la région.

J'espère vivement que ces changements amèneront une nouvelle approche qui permettra aux différentes parties de mieux s'exprimer sur la manière dont elles gèrent leurs affaires. Nous savons que les solutions et propositions doivent puiser leur inspiration au niveau local. Néanmoins, un engagement international plus affirmé reste essentiel.

C'est pourquoi l'initiative de paix arabe est si importante. Cette initiative est l'expression collective du monde arabe de la manière dont il pourrait contribuer à la résolution du conflit avec Israël. C'est leur réponse à ce problème qui a freiné leur développement et leur intégration dans la communauté internationale. C'est un sujet qui reste, et doit rester, à l'ordre du jour.

Nous venons d'avoir des élections importantes en Israël. Bien sûr, il revient au peuple israélien et à ses dirigeants politiques de décider de la composition du nouveau gouvernement. De notre côté, nous espérons que le nouveau Premier ministre et le nouveau gouvernement seront des interlocuteurs fiables dans le cadre des négociations de paix.

Inutile de préciser qu'il en va de même pour les Palestiniens. Eux aussi doivent mettre de l'ordre dans leurs affaires, notamment par le biais de la réconciliation. Comme tout le monde le sait, nous encourageons activement la réconciliation interpalestinienne sous l'égide du Président Abbas ainsi que tous les efforts déployés par l'Égypte et la Ligue arabe à cet effet. Il s'agira d'un facteur essentiel de paix, de stabilité et de développement.

Comme je l'ai déjà dit, je sais que le Parlement a été très préoccupé par la crise à Gaza, comme l'a été chacun d'entre nous. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour souligner quelques-uns des efforts internationaux les plus importants destinés à mettre fin aux violences et à soulager les populations civiles.

Le rôle de l'Égypte dans la résolution du conflit à Gaza, et donc avec les Palestiniens eux-mêmes, reste essentiel. Nous espérons que leurs efforts déboucheront rapidement sur un cessez-le-feu viable à long terme, sur l'ouverture des points de passage pour les marchandises et les personnes sans exceptions et sur une forme quelconque d'accord interpalestinien. Sans tout ceci, il sera difficile – voire impossible – de reconstruire Gaza.

Nous sommes impatients d'entendre des nouvelles positives au sujet du cessez-le-feu. Des réunions fructueuses ont eu lieu avant-hier, espérons qu'elles continueront aujourd'hui et demain de façon à pouvoir proclamer un cessez-le-feu sans tarder. Comme vous le savez, l'Égypte accueillera également une importante conférence sur la reconstruction le 2 mars et nous comptons bien y assister à la prise d'un engagement de la part de l'ensemble de la communauté internationale. L'Union européenne a aussi joué son rôle. Nous avons immédiatement fait part de notre volonté de contribuer de manière concrète à un cessez-le-feu durable. Nous avons également manifesté notre volonté de redéployer nos observateurs aux points de passage de Rafah, conformément à l'accord que nous avons signé en 2005. Nous sommes prêts à agir à Rafah ou à tout autre point de passage où notre aide est nécessaire ou demandée.

Plusieurs pays européens ont également manifesté leur volonté d'aider à l'interdiction des trafics illégaux, en particulier du trafic d'armes à destination de Gaza. Les activités du Parlement européen en réponse à la crise ont été significatives et font partie intégrante de la réaction globale de l'Union européenne à la crise à Gaza.

En ce qui concerne les Nations Unies, nous saluons sincèrement l'UNRWA pour son travail et sa persévérance et soulignons que l'Union européenne continuera de soutenir tous ses efforts.

Il est toutefois clair qu'aucun pays ou organisation ne peut remédier à lui seul aux conflits du Moyen-Orient. La nature même des difficultés exige des solutions multilatérales. Le Quartet aura un rôle crucial à jouer dans les mois à venir. La nouvelle administration américaine, en collaboration avec nous, a confirmé son intention d'exploiter totalement les capacités du Quartet.

Les tragiques évènements de Gaza doivent également nous forcer à adopter une attitude plus stratégique et à plus long terme envers Gaza. La bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et fera sans aucun doute partie du futur État palestinien. Gaza doit donc devenir viable d'un point de vue politique et économique. Gaza doit faire partie d'une solution politique.

La priorité immédiate reste l'obtention d'un cessez-le-feu durable et totalement respecté et l'élimination des obstacles à la livraison de l'aide humanitaire. Nous devons obtenir l'ouverture des points de passage, sur une base régulière et prévisible, pour l'aide humanitaire, les échanges commerciaux et les personnes.

Comme vous le savez, les retombées diplomatiques du conflit à Gaza dans la région ont été considérables : les négociations indirectes entre la Syrie et Israël ont été suspendues ; la Mauritanie et le Qatar ont suspendu leurs liens avec Israël ; il y a eu des menaces d'annulation du plan arabe.

Comme vous le savez, les dissensions au sein du monde arabe se sont aggravées. Sans unité arabe, il sera extrêmement difficile de faire progresser la situation à Gaza ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient au sens large. La paix au Moyen-Orient nécessite un monde arabe uni. Le prochain sommet de la Ligue arabe sera crucial pour restaurer l'unité arabe, notamment sous l'égide de l'initiative de paix arabe.

Dans les mois à venir, des élections seront également organisées en Iran et au Liban. Le 12 juin, les Iraniens éliront leur nouveau président. Nous avons réaffirmé à de nombreuses reprises notre profond respect pour l'Iran et notre désir de créer une toute nouvelle relation avec ce pays. C'est dans l'intérêt de tout le monde, mais pour y parvenir, la confiance est nécessaire, et cette confiance doit être restaurée.

Je conclurai en disant que 2009 sera une année décisive pour le Moyen-Orient. Nous nous trouvons peut-être à la croisée des chemins : nous pouvons choisir de conserver les mêmes politiques de la même manière, sachant qu'elles donneront les mêmes résultats, ceux que nous connaissons aujourd'hui. Ou nous pouvons essayer de travailler avec énergie et détermination pour ajuster nos politiques et la façon dont nous nous y prenons pour obtenir des résultats.

Nous devons nous pencher à la fois sur la gestion des crises et la résolution des conflits, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Toutefois, le moment est venu de nous concentrer une bonne fois pour toutes sur la résolution du conflit. C'est le seul moyen de mettre fin à ce cycle de mort et de destruction.

(Applaudissements)

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur le Haut représentant. Mesdames et Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en ma qualité de président de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, je ferai partie d'une délégation se rendant à Gaza, à Ramallah, à Sderot et à Jérusalem pendant deux jours et demi. Des négociations sont notamment prévues avec le président Peres et le Premier ministre Olmert à Jérusalem et avec le Président de l'autorité palestinienne Mahmoud Abbas et le Premier ministre Fayyad à Ramallah. À Gaza, des préparatifs seront faits pour la visite des Nations Unies, qui aura lieu ensuite.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, nous sommes actuellement à un moment de transition au Moyen-Orient. Il est plus que probable qu'un nouveau gouvernement israélien sera bientôt formé. Il y a déjà une nouvelle administration américaine, qui est actuellement en train de définir ses priorités de politique étrangère. Et nous pourrions aussi connaître également une période de transition dans les territoires occupés palestiniens. Des dynamiques connaissant de telles évolutions peuvent représenter l'occasion de s'engager différemment.

Impossible de contester, toutefois, que le récent conflit a engendré d'énormes souffrances humaines et d'énormes destructions. Il a rendu le processus de paix au Moyen-Orient, il faut bien l'avouer, particulièrement fragile. Le Parlement ne le sait que trop bien et je fais ici référence aux discussions et aux débats que nous avons déjà eus à ce sujet.

Ce n'est évidemment pas ce que nous espérions pour le début de l'année 2009. Mais si nous voulons un jour voir les Israéliens et les Palestiniens faire la paix, la seule façon de faire avancer les choses est de remettre les négociations sur les rails. La tragédie humaine à Gaza a eu un impact retentissant sur la région. Je suis revenu hier à peine d'un voyage en Syrie et au Liban et je compte bien toucher quelques mots à ce propos mais

permettez-moi d'insister sur le fait que ce que nous devons maintenant faire, c'est signaler clairement à tous les dirigeants israéliens que l'UE attend d'eux un engagement durable en faveur du processus de paix et de la création de deux États.

Nous devons également faire passer plus clairement le message aux Palestiniens: une autorité palestinienne forte avec un pouvoir efficace sur le territoire occupé palestinien tout entier est essentielle à la fois pour la réunification de la Cisjordanie et de Gaza et pour la reprise du processus de paix. C'est pourquoi l'Union européenne soutient les efforts de l'Égypte, de la Turquie et d'autres États dans ce sens.

L'arrivée d'une nouvelle administration aux États-Unis signifie que nous devons nous mettre d'accord sur une façon commune de procéder. Je me suis entretenue par téléphone avec la secrétaire d'État Hillary Clinton à ce sujet il y a à peine une semaine. Elle a marqué son accord concernant la nécessité d'un cessez-le-feu permanent et d'une reprise du processus de paix, absolument fondamentale. Nous sommes également convenues que le Quartet doit se concerter étroitement sur ces questions avant la fin du mois. Je suis heureuse que l'administration américaine considère le Quartet comme une institution importante pour l'avancée du processus de paix.

Enfin, nous devons nous-mêmes nous engager plus sérieusement avec les pays de la Ligue arabe. Le consensus de paix est mis en péril, non seulement en Israël et au sein du territoire palestinien occupé, mais aussi au sein de la Ligue arabe, où apparaissent d'inquiétantes divisions.

À cette fin, comme je viens de le dire, je rentre de la Syrie et du Liban, où j'ai rencontré le président Assad en Syrie, le président Sleiman au Liban, et d'autres partenaires clés. Le récent conflit a porté gravement atteinte aux négociations non seulement du côté palestinien, mais aussi du côté syrien. Nous avons donc longuement échangé nos opinions sur le processus de paix. J'ai réaffirmé le ferme soutien de l'Union européenne au plan arabe et j'ai insisté auprès des partenaires pour qu'ils maintiennent leur engagement envers ce plan car il offre un cadre sérieux pour les négociations de paix régionales.

J'ai également insisté sur la décision majeure prise par la Syrie et le Liban d'établir des relations diplomatiques et sur la nécessité de mener à bien toutes les étapes de ce processus. Dans les deux pays, nous avons discuté des modalités pratiques par lesquelles l'Union européenne pourrait soutenir le processus de réforme. Au Liban, j'ai confirmé qu'en principe, nous étions prêts à déployer une mission d'observation électorale de l'UE et j'ai déjà décidé d'envoyer une mission exploratoire là-bas immédiatement.

L'Union européenne tout entière a été extrêmement active ces dernières semaines, à la fois d'un point de vue politique et d'un point de vue pratique. S'agissant du point de vue politique, depuis mon dernier compte rendu devant ce Parlement en janvier, nous avons poursuivi nos efforts diplomatiques intenses. Nous avons été parmi les premiers à réclamer un cessez-le-feu et nous avons collaboré avec l'Égypte et d'autres États pour permettre un cessez-le-feu durable.

Les conclusions du Conseil en janvier ont indiqué que l'UE était en train de mettre au point un «plan de travail» pour un cessez-le-feu durable. Ce document recense six domaines d'action, la réponse humanitaire, la prévention du trafic vers Gaza, la réouverture des points de passage à Gaza, la reconstruction, la réconciliation interpalestinienne et la reprise du processus de paix.

De nombreux travaux délicats sont en cours. Voici quelques exemples pour vous donner une idée du rythme soutenu des activités auxquelles nous avons pris part: j'ai notamment participé à un dîner de travail des coprésidents de Paris le 15 janvier, aux réunions du sommet à Sharm El Sheikh et à Jérusalem le 18 janvier et à des réunions ministérielles de l'UE avec Israël le 21 janvier et avec un groupe composé de l'Égypte, de l'Autorité palestinienne, de la Jordanie et de la Turquie le 25 janvier. En outre, le commissaire Louis Michel, responsable de l'aide humanitaire, a visité Gaza les 24 et 25 janvier.

Nous sommes régulièrement en contact avec nos collègues du Quartet. Nous avons eu d'importantes réunions en troïka à Moscou. Je me donc suis entretenue par téléphone avec Mme Clinton, Javier Solana était à Washington et nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de reprendre le processus de paix. Nous continuons nos activités de contrôle de la feuille de route et nous assurons également une aide au renforcement de l'État, y compris dans les domaines sensibles tels que l'État de droit et la gestion des frontières.

La stratégie d'action de l'UE pour le Moyen-Orient prévoit également un soutien de l'UE aux questions spécifiques ayant trait au statut définitif, notamment en ce qui concerne Jérusalem, les réfugiés et les dispositifs de sécurité.

En termes pratiques, l'UE accorde la priorité à l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza. La Commission a déjà mobilisé 10 millions d'euros pratiquement du jour au lendemain et 32 millions d'euros supplémentaires ont d'ores et déjà été affectés pour la période à venir.

Au début du mois de mars, le gouvernement égyptien organisera une conférence internationale à Sharm El Sheikh pour soutenir l'économie palestinienne en vue de la reconstruction de Gaza. La Commission sera co-sponsor de cet événement. Je suis ravie d'avoir eu l'occasion de discuter très tôt, ici au Parlement le 2 février, de la promesse que la Commission entend faire avec les présidents de la commission des affaires étrangères et de la commission des budgets. Encore merci de votre soutien.

Le problème qui se pose actuellement ne concerne pas seulement le financement, mais aussi l'accès, particulièrement à Gaza. Nous nous sommes beaucoup faits entendre, en public et en privé, au sujet de la fermeture inacceptable des points de passage à Gaza. Le Parlement se joindra à moi, en ce jour, pour réclamer une fois encore l'ouverture totale de ces points de passage.

(Applaudissements)

Lorsque l'accès sera réellement amélioré – et je n'ai aucun doute sur ce point – nous devrons peut-être alors revoir nos prévisions financières. Je devrai peut-être alors revenir pour en discuter avec vous. J'espère pouvoir encore compter sur votre soutien.

Honorables députés, vous pouvez compter sur l'engagement de la Commission – ainsi que sur mon engagement personnel – à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à ramener la paix aussi rapidement que possible dans l'une des régions les plus troublées du monde. Nous continuerons sans aucun doute à collaborer très étroitement avec ce Parlement.

(Applaudissements)

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE-DE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice, Haut représentant, M. Solana, Madame la commissaire Ferrero-Waldner, chers collègues, à Gaza, la situation empire chaque jour un peu plus. La population souffre énormément. Elle manque de tout.

L'embargo imposé à Gaza donne à chaque livraison d'aide humanitaire des allures de parcours du combattant. Même livrée, l'aide humanitaire est insuffisante pour répondre aux besoins sur le terrain. Les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner correctement. La population ne peut plus être prise en charge. Ce qui se trame actuellement à Gaza est une catastrophe humanitaire de grande ampleur.

L'Union européenne joue déjà un grand rôle dans la région. Le soutien financier qu'elle a apporté et qu'elle apporte toujours aux Palestiniens est considérable. Elle a beaucoup fait en amont pour prévenir le désastre humanitaire auquel nous assistons aujourd'hui. Malgré les obstacles, elle continue d'apporter aide humanitaire et assistance à la population de la bande de Gaza. Aujourd'hui même, l'Union européenne a accordé 41 millions d'euros d'aide à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens. Ce n'est donc pas maintenant que nous allons commencer à nous taire.

Pour moi, le message des Européens doit être clair. Nous ne pouvons tolérer que l'aide et l'assistance humanitaires soient prises en otage dans ce conflit. Il est primordial que cette aide puisse circuler librement et sans restriction, et que, dès lors, les points de contrôle soient ouverts.

Nous avertissons aussi, par ailleurs, le Hamas. Les incidents du mois dernier, au cours desquels le Hamas a confisqué l'aide humanitaire distribuée par l'Agence des Nations unies dans la région et ne l'a pas restituée, sont scandaleux, intolérables et ne doivent plus se reproduire. Tous les acteurs concernés doivent préparer la phase de reconstruction activement en évaluant les dégâts sur place et en préparant un plan pour la réhabilitation financière, économique et sociale de la bande de Gaza. Cette réhabilitation est essentielle pour la stabilité de la région. C'est l'objectif de la conférence des donateurs qui se réunira à Sharm-el-Cheikh le 2 mars prochain.

Mais soyons clairs: aucune reconstruction – une de plus – ne pourra avoir lieu tant qu'un cessez-le-feu durable n'aura été prononcé. Le cessez-le-feu et la cessation des opérations militaires, également de la part d'Israël, sont la condition préalable absolue pour rétablir la paix dans la région. Cela commence aussi, pour le Hamas – et je le dis avec la plus grande fermeté – par l'arrêt définitif des envois de roquettes sur Israël depuis Gaza.

Toutes les mesures doivent être également prises pour lutter contre le trafic d'armes et de munitions par le biais des tunnels reliant Gaza à l'Égypte. La restauration du dialogue entre toutes les composantes de la société palestinienne et la relance du processus actuel de négociation sont essentielles. L'Égypte, qui a une

responsabilité particulière en raison de sa situation frontalière avec Gaza, doit être activement associée à ce processus de négociation. Tous nos efforts diplomatiques futurs doivent prendre ce rôle particulier de l'Égypte en considération.

Nous ne pouvons espérer trouver une solution au conflit qu'en gardant ouverte la voie diplomatique. J'appelle toutes les parties concernées, y compris le Quartet, la Ligue arabe et les diplomates des États membres, à continuer à s'engager avec fermeté et détermination dans les négociations.

Martin Schulz, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le message qui ressortira de ce débat ne peut être que celui-ci: la force n'est en aucun cas une solution aux problèmes du Moyen-Orient. Il n'existe pas non plus de solution militaire à ce problème. Pas plus qu'une solution terroriste.

Bien sûr, une partie ou l'autre peut tirer un avantage militaire à court terme, et un acte terroriste peut causer un chaos retentissant. Néanmoins, l'expérience nous a démontré que tout acte de violence engendre encore plus de violence et repousse ses limites. Ce qui est donc fondamental, c'est le dialogue, et il est particulièrement difficile au Moyen-Orient, particulièrement en cette période d'incertitude et, dans une certaine mesure, d'asynchronisme.

Toutefois, un espoir nous arrive aussi des États-Unis. Le président Obama, Hillary Clinton et leur équipe proposent un modèle de consensus orienté sur le dialogue, en complet contraste avec l'administration précédente qui a fort heureusement aujourd'hui quitté ses fonctions. Washington nous apporte donc de l'espoir. Mais qu'en est-il de Jérusalem? Les propos de Benjamin Netanyahu pendant la campagne électorale ont sans aucun doute compromis le processus de paix, tandis qu'Avigor Liebermann est probablement aussi une menace pour le processus de paix au Moyen-Orient. Cet asynchronisme constitue un risque.

Que se passe-t-il au Liban? Quelle influence aura le Hezbollah à l'avenir? Dans quelle mesure est-il préparé à s'engager en faveur d'un dialogue constructif, avant et après les élections au Liban? Et qu'en est-il de la majorité pro-occidentale? Serait-elle capable de réagir à une victoire électorale en intégrant le Hezbollah? Celui-ci est-il préparé à accepter son intégration? Tout dépend essentiellement de la personne qui gouverne à Téhéran. Les résultats électoraux en Iran revêtent une importance cruciale. C'est également vrai pour l'attitude du Hamas.

La question de savoir si nous aurons un président radical qui nie le droit à l'existence d'Israël – comme le fait le président actuel – ou si le prochain gouvernement sera prêt à discuter. Savoir si cette volonté ira de Téhéran à Beyrouth ainsi qu'à Rafah sera une question fondamentale pour la stabilisation de la région toute entière. Nous sommes favorables à un gouvernement d'unité pour les Palestiniens. Sans gouvernement d'unité pour les Palestiniens, le processus de paix est ingérable. La balle est maintenant dans le camp du Hamas, qui doit démontrer sa volonté et sa capacité à rejoindre un tel gouvernement.

Toutefois, la condition préalable fondamentale est de parler avec le Hamas, en sorte que cette partie de la population palestinienne qui veut parler avec le Hamas soit soutenue et qu'elle ne soit pas poussée à la défensive par un gouvernement à Jérusalem qui ne connaît pas d'autre politique que de poursuivre l'installation de nouvelles colonies. Notons au passage que 163 hectares ont en effet été remis à la disposition des colonies de peuplement, qu'il s'agit d'un élément déstabilisant et que nous devons le signifier très clairement à nos amis israéliens.

Au Moyen-Orient, tout est interconnecté. Il n'est pas possible de choisir quelques éléments individuels et de croire qu'il est possible de résoudre un problème isolé en ayant recours aux armes. C'est pourquoi la volonté de négocier est la base de toute espèce d'avancée. Le plan de la Ligue arabe, le plan de paix de l'Arabie saoudite, envisage un arrêt des violences accompagné simultanément d'une reconnaissance du droit d'Israël à exister. C'est un plan audacieux et ambitieux qui doit être discuté. Le fait qu'il y ait des gens, au sein de la Ligue arabe, dans le camp arabe, qui sont prêts à débattre là-dessus, est déjà un progrès en soi et il doit être soutenu. Cela ne se fera pas en lâchant des bombes et je pourrais même ajouter que, de la même façon, détruire ce que nous avons construit pour quelque raison militaire ne serait pas une façon décente de soutenir les travaux de l'Union européenne. C'est pourquoi notre message ne peut être que celui-ci: le dialogue est la condition préalable.

Monsieur le Haut représentant Solana, vous avez indiqué qu'il s'agissait de votre première intervention devant cette Assemblée cette année. Il s'agit peut-être également de votre dernière visite avant nos élections au mois de juin. Le dialogue étant véritablement une condition sine qua non à la réussite du processus de paix, je voudrais vous dire, au nom de mon groupe, que vous représentez le dialogue incarné. Votre travail mérite

bien plus que le respect. Il mérite beaucoup d'admiration, surtout parce que vous vous êtes toujours fait le défenseur du dialogue. Pour cela, vous aurez toujours notre admiration la plus sincère.

(Applaudissements)

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Schulz. Nous espérons, bien entendu – et nous serons tous d'accord sur ce point – que M. Solana reviendra nous voir plusieurs fois encore avant la fin de cette législature.

Graham Watson, *au nom du groupe* ALDE. – (EN) Monsieur le Président, c'est avec le cœur lourd que nous discutons une fois encore de ce que l'Union peut faire pour soulager les souffrances au Moyen-Orient.

Quand nous envisageons le récent conflit à Gaza, toutes sortes vieilles expressions familières refont surface: les torts sont partagés, provocations du Hamas, réaction disproportionnée d'Israël. Mais face à la violence récurrente, nous avons recyclé tellement de fois ces vieilles expressions qu'elles ont fini par perdre l'impact qu'elles ont pu avoir autrefois. Tout ceci doit changer. Bien entendu, c'est notre devoir moral de participer à la reconstruction de Gaza. Bien entendu, il est judicieux de demander des garanties à Israël. C'est déjà assez difficile de voir l'aéroport, les écoles et les réseaux d'égouts réduits en poussière, mais c'est encore plus difficile de les reconstruire avec l'argent de l'Europe en sachant qu'il y a de fortes chances qu'ils soient de nouveau détruits.

Est-il possible, est-il crédible, de penser qu'Israël peut nous assurer que cela n'arrivera pas? En tout état de cause, l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction fournies par l'Union européenne n'empêcheront pas les futurs conflits. Il nous faut trouver une nouvelle approche positive, de concert avec les États-Unis si possible, mais sans eux s'il le faut.

Les violences perpétrées le mois dernier et les résultats des élections de ce mois-ci ont changé les termes du débat. Le Hamas est plus fort politiquement, il est intact militairement, il refuse toujours de reconnaître Israël et la coalition attendue en Israël sera plus extrémiste que jamais et farouchement opposée à la création d'un État palestinien séparé. Entre-temps, le fossé entre la Cisjordanie et la bande de Gaza se creuse jour après jour avec la menace d'une division permanente.

Le Conseil et la Commission n'ont pas véritablement expliqué quelle sera leur réaction à cette évolution de la situation, et la présidence tchèque semble vouloir voir disparaître ce problème de l'ordre du jour, mais nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre. Tant que la situation est instable et que ni le Hamas, ni Israël ne sont disposés à se parler, nous devons fixer des conditions raisonnables qui nous permettent de dialoguer avec les deux parties. L'isolement mène seulement au désespoir.

Le moment est venu d'utiliser la diplomatie, de manière prudente mais déterminée. Dans quel cadre? Au sein du Quartet, Monsieur Solana? Pourquoi pas, mais précisons tout d'abord que les échecs politiques, les espoirs évanouis et l'extrémisme menaçant de ces sept dernières années se sont tous déroulés sous les yeux du Quartet. Son envoyé, Tony Blair, ne s'est même jamais rendu à Gaza. S'il y était allé, il aurait pu visiter le site du zoning industriel, qui est l'un des projets qui lui tient particulièrement à cœur, conçu pour créer de l'emploi, mais rasé le mois dernier.

(Applaudissements)

Le Quartet doit s'ouvrir à une nouvelle approche et si nos partenaires du Quartet n'y arrivent pas, nous devrions explorer d'autres voies pour le faire.

Enfin, nous ne pouvons nous préparer à l'avenir que si nous reconnaissons honnêtement les erreurs du passé. Il faut qu'il y ait une enquête internationale libre et impartiale sur les crimes de guerre dénoncés pendant le conflit à Gaza. L'UNRWA et notre propre commission parlementaire ont tous deux signalé des preuves inquiétantes de crimes de guerre et ces allégations sont très sérieuses. Si Israël est accusé à tort, son nom doit être lavé, mais s'il a réellement commis ces crimes, il doit assumer ses responsabilités. Notre but doit être de trouver un accord assurant un avenir pacifique et prospère pour les deux parties du conflit, un avenir dans lequel les anciens ennemis pourront à nouveau devenir partenaires. Toutefois, l'échec de l'approche que nous avons employée jusqu'ici est écrit sur le sol en lettres de sang. Monsieur Solana, nous devons tracer un nouveau chemin vers la paix, et l'Union européenne, s'il le faut, doit en prendre l'initiative.

(Applaudissements)

Brian Crowley, au nom du groupe UEN. – (GA) Monsieur le Président, Monsieur le Haut représentant et Madame la Commissaire Ferrero-Waldner, j'accueille très favorablement la décision prise aujourd'hui

d'apporter une aide humanitaire à la bande de Gaza. C'est un pas dans la bonne direction pour le Parlement européen.

La situation humanitaire actuelle à Gaza est très mauvaise et l'Union européenne a le devoir d'apporter son aide

au nom du groupe UEN.- (EN) Beaucoup de choses ont été dites sur la nécessité de la paix, du dialogue, de la compréhension, de la modération – si

l'on peut utiliser ce mot – à l'égard des réactions et des contre-réactions aux différents événements qui se sont produits. Trois éléments nous viennent toutefois immédiatement à l'esprit lorsque nous abordons le sujet du Moyen-Orient.

Premièrement, toutes les parties ne sont pas égales dans

les négociations. L'une est forte, l'autre est faible et divisée. Deuxièmement, la participation des influences externes et de la couverture médiatique externe n'est pas non plus équitable. L'une bénéficie d'une meilleure protection des médias et de la communauté internationale, tandis que l'autre est affublée des termes péjoratifs de «terrorisme» ou «réactionnaire».

Troisièmement, et c'est le plus important, en dépit de tous les désaccords politiques et géographiques et de toutes les disputes historiques, ce sont toujours les mêmes personnes qui souffrent au quotidien: les femmes, les enfants, les civils innocents, les gens qui n'ont aucun lien avec les groupes politiques, les organisations politiques, les groupes paramilitaires ou les organisations terroristes. Ils sont les pauvres innocents pris au milieu des tirs de roquettes, des bombardements et des soi-disant – je ricane à chaque fois que j'entends ces mots – «bombardements ciblés intelligents». Les bombes «intelligentes» ou «sûres» n'existent pas. Quand elles atterrissent, elles explosent, et cela tue des gens.

Nous avons toutes les preuves nécessaires pour démontrer qu'en plus des tirs de roquettes du Hamas sur Israël qui ont tué des innocents, les bombes et les balles des forces israéliennes ont fait cent fois plus de dégâts, en tuant et en blessant des milliers de gens à Gaza et dans les territoires occupés. Nous avons en effet pour preuve le témoignage d'un Irlandais, John King, qui travaille pour l'UNRWA à Gaza: lorsqu'ils ont prévenu les autorités israéliennes que leurs bombes atterrissaient à proximité d'un complexe des Nations Unies à Gaza qui stockait du carburant et de la nourriture et servait également de refuge aux enfants dont l'école avait été bombardée dans la journée, les bombes se sont rapprochées; et suite à un second coup de téléphone, les bombes ont atterri sur le vide-vite à l'intérieur du complexe des Nations Unies.

Cet acte, qu'il soit dû à une négligence, à une mauvaise information ou à une attaque délibérée, est un acte – peut-être pas véritablement un crime de guerre pour certaines personnes – mais un acte d'agression envers les institutions de paix, d'humanité et de liberté. En temps de guerre, il y a des règles d'engagement, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi.

Bien entendu, nous devons apporter une aide et une assistance au peuple palestinien pour la reconstruction de leurs territoires. Bien entendu nous devons garantir et réclamer que des négociations soient mises sur pied et que la paix puisse être établie, mais pour cela, nous devons prendre des mesures courageuses également au sein de l'Europe. Comme Martin Schulz, je félicite Javier Solana d'avoir choisi l'option solitaire et laborieuse d'aller parler à ceux avec qui personne d'autre ne voulait parler, d'ouvrir les portes du dialogue, parce que seul le dialogue entre les ennemis permet de faire la paix, et seule la paix nous permettra de jeter les bases d'une solution solide de deux États garantissant la paix, l'égalité, la sécurité et la justice au Moyen-Orient.

Jill Evans, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, j'ai fait partie de la délégation du Parlement européen qui s'est rendue à Gaza la semaine dernière pour constater l'étendue des dégâts, et l'objectif de la résolution du Parlement aujourd'hui est l'action humanitaire, dont la région a cruellement besoin.

Il s'agit d'une véritable crise humanitaire et comment allons-nous pouvoir la résoudre rapidement? Quatre-vingt-dix pour cent de la population de Gaza dépend de l'aide des Nations Unies. Cela n'a rien à voir avec d'éventuelles négociations. Nous devons veiller à ce que l'aide arrive à destination et il faut pour cela obtenir la levée du siège et l'ouverture des points de passage. Comment une zone à forte densité de population, peuplée d'1,5 million d'habitants, bombardée pendant 22 jours et dans laquelle plus de 1 000 personnes ont été tuées peut-elle seulement commencer à se relever quand seulement 15 catégories d'articles humanitaires sont autorisées à y entrer: de la nourriture, certains médicaments et des matelas? Impossible de reconstruire les maisons et les bureaux sans ciment et sans verre, or ils sont interdits. Impossible d'enseigner aux enfants

dans des écoles qui n'ont plus de papier, parce qu'il est interdit. Impossible de nourrir la population lorsqu'il n'y a pas assez de nourriture autorisée à entrer. Le problème n'est pas l'absence d'aide, mais le fait que cette aide ne soit pas autorisée à entrer. Nous devons faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il mette fin à ce blocus et qu'il ouvre les points de passage.

Toute évaluation des dommages causés à Gaza doit attirer l'attention sur les attaques délibérées visant à détruire l'infrastructure et l'économie. Nous avons vu des écoles, des usines, des maisons et un hôpital délibérément attaqués. Ici encore, nous avons assisté à la destruction par Israël de projets financés par l'Union européenne et plutôt que d'agir à ce sujet, nous parlons de renforcer les relations commerciales avec cet État alors que les droits de l'homme sont déjà violés dans le cadre des accords actuels.

M. Solana nous a expliqué comment la poursuite des mêmes politiques pourrait nous ramener au même point qu'aujourd'hui. Je suis d'accord avec lui. En 2006, l'Union européenne a refusé de reconnaître le gouvernement d'unité palestinien, qui comprenait des membres du Hamas, et pourtant nous sommes prêts à reconnaître un nouveau gouvernement israélien, qui comprendra peut-être des membres qui rejettent une solution à deux États et qui ne sont pas favorables à la création d'un État palestinien.

Ce qui est maintenant crucial, c'est que l'UE soit préparée à travailler et à reconnaître un gouvernement national palestinien de consensus intérimaire qui devrait émerger des négociations du Caire dans les prochaines semaines, et nous devons clairement signaler nos intentions à la communauté internationale. Nous devons soutenir le processus de réconciliation en Palestine dans le cadre de la formulation d'une solution à long terme et cela signifie que nous devons veiller à ne pas répéter les erreurs du passé.

(Applaudissements)

Francis Wurtz, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Monsieur le Haut représentant, Madame la Commissaire, en écoutant, il y a près d'un mois, les enfants de Gaza raconter, au milieu des décombres de leur maison, comment ils ont tremblé sous les bombes, ou leurs parents décrire l'enfer de ces 22 jours et nuits qui marqueront à jamais leur vie et la mémoire des générations futures, je n'étais pas fier de l'Europe.

J'ai pensé à un certain nombre de dirigeants de nos États, à tous ceux qui portent devant l'Histoire la responsabilité de leur manque de courage politique, des occasions manquées, de leur absence de vision. Je me suis posé la question: jusqu'à quelles extrémités les dirigeants israéliens doivent-ils pousser leur inhumanité à l'égard des Palestiniens et leur mépris du droit et des valeurs les plus essentielles pour que les responsables politiques européens osent lever plus que le petit doigt et dire enfin «Trop c'est trop»?

Que ceux qui se disent amis d'Israël pour justifier l'impunité et faire preuve d'une complaisance sans limites à l'égard de son actuelle classe dirigeante méditent ces paroles du grand écrivain israélien David Grossmann, que je veux citer: «À l'heure où Israël est gagné par la surenchère nationaliste, nous ferions bien de garder à l'esprit que la dernière opération militaire à Gaza n'est, somme toute, qu'une nouvelle étape sur une route de feu, de violence et de haine. Une route jalonnée tantôt de victoires, tantôt de défaites, mais qui nous conduit immanquablement à la ruine».

Ou bien qu'ils s'interrogent avec Shlomo Sand, historien israélien de renom, que je cite également: «Nous avons semé la désolation. Nous avons fait la preuve que nous n'avons aucune retenue morale. Avons-nous renforcé le camp de la paix chez les Palestiniens?» Et il poursuit: «Israël pousse les Palestiniens au désespoir.»

Depuis vingt ans, Arafat et l'Autorité palestinienne ont reconnu l'État d'Israël sans rien avoir gagné en échange. Israël a refusé l'offre de la Ligue arabe de 2002, chers collègues! On parle tous de la Ligue arabe, du projet de paix de la Ligue arabe. Cela fait sept ans qu'il existe! Qu'a fait l'Europe pour se saisir de cette occasion?

Je reviens donc à Shlomo Sand: «Israël a refusé l'offre de la Ligue arabe, en 2002, d'une pleine reconnaissance d'Israël dans les frontières d'avant 1967.» L'historien israélien conclut ainsi: «Israël ne fera la paix que si on fait pression sur sa politique».

D'où une question, Monsieur le Haut représentant, puisque vous n'avez rien dit au sujet du droit international. Quelles pressions l'Union est-elle prête à exercer sur Israël en ce qui concerne tant Gaza que la Cisjordanie, y compris Jérusalem, pour rappeler à ses dirigeants actuels et futurs que l'appartenance à la communauté internationale en général, et le partenariat privilégié avec l'Union européenne en particulier, ont un prix, qu'ils ne s'accommodent ni de l'occupation militaire, ni des crimes de guerre, ni d'une politique qui pousse chaque jour un peu plus au divorce entre l'Europe et le monde arabo-musulman?

Je voudrais ne pas avoir, comme Européen, à reporter l'espoir d'un changement de politique au Proche-Orient sur le seul locataire de la Maison blanche. Je voudrais encore croire à un sursaut de l'Europe.

(Applaudissements)

Kathy Sinnott (*IND/DEM*). – (*EN*) Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui d'une résolution sur l'aide humanitaire. Avant de faire ma contribution, je voudrais souligner que je n'interviens pas au nom du groupe IND/DEM, qui n'a aucun avis sur ce sujet. Je m'adresse plutôt à vous en tant qu'eurodéputée, en mon nom propre et au nom de mon peuple.

La grande majorité de la population de Gaza compte sur l'aide humanitaire pour survivre: nourriture, eau, abri, vêtements et surtout médicaments. Ce peuple est assiégé depuis très longtemps. Tous les points de passage sont fermés depuis 18 mois et aujourd'hui, à la suite de la terrible agression dont la population de Gaza a récemment été la victime, elle est maintenant dans une situation encore plus désespérée. Le siège n'ayant pas encore été levé et les points de passages étant toujours fermés, il est extrêmement difficile d'acheminer les biens de première nécessité à la population.

Je remarque à la lecture du considérant E de cette résolution que nous, Européens, nous auto-congratulons chaudement pour nos efforts en matière d'aide humanitaire. Vous, Madame la Commissaire, vous avez parlé des efforts politiques que vous faites actuellement, mais est-ce que nous méritons tous ces compliments? Le commerce entre Israël et l'UE représente chaque année 27 milliards d'euros. Si nous voulions réellement agir sur la situation à Gaza, nous utiliserions le pouvoir que ces échanges commerciaux nous confèrent en leur imposant des sanctions économiques. Notre refus de le faire, même pendant les jours les plus sombres des bombardements en janvier, indique que nous préférons le scénario de statu quo, avec notre contribution à l'aide humanitaire qui nous permet peut-être de garder la conscience tranquille. Non seulement nous ne sommes pas disposés à risquer de fâcher un marché commercial juteux pour mettre fin à l'injustice à Gaza, mais nous ne sommes pas non plus disposés, jusqu'à présent, à rompre ou même simplement suspendre l'accord UE-Israël.

J'ai beaucoup d'amour pour le peuple juif. Pendant mes études, j'ai saisi l'occasion de suivre plusieurs cours sur leur histoire et leur littérature, dispensés par un rabbin. Toutefois, l'amitié ne veut pas dire être aveugle, mais plutôt être prêt à être honnête. En fait, à en juger par les manifestations qui ont eu lieu dans les grandes villes d'Israël, beaucoup de citoyens israéliens s'opposent publiquement aux agissements de leur gouvernement.

Pour revenir à l'urgence de l'aide humanitaire, il est important de reconstruire les infrastructures en moyens matériels, mais il faut comprendre que les agences hésitent à reconstruire alors qu'il semble qu'un régime encore plus menaçant est en train de s'emparer d'Israël. Par contre, l'infrastructure en moyens humains ne peut attendre. Nous devons pouvoir acheminer les vivres. Je voudrais spécialement souligner que les armes particulièrement vicieuses utilisées en janvier ont provoqué de nombreuses pertes de membres et d'horribles brûlures à la population. Je suis bien placée pour savoir ce que ça fait de voir son enfant en bonne santé devenir handicapé.

Nous devons assurer des soins médicaux et un soutien éducatif à ces milliers de gens, surtout à ces enfants qui, depuis le Nouvel An, sont devenus handicapés à vie. En les aidant, nous devons consigner leurs comptes rendus, afin de commencer le processus de collecte des preuves des attaques ciblées et peut-être même de crimes de guerre.

Jean-Marie Le Pen (NI). – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est certainement pas l'Europe, encore moins son Haut représentant pour la politique étrangère, Javier Solana, ancien Secrétaire général de l'OTAN, qui peuvent jouer le rôle de médiateur entre Israël et la Palestine. Tout au plus sont-ils appelés à financer la reconstruction de la Bande de Gaza, comme ils le font aujourd'hui pour le Kosovo, le Liban ou l'Afghanistan.

Les Américains et les Israéliens bombardent, les Européens financent la reconstruction. Telle est la répartition des tâches entre alliés. Or, il faudrait que ce soit les casseurs qui paient. L'Égypte est au centre des pourparlers de paix qui portent sur un cessez-le-feu prolongé avec le Hamas. Mais le défi à relever est redoutable, dans la mesure où le nouveau gouvernement israélien, sous la pression du troisième homme, Liebermann, chef d'une extrême droite qu'on accepte là-bas démocratiquement, risque de voir sa tâche singulièrement compliquée dans cette négociation. En effet, Netanyahu, qu'on présente comme le futur Premier ministre, s'est toujours opposé à une trêve avec le Hamas.

Autre difficulté, l'autorité palestinienne de Mahmoud Abbas est devenue, en Cisjordanie, une sorte de protectorat international dont la légitimité a fortement diminué auprès de la population.

Dernier élément dont il faut tenir compte: l'expansion des colonies israéliennes, qui n'a jamais cessé depuis 1967, rend la création d'un État palestinien en Cisjordanie particulièrement délicate. Aujourd'hui, la balle est dans le camp israélien, mais les faucons des deux camps acceptent-ils cette trêve de Dieu que les deux parties réclament sans s'en donner les moyens?

Permettez-moi d'ajouter une réflexion sur la réintégration de la France dans la structure militaire intégrée de l'OTAN, qui va être débattue dans le cadre du rapport Vatanen. Cette réintégration entraînera pour la France des obligations sévères. En effet, nous réintégrons l'OTAN alors que la guerre froide est terminée depuis 1990. Sarkozy semble avoir oublié la chute du Mur de Berlin et le retour de la Russie dans les rangs des nations libres. Faut-il renforcer la logique des blocs, à l'heure de la multipolarisation et de la montée en puissance des pays émergents, y compris sur le plan militaire?

En outre, l'adhésion de la France à la structure intégrée l'obligera à renforcer son contingent en Afghanistan alors qu'elle a déjà 3 300 hommes sur le terrain. Avec quels fonds va-t-elle financer cette opération alors que son budget de la défense va passer sous les 2 % du PIB et que plus de 30 régiments vont être supprimés?

Paradoxalement, nous allons augmenter notre participation budgétaire pour réintégrer l'OTAN et réduire, dans le même temps, notre présence militaire en Afrique. La défense européenne, chère au Président Sarkozy, sera donc un pilier de l'Alliance atlantique. Il suffisait de lire le traité de Lisbonne et ses protocoles additionnels pour s'en convaincre.

Que ce soit en matière de politique étrangère ou de sécurité commune, la voie européenne est une impasse qui ne conduira qu'à un alignement sur les Américains et leurs alliés. C'est cette logique d'effacement que nous récusons au nom de la souveraineté et de l'indépendance nationales, qui reposent en particulier sur notre force de dissuasion nucléaire autonome.

Le Président. – D'autres membres ont également légèrement dépassé leur temps de parole et nous devons traiter tout le monde de la même façon.

Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. – (ES) Monsieur le Président, le court délai qui m'est imparti ne me permettra pas de répondre à toutes les personnes qui sont intervenues dans ce débat. Permettez-moi d'exprimer mes remerciements les plus sincères pour ce que vous avez dit sur moi personnellement et sur mon travail. Je voudrais simplement vous dire que vous pouvez être sûrs que je continuerai à travailler de manière aussi déterminée – voir plus si possible – car la situation se complique de jour en jour.

Je pense qu'un consensus peut être atteint entre les personnes qui sont intervenues avant moi sur cinq points.

Premièrement, les questions d'ordre humanitaire: il ne fait aucun doute que la question la plus urgence et la plus importante est d'ordre humanitaire. Les violences de ces derniers jours et de ces dernières semaines ont mis en évidence d'énormes différences dans les besoins des populations en souffrance, particulièrement parmi la population de Gaza. Nous ferons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour soulager les grandes difficultés de la vie quotidienne à Gaza. La Commission s'y engagera – sans l'ombre d'un moindre doute – tout comme les États membres du Conseil et la communauté internationale tout entière.

Deuxièmement, l'ouverture des points de passage frontaliers entre Gaza et Israël et entre Gaza et l'Égypte est absolument essentielle à cet égard et elle doit se faire rapidement, sans délai supplémentaire. Selon nous, toute l'aide sera acheminée là où elle est nécessaire et en ce qui concerne particulièrement Rafah, nous nous préparerons au déploiement de l'aide le plus vite possible. Certains observateurs de l'Union européenne sont déjà postés là-bas et dès que la frontière est ouverte à Rafah, nous serons prêts à intervenir.

Troisièmement, la question – très importante – de l'unité palestinienne. Honorables députés, je pense qu'il est clair qu'aucune solution ne peut être trouvée pour le moment tant que les Palestiniens n'auront pas commencé à se réconcilier. Donc, tel qu'indiqué dans la résolution du tout dernier Conseil «Affaires générales», l'Union européenne soutient et continuera de soutenir les efforts entrepris par le président Abbas ou par le président Moubarak pour progresser vers la réconciliation entre palestiniens.

Bon nombre d'intervenants ont mentionné les obligations que nous pourrions assumer, s'il y a un nouveau gouvernement palestinien de consensus. Il me semble, chers députés - et il s'agit de mon opinion personnelle – que s'il existe un gouvernement palestinien de consensus, un gouvernement dont l'objectif est la création de

deux États, un gouvernement dont l'objectif est la création de ces deux États de manière pacifique, un gouvernement qui présente un programme de reconstruction à Gaza et un gouvernement qui tente d'établir un processus électoral en 2009, je pense que c'est un gouvernement que l'Union européenne doit soutenir.

Quatrièmement, concernant Israël: deux questions importantes se présentent à nous suite aux élections. Premièrement, le gouvernement créé suite aux élections, ou celui qui émergera de la majorité constituée suite aux élections, sera contraint, d'après ce que nous voyons, de continuer le processus de paix. C'est la raison pour laquelle, quel que soit le gouvernement créé suite aux élections, nous continuerons à travailler et à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce qu'il soit mis en place et qu'il contribue à la poursuite d'un processus de paix en faisant tout son possible pour mener ce processus à son terme en 2009 si possible.

Cinquièmement, selon nous, la question de l'occupation est absolument fondamentale. Je pense que les données les plus récentes concernant l'état de l'occupation en 2008, publiées par le gouvernement israélien, devraient nous faire tous nous sentir responsables.

Je voudrais vous dire qu'en 2001, j'ai travaillé avec le sénateur Mitchell, qui était alors en fonctions, sur le fameux rapport qui porte son nom. J'étais l'une des quatre personnes qui ont travaillé sur ce programme. Je voudrais, honorables députés, que vous me fassiez le plaisir de relire ce rapport, publié en 2001, qui contient certains propos qui sont malheureusement toujours d'actualité aujourd'hui, par exemple au sujet de l'occupation. Si nous, l'Union européenne, sommes incapables d'essayer de changer la façon dont l'occupation se fait, il y a peu de chances qu'une initiative de paix quelconque soit crédible. C'est pourquoi il faut prendre cette question au sérieux. Nous devons dialoguer sérieusement avec nos amis d'Israël afin de faire en sorte que cette question de l'occupation soit traitée de façon radicalement différente.

Enfin, Monsieur le Président, honorables députés: la Ligue arabe. L'unité entre les États arabes est vitale. Il est essentiel que nous coopérions avec tous les pays de la Ligue arabe pour veiller à ce que l'initiative de paix signée par celle-ci reste en vigueur. Chose fondamentale, ce processus de paix doit aboutir à la réconciliation entre Israéliens et Palestiniens, mais également entre Arabes et Israéliens. C'est pourquoi nous soutenons fermement toutes les personnes qui œuvrent pour que l'initiative de paix devienne réalité.

Nous percevons de graves dissensions au sein de la Ligue arabe. Nous devrons mettre tous les moyens diplomatiques en œuvre pour éviter une aggravation de ces différends et encourager au contraire la reprise d'un processus d'harmonie et de coopération avec la grande famille arabe.

Monsieur le Président, honorables députés, comme je l'ai déjà dit, 2009 sera une année particulièrement décisive. Nous allons devoir continuer à gérer la crise, acheminer l'aide humanitaire, faire tout ce que nous pouvons pour obtenir un cessez-le-feu et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir des négociations entre Israël et Gaza et entre l'Égypte et Gaza. Toutefois, honorables députés, si nous ne faisons pas évoluer nos mentalités et ne passons pas d'une attitude de gestion de crise à une attitude résolument orientée vers la résolution des conflits, nous nous trouverons dans la même situation que celle qui s'est malheureusement répétée début 2009.

Monsieur le Président, j'espère qu'au bout du compte, si nous collaborons tous ensemble, 2009 sera l'année où nous pourrons véritablement mettre fin à ce grave conflit qui pèse sur nous depuis bien trop longtemps.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter que l'année dernière, nous avions clairement dit que l'échec n'était pas envisageable. Nous avions tous de bons espoirs pour le processus d'Annapolis et pour un processus de paix. Malheureusement, l'incursion militaire dans Gaza, faisant suite aux tirs de roquette de Gaza en direction d'Israël, a changé la donne. Nous savons tous maintenant qu'il existe une série d'éléments absolument nécessaires pour pouvoir reprendre des accords de paix. Quoi qu'il en soit, une chose est toutefois sûre: la solution militaire n'est pas une solution. Sur ce point, je suis d'accord avec vous tous. C'est pourquoi, quel qu'en soit le prix, nous allons tous devoir œuvrer pour ramener la paix.

De nombreux acteurs sont impliqués: dans l'Union européenne, dans la communauté internationale – que ce soit les États-Unis d'Amérique, l'ONU ou la Russie – mais également beaucoup d'amis et de collègues arabes. J'espère simplement que lorsque le nouveau gouvernement israélien sera en place, tous ces acteurs accepteront de se rassembler en vue de la paix. Notre logique est claire, mais nous devrons voir si les émotions du moment nous conduiront sur le bon chemin. Soyez assurez que nous déploierons tous les efforts nécessaires pour cela.

(Applaudissements)

Le Président. – Une proposition de résolution⁽²⁾ a été déposée sur la base de l'article 103, paragraphe 2, du règlement, en conclusion du débat.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui.

Déclarations écrites (article 142)

Bairbre de Brún (GUE/NGL), par écrit. - (GA) La situation humanitaire à Gaza est inacceptable. Quatre-vingt-huit pour cent de la population a besoin d'aide alimentaire, les hôpitaux manquent de matériel médical essentiel et des milliers de tonnes d'aide ne peuvent être acheminées dans Gaza parce que trop peu de camions sont autorisés à y entrer.

Dans le monde entier, les gens ont été horrifiés de voir la faible réaction internationale lorsque plus de 1 000 Palestiniens – dont plus de 300 enfants – ont été tués lors de la récente attaque israélienne sur Gaza.

Une stratégie proactive à long terme de l'Europe et du nouveau gouvernement américain doit inclure le droit des Palestiniens à un État viable – sur la base des frontières d'avant-1967. Elle doit mettre fin à l'occupation des territoires occupés et démolir le mur de l'apartheid.

La sécurité d'Israël et un État libre palestinien doivent être obtenus mais il faut mettre fin à la situation actuelle où Israël utilise sa sécurité comme prétexte pour détruire la vie de Palestiniens innocents. Il faut entamer un véritable processus de négociations.

L'UE doit annuler l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël tant qu'Israël ne respecte ni le droit international, ni le droit humanitaire.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *parécrit*. – (*PT*) Quel devrait être (ou ne pas être) le «rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient»? Quels sont les principes qui devraient le guider?

L'Union doit exiger la fin de l'agression et du blocus inhumain infligé au peuple palestinien de la bande de Gaza et elle doit veiller à ce que l'aide humanitaire urgence lui parvienne.

Elle doit condamner l'agression brutale, les crimes, les violations des droits de l'homme les plus fondamentaux et le terrorisme d'État perpétré par Israël à l'encontre du peuple palestinien, que rien ne peut justifier.

Elle doit explicitement dénoncer le fait qu'en Palestine, il y a des colonisateurs et des colonisés, des agresseurs et des victimes, des oppresseurs et des oppressés, des exploiteurs et des exploités.

Elle doit suspendre l'accord d'association ainsi que tout renforcement des relations bilatérales avec Israël, tel que celui préconisé par le Conseil «Relations extérieures» des 8 et 9 décembre.

Elle doit exiger le respect par Israël du droit international et des résolutions de l'ONU et la fin de l'occupation et des colonies, du mur de sécurité, des assassinats, des arrestations et des innombrables humiliations infligées au peuple palestinien.

Elle doit exiger et lutter pour le respect du droit inaliénable du peuple palestinien à un État souverain et indépendant, avec les frontières de 1967 et sa capitale à Jérusalem-Est.

En bref, elle doit arrêter d'être complice de l'impunité du colonialisme israélien.

Alexandru Nazare (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Les récentes élections en Israël et la nouvelle administration américaine offrent au processus de paix au Moyen-Orient l'occasion de repartir sur de nouvelles bases. Je pense que l'UE doit envoyer un message clair de soutien au nouveau cabinet à Tel Aviv tout en indiquant clairement ce qu'elle attend de ses partenaires israéliens en matière de mesures facilitant une paix durable, notamment la fin des colonies en Cisjordanie et l'offre d'un soutien ferme à une solution à deux États. Elle doit également contribuer à éviter les abus militaires et les graves répercussions humanitaires qu'ils entraînent.

L'approche de l'UE concernant le Moyen-Orient doit se baser sur plusieurs solides principes. Le premier d'entre eux est la coopération étroite avec les États-Unis, sans laquelle il est impossible d'obtenir une solution à long terme dans la région. Deuxièmement, notre approche doit tendre à éviter le plus possible la violence

⁽²⁾ Cf. procès-verbal.

des deux côtés, à condamner l'extrémisme palestinien et les mesures excessives prises par Israël, tout en soutenant les solutions de gouvernance modérées des deux côtés susceptibles de faciliter le processus de paix.

Je voudrais exprimer mon soutien à la résolution du Parlement européen soumise aujourd'hui au vote, qui affirme l'engagement de l'UE en faveur du processus de reconstruction à Gaza et fournit un cadre de base pour les discussions qui auront lieu au Caire au mois de mars, à l'occasion de la conférence internationale des donateurs.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) La démocratie, la paix, et le respect des droits de l'homme sont des valeurs fondamentales pour l'Union européenne, qui a comme rôle et comme obligation de les défendre et de les promouvoir, à la fois au sein de l'UE et dans ses relations avec les autres États.

La situation de la population de Gaza est gravissime et doit être résolue de toute urgence. La violation flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans cette région est source d'inquiétude pour l'Union européenne, à la fois pour ses relations avec Israël et pour la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

L'Union européenne doit prendre des mesures urgentes pour apporter une aide humanitaire à la population de la région de Gaza, tout en pensant également à moyen et à long terme à des mesures visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

En gardant tout ceci à l'esprit, l'UE doit redoubler d'efforts diplomatiques pour résoudre les conflits et encourager le dialogue et la réconciliation dans la région, tout en n'hésitant pas à imposer des sanctions strictes en cas de position antidémocratique ou de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. – (PL) Pour obtenir un accord UE-Moyen-Orient, la priorité actuelle devrait continuer d'être la tentative de retour à la stabilité et l'aide à la réalisation du programme de paix dans la bande de Gaza.

L'Union européenne doit également faire tout son possible pour mettre fin au conflit dans lequel des citoyens innocents perdent la vie. En outre, il faudrait concentrer les efforts sur l'acheminement de l'aide aux populations et s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires pour vivre. Seuls 60 % des besoins quotidiens alimentaires de la population de la bande de Gaza sont satisfaits, ce qui signifie qu'ils sont encore plus exposés aux maladies et aux conditions difficiles. Le manque d'eau potable constitue une menace tout aussi grave que le manque de nourriture. Inutile, il me semble, de mentionner le manque de soins médicaux ou la destruction des écoles et des institutions publiques, qui nuisent considérablement au retour à l'ordre et à la normalité.

Nous devons garder à l'esprit que ce n'est que lorsque les problèmes de la vie quotidienne auront été résolus que nous pourrons nous concentrer sur le développement économique du Moyen-Orient et sur une coopération commerciale étroite avec cette région. L'Union européenne a la possibilité d'aider le monde arabe et tous les pays du Moyen-Orient à devenir une région prospère, ce qui créera alors un cadre favorable à une coopération étroite entre le Moyen-Orient et l'UE.

15. Heure des votes

15.1. Rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient (vote)

- Avant le vote sur le paragraphe 5:

Pasqualina Napoletano (PSE). – (*IT*) Monsieur le Président, au début du paragraphe 5, après l'expression «est convaincu que», l'expression suivante serait ajoutée:

(EN) «notamment dans la perspective de la conférence internationale visant à soutenir l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza qui aura lieu le 2 mars 2009 à Sharm El Sheikh».

(L'amendement oral est retenu)

- Avant le vote sur le considérant F:

Pasqualina Napoletano (PSE). – (*IT*) Monsieur le Président, cet amendement est identique. Il fait référence à la conférence internationale visant à soutenir l'économie palestinienne, qui aura lieu le 2 mars 2009 à Sharm El Sheikh, et serait ajouté au considérant.

(L'amendement oral est retenu)

16. Souhaits de bienvenue

Le Président. – On m'a demandé de souhaiter la bienvenue à une délégation piémontaise dans la tribune des visiteurs. Nous ne souhaitons normalement la bienvenue qu'aux délégations nationales, mais étant donné que nous souhaitons renforcer le rôle des régions, je me permets de faire exception à la règle et de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la délégation du Piémont.

17. Explications de vote

Explications de vote écrites

- Proposition de résolution B6-0100/2009 (Rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient)

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement concernant le rôle de l'Union européenne au Moyen-Orient parce que je suis d'accord pour dire que nous devons soutenir les projets de reconstruction de la bande de Gaza.

Cette résolution vise à accorder immédiatement une aide humanitaire rapide et sans restrictions, ce qui est une obligation morale. Cette aide doit être proposée sans conditions ni restrictions. Il est demandé aux autorités israéliennes de permettre un flux continu d'aide humanitaire, y compris de tout le matériel nécessaire, pour permettre aux agences de l'ONU telles que l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency) et aux organisations internationales d'accomplir leur mission et de répondre aux besoins de la population.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EL*) Par le biais de la résolution du Parlement européen relative à l'aide humanitaire à Gaza, l'UE s'efforce, sur la base du principe selon lequel il faudrait mettre sur le même pied les Israéliens responsables du massacre et les Palestiniens résistants, de dissimuler sa responsabilité considérable dans le massacre de la population palestinienne pendant l'invasion israélienne meurtrière de la bande de Gaza, qui a fait 1 300 morts, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées, ainsi que plus de 5 000 blessés. La destruction complète de milliers de maisons et de toutes les infrastructures sociales, associée à l'isolation économique absolue imposée par Israël, oblige la population palestinienne à vivre dans des conditions tragiques et inhumaines.

En évident la moindre référence à Israël ou la moindre critique à son encontre, en évitant la moindre condamnation des causes de la situation tragique du peuple palestinien, l'Europe confirme une fois de plus le soutien qu'elle apporte aux actes criminels d'Israël afin de renforcer son propre rôle dans les querelles intestines entre puissances impérialistes au Moyen Orient.

L'héroïque peuple palestinien n'a pas besoin de la charité des impérialistes. Il a besoin qu'on lui permette de créer un État palestinien indépendant et souverain avec Jérusalem Est pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU relatives aux frontières de 1967, et il a besoin de la solidarité des autres peuples dans sa lutte.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) La situation de la bande de Gaza est extrêmement grave, dans la mesure où le conflit en cours prive la population civile de nourriture, de médicaments et de carburant. Cette situation est suffisamment grave pour nécessiter une aide extérieure immédiate. C'est pourquoi nous avons voté en faveur de cette résolution.

Toutefois, nous pensons qu'il est extrêmement regrettable, bien que peu surprenant, que le Parlement européen profite une fois de plus d'un désastre pour étendre lentement mais sûrement son influence.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Après plus de 18 mois d'un blocus inhumain, les 22 jours de l'agression israélienne brutale contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza ont entraîné la mort d'au moins 1 324 personnes et ont fait plus de 5 000 blessés, pour la plupart des enfants. Plus de 100 000 personnes ont été déplacées et plus de 15 000 foyers détruits. Des infrastructures de base et des services

publics essentiels ont été détruits ou démantelés, empêchant ainsi de répondre aux besoins les plus élémentaires de la population palestinienne.

Face à ce crime choquant, le Parlement européen n'a pas la moindre parole critique envers Israël.

Il ne fait aucun doute que la population palestinienne a besoin d'aide d'urgence. Il est tout aussi évident que nous devons reconnaître la souffrance de la population palestinienne. Toutefois, il est tout aussi essentiel de dénoncer les agresseurs et de les rendre responsables de leurs actes. Au lieu de cela, cette résolution insiste pour passer sous silence l'agression israélienne contre la bande de Gaza, en la camouflant derrière le terme «conflit». Cette agression s'inscrit dans une stratégie visant à venir à bout de la résistance légitime du peuple palestinien contre l'occupation et à empêcher la mise en place des conditions nécessaires pour la constitution d'un État palestinien.

L'UE, toujours si prompte à invoquer les droits de l'homme, les «oublie» quand il s'agit d'Israël, qui colonise depuis plus de 40 ans les territoires palestiniens de Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem Est.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen du 18 février 2009 sur l'aide humanitaire à la bande de Gaza (B6-0100/2009) parce que la population a grand besoin d'aide en raison de la situation créée dans la région.

Je pense qu'il faut évaluer les besoins de la population de la bande de Gaza et élaborer des plans pour la reconstruction de la région.

18. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

19. Rapport annuel 2007 sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC – Stratégie européenne de sécurité et PESD – Le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'UE (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- le rapport de Jacek Saryusz-Wolski, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le rapport annuel 2007 sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), présenté au Parlement européen en application du point 43 (section G) de l'accord intersinstitutionnel du 17 mai 2006 (2008/2241(INI)) (A6-0019/2009),
- le rapport de Karl von Wogau, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la stratégie européenne de sécurité et la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) (2008/2202(INI)) (A6-0032/2009), et
- le rapport de Ari Vatanen, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'UE (2008/2197(INI)) (A6-0033/2009).

Chers collègues, si vous n'êtes pas intéressés par la suite de nos débats, notre rapporteur vous demande, avec raison, pour la dignité de nos travaux, de bien vouloir vous retirer de cet hémicycle en silence.

Jacek Saryusz-Wolski, *rapporteur.* – Monsieur le Président, je vous remercie. Je pense en effet que la politique étrangère de l'Union mérite un peu d'attention.

(EN) Monsieur le président, nous organisons aujourd'hui un débat spécial consacré à trois rapports importants sur la politique étrangère, la sécurité et la défense et les relations entre l'UE et l'OTAN.

Notre rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est devenu un instrument important par lequel le Parlement exprime sa vision stratégique de la politique étrangère européenne. Dans le rapport de cette année, nous avons décidé de nous focaliser sur l'élaboration et la définition de cette politique. Nous nous sommes concentrés sur la nécessité d'établir un dialogue réel avec le Conseil concernant les objectifs principaux de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Nous avons constaté que ce dialogue progresse. Pour la première fois en effet, le rapport du Conseil fait systématiquement référence

aux résolutions adoptées par le Parlement européen. Nous lui en sommes reconnaissants: c'est un progrès important. Toutefois, nous regrettons que le Conseil ne s'engage pas dans un dialogue véritable avec les opinions avancées par le Parlement, et qu'il ne fasse pas référence à ces résolutions dans des documents opérationnels tels que les actions conjointes ou les positions communes.

Nous espérons que le rapport annuel du Conseil présentera des opportunités d'établir un dialogue avec le Parlement afin de développer une approche plus stratégique de la politique étrangère et de sécurité commune. Notre rapport souligne les principaux principes qui doivent guider notre politique étrangère. Selon nous, la PESC doit reposer sur les valeurs chères à l'Union européenne et à ses États membres, notamment la démocratie, la règle de droit, le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais aussi la promotion de la paix et d'un multilatéralisme efficace.

Nous pensons que l'Union européenne peut avoir un impact, mais uniquement si elle parle d'une seule voix et si elle se dote des instruments appropriés, tels ceux prévus par le traité de Lisbonne, et d'un budget plus généreux. Nous ne pouvons prendre des mesures effectives que si celles-ci sont les utilisées par les Parlement européen et par les parlements nationaux agissant chacun à leurs niveaux respectifs et conformément à leurs propres mandats.

Pour être crédible et pour répondre aux attentes des citoyens de l'UE, et je dis cela à la veille de nouvelles élections parlementaires, la PESC doit bénéficier de moyens à la hauteur de ses objectifs spécifiques. Nous regrettons donc que ces dernières années, le budget de la PESC ait été gravement sous-évalué.

Notre rapport aborde des questions horizontales et géographiques. Permettez-moi d'énumérer les questions horizontales les plus importantes: tout d'abord, la sauvegarde des droits de l'homme et la promotion de la paix et de la sécurité dans le voisinage de l'Europe et au niveau mondial; deuxièmement, le soutien d'un multilatéralisme effectif et le respect du droit international; troisièmement, la lutte contre le terrorisme; quatrièmement, la non-prolifération des armes de destruction massive et le désarmement; cinquièmement, le changement climatique, la sécurité énergétique et des questions telles que la sécurité informatique.

Ce rapport se veut sélectif. Nous nous concentrons donc sur certaines régions prioritaires d'un point de vue stratégique et géographique, comme les Balkans orientaux, le Moyen-Orient et le Moyen-Orient au sens large, le Caucase méridional, l'Afrique et l'Asie, et bien entendu nos relations avec notre partenaire stratégique, les États-Unis, ainsi qu'avec la Russie.

Ce rapport rejoint et complète d'autres rapports plus détaillés du Parlement. Il ne doit pas essayer de reproduire le contenu de ces rapports.

Je tiens à remercier mes collègues députés des différents groupes politiques pour leur compréhension et leur excellente coopération. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de la plupart des préoccupations exprimées, et j'espère que ce rapport sera adopté par une large majorité de notre Parlement.

Enfin, je voudrais dire à nos partenaires du Conseil et de la Commission que j'espère que cette opportunité nous aidera à développer un dialogue stratégique plus profond entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Ce dialogue donnera une plus grande légitimité démocratique au travail difficile que vous réalisez, Monsieur Solana et Madame Ferrero-Waldner, afin d'obtenir une plus grande coopération au sein de notre triangle.

J'espère que vous saisirez cette possibilité de développer davantage de synergies, de renforcer notre voix commune – la voix des trois acteurs – et de donner une plus grande légitimité démocratique et parlementaire à notre objectif commun, à savoir: politique étrangère; une seule voix; Union européenne.

Karl von Wogau, *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Haut représentant, Madame la Commissaire, ce rapport doit nous permettre d'évaluer les progrès réalisés par la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne, d'envisager notre position actuelle et le rôle que doit jouer le Parlement européen dans cette politique.

Dans ce contexte, nous devons avoir à l'esprit que 22 missions ont jusqu'à présent été organisées dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, dont 16 missions civiles et 6 missions militaires. Cela signifie que cette politique privilégie largement l'approche civile. Cette action civile est bien sûre soumise à un contrôle démocratique fonctionnel à part entière, dans la mesure où les opérations civiles de la PESD sont financées par le budget européen et donc contrôlées par le Parlement européen. D'autres actions financées par le budget de l'Union européenne sont directement liées à la politique de sécurité. C'est le cas par exemple de la recherche en matière de sécurité, financée à hauteur d'1,3 milliard d'euros sur 7 ans, du projet Galileo, dont nous considérons qu'il présente des aspects de sécurité et qui bénéficie d'un financement de 3,4 milliards

d'euros, ou encore de GMES/Kopernikus, un projet doté d'un budget d'un milliard d'euros. Nous avons également aujourd'hui, ce qui est nouveau, une législation au Parlement européen dans le domaine de la sécurité et de la défense. Nous avons adopté une directive du Parlement européen et du Conseil sur le transfert intracommunautaire de matériel de défense et sur les procédures de marchés dans le domaine de la sécurité de la défense. Il s'agit là d'un premier pas important.

Il est particulièrement important que le Parlement européen puisse disposer des informations nécessaires. Dans cette perspective, notre commission spéciale ayant accès à des informations secrètes est d'une importance particulière, tout comme les discussions régulières sur ces questions que nous organisons au sein de cette commission avec le Représentant spécial. Je profite de cette opportunité pour remercier le Haut représentant et ses collègues pour la coopération constructive qui s'est établie entre nous.

Je me tourne à présent vers les différents points de ce rapport. Ce rapport invite l'Union européenne à définir plus clairement ses propres intérêts en matière de sécurité. Nous parlons toujours des intérêts de sécurité des différents pays, mais nous avons également des intérêts de sécurité communs. La protection de nos citoyens à l'intérieur de l'Union et en dehors de celle-ci, la paix chez nos voisins, la protection de nos frontières extérieures, la protection de nos infrastructures critiques, la sécurité énergétique, la sécurité de nos routes commerciales, la sécurité de nos ressources au niveau mondial, et bien d'autres choses encore: tous ces éléments sont en fait des intérêts de sécurité individuels et des intérêts de sécurité communs de l'Union européenne.

Nous devons également définir concrètement les ambitions de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense. Ce projet de rapport affirme très clairement que nous n'avons pas l'ambition de devenir une superpuissance comme les États-Unis. Il affirme tout aussi clairement que nous devons nous concentrer sur les environs géographiques de l'Union européenne. Nos priorités sont les Balkans (lieu des principales missions de l'Union européenne), l'Afrique du Nord, les conflits figés à l'Est et notre contribution à la résolution du conflit en Palestine. Nous devons nous concentrer très clairement sur ces régions.

Je me dois d'observer qu'à la fin de la Présidence française, le Conseil a défini des objectifs particulièrement ambitieux, à savoir le développement des capacités nécessaires pour effectuer simultanément certaines opérations. Si c'est cela que nous voulons, nous aurons besoin d'un budget à la hauteur de ces ambitions. Cela impliquera la mise en place d'un quartier général autonome et permanent à Bruxelles. Telle est la première exigence absolument claire de ce Parlement. Une très large majorité y est favorable au sein de notre commission. Deuxièmement, nous devons garder à l'esprit que les 27 États membres disposent au total de 2 millions de soldats. Trois pour cent de ces soldats devraient être mis en permanence à la disposition de l'Union européenne. Cela représenterait 60 000 soldats. C'est pourquoi le rapport demande également à ce que l'Eurocorps soit assigné en permanence à l'Union européenne. Cet appel s'adresse aux six États membres qui constituent l'Eurocorps.

Nous décrivons ensuite clairement les capacités qu'il nous faudra développer. Les 27 États membres de l'Union européenne consacrent 200 milliards d'euros par an à la défense, et ces 200 milliards doivent être dépensés plus utilement que par le passé. Nous ne pouvons pas nous permettre de réinventer la roue 27 fois, et nous vous demandons donc aujourd'hui de veiller à ce qu'à l'avenir, l'argent de l'Union européenne et des contribuables consacré à la défense soit mieux dépensé que par le passé. Merci beaucoup.

Ari Vatanen, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, il y a 70 ans, Neville Chamberlain est revenu de Munich en agitant un bout de papier et en déclarant: «Voici la paix pour notre époque». Eh bien, nous savons aujourd'hui à quel point il avait tort, et nous savons également à quel point l'espérance ne remplace pas le réalisme. Aujourd'hui, sur cette question, nous devrons être brutalement honnêtes. L'UE a connu un succès remarquable de pacification. L'UE est née des événements de la deuxième Guerre Mondiale.

Je suis très heureux que M. Solana soit ici aujourd'hui, parce que nous avons enfin ce numéro de téléphone pour l'Europe. Ce numéro que M. Kissinger réclamait il y a des années, c'est celui de M. Solana.

Mais quels sont les moyens que nous, États membres et politiciens, donnons à M. Solana? Telle est la question.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise financière qui n'est pas tombée du ciel. Elle est dans une large mesure le résultat de nos propres erreurs. Nous discutons des actifs toxiques des banques et de la façon de les éliminer. Peut-être l'heure est-elle venue de nous demander également: quels sont les actifs toxiques et les obstacles à notre mission pacificatrice, à notre raison d'être?

Nous devons avancer – l'UE doit progresser dans sa pacification. Le monde évolue tellement vite autour de nous. L'obstacle le plus important est que nous ne possédons tout simplement aucune vision. Nous sommes

des politiciens myopes, nous travaillons au jour le jour. Notre immobilité est notre principal problème. Le monde évolue plus vite que nous ne pouvons réagir. Quel est le résultat de nos politiques de sécurité inefficaces ou ratées? La souffrance humaine, des cadavres, des personnes mutilées et d'autres atrocités. Même si ces gens ne votent pas pour nous, nous devons prendre soin d'eux parce qu'ils sont nos frères et nos sœurs dans la famille humaine.

Le 2 avril 1917, le président américain Woodrow Wilson a déclaré: «Une paix durable ne peut être maintenue que par un partenariat des nations démocratiques.» Le président Wilson a reçu le prix Nobel de la paix, qu'il méritait bien plus qu'Al Gore.

Dans l'UE, nous ne comprenons pas les outils que nous offre notre mosaïque de 27 pays. Cette composition est un outil unique pour le rétablissement de la paix. Certains n'aiment pas les Français, d'autres n'aiment pas les Allemands, et peut-être même que certaines personnes n'aiment pas les Finlandais – même si je suis convaincu que tout le monde aime les Finlandais! Mais quand nous sommes tous ensemble, à 27 pays, personne ne peut affirmer qu'il déteste l'UE. Cette capacité unique nous permet de jouer le rôle de médecin ou d'arbitre dans n'importe quelle crise. Mais sans capacités militaires, sans crédibilité militaire, nous sommes comme un chien qui aboie mais ne mord pas. Nous avons des idéaux, mais nous ne nous donnons pas les moyens de les réaliser.

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud, comme disent les Français. Barack Obama est le nouveau président des États-Unis, et il apprécie l'Europe – il nous considère comme des alliés importants. Que devons-nous faire? Nous devons nous reprendre et remettre de l'ordre dans nos affaires.

Aujourd'hui déjà, 94 % des habitants de l'Union européenne font partie de l'OTAN, et 6 % seulement n'en font pas partie. Pourquoi ne faisons-nous pas un meilleur usage de l'OTAN? Nous le devons aux peuples du monde, parce qu'il est de notre devoir d'atténuer la souffrance humaine. C'est une obligation éthique mais c'est aussi notre intérêt à long terme. Ce n'est qu'en marchant sur les traces de nos ancêtres que nous pourrons rester fidèles à l'héritage de l'UE et faire que l'inévitable devienne inconcevable – car c'est là le sens de la pacification.

Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir invité à nouveau à participer à ce débat important sur la PESC. Il me semble que ce débat est en train de devenir une tradition annuelle, et je suis ravi d'y participer. J'aimerais remercier les trois rapporteurs, M. Saryusz-Wolski, M. von Wogau et M. Vatanen, pour leurs rapports. J'y ai trouvé de nombreux échos de nos réflexions et de nos actions. J'ai pris note de nombreux points soulevés dans ces rapports et j'espère qu'avec notre coopération, ils contribueront à faire évoluer notre réflexion.

Le fait de m'adresser aujourd'hui au Parlement européen, au début de l'année 2009, me rappelle la situation d'il y a 10 ans, en 1999. C'est à cette époque que nous avons réellement commencé à élaborer la PESC. Et quand je vois où nous en sommes aujourd'hui par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvions lorsque nous avons commencé à travailler à la PESC, je constate que nous avons réalisé des progrès considérables. Personne ne peut ignorer ce que nous avons accompli.

Comme cela a déjà été mentionné, plus de 20 missions civiles et militaires ont été effectuées ou sont encore en cours sur la plupart des continents, de l'Europe à l'Asie, du Moyen-Orient à l'Afrique. Des milliers d'hommes et de femmes européens participent à ces opérations, des soldats et des policiers, des garde-frontières et des observateurs, des juges et des procureurs, un large éventail de personnes qui s'efforcent d'apporter un peu de stabilité dans le monde.

Je pense que c'est là la façon européenne de faire les choses. Une approche globale de la prévention et de la gestion des crises, le choix parmi des outils nombreux et diversifiés, une capacité de réaction rapide et des efforts pour devenir ce que nous méritons d'être, un acteur global, comme les autres pays l'attendent de nous. Il va de soi que nous serions nettement plus efficaces une fois le traité de Lisbonne ratifié, comme j'espère qu'il le sera.

Je voudrais remercier le Parlement pour le soutien qu'il nous a apporté ces dernières années, pour la bonne coopération dont vous avez toujours fait preuve en tant que représentants des citoyens de l'Union européenne. Sans la dévotion, sans la compréhension, sans le soutien non seulement des députés de cette noble Assemblée, mais aussi des citoyens de l'Union européenne via d'autres mécanismes, leurs propres parlements, il serait très difficile de jouer le rôle que nous nous efforçons de jouer, avec le nombre important d'opérations engagées et avec le nombre de citoyens de l'Union européenne qui y participent.

La PESC est bien plus qu'un instrument politique. La PESC symbolise nos valeurs, vos valeurs, les valeurs de nos citoyens. Je suis réellement attaché à ces valeurs, qui sont au cœur des 27 États membres de l'Union européenne. Les droits de l'homme, la règle de droit, le droit international et le multilatéralisme effectif: tous ces termes et toutes ces notions sont sans doute une bonne représentation de ce que nous sommes. Mais la PESC contribue également à définir la coopération interne entre les États membres de l'Union européenne. C'est en travaillant et en agissant ensemble que nous définissons qui nous sommes. À ce titre, la PESC est également l'un des moyens par lesquels l'Union européenne continue jour après jour à se définir.

Je pense que le président de la commission des affaires étrangères approuvera mes propos. C'est réellement ce que nous faisons et ce qui nous définit: les valeurs, l'action, mais aussi la construction de l'Union européenne. Nous agissons en raison de qui nous sommes, et nos actions contribuent à définir qui nous sommes. Je pense qu'il est important de garder ce principe à l'esprit.

La stratégie de sécurité de 2003 était un document de base qui nous a permis de définir la voie à suivre. Les trois rapports font référence à ce document. Comme vous le savez, nous l'avons mis à jour en 2008 en coopération avec la Commission et avec le Parlement. Ce document ne remplace pas le document de 2003, mais il le renforce et le met à jour en y intégrant les menaces et les défis auxquels nous somment confrontés à l'heure actuelle, du changement climatique au terrorisme, de la sécurité énergétique à la piraterie.

Permettez-moi de dire quelques mots à propos de la piraterie, parce qu'elle est l'objet de notre dernière opération, Atalanta. Je tiens à souligner qu'il s'agit de la première opération navale dans le cadre de la PESC. L'organisation de ce type d'opération est un pas en avant considérable, et un pas dans la bonne direction. Cette opération maritime contre la piraterie est organisée depuis un quartier général opérationnel européen situé au Royaume-Uni. Il implique un nombre important de pays, et de nombreux pays tiers souhaitent s'y joindre. J'ai déjeuné aujourd'hui avec le ministre suisse des affaires étrangères, qui me dit que la Suisse souhaite participer à cette opération parce qu'elle partage nos préoccupations face à la piraterie. C'est essentiel. Vous pensez sans doute, et je suis d'accord avec vous, que cette opération en mer est très importante mais que la résolution des problèmes sur terre est tout aussi importante que celle des problèmes qui se posent en mer.

Permettez-moi de dire quelques mots à propos des structures, des structures internes de la PESC. Comme vous le savez, au cours des derniers mois de la Présidence française, nous avons travaillé à un document visant à réorganiser et à mettre sur pied quelque chose qui me tient à cœur. Il s'agit du développement d'une capacité de planification stratégique à la fois civile et militaire, un objectif que je poursuis depuis le tout début et pour lequel nous disposons aujourd'hui du soutien nécessaire. Cette planification constitue une approche moderne de la gestion des crises. Je pense que ces mesures sont relativement nouvelles pour nous, ce qui nous donne la possibilité d'être encore plus efficaces, plus souples et mieux à même que d'autres à nous adapter aux nouvelles réalités. Je pense donc que notre approche, basée sur une coopération militaire et civile au niveau de la planification stratégique, est essentielle.

Je dois dire, et j'espère que vous serez d'accord avec moi, qu'une action militaire seule n'est pas en mesure de résoudre les conflits d'aujourd'hui. Mais une action civile n'est pas possible sans un environnement sûr. Tel est l'équilibre auquel nous devons parvenir, et c'est le problème qui se pose partout – au Moyen-Orient, en Afghanistan, où que l'on se tourne. Il s'agit là d'une notion importante de symbiose entre les aspects politiques, civils et de sécurité de nos vies.

Comme les trois rapporteurs l'ont déjà mentionné avec éloquence, nous avons besoin de capacités. Sans capacité nous n'avons que des documents, et nous ne résoudrons aucun conflit avec des documents.

Le Conseil européen de décembre a largement insisté sur ce point, et je remercie les trois rapporteurs de l'avoir souligné clairement. Nous rencontrons parfois des difficultés à rassembler des forces, et il est très important que vous le sachiez. Sans la possibilité de rassembler plus rapidement des effectifs, qu'il s'agisse de forces de police, de troupes ou de procureurs, il nous sera très difficile d'agir à la vitesse nécessaire pour la gestion de crises.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les relations entre l'OTAN et l'Union européenne, qui font l'objet du rapport de M. Vatanen. Comme vous le savez, nous possédons un cadre de coopération appelé Berlin Plus. Toutefois, toutes les opérations que nous menons au nom de l'Union européenne ne s'inscrivent pas nécessairement dans ce cadre de coopération avec l'alliance atlantique. Comme vous le savez, nous rencontrons encore certains problèmes parce que cette relation n'est pas parvenue à surmonter certaines difficultés que nous avons à participer réellement aux opérations de l'OTAN en dehors du cadre Berlin Plus. Nous avons encore des problèmes non résolus au Kosovo, et nous avons des problèmes en Afghanistan. J'espère sincèrement que nous parviendrons à résoudre ces problèmes à l'approche du sommet de l'OTAN.

Je me tourne à présent vers l'Afghanistan. Il ne fait aucun doute que l'Afghanistan sera l'un des problèmes les plus importants auxquels nous seront confrontés en 2009. Vous avez vu la position du président Obama sur cette région, l'Afghanistan et le Pakistan, et sa nomination d'un représentant spécial. Nous devons obtenir des résultats, des résultats positifs et perceptibles. Nous avons besoin d'une implication plus importante. Cela ne signifie pas nécessairement une implication militaire, mais nous devons collaborer plus efficacement et de façon mieux coordonnée entre nous et avec les tiers – les États-Unis, la communauté internationale au sens large, les Nations unies. J'ai déjà eu l'opportunité de rencontrer plusieurs fois Richard Holbrooke, ainsi que le général Petraeus. Nous allons réexaminer ce concept au cours des semaines à venir, et j'espère qu'à l'issue de cette réflexion, nous serons prêts à faire face de façon constructive à un problème dans lequel nous sommes impliqués, dans lequel l'Union européenne et les États membres sont impliqués, et je pense que nous devons maintenir cet engagement.

Nous pourrions discuter pendant des heures de nombreuses autres questions — l'énergie, la non-prolifération, etc. Mais je pense que le plus important est cet accord fondamental entre nous, manifesté par les trois rapports présentés aujourd'hui, à propos de nos actions récentes. Pour conclure, je voudrais vous remercier sincèrement pour votre coopération. Je remercie tous ceux qui travaillent de façon intensive avec moi sur certains des dossiers spécifiques dans lesquels nous sommes impliqués. Comme je l'ai dit, je pense que les actes que nous posons sur la scène internationale au nom de l'Union européenne définiront également qui nous sommes. Dans ce contexte, il est essentiel de mieux agir parce que nous voulons être meilleurs.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le président, j'apprécie cette opportunité de participer une fois de plus à ce débat global sur les questions de politique étrangère et de sécurité.

Permettez-moi de remercier les auteurs des trois rapports qui sont à la base du débat d'aujourd'hui. Je tiens à dire que les services Javier Solana et mes propres services ont très bien collaboré lors de l'élaboration du rapport sur la stratégie européenne de sécurité (SES), et je pense que les résultats obtenus en sont la preuve. Ce rapport reflète fort bien les nouveaux défis de sécurité auquel l'UE est confrontée et donne une définition large de la sécurité.

Permettez-moi tout d'abord de dire quelques mots sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Les rapports qui nous sont présentés aujourd'hui, tout comme le rapport sur la stratégie européenne de sécurité, concluent tous que l'Union européenne peut faire une différence si nous travaillons tous ensemble à une politique cohérente, une politique conforme à la PESC, à la dimension communautaire et bien sûr aux actions des États membres. Nous devons non seulement parler d'une seule voix, mais aussi agir ensemble d'une façon cohérente et coordonnée.

Ceci nécessite de rassembler la meilleure combinaison possible d'instruments politiques l'UE, des opérations de la PESC aux mesures de prévention des conflits et de gestion des crises par le biais de l'instrument de stabilité, de l'aide au développement, de l'aide humanitaire ou des outils relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme. Permettez-moi de vous donner quelques exemples: L'Afghanistan, la Géorgie, le Kosovo et le Tchad pourraient montrer comment nous procédons en pratique.

En Afghanistan, nous avons donné une importance prépondérante à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance dans le contexte de notre stratégie d'assistance globale. Depuis 2007, la Commission a lancé un nouveau programme de réforme du secteur judiciaire. En matière de police, la mission EUPOL du Conseil assure l'accompagnement et la formation sur le terrain tandis que la Commission soutient la police nationale afghane par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public (Law and Order Trust Fund, LOTFA). La Commission apporte également la contribution financière la plus importante aux coûts de fonctionnement de la police afghane – plus de 200 millions d'euros depuis 2002.

En Géorgie, l'UE apporte un soutien financier supplémentaire post-conflit. Jusqu'à présent, 120 millions d'euros – sur un paquet de 500 millions d'euros pour la période 2008-2010 – ont été versés au gouvernement. Cette aide communautaire exceptionnelle a contribué à éviter une crise humanitaire grave.

Au Kosovo, la Commission a contribué à fournir en temps utile à la mission EULEX Kosovo les effectifs et le matériel dont elle a besoin. Outre la poursuite de cette aide, nous réaliserons cette année une étude visant à identifier les moyens de favoriser le développement politique et socio-économique du Kosovo et de l'aider à progresser sur la voie de l'intégration avec l'Union européenne.

Au Tchad, nous avons dégagé un total de 311 millions d'euros dans le cadre du 10^e Fonds européen pour le développement. Notre objectif dans ce pays est de contribuer à la réduction de la pauvreté et de faciliter le développement économique. Nos priorités sont la bonne gouvernance, y compris au niveau du système

judiciaire et de la police, l'infrastructure et le développement rural. En outre, l'instrument de stabilité contribue 10 millions d'euros à la formation de 850 policiers tchadiens par la mission MINURCAT de l'ONU. Nous facilitons également le retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés tchadiens et nous apportons 30 millions d'euros d'aide humanitaire.

Je pense qu'il s'agit de l'approche correcte, et que cette approche doit être suivie systématiquement chaque fois que l'UE est confrontée à une nouvelle crise.

Le rapport de décembre dernier sur la stratégie européenne de sécurité souligne la flexibilité des différents éléments de notre politique, et les trois rapports que nous avons devant nous aujourd'hui y font également référence. Le rapport consacré à la SES affirme à juste titre que les liens entre les politiques internes et externes de l'UE sont devenus plus marqués, une évolution essentielle pour faire face à des questions telles que la sécurité énergétique et le changement climatique, ou encore pour tenir compte du lien entre la sécurité et le développement et pour prendre conscience de l'importance à long terme de la lutte contre la pauvreté en tant que moyen de réduire les menaces sécuritaires.

Ce rapport reconnaît la nécessité de mieux communiquer avec les citoyens à propos de tous les aspects de sécurité qui les concernent particulièrement, et ce afin de préserver leur soutien en faveur de notre engagement mondial. Il souligne également que toutes les actions de l'UE en matière de sécurité sont basées sur nos valeurs et nos principes et sont conformes aux objectifs de l'ONU. Nous devons continuer à communiquer ce message à nos citoyens, y compris sur des questions telles que le terrorisme, et nous devons expliquer que nos actions sont fondées sur le respect des droits de l'homme et du droit international.

Nous reconnaissons également le rôle de la société civile, des ONG et des femmes dans le rétablissement de la paix, reflétant ainsi une approche réellement européenne.

J'ai été ravie de constater que le rapport du Parlement relatif à la SES souligne la nécessité de faire appliquer les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes et les conflits.

Dans le domaine de l'énergie, la crise gazière qui a frappé cette année l'Union européenne a eu des effets sans précédent. Il est clair que nous devons en tirer des leçons en matière de sécurité énergétique. Il est désormais évident que nous avons besoin d'un marché intérieur européen fonctionnel de l'énergie, de projets d'interconnexion et d'infrastructure, de développer des mécanismes de gestion des crises d'approvisionnement et de doter l'UE d'une politique extérieure forte en matière d'énergie. Nous soutenons cette approche globale.

Ce rapport invite l'Union européenne à jouer un rôle plus important dans son voisinage, mais je n'aborderai pas cette question aujourd'hui.

Nos relations avec la Russie, récemment mises à l'épreuve, jouent un rôle important et ont un impact considérable en termes de sécurité.

Le lien transatlantique reste essentiel pour notre sécurité commune, et nous collaborerons prochainement avec le président Obama sur les questions prioritaires.

Permettez-moi pour conclure de dire quelques mots sur un élément particulier de la contribution de la Commission à la gestion de crise de l'UE, à savoir l'instrument de stabilité. Les deux premières années de mise en place de ce nouvel instrument ont été couronnées de succès tant en termes de mise en œuvre budgétaire que de qualité des opérations et de coordination politique avec le Conseil et le Parlement. Jusqu'à présent, 220 millions d'euros ont été alloués pour 59 opérations différentes à travers le monde en 2007 et 2008. L'Afrique en est la principale bénéficiaire, suivie par l'Asie et le Moyen-Orient, plus le Kosovo et la Géorgie. Comme Javier Solana l'a déjà mentionné, nos priorités pour 2009 incluront certainement l'Afghanistan, le Pakistan et le Moyen-Orient.

Permettez-moi de dire qu'à travers l'instrument de stabilité, et en collaboration étroite avec le secrétariat du Conseil, nous sommes impliqués dans plusieurs activités et nous jouons un rôle de plus en plus important dans la formation du personnel des missions consacrées aux marchés publics et à l'administration financière et dans la formation à la PESD des équipes de réaction civiles. Nous avons formé 600 experts policiers à la gestion civile des crises conformément aux normes de formation de l'ONU de façon à améliorer la robustesse, la flexibilité et l'interopérabilité des forces de police européennes.

Je voudrais ajouter – et je pense qu'il s'agit là d'un point très important, par exemple pour l'Afghanistan – que nous devons veiller à ce que les conditions matérielles et financières d'emploi des effectifs détachés par les États membres et du personnel sous-traitant soient suffisamment attrayantes pour attirer vers nos missions

un nombre suffisant de candidats qualifiés. Je pense que nous allons devoir travailler dur dans cette direction. Cela signifie que notre expertise en matière de gestion de crise est de plus en plus demandée, et que le monde attend beaucoup de l'UE. Nous nous efforcerons de ne pas décevoir ces attentes.

Valdis Dombrovskis, rapporteur pour avis de la commission des budgets. – (LV) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à propos du rapport annuel 2007 sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune, je voudrais souligner certains aspects importants du point de vue de la commission des budgets. Tout d'abord, je voudrais aborder la transparence des dépenses budgétaires dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. La pratique adoptée par la Commission européenne et qui consiste à reporter à l'année suivante les budgets inutilisés du chapitre de la politique étrangère et de sécurité commune, que la Commission européenne considère comme des revenus alloués, suscite certaines préoccupations. La commission des budgets a demandé à la Commission de fournir des informations relatives à cette pratique financière. Elle recommande que cette question soit examinée à l'occasion de l'une des réunions régulières de la politique étrangère et de sécurité commune. Deuxièmement, je voudrais discuter du transfert de dotations entre différents titres du chapitre budgétaire dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. Il va de soi que nous devons faire preuve d'une certaine flexibilité en la matière pour pouvoir réagir aux crises qui surviennent en dehors de l'UE. La Commission pourrait toutefois améliorer la transparence et donc le contrôle démocratique dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune en informant en temps utile le Parlement des transferts internes. Ceci est d'autant plus important que la majorité des missions de la politique étrangère et de sécurité commune, notamment la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie et la mission EULEX au Kosovo, sont politiquement sensibles. Troisièmement, en ce qui concerne les réunions relatives à la politique étrangère et de sécurité commune organisées régulièrement conformément à l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 relatif à la discipline budgétaire et à la bonne gestion financière, la commission des budgets estime que l'utilité de ces réunions pourrait être grandement renforcée par l'évaluation des mesures prévues dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et des stratégies à moyens et à long terme de l'Union européenne dans les pays tiers ainsi que par la préparation d'une position de l'autorité budgétaire avant la réunion de conciliation. Je vous remercie pour votre attention.

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, au nom du groupe PPE-DE. – (ES) Monsieur le Président, je tiens à remercier les trois rapporteurs du Parlement européen – M. Saryusz-Wolski, M. von Wogau et Mr Vatanen – pour leurs rapports et à souligner, comme l'ont fait Mme Ferrero-Waldner et M. Solana, qu'ils constituent une contribution importante de la part du Parlement au développement d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune forte et visible. Cette politique doit garantir la défense de nos intérêts dans le monde et protéger la sécurité de nos citoyens. Elle doit contribuer à la création d'une Union européenne qui joue son rôle dans le cadre d'un système multilatéral effectif, mais surtout, Monsieur le Président, elle doit contribuer au triomphe des droits de l'homme et des valeurs démocratiques partout dans le monde.

Je pense que le traité de Lisbonne, et les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui de la République d'Irlande – où les sondages indiquent une majorité de 60 % en faveur du traité – et de la République tchèque – avec la ratification du traité par le parlement tchèque – témoignent d'une nouvelle maturité de l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité. Mais par-dessus tout, ces développements doivent inciter nos gouvernements à adopter une approche plus européenne face aux crises.

Je pense que l'Union européenne doit développer ses propres considérations stratégiques – c'est évident, et la nouvelle stratégie de sécurité le prévoit – mais sans oublier que le lien transatlantique est inscrit dans les gènes de l'Union européenne. À travers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les États-Unis ont toujours été le garant de la sécurité de l'Europe. À l'heure actuelle, il n'existe encore aucune alternative à ce lien.

En outre, je pense que l'Europe ne pourra jamais s'affirmer en tant que «puissance» contre les États-Unis, mais plutôt aux côtés de ceux-ci, deux partenaires partageant la même vision du monde et se respectant mutuellement. Bien sûr, cela ne signifie pas que l'Union européenne doive donner carte blanche aux États-Unis: nous devons défendre nos intérêts et nos valeurs chaque fois que nous le jugeons nécessaire. Les États-Unis doivent également apprendre à respecter les positions de l'Union européenne. En effet, comme le suppose le travail de M. Ferrero-Waldner et de M. Solana, nous sommes une institution qui mérite le respect au niveau international et qui présente un potentiel important en tant qu'interlocuteur dans toutes les régions du monde.

Helmut Kuhne, au nom du Groupe PSE. – (DE) Monsieur le Président, cela ne concerne pas le Conseil, mais ce Parlement, et par conséquent la Commission, abordent aujourd'hui la dernière ligne droite de cette

législature. C'est pourquoi je pense que nous ne devons pas simplement jouer le rôle de comptables vérifiant le bilan financier des réalisations de la politique européenne de sécurité et de défense, mais que nous devons au contraire adopter un rôle plus fondamental.

Je dois admettre que je suis déchiré entre deux façons d'envisager la question. Je m'arrache les cheveux lorsque nous devons faire face aux nécessités quotidiennes, lorsqu'une mission menace d'échouer parce qu'il lui manque six hélicoptères, lorsque les différentes capitales concernées par une mission ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire ou quand des divisions menacent les projets technologiques.

Mais quand j'envisage les choses dans une perspective historique, tout semble différent. M. Solana mérite d'ailleurs toutes nos éloges à cet égard. Nous ne devons pas oublier que la politique européenne de sécurité et de défense n'existe que depuis une dizaine d'années, et que le document relatif à la stratégie de sécurité n'a été rédigé qu'en 2003. Dans ce contexte, et dans une perspective historique, les progrès accomplis sont réellement considérables. En tant qu'optimiste de l'histoire, je penche pour ce dernier point de vue en cas de doute.

En tant que social-démocrate, je voudrais aborder un deuxième point qui échappe à la responsabilité de l'Union européenne et de l'OTAN mais qui touche tous les Européens. Il s'agit des évolutions récentes concernant le système de défense antimissiles en Pologne et en République tchèque. Nous, les sociaux-démocrates, sommes heureux d'apprendre que certaines propositions que nous avons émises sont aujourd'hui mises en œuvre à la suite de changements survenus aux États-Unis.

Nous avons toujours dit qu'il n'était pas nécessaire de précipiter une décision concernant le stationnement d'équipement, dans la mesure où il n'existe à l'heure actuelle aucune menace en provenance, par exemple, de l'Iran. Hillary Clinton a déclaré la semaine dernière que les prochaines décisions aux États-Unis seraient prises dans le contexte de l'évolution de la situation en Iran. Joe Biden a déclaré que la mise en place du système dépendrait des capacités techniques et de considérations financières. Nous saluons ces nouvelles réflexions. À tout le moins, nous ne serons pas la dernière brigade condamnée agitant le drapeau de ce système de défense antimissiles.

Annemie Neyts-Uyttebroeck, au nom du groupe ALDE. – (NL) Le débat d'aujourd'hui, basé sur ces trois rapports, prouve que contrairement aux affirmations de nombreux europessimistes et eurosceptiques, la politique européenne de défense et de sécurité et la politique étrangère européenne deviennent de plus en plus concrètes et cohérentes. Les orateurs qui m'ont précédée en ont largement apporté la preuve.

Je tiens tout d'abord et avant tout à remercier les trois rapporteurs pour la façon dont ils ont tenu compte de l'opinion des rapporteurs fictifs libéraux lors de la rédaction de leurs rapports. Nous nous réjouissons de voir que ces rapports reflètent bon nombre de nos opinions. Monsieur Vatanen s'est efforcé de tenir compte du plus grand nombre possible d'opinions et d'approches dans son rapport sur l'OTAN, et je trouve regrettable que le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates Chrétiens) et des Démocrates Européens ainsi que le groupe socialiste du Parlement européen aient déposé des amendements à la dernière minute comme s'ils voulaient marquer ce rapport de leur empreinte.

Nous soutiendrons néanmoins ce rapport, parce que nous pensons qu'il souligne à juste titre les aspects les plus importants et qu'il fait preuve d'un réalisme suffisant. Il admet par exemple, quoique avec une grande élégance, l'existence d'une réelle concurrence entre l'Union européenne et l'OTAN. La coutume veut que l'on passe sous silence ce genre de choses, aussi réelles soient-elles.

Deuxièmement, l'amendement déposé par M. Duff et moi-même et décrivant clairement les difficultés provoquées par les attitudes de la Turquie, de la Grèce et de Chypre au sein de l'OTAN et de l'Union européenne a été accepté. D'habitude, nous n'obtenons rien de plus que des allusions diplomatiques.

Enfin, ce rapport comporte un appel à la complémentarité entre les stratégies de l'Union et de l'OTAN en matière de défense et de sécurité. Mesdames et Messieurs, cette complémentarité est essentielle.

Konrad Szymański, *au nom du groupe UEN*. – (*PL*) Monsieur le Président, la fin libérale de l'histoire que certains annonçaient dans les années 1990 s'est révélée être une chimère. Nous avons de bonnes raisons de nous sentir de plus en plus isolés. Il n'existe donc aucune alternative à la collaboration entre l'Union européenne et l'OTAN. Il n'existe pas d'alternative à une implication plus grande de l'Europe et des États-Unis en matière de sécurité internationale. Dans le cas contraire, les principes de l'ordre international seront dictés de facto par la Corée, l'Iran ou les terroristes du Hamas.

L'énergie, les matières premières, la piraterie et la sécurité sur Internet nécessitent une attention particulière. En Pologne, nous avons aussi appris récemment que la coordination des opérations de sauvetage d'otages posait d'énormes problèmes. Toutefois, le fait de prendre les décisions en commun ne signifie pas que ces décisions seront bonnes. J'éviterais donc de surestimer le rôle du traité de Lisbonne. Les limites de notre efficacité sont définies au niveau des capitales européennes. C'est là que nous devons chercher la volonté politique de mener une politique mondiale commune, et pas dans les procédures.

Angelika Beer, au nom du groupe Verts/ALE. -(DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la politique étrangère et de sécurité de l'Europe a connu un développement rapide au cours de ces dernières années. Nous devons toutefois veiller à assurer une évolution et un changement tout aussi rapides face aux menaces et aux crises de toutes natures.

Mon groupe n'aime pas porter aux nues son propre travail. C'est pourquoi je ne souhaite pas non plus faire l'éloge des rapports qui nous sont présentés aujourd'hui. M. Saryusz-Wolski a rédigé un rapport sain, et nous le soutiendrons. Ceci étant dit, le dilemme stratégique est clair. M. Solana, vous avez absolument raison. Vous venez de nous dire qu'il fallait renforcer la coopération européenne au niveau stratégique. Mais tout d'abord et par-dessus tout, devons nous fixer pour objectif, nous devons élaborer une stratégie européenne commune en matière de politique étrangère et de sécurité – c'est quelque chose que nous ne possédons pas encore à l'heure actuelle.

Je dis cela parce que nous nous trouvons à un moment historique. Ces rapports, et en particulier celui de M. Vatanen sur l'OTAN, avancent à petits pas dans l'ombre du nouveau gouvernement américain. M. Vatanen a refusé d'aborder dans son rapport la question du désarmement nucléaire, que nous soumettrons à nouveau au vote demain. Mais alors de quoi parlons-nous?

Je me tourne à présent vers le rapport de M. von Wogau. Ce rapport aborde un nouveau concept: SAFE. Voici un bien beau jeu de mots, Synchronised Armed Forces Europe, mais ce concept n'existe tout simplement pas. Par ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions le soutenir, alors que ce concept n'est même pas encore sur la table. Dans son rapport, M. von Wogau a omis d'aborder la sécurité humaine. Mon groupe insiste pour que l'Union européenne inscrive clairement cet objectif dans sa politique internationale. Il a refusé de parler du partenariat pour la paix (Peace Building Partnership) ou du développement d'un corps de pacification civil. Je pense donc avoir de bonnes raisons de dire que ce rapport est entièrement inadéquat pour ceux qui pensent que l'Europe doit agir maintenant, au cours des mois qui viennent, dès aujourd'hui – et cette nécessité est apparue clairement lors de la conférence de Munich sur la sécurité.

La période postélectorale aux États-Unis représente une fenêtre d'opportunité. Nous ne savons pas combien de temps cette fenêtre restera ouverte. En tant qu'Européens, nous devons formuler nos propres intérêts stratégiques et les intégrer à l'alliance – à l'OTAN. Comme l'a fait remarquer Mme Ferrero-Waldner, nous devons également préciser notre définition de la sécurité vis-à-vis de la Russie. Si nous ne le faisons pas, d'ici quelques mois, le gouvernement américain prendra le pas sur l'Union européenne et définira, par le biais de discussions bilatérales avec la Russie, des positions stratégiques cruciales sans que la puissance de l'Europe – sa force politique, sa capacité à prévenir les conflits – puisse exercer la moindre influence sur cette nouvelle stabilisation de la politique de sécurité transatlantique.

C'est pourquoi j'invite chacun d'entre nous et toutes les parties concernées à renoncer réellement aux modes de pensée dépassés de la Guerre froide, aux prises de position pour un camp ou l'autre, et d'aller au contraire de l'avant. L'Europe a le devoir envers ses citoyens de créer aujourd'hui un partenariat de sécurité qui soit une garantie de paix et non de conflit.

Tobias Pflüger, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, les rapports de M. von Wogau et de M. Vatanen sont explicites et parfaitement clairs. Ils prônent une militarisation plus poussée encore de l'Union européenne. Ces rapports réclament la transformation de facto de l'UE en une puissance militaire. Le rapport de M. von Wogau consacré à la stratégie européenne de sécurité appelle de ses vœux une «force armée européenne intégrée». Nous ne pensons pas que cette direction soit la bonne. De plus, ce rapport préconise entre autres la mise en place d'un quartier général commun pour l'Europe et d'un marché commun du matériel de défense.

Le rapport von Wogau apporte même son soutien rétroactif au programme Eurofighter au prix scandaleusement gonflé. Ce rapport accorde une importance essentielle au traité de Lisbonne, qui «introduira des innovations majeures dans le domaine de la PESD». C'est là l'une des principales raisons de notre opposition au traité de Lisbonne.

Le rapport Vatanen demande la mise en place de structures de coopération permanentes entre l'UE et l'OTAN. Nous pensons que cela ne serait pas une bonne chose. Chaque nouvelle mission militaire de l'UE est problématique. L'OTAN n'est pas une alliance pacifique – elle a été conçue pour faire la guerre, comme en Yougoslavie et aujourd'hui en Afghanistan. Quelles seront les prochaines guerres? L'OTAN symbolise la politique de la guerre. Ce rapport affirme que l'OTAN «constitue le socle de la sécurité européenne». Non! L'OTAN est synonyme d'insécurité! La fusion de l'OTAN et de l'UE serait très problématique, surtout par rapport aux deux stratégies.

Le groupe confédéral de la Gauche Unie Européenne / Gauche Verte Nordique défend l'idée d'une Union européenne civile et s'oppose à l'OTAN. Nous devons au contraire démanteler l'OTAN. L'OTAN souhaite célébrer son 60^e anniversaire à Strasbourg, à Baden-Baden et à Kehl. Aujourd'hui même, devant le Parlement européen, j'appelle la population à protester contre ce sommet de l'OTAN! Soixante ans d'OTAN, c'est soixante ans de trop.

Notre groupe a soumis des rapports minoritaires en réaction aux rapports de MM. von Wogau et Vatanen, et mes collègues aborderont plus en détail les problèmes spécifiques qui se posent par rapport à la Russie. Comme précédemment, nous rejetons le système de défense antimissiles et nous rejetons les formulations de ce rapport qui font référence à Chypre. Nous allons donc voter contre ces deux rapports.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Quand, il y a moins d'un an, j'ai appris avec une délégation du Parlement européen les activités de la mission européenne de police en Cisjordanie, j'ai eu un bref instant l'espoir d'une Autorité palestinienne qui ferait réellement respecter son autorité par le biais d'un système policier et de sécurité efficace. Le paragraphe 25 du rapport Saryusz-Wolski salue donc l'extension du mandat de la mission européenne de police dans les territoires palestiniens.

Entre-temps, j'ai reçu très récemment plusieurs rapports extrêmement défavorables concernant la sécurité publique en Cisjordanie, notamment les pratiques d'extorsion de certains membres du dispositif de sécurité palestinien qui se comportent la nuit comme des chefs mafieux, et même les noms de certains membres de groupes terroristes payés par l'Autorité palestinienne.

Je voudrais demander au Conseil et à la Commission si ces rapports sont fondés. S'agit-il de fiction? Bref, quelles sont les dernières nouvelles de la mission européenne de police dans les territoires palestiniens? Il s'agit après tout d'une question essentielle. Si l'objectif est de créer un État palestinien viable, il faut tout d'abord rétablir la loi et l'ordre en Cisjordanie.

Luca Romagnoli (NI). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis d'avis que l'alliance atlantique est un instrument de défense obsolète qui a nui récemment à nos relations avec certains de nos partenaires, comme par exemple la Russie. Je pense que nous devons préserver nos relations avec la Russie et les utiliser pour préparer un partenariat privilégié.

Je suis d'accord avec Mme Ferrero-Waldner pour dire que les politiques de sécurité communes ne doivent pas nous faire oublier que récemment, l'OTAN n'a pas été l'instrument le plus utile pour la dissuasion ou le rétablissement de la paix.

Je pense que l'Europe possède aujourd'hui la maturité nécessaire pour définir sa propre stratégie de sécurité indépendante, et qu'elle en a politiquement besoin. Cela ne signifie pas qu'il faille adopter une position opposée à l'OTAN. Nous pouvons travailler côte à côte, comme d'autres députés l'ont déjà proposé, sans continuer à nous soumettre à des intérêts qui ne sont souvent pas ceux de l'Europe. C'est pourquoi il m'est impossible d'apporter mon soutien aux rapports proposés.

Javier Solana, Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. – (ES) Monsieur le Président, très brièvement, et étant donné que les contributions des différents orateurs sont généralement similaires, permettez-moi de faire part au Parlement de trois ou quatre réflexions qui me sont venues à l'esprit en entendant les interventions.

Tout d'abord, les ressources et les moyens. Les rapporteurs de ces différents rapports ont reconnu l'existence de problèmes au niveau des ressources et des moyens, et ont recommandé une meilleure utilisation des ressources nationales. Toutefois, il me semble que nous ne faisons pas la meilleure utilisation possible de certains des moyens dont nous disposons, et je tenais à le souligner.

Je pense que la création de l'Agence européenne de la défense sur base de l'accord du Conseil européen, qui ne nécessite pas l'application de l'adoption du traité de Lisbonne, était une bonne idée. Je pense que cette agence peut faire un excellent travail de coordination des politiques nationales et apporter une valeur ajoutée importante à toutes les politiques mises en place.

Quelqu'un a parlé d'hélicoptères. Les hélicoptères sont nécessaires à toutes sortes de missions: les missions civiles, les missions militaires, toutes sortes de missions, pour le transport. L'hélicoptère est devenu aujourd'hui un outil essentiel de gestion de crise.

Une meilleure coordination des moyens dont nous disposons, tant en termes de matériel qu'en termes d'une meilleure utilisation des logiciels dont sont équipés les hélicoptères, nous permettrait d'en faire un meilleur usage et d'en tirer plus que nous le faisons à l'heure actuelle.

Je voudrais dire également que ces dernières semaines, nos relations stratégiques avec les États-Unis et avec la Fédération de Russie ont progressé à grands pas.

Mme Beer a parlé de la conférence de Munich sur la sécurité; je pense que cette conférence fut un événement important qui a permis de faire avancer certaines tâches non programmées, parce qu'il ne s'agissait pas d'un forum politique de décision, mais d'un forum de réflexion extrêmement important. Je pense qu'au cours des prochains mois et des prochaines années, le thème central de nos discussions sera notre relation avec les États-Unis, du point de vue de notre stratégie pour les années à venir, et avec la Russie. Tel fut le cas à Munich, et plus tard encore, quand Mme Ferrero-Waldner et moi-même avons visité Moscou pour aborder avec les dirigeants de la Fédération de Russie les nouvelles idées fondamentales en matière de sécurité européenne.

L'Europe ne souhaite pas devenir une puissance militaire. Je pense que l'Europe, l'Union européenne, est une puissance civile dotée de moyens militaires, ce qui est très différent d'une puissance militaire, et je pense qu'elle doit le rester. Ce travail ainsi que tous les documents que nous produisons, et que produisent aussi bien le Parlement que la Commission ou encore moi-même, tendent vers cet objectif.

Quelques mots sur la police dans les territoires palestiniens, un sujet que nous avons abordé lors de la session précédente. EUPOL est l'un de nos plus importants atouts pour notre crédibilité et notre travail en matière de sécurité avec les Palestiniens et dans les territoires occupés, et elle restera un atout important de l'Union européenne. Cette mission est appréciée de tous: des Palestiniens, des Israéliens et des pays avoisinants. Vous pouvez donc avoir la certitude que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer notre travail en vue de cet objectif.

Elmar Brok (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur Solana, je tiens à remercier les trois rapporteurs et j'aimerais faire des commentaires sur certains aspects de ces rapports. Je tiens à dire en particulier que ces 60 années d'OTAN ont été 60 années de paix et de liberté pour ma génération. C'est quelque chose dont nous devons avoir conscience.

Si nous parvenons aujourd'hui à renforcer la politique étrangère, de sécurité et de défense l'UE à un moment où le multilatéralisme connaît un nouvel essor, comme vient de le mentionner Monsieur le haut représentant Solana, si nous parvenons à intégrer davantage notre vision de mesures préventives et de puissance douce à une stratégie transatlantique commune en cette période de multilatéralisme, nous aurons un bel avenir devant nous.

Dans le même temps, la réintégration militaire de la France renforce la position européenne. La conférence de Munich sur la sécurité fut révélatrice: après les explications du Premier ministre Tusk, de la chancelière Merkel et du président Sarkozy – en présence du vice-président américain Joe Biden – l'idée d'un corps européen au sein de l'OTAN a fait pour ainsi dire l'unanimité. À mes yeux du moins, l'absence de protestation de la part des Américains constitue un changement sensationnel. Dans les relations transatlantiques, nous pouvons également accélérer le développement de positions communes dans le domaine militaire afin que celles-ci soient reflétées de façon crédible dans le cadre de l'OTAN. C'est pourquoi nous devons utiliser notre vision des capacités militaires centrée sur la puissance douce et la prévention pour promouvoir un nouvel agenda, qui existait déjà mais qui est apparu clairement à Munich, car les politiques du président Obama nous permettent d'entrer dans une nouvelle ère de négociations en matière de désarmement. Les Européens peuvent jouer un rôle dans ce contexte avec le traité START, avec le traité de non-prolifération, qui doit être renégocié, et en particulier avec le traité CFE, qui présente une importance particulière pour l'Europe dans la mesure où nous avons certains problèmes avec la Russie.

Si tous ces aspects sont intégrés, y compris le bouclier antimissiles, nous aurons de nouvelles opportunités, de meilleures opportunités de mener une politique transatlantique commune avec les États-Unis en tant qu'allié et avec la Russie en tant que partenaire stratégique: une politique conforme aux intérêts de l'Europe

en matière de paix. Mais nous ne pourrons saisir cette opportunité qu'en renforçant notre propre influence, c'est pourquoi cette politique va dans le bon sens.

Ioan Mircea Paşcu (PSE). – (EN) Monsieur le Président, le rapport sur le rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité européenne reflète les différences d'approche au sein du Parlement européen entre ceux qui considèrent toujours l'OTAN comme l'organisation apportant la meilleure garantie de sécurité à ses membres, et ceux qui, au contraire, sont de moins en moins convaincus de la nécessité de l'OTAN dans un monde qui ne présente apparemment aucune menace majeure – ou du moins aucune menace comparable à celle que posait autrefois l'Union soviétique.

Toutefois, aucun membre de ces deux organisations n'a souhaité jusqu'ici renoncer à la garantie de sécurité de l'OTAN, même si l'UE renforce son effort de défense et de sécurité et même après qu'elle eut adopté une disposition similaire à l'article cinq du traité de Washington: la clause de solidarité du traité de Lisbonne.

Selon moi, la relation entre l'OTAN et l'UE – élément le plus important de la relation transatlantique au sens large – devrait être naturellement complémentaire et mutuellement profitable aux deux partenaires contraints de collaborer pour faire face aux défis actuels de plus en plus nombreux et complexes. À cette fin, il serait possible d'améliorer les mécanismes existants – je pense aux accords Berlin Plus – et d'envisager de nouveaux mécanismes – je pense ici à la proposition d'un quartier général opérationnel pour l'UE. Nous devons surmonter les obstacles – par exemple l'impact négatif du problème cypriote – et, surtout, améliorer les perceptions réciproques. Nous devons donc cesser de considérer l'OTAN comme un adversaire, mais il ne faut pas non plus considérer l'UE comme une annexe de l'OTAN.

Comme cela a déjà été dit, la vérité est que dans la pratique, ces deux partenaires pourraient parfaitement collaborer en se complétant mutuellement. Le rapport a été modifié dans ce sens, et j'espère que le résultat final obtenu obtiendra le soutien d'une majorité d'entre nous.

Andrew Duff (ALDE). – (*EN*) Monsieur le Président, cet après-midi, plusieurs orateurs ont embelli la situation. Le fait est que toutes les missions de la PESD ne sont pas couronnées de succès: plusieurs d'entre elles n'ont pas d'objectifs clairs, d'autres sont mal financées et la campagne afghane pourrait encore échouer. C'est donc à juste titre que le Parlement apporte une contribution importante à la définition de la sécurité commune, et nous devons à présent définir des critères beaucoup plus clairs pour les missions de la PESD.

En ce qui concerne l'intégration de nos forces, les progrès sont négligeables, et je ne pense pas qu'une collision entre deux sous-marins, l'un français et l'autre britannique, soit conforme à nos attentes en la matière!

Ryszard Czarnecki (UEN).—(PL) Monsieur le Président, quand il y a trop de présidents, il n'y en a finalement aucun. Lorsque nous abordons la question de la sécurité, nous devons parler clairement et précisément d'une question extrêmement urgente et importante. Les événements survenus l'année dernière dans le Caucase, à proximité immédiate de l'Union européenne, montrent l'importance que nous devons accorder à la politique orientale et nous rappellent que nous devons considérer cette politique comme un investissement spécifique dans la sécurité de l'Europe et de l'UE. C'est pourquoi je pense que notre partenariat avec les pays situés à l'Est de l'UE est fondamental et, bien que je me réjouisse de l'existence de ce partenariat, je m'inquiète également de la réduction de près de deux tiers du budget consacré au Partenariat oriental. Je pense qu'il s'agit là d'une question absolument fondamentale, et je pense que ce partenariat représentera un symbole spécifique de l'Union européenne non seulement pour ses voisins les plus proches, mais aussi pour des pays situés bien au-delà du Belarus, de l'Ukraine ou de la Géorgie.

Satu Hassi (Verts/ALE). – (*FI*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie les trois rapporteurs. Malheureusement, je dois dire que je ne partage pas l'opinion fort peu critique vis-à-vis de l'OTAN que présente notamment le rapport de M. Vatanen.

Bien sûr, l'OTAN n'est plus ce qu'il était du temps de la Guerre froide, l'Europe non plus, et la coopération entre l'OTAN et l'UE est une excellente chose. Je ne partage cependant pas l'opinion selon laquelle tous les États membres de l'UE doivent absolument être membres de l'OTAN.

Nous devons accepter le fait que certains pays ont pu contribuer au rétablissement de la paix précisément parce qu'ils sont restés en dehors de toute alliance militaire, comme c'est le cas de mon pays, la Finlande. Étant donné que la Finlande n'appartient à aucune alliance militaire, presque personne ne la considère comme un pays hostile ou comme quelqu'un représentant son ennemi. Cela a permis à de nombreux Finlandais de mener à bien des missions de pacification. Ce fut le cas par exemple de notre ancien Premier ministre Holker

en Irlande du Nord, de notre ancien président Ahtisaari en Namibie, en Indonésie (Aceh) et au Kosovo, ont encore de notre ancien ministre M. Haavisto au Soudan.

Bien que la majorité des citoyens européens vive dans des États membres de l'OTAN, nous devons également admettre que l'existence de pays non-alignés est une ressource précieuse en matière de pacification. Nous ne pouvons ignorer ce point de vue au nom d'un quelconque objectif d'harmoniser la politique militaire au sein de l'UE.

Vladimír Remek (GUE/NGL). – (*CS*) J'avais prévu de discuter des dangers de la militarisation de l'espace étant donné qu'en tant qu'ancien astronaute, j'estime avoir une compréhension particulière de cette question. Toutefois, les documents présentés soulignent notamment la nécessité d'utiliser la politique de sécurité au profit des citoyens de l'Union européenne. Dans le même temps, nous ignorons entièrement leur opinion quant à la construction de nouvelles bases étrangères sur le territoire de l'Union européenne. En Pologne et en République tchèque notamment, les préparations en vue de l'installation de certains composants du système américain de défense antimissiles se poursuivent. Et dans mon propre pays en particulier, la République tchèque, les opinions et les intérêts du public sont complètement ignorés. Aucune voix officielle au sein de l'Union européenne ne s'est élevée pour défendre les intérêts des citoyens, pour lesquels l'UE n'existe peut-être pas à cet égard. Pourtant, deux tiers des habitants de la République tchèque se prononcent systématiquement contre ces bases étrangères, malgré une campagne d'information et de promotion qui dure depuis plus de deux ans. Je pense que quelque chose ne va pas dans l'Union européenne lorsque nos documents ne reflètent pas les intérêts de la population et quand les opinions du peuple peuvent être ignorées au nom de la démocratie. Il ne faut pas s'étonner alors que les citoyens se détournent de la politique européenne, qu'ils considèrent comme quelque chose qui ne les concerne pas, ou qu'ils la rejettent en bloc.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM). – (*EN*) Monsieur le Président, les citoyens de l'Europe ont besoin d'une Union forte avec une politique étrangère, de sécurité et de défense compétitive. Cela n'arrivera pas si notre Union reste passive et immobile. La Chine et l'Inde se développent non seulement en tant que puissances économiques, mais aussi en tant que puissances militaires.

L'avantage concurrentiel de l'Europe doit reposer sur la connaissance et l'innovation. C'est une approche que nous devons tous soutenir et encourager. Dans le cadre d'une stratégie de sécurité efficace, nos forces européennes doivent avoir accès à du matériel et à des ressources de toute première qualité. Alors que les États-Unis dépensent des trillions de dollars en sécurité, l'Europe tarde à développer sa propre stratégie. En cette période de crise, nous fermons des usines d'armement comme l'usine de Radom en Pologne. Nous devrions au contraire investir dans des technologies de pointe, comme par exemple les technologies de tir sans recul actuellement en cours de développement en Pologne. L'innovation crée de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois. Nous ne pouvons pas développer les capacités de l'Europe en fermant nos propres usines.

Roberto Fiore (NI). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis en principe favorable à l'idée d'une armée européenne, mais nous devons définir quel type d'armée nous voulons et avec quelles limites.

Il est extrêmement incongru d'avoir deux forces dirigées l'une contre l'autre – l'armée turque et l'armée grecque – au sein de la même alliance. Je suis sûr que le Conseil a eu l'occasion de visiter le Nord de la Chypre et de constater les dégâts infligés par les soldats turcs par l'occupation turque à une île manifestement européenne.

Il faut admettre également que notre alliance avec les États-Unis provoque souvent des problèmes considérables. Les États-Unis nous ont entraînés dans plusieurs guerres, dans plusieurs conflits – je pense à la Serbie, à l'Irak et à l'Afghanistan – pour défendre des intérêts qui ne sont clairement pas ceux de l'Europe.

Nous ferions mieux de nous allier à la Russie et au Belarus, qui sont européens du point de vue historique, religieux, militaire et géopolitique. Tel est l'avenir de l'armée européenne: une armée qui n'est certainement pas en guerre avec les États-Unis, mais qui maintient une distance respectueuse. Une armée sans la Turquie, parce que jusqu'à preuve du contraire la Turquie est un pays d'Asie malheureusement en conflit avec un pays européen dans la Méditerranée. Et enfin, une armée alliée et collaborant étroitement avec la Russie et le Belarus.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, vous ne serez pas surpris de mon inquiétude vis-à-vis des idées globales présentées par les rapports relatifs à la PESD, en particulier le rapport de M. von Wogau, qui regorge de suppositions erronées quant à la nature de l'Union européenne et à l'ambition de

créer une armée européenne sous le contrôle de l'UE. Ce rapport considère, je cite, des «Forces armées synchronisées pour l'Europe» comme un pas sur la voie d'une «Force armée intégrée européenne». En d'autres termes, une armée européenne. Comme nous le savons tous, la PESD n'apporte aucune valeur ajoutée militaire. Il s'agit d'un outil politique destiné à promouvoir l'intégration européenne. Nous devons la voir pour ce qu'elle est.

J'affirme depuis longtemps que l'Union européenne pourrait jouer un rôle utile en fournissant des instruments civils pour la gestion de crise et la reconstruction après les conflits. Cette approche pourrait être réellement utile. À propos, aucun officier militaire de ma connaissance n'imagine un seul instant que l'on puisse résoudre des conflits comme celui qui déchire l'Afghanistan par la voie militaire uniquement. Il n'y a rien de nouveau à ce que l'on se plaît aujourd'hui à appeler «l'approche globale». Autrefois, on parlait de gagner «les cœurs et les esprits». L'UE a donc tout à fait tort, et se rend en fait coupable de mensonge, quand elle essaie de justifier son implication dans des opérations militaires en s'attribuant exclusivement l'approche globale comme une espèce d'argument de vente propre l'UE. Pour l'Union européenne, une approche honnête et raisonnable consisterait à renoncer aux ambitions de défense de la PESD et à se concentrer sur sa contribution civile. Ceci permettrait peut-être à l'Europe et à ses alliés de se concentrer sur leur contribution militaire à l'OTAN, de redynamiser l'alliance transatlantique pour les années difficiles qui nous attendent sans se laisser distraire par les ambitions redondantes de l'Union européenne.

Le problème immédiat est que les ambitions de l'UE commencent aujourd'hui à contaminer l'OTAN, et je crains sérieusement que cela n'ait un impact sur les célébrations du soixantième anniversaire. Pendant ce temps, au Royaume-Uni, nos ministres font l'autruche et prétendent ne pas remarquer tout ce qui est en train de se produire.

Martí Grau i Segú (PSE). – (ES) Madame la Commissaire, Monsieur Solana, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier les trois rapporteurs pour leur travail. En tant que rapporteur fictif pour le rapport consacré à la politique étrangère et de sécurité commune, je me pencherai spécifiquement sur ce document en commençant par féliciter M. Saryusz-Wolski pour les résultats de son travail et pour la coopération dont il a fait preuve avec les autres groupes afin de parvenir à un résultat consensuel.

Tout comme le Parlement a souvent demandé que l'Union européenne reçoive les outils nécessaires pour lui permettre de parler d'une seule voix dans le monde, cette Assemblée elle-même est capable de présenter un front uni pour évaluer et promouvoir les grandes priorités de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les efforts de notre groupe, le groupe socialiste du Parlement européen, poursuivent deux objectifs. Tout d'abord, faire valoir et mettre en exergue les thèmes majeurs dont nous pensons qu'ils sont essentiels dans tous les domaines de la politique étrangère, comme la lutte contre le changement climatique, la promotion de la paix dans le monde entier ou l'engagement en faveur du développement humain. Deuxièmement, proposer des façons de rétablir l'équilibre entre les priorités géographiques de la PESC telles qu'elles apparaissaient à l'origine dans le texte, si elles y apparaissaient, ou les introduire si elles en étaient absentes.

C'est pourquoi nous avons par exemple préconisé une plus grande clarification des actions entre les cadres institutionnel et coopératif de la dimension orientale récemment définie. Nous avons plaidé pour une plus grande diversification et une attention plus importante à nos relations avec l'Afrique, un continent dont nous nous souvenons uniquement lorsque éclatent des guerres particulièrement violentes, et encore.

En ce qui concerne l'Amérique latine, nous avons demandé d'examiner les processus actuels de négociation visant à conclure des accords d'association – les premières discussions bilatérales que l'Union européenne conclura dans son histoire.

En ce qui concerne la Méditerranée, nous sommes opposés à une approximation réductrice mentionnant uniquement la sécurité. Nous voulons au contraire inclure la richesse de l'héritage politique, économique et socioculturel pris en compte par le processus de Barcelone.

En ce qui concerne les amendements en séance plénière, notre groupe n'en a déposé aucun parce que nous pensons que cela permet de renforcer l'équilibre atteint grâce aux compromis. Nous nous opposerons donc à la majorité des amendements afin de ne pas porter préjudice au compromis qui s'est dégagé au sein de la commission des affaires étrangères.

Janusz Onyszkiewicz (ALDE). – (*PL*) Monsieur Président, comme l'a dit un jour Tony Blair, l'Union européenne ne doit pas être un super-État mais elle doit devenir une superpuissance. Nous pourrions y

ajouter: une superpuissance non seulement au niveau économique, car elle en est déjà une, mais aussi un acteur important sur la scène mondiale, car ses intérêts et les intérêts de tous ses États membres l'exigent.

On rapporte qu'Henry Kissinger a demandé un jour quel numéro de téléphone il devait appeler pour connaître la position de l'Union européenne sur des questions importantes de politique internationale. Aujourd'hui, ce numéro est celui du haut représentant. Le problème est que lorsque ce téléphone sonne, M. Solana doit savoir ce qu'il doit dire. Il est donc indispensable d'élaborer une politique étrangère commune, d'y inclure une politique en matière de sécurité et d'énergie et donc également une politique commune envers la Russie.

J'aimerais revenir sur cette proposition sans cesse répétée concernant la nécessité, pour tous les pays de l'Union européenne, de parler d'une même voix dans leur dialogue avec la Russie. Pour y parvenir, il faut développer dès que possible une politique clairement définie vis-à-vis de la Russie, une politique défendue par tous et fondée sur la solidarité. Ceci permettra de créer un cadre clair non seulement pour les discussions entre l'UE la Russie, mais aussi pour les pourparlers bilatéraux entre la Russie et les différents États membres. Le Parlement européen devrait jouer un rôle très important dans l'élaboration de cette politique en raison du mandat qu'il tire d'élections démocratiques et dont il peut être fier.

Adamos Adamou (GUE/NGL). – (*EL*) Ce rapport sur le rôle de l'OTAN dans l'Union européenne a servi de prétexte pour mettre sur la table l'adhésion de la Chypre au Partenariat pour la paix et à l'OTAN. Nous devons respecter la position de la République de Chypre. Il n'est pas légitime de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État membre souverain pour forcer une intégration que n'exige aucun traité.

Alors même que la République de Chypre participe à des négociations visant à résoudre la question chypriote, l'ouverture de ces discussions porte un préjudice considérable à ce processus. Le seul objectif poursuivi par tous doit être la démilitarisation pleine et entière d'un pays occupé par le Turquie et la préservation de la viabilité d'une solution future. C'est d'ailleurs la position adoptée par le Parlement européen dans d'autres rapports.

Nous vous invitons à soutenir les amendements 22, 23 et 24 et à voter contre les points qui constituent une ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain. Nous vous demandons de confirmer que le principe du respect des droits souverains des États membres est inviolable, quelle que soit votre opinion concernant le partenariat ou l'OTAN. Nous prônons la démilitarisation et le respect des principes du droit international.

Georgios Georgiou (IND/DEM). – (*EL*) Monsieur le Président, en droit international, le fait de dire «J'ai un État» signifie que je contrôle certains territoires auxquels j'applique un gouvernement qui met en œuvre une politique étrangère et de défense. Je m'interroge sur cet «État européen» dont certains nous rebattent les oreilles et je me demande où sont ses frontières, quels sont les territoires qu'il contrôle et où est sa défense, puisque cette défense est aux mains d'une grande armée – malheureusement américaine. Où est sa politique étrangère alors que le Moyen-Orient est en flammes, un vivier qui exporte le terrorisme et dont les réfugiés et les victimes ne prennent pas le chemin de l'Alabama, de l'Arizona ou du Kentucky, mais malheureusement de la Grèce, de la Chypre, de l'Allemagne et de l'Espagne?

C'est pourquoi j'avoue avoir mes doutes quant à la possibilité de soutenir l'idée qui ressortira des propositions émises par les rapports dont nous discutons aujourd'hui, et j'envisage de voter contre ces rapports demain.

PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

Jim Allister (NI). – (EN) Madame la Présidente, ceux qui prétendent qu'un super-État européen n'est pas en train de se construire sous nos yeux auront bien du mal à expliquer le contenu de ces rapports impérialistes.

Les affirmations selon lesquelles une politique de défense commune – considérée désormais comme une évidence – et ce que l'on appelle l'autonomie stratégique de l'UE nécessitent une force armée européenne intégrée, ainsi que la demande d'un quartier général opérationnel autonome et permanent pour l'UE et d'un statut équivalent à celui de l'OTAN, ne laissent plus aucun doute: dans le cadre de notre politique étrangère et de sécurité commune, les partisans du projet européen exigent non seulement le pouvoir politique mais aussi le pouvoir militaire, qu'ils ne peuvent obtenir qu'aux dépens des pouvoirs, des droits et de l'indépendance des États membres. Je rejette ce super-État et l'idée d'une armée centralisée pour l'Europe, tout comme je rejette le traité de Lisbonne qui rendrait tout cela possible.

Tunne Kelam (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, le message de nos rapporteurs aujourd'hui pourrait être qu'un partenariat euro-atlantique bien vivant est la meilleure garantie de la sécurité et de la stabilité de l'Europe.

Je suis favorable à l'adoption d'un nouveau programme transatlantique et à la création d'une nouvelle série d'institutions euro-atlantiques qui permettront, en bout de course, la mise en place d'un marché commun global transatlantique.

Ari Vatanen a appelé de ses vœux une collaboration plus étroite de tous les États membres de l'UE et de l'OTAN, quelle que soit l'organisation à laquelle ils appartiennent. Je trouve que cette idée est tout à fait réaliste, tout comme son idée d'un quartier général opérationnel permanent pour l'UE complétant les structures de commandement de l'OTAN, sans bien sûr leur faire concurrence.

Un autre point très important est que nous puisons dans les mêmes ressources nationales. Jacek Saryusz-Wolski a déclaré que la PESC était gravement sous-financée – il est donc essentiel d'éviter les redondances et d'augmenter l'efficacité. Les États membres doivent se poser la question suivante: quel soutien apportent-ils à M. Solana pour mener nos politiques de défense communes?

Troisièmement, il est temps de faire face aux nouveaux défis qui se posent à nous en matière de sécurité. En fait, les conflits futurs se dérouleront et se décideront peut-être dans le cyberespace, où chaque État doit réagir et se défendre en un laps de temps parfois inférieur à une seconde. Le Parlement européen doit lui aussi prendre l'initiative de contribuer à ce défi colossal du nouveau siècle, un défi qui repose sur la démocratisation de la technologie moderne.

Hannes Swoboda (PSE). – (*DE*) Madame la Présidente, les nationalistes, les membres à l'esprit étroit de cette Assemblée, sont sans aucun doute convaincus que les pays peuvent affronter seuls les risques et les problèmes de ce monde.

M. Allister en est un exemple typique. Pense-t-il réellement qu'il soit possible de lutter contre le terrorisme dans le monde en comptant sur la seule défense nationale de son pays? Pense-t-il réellement que les problèmes de la sécurité énergétique peuvent être résolus si chacun s'y attaque séparément? Cette approche est d'un autre temps. Le traité de Lisbonne, si souvent critiqué, aurait bien sûr l'énorme avantage de nous permettre de collaborer davantage, par exemple en matière de politique énergétique et de la politique étrangère et de sécurité commune, afin de faire face efficacement aux dangers et aux risques de ce monde.

Le nouveau gouvernement américain dirigé par le président Obama se réjouit de l'existence de cette politique européenne commune, qui donne aux États-Unis un partenaire dans la lutte contre bon nombre de ces problèmes. Par ailleurs, comme le démontre amplement la présence régulière de représentants russes au sein de cette Assemblée, la Russie a compris elle aussi que la vieille approche consistant à discuter séparément avec les différents pays et à les monter les uns contre les autres ne fonctionne plus. La Russie a compris qu'elle devait discuter avec l'Union européenne pour parvenir à des solutions communes, par exemple en matière de sécurité énergétique.

Le rapport de M. Saryusz-Wolski en fait d'ailleurs état à plusieurs reprises. Comment essayer de résoudre ensemble ces problèmes, comme par exemple celui de la sécurité énergétique? Je me réjouis d'apprendre que le haut représentant et un membre de son équipe prévoient d'intensifier leurs efforts dans ce domaine à l'avenir. Ceci nous permettra de montrer à nos citoyens comment la politique étrangère et de sécurité commune tient compte de leurs intérêts spécifiques, et comment nous comptons éviter que les Européens ne doivent frissonner de nouveau à l'avenir. C'est de cela qu'il s'agit, et c'est pour cette raison que nous privilégions une politique étrangère et de sécurité commune plutôt qu'une politique étrangère nationaliste.

Philippe Morillon (ALDE). – Madame la Présidente, je félicite nos trois rapporteurs pour cette synthèse assez remarquable qu'ils ont réalisée de l'état actuel de notre politique extérieure et de sécurité commune.

Monsieur le Haut représentant, vous le savez mieux que tout autre, l'Europe est attendue aujourd'hui sur la scène mondiale pour y prendre la place que lui assignent sa puissance économique et démographique et la richesse de ses valeurs démocratiques et humanistes.

Force est de constater qu'en dépit de la volonté manifestée régulièrement par plus des deux tiers de nos concitoyens européens, vous l'avez dit, des progrès certains ont été effectués, je vous l'accorde, depuis dix ans, mais force est aussi de constater que cette Europe n'existe toujours pas.

S'il en fallait une illustration récente, son effacement dans la solution du nouveau drame au Proche-Orient serait là pour le démontrer. Il y avait, il y a toujours, un besoin de présence européenne dans Gaza pour y jouer un rôle actif, à la fois dans l'aide à la survie des populations et à la reconstruction du pays, et dans la lutte contre la contrebande d'armes, qui avait permis de transformer ce territoire en base de lancement de roquettes de tous calibres.

En dépit des bonnes paroles prodiguées à Charm el Cheikh et à Jérusalem, rien n'a encore été fait à cet égard. Je renouvelle ici une question déjà posée à l'occasion de la crise libanaise: quand pourrons-nous, Monsieur le Haut représentant, espérer le déploiement d'une flotte européenne en Méditerranée comme celle que vous avez mise en place face à la piraterie? Nous en avons les moyens. En aurons-nous un jour la volonté?

Mirosław Mariusz Piotrowski (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, l'Union européenne doit agir dans l'intérêt de la sécurité des citoyens de tous les États membres. Elle doit avant tout assumer sa part de responsabilité dans la guerre contre le terrorisme et réagir vivement contre toute manifestation de terrorisme.

L'assassinat d'un ingénieur polonais pris en otage au Pakistan par les talibans locaux a eu récemment des répercussions importantes. La prétendue diplomatie européenne n'a pas participé aux pourparlers visant à assurer sa libération. Cet incident choquant, qui s'inscrit dans le problème plus large de la sécurité, devrait faire l'objet d'un débat parlementaire distinct et devrait aboutir à la prise de mesures spécifiques. À l'heure actuelle, la priorité est d'obtenir le rapatriement de la dépouille de ce Polonais assassiné et de venir en aide à sa famille. Ces mesures essentielles mais à court terme ne peuvent toutefois se substituer à une approche globale du terrorisme et au renforcement de la pression diplomatique sur des pays comme le Pakistan.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL). – (*PT*) En matière de relations internationales, le Portugal respecte les principes de l'indépendance nationale, des droits de l'homme et des peuples, de l'égalité entre les états, de la résolution pacifique des conflits internationaux, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de la coopération avec tous les autres peuples afin de contribuer à l'émancipation et aux progrès de l'humanité.

Le Portugal prône l'abolition de l'impérialisme, du colonialisme et de toutes les autres formes d'agression, de contrôle et d'exploitation entre les peuples. Il est également favorable à un désarmement global, simultané et contrôlé, à la dissolution des blocs politiques et militaires et à la mise en place d'un système de sécurité collective visant à instaurer un ordre international susceptible de garantir la paix et la justice dans les relations entre les peuples.

Il suffit de lire l'article 7 de la Constitution de la République portugaise pour voir à quel point l'Union européenne est loin de respecter ces principes. En assumant le rôle de pilier européen de l'OTAN en partenariat avec les États-Unis, et en prônant de plus en plus la militarisation des relations internationales, la course aux armements, l'ingérence et l'agression pour permettre aux grandes puissances de contrôler et de partager entre elles le marché et les ressources naturelles, elle agit en contradiction totale avec ces principes.

Gerard Batten (IND/DEM). – (*EN*) Madame la Présidente, ces rapports sont des rapports d'initiative, et on serait tenté de les ignorer comme de simples divagations. Mais nous savons que ces rapports sont parfois utilisés pour lancer les ambitions politiques de l'UE.

M. von Wogau fut autrefois le président de la commission des affaires économiques et monétaires, et il a joué un rôle crucial dans la création de la monnaie unique européenne. Il est aujourd'hui président de la sous-commission de la sécurité et de la défense, et quand il rédige un rapport déclarant que l'Union européenne a besoin de ses propres forces armées, nous pouvons être sûrs que c'est exactement l'intention de l'Union européenne.

Ces rapports demandent à l'UE de développer ses propres forces armées par le biais d'un achat en commun des armements, d'un système de communication commun et d'une structure autonome commune de commandement et de contrôle. M. von Wogau préconise la mise en place d'une armée européenne de 60 000 soldats disponibles à tout moment. L'Union européenne voudrait avoir ses propres soldats, ses propres canons, ses propres chars, ses propres avions et ses propres bombes afin «d'assumer ses responsabilités dans le monde «.

Quels sont au juste ces responsabilités? Pour le découvrir, vous allez devoir attendre de voir si le traité de Lisbonne est ratifié dans son ensemble et s'il permet la mise en place d'une «politique étrangère et de sécurité commune menant à une défense commune». Personne ne pourra dire qu'il n'a pas été prévenu des ambitions militaires de l'Union européenne.

Bruno Gollnisch (NI). – Madame la Présidente, quelle que soit l'amitié que nous éprouvons pour les rapporteurs Vatanen et von Wogau, il ne nous est pas possible d'approuver leurs rapports.

D'abord parce que l'OTAN, Organisation du traité de l'Atlantique Nord, a été créée en 1949 pour répondre à la terrible menace que faisait peser le communisme sur l'Europe occidentale. Elle a joué un rôle utile, indispensable même. Mais, aujourd'hui, cet épouvantable système communiste s'est effondré, le Pacte de Varsovie a été dissous.

Or, l'OTAN ne cesse de s'étendre. Ses activités s'étendent en dehors de son cadre géographique. L'Afghanistan, que je sache, n'est pas riverain de l'Atlantique Nord. Le Kosovo non plus, où l'on a contribué à l'épuration ethnique des Serbes dans une guerre injuste qui n'a rien résolu. L'OTAN viole donc la Charte des Nations unies.

Mes chers collègues, vous êtes complètement inconséquents. Vous prétendez créer une Europe forte et indépendante et vous absorbez la défense européenne dans un commandement à domination américaine. Comment la Russie et d'autres nations ne verraient-elles pas dans tout cela une attitude agressive?

L'OTAN nous asservit à la politique des États-Unis d'Amérique, dont nous sommes les amis, mais dont nous ne saurions être les vassaux et encore moins les valets. Il faut en finir, il faut en sortir. L'OTAN a fait son temps!

Hubert Pirker (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Monsieur Solana, comme nous le savons, les scénarios de risques évoluent sans cesse. Le Traité évolue également, et avec lui les opportunités d'une politique européenne de sécurité et de défense. Ce qui ne change pas par contre, c'est le désir de sécurité et de stabilité de la population, son désir d'une Union forte et de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.

Avec les trois rapports dont nous débattons aujourd'hui, le Parlement européen donne une indication claire de la façon dont il entend réaliser ces objectifs et garantir la sécurité. Il y a tout d'abord le rapport relatif à la politique étrangère et de sécurité commune, qui se focalise sur la sécurité dans les Balkans, la stabilité en Afrique et la paix dans les territoires palestiniens. Vient ensuite le rapport sur la coopération avec l'OTAN, qui insiste clairement sur une coopération plus étroite entre l'UE et l'OTAN et sur une meilleure coordination. Au cœur du troisième rapport se trouve le développement de la politique européenne de sécurité et de défense, dont l'objectif est de permettre une plus grande efficacité et une meilleure coordination en matière de dépenses militaires et d'assurer l'autonomie stratégique de l'Union dans son ensemble, allégeant ainsi la charge supportée par nos États membres.

Avec tous ces objectifs à l'esprit, nous devons soutenir les demandes exprimées par ces rapports: pour la mise en commun de la recherche et du développement, ou encore pour des normes communes et des systèmes d'achats communs – avec toujours l'objectif de l'interopérabilité. Cela permettra également une coopération optimale entre les armées des États membres, entre la police et l'armée, mais aussi la création de structures militaires permanentes et la mise en place d'un quartier général opérationnel et/ou d'un Conseil de ministres pour la défense.

Je suis convaincu que cela nous donne une opportunité cruciale de transformer notre Union en union politique et de développer une union de la sécurité donnant aux citoyens ce qu'ils attendent de l'Union: une sécurité, une stabilité et une paix durables.

La Présidente. – Mes chers collègues, jusqu'à maintenant les orateurs ont tenu leur temps de parole. Nous avons vraiment des problèmes de temps. Je vous demanderai donc de tenir votre temps de parole s'il vous plaît.

Jan Marinus Wiersma (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, la PESC est devenue tout et n'importe quoi, et on peut donc dire tout et n'importe quoi dans un débat comme celui-ci. Autrefois nous ne discutions que des questions de sécurité, mais aujourd'hui nous parlons même du changement climatique, de l'énergie, etc. Il m'a donc fallu faire un choix, et j'ai décidé de parler des relations entre l'UE et les États-Unis et de l'agenda de désarmement, dont je pense que nous pourrons le faire progresser cette année.

Le nouveau gouvernement américain a pris un excellent départ, y compris au niveau symbolique en annonçant la fermeture de Guantánamo. Je pense que nous devrions travailler sur cette question et nous efforcer de collaborer pour résoudre certains des problèmes auxquels sont confrontés les Américains.

Le deuxième débat fondamental de cette année concernera la sécurité économique: les États-Unis et l'Europe sont-ils capables de collaborer pour lutter contre la crise, ou essayeront-ils chacun de leur côté, ce qui ne peut qu'entraîner un développement rapide de mesures protectionnistes?

L'Afghanistan constitue aussi un problème important. Parviendrons-nous à nous aligner sur les efforts accrus des Américains ou non, et à quelles conditions? Dans cette perspective, le signe positif est que les Américains ont dit avoir conscience de la nécessité d'une solution politique et de l'impossibilité de résoudre ce conflit par la voie militaire. Ceci implique automatiquement la participation de l'Europe.

En ce qui concerne l'agenda de désarmement: en décembre dernier, Monsieur Solana, vous avez prononcé devant ce Parlement un excellent discours décrivant vos idées ainsi que celles du Conseil et de l'Union pour promouvoir un agenda positif, en commençant par encourager les Américains et les Russes à renégocier le traité START et en collaborant avec les Américains en vue de la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous serons également favorables à la suppression des armes nucléaires encore présentes sur le sol européen, et il serait utile de soutenir les idées visant à placer sous contrôle international le cycle des combustibles nucléaires. Ceci permettrait de mettre ces combustibles à la disposition des pays désireux de recourir à l'énergie nucléaire tout en empêchant leur détournement à des fins militaires.

Nous aimerions que l'Union européenne soutienne ce genre d'agenda, sachant que le président Obama a certaines ambitions dans ce domaine. Dans son discours inaugural, lorsqu'il a parlé des affaires étrangères, il a commencé par mentionner l'Irak et l'Afghanistan, mais il a ensuite mentionné son intention de faire quelque chose pour le désarmement nucléaire.

Samuli Pohjamo (ALDE). – (*FI*) Madame la Présidente, je vais parler du rapport de M. Vatanen et je voudrais tout d'abord le remercier pour l'ouverture dont il a fait preuve lors de son élaboration.

Je pense toutefois que la Parlement envoie un message dangereux en insistant sur le renforcement de son organisation militaire et en soulignant l'importance d'une puissance militaire dépendante de l'OTAN comme le propose ce rapport. La coopération et le partenariat, la démocratie et les droits de l'homme pour garantir la paix et la stabilité constituent un modèle européen viable qui devrait être utilisé dans tous les endroits sensibles de la planète. En outre, nous sommes confrontés à une crise économique qui va en s'aggravant, à des problèmes environnementaux et aux défis posés par le changement climatique – autant de problèmes qui ne peuvent être résolus par la force militaire.

Selon moi, il serait plus important de souligner l'importance de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et de nous concentrer sur la prévention des conflits et sur l'élimination des causes de ces crises: l'élimination de la pauvreté, par exemple mais aussi la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la société civile.

Enfin, j'aimerais rappeler à tous mes collègues que certains États membres de l'Union ne sont pas membres de l'OTAN et qu'ils ont leurs raisons pour cela. Ces pays doivent avoir le droit de décider par eux-mêmes des solutions qui leur conviennent en matière de politique de sécurité sans subir de pressions de l'extérieur. La Finlande, par exemple, a réglé ses propres problèmes de défense et participe depuis des décennies à des opérations de maintien de la paix dans différents endroits du monde. De nombreux amendements ont contribué à améliorer ce rapport, mais ils ne modifient pas son ton fondamental.

Mario Borghezio (UEN). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'Europe possède-t-elle sa propre géopolitique? Je n'en ai pas l'impression! Si Karl Haushofer était encore en vie, il ferait comprendre à cette Europe sans audace qu'elle a besoin d'une stratégie maritime dans l'océan Atlantique, dans le Pacifique et dans l'océan Indien mais aussi vis-à-vis des pays du Nord, où l'océan Arctique renferme des ressources énergétiques immenses et extrêmement précieuses. Or seules les superpuissances que sont les États-Unis et la Russie sont actives dans ces régions, et pas l'Europe!

La lutte contre le terrorisme implique également de lutter contre ceux qui véhiculent les instruments du terrorisme, de ceux qui sont susceptibles d'être utilisés par les terroristes. À l'heure où nous parlons, Lampedusa est en flammes parce que quelqu'un a mis le feu au centre de détention pour immigrants illégaux. L'Europe devrait soutenir le gouvernement italien, qui s'efforce d'empêcher l'invasion d'immigrants illégaux susceptibles d'être utilisés par la mafia et par les terroristes. Je ne vois cependant aucun signe de l'approche ferme et pratique dont nous aurions besoin. L'Europe doit se défendre face à cette menace, pas avec des paroles mais avec des actions, comme le font M. Maroni et le gouvernement italien.

Rihards Pīks (PPE-DE). – (LV) Madame la Présidente, Madame Ferrero-Waldner, Monsieur Solana, ces trois rapports par nos collègues députés sont professionnels, équilibrés, et surtout, ils ont été rédigés au bon moment. Sans entrer dans tous les détails, les évaluations et les propositions que contiennent ces rapports, j'aimerais souligner deux points. Tout d'abord, il est important de réexaminer la stratégie européenne de sécurité tous les cinq ans. En effet, nous avons pu constater ces dernières années l'émergence de questions de sécurité telles que la sécurité énergétique, la sécurité informatique et la sécurité climatique. De même, les zones de conflit potentiel se sont déplacées. Deuxièmement, l'Union européenne doit renforcer considérablement ses efforts en matière de prévention des conflits. Je pense que cela aurait pu être possible dans le Sud Caucase, mais il me semble que la position de l'Union européenne avant le conflit armé était trop réservée. L'Union européenne a le droit et le devoir de mener des activités préventives et de réaliser des missions de médiation. L'Union européenne est en effet un projet de pacification, une tâche qu'elle accomplit depuis maintenant 50 ans. Pour pouvoir réagir aux défis et prendre des mesures préventives, nous avons tout d'abord besoin d'une volonté politique. Par ailleurs, nous devons créer et améliorer une politique étrangère et de sécurité commune ainsi que des instruments institutionnels en matière de politique européenne de sécurité et de défense. L'un de ces instruments est le Partenariat oriental mentionné dans le rapport de M. Saryusz-Wolski, y compris la création de l'assemblée parlementaire conjointe EURONEST. Cela nous permettrait de parvenir à une meilleure compréhension et contribuerait au développement de la démocratie au-delà de nos frontières orientales. Enfin, je tiens à exprimer ma satisfaction par rapport à l'inclusion du paragraphe 33 dans le rapport de M. von Wogau. En effet, les événements survenus dans le Caucase et le nationalisme croissant de notre voisin suscitent de graves préoccupations dans mon pays. Comme le dit avec sagesse un vieux proverbe de mon pays: «Il faut toujours espérer le meilleur mais se préparer au pire, et Dieu viendra en aide à ceux qui s'aident eux-mêmes.» Merci.

Ana Maria Gomes (PSE). – (*PT*) Je voudrais remercier les rapporteurs Ari Vatanen et Karl von Wogau pour leur travail et pour les efforts qu'ils ont déployés afin de parvenir à un consensus, notamment sur la question difficile des politiques nucléaires. À un moment où le président Obama ressuscite l'espoir de libérer le monde des armes nucléaires, et où deux sous-marins nucléaires européens ont failli provoquer une catastrophe, il est grand temps que l'Union européenne et l'OTAN réexaminent ces politiques.

Les rapports Vatanen et von Wogau mettent en évidence la nécessité d'une Union européenne politiquement, stratégiquement et opérationnellement indépendante grâce à une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) ambitieuse. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'instruments institutionnels, financiers et opérationnels. Nous avons donc besoin d'une coopération étroite entre l'OTAN et l'Union européenne, basée sur le respect de l'indépendance politique de ces deux organisations complémentaires. Nous demandons donc l'établissement d'un quartier général opérationnel permanent à Bruxelles, avec la capacité de planifier et de diriger de façon indépendante les opérations militaires de la PESD. Nous demandons donc aux États membres de l'UE de renforcer leurs efforts pour utiliser leurs budgets nationaux de défense d'une façon plus sage, plus efficace et plus européenne. Ils n'y arriveront pas séparément.

Le message émanant de ce Parlement est sans équivoque et il doit nous servir de mise en garde. Sans une Europe de la défense, la défense de l'Europe sera menacée. Nos industries de la défense risquent d'être menacées. Les capacités dont l'Europe a besoin pour assumer sa responsabilité de protection des populations civiles et de prévention des massacres et des génocides seront menacées. Le rôle de l'Europe en tant qu'acteur global dans le domaine de la gestion des crises risque d'être compromis. L'extension de l'intégration politique européenne à la sécurité et à la défense, telle que la prévoit le traité de Lisbonne, est urgente et doit être accélérée. Cela n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Union européenne, mais aussi dans l'intérêt de l'OTAN. En effet, ces deux organisations récolteront les bénéfices d'une Europe mieux équipée pour faire face aux menaces toujours plus graves qui pèsent sur la sécurité des Européens et sur la sécurité mondiale.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, l'OTAN a prouvé son utilité en tant qu'organisation internationale de sécurité à une époque de paix relative en Europe. Bien entendu, le sentiment de sécurité qu'elle nous donne est considérablement limité par la lenteur du processus décisionnel au sein des organes qui dirigent l'alliance atlantique et par les décisions elles-mêmes. Malgré cela, l'OTAN a un effet stabilisateur sur la sécurité mondiale. Les tentatives visant à «adoucir» l'OTAN, à affaiblir sa position en renforçant les structures militaires de l'Union européenne, sont une erreur. À l'heure actuelle, l'Europe éprouve déjà des difficultés à prendre des décisions politiques difficiles. Elle aurait bien plus de mal encore à prendre des décisions militaires.

L'UE devrait se concentrer sur le renforcement de sa sécurité intérieure et sur le développement des capacités défensives de ses États membres, et en particulier des États membres voisins de pays animés par des idéologies nationalistes extrêmes et de ceux qui sont la cible de groupes terroristes. L'UE ne devrait pas s'impliquer

exagérément dans la création de forces expéditionnaires importantes destinées à des opérations en dehors de l'Europe.

Alojz Peterle (PPE-DE). – (*SL*) M. Solana, le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, nous a rappelé à juste titre où nous en étions en 1990. Il serait plus intéressant encore de nous demander quel genre de politique commune nous avions au début des années 1990.

À l'époque, la Communauté européenne était impuissante. Les rêves ont ensuite été remplacés par des visions, des stratégies, une volonté et des capacités politiques. Cette évolution nous a permis d'agir non seulement au niveau européen, mais aussi au niveau mondial. Durant toutes ces années, et surtout après l'élargissement historique de 2004, le contexte et les ambitions de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ont évolué considérablement.

Il y a 10 ans, nous étions encore largement plongés dans nos propres préoccupations. Mais aujourd'hui, après toutes les réussites que nous avons connues, il est devenu impossible d'envisager une PESC ou une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) sans dimension mondiale. Dans cette perspective, je ne suis pas surpris que chacun de ces trois rapports ainsi qu'un bon nombre de nos collègues députés aient attiré notre attention sur la situation nouvelle et sur la nécessité d'une modification de notre stratégie, d'une plus grande unité et d'une coopération interinstitutionnelle accrue.

Ces demandes s'accompagnent de propositions concrètes pour l'amélioration de nos structures opérationnelles et de notre processus de décision politique, que j'approuve tout à fait. Je pense moi aussi que nous sommes entrés dans une nouvelle phase de notre politique commune, et j'aimerais souligner deux aspects à cet égard.

Tout d'abord, nous devons examiner en détail l'impact potentiel de la crise financière et économique sur notre politique commune. Je suis absolument convaincu que nous devons être très attentifs aux conséquences politiques possibles de la crise, et en particulier à l'impact possible d'une crise monétaire encore plus grave.

Deuxièmement, depuis plusieurs années, j'ai constaté avec surprise que bon nombre de nos partenaires souhaitent que l'Union européenne adopte une politique étrangère uniforme et une identité mieux définie et plus puissante en matière de défense. En d'autres termes, nos partenaires attendent de l'Union européenne qu'elle devienne un acteur mondial. Dans cet esprit, il me semble important d'envisager nos partenariats bilatéraux dans une perspective plus globale que celle que nous avons adoptée jusqu'à présent et de développer des approches innovantes en termes de partenariats multilatéraux. Ces partenariats ne doivent pas tenir compte uniquement des intérêts bilatéraux, mais contribuer également à stabiliser des régions entières.

Maria Eleni Koppa (PSE). – (EL) Madame la Présidente, le système international se trouve actuellement dans une phase transitoire et des défis considérables nous attendent. Nous devons donc réévaluer et améliorer les relations entre l'Union européenne et l'OTAN afin de faire face aux menaces communes comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la recrudescence de la piraterie internationale et les nouveaux problèmes provoqués par le changement climatique.

Dans le même temps toutefois, j'estime que nous devons confirmer le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU en tant que premier garant de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette organisation a grand besoin de réformes, et nous avons entrepris de promouvoir ces réformes pour permettre à l'ONU de s'acquitter plus efficacement de cette tâche importante.

Nous devons également souligner que tous les États et toutes les organisations internationales, y compris l'OTAN, doivent renoncer à la menace et à l'utilisation de toute forme de violence, qui est contraire aux objectifs et aux principes de la charte de l'ONU. L'OTAN et l'Union européenne ont des intérêts communs, et leur relation ne doit pas être une relation de concurrence. Nous avons besoin d'un partenariat plus équilibré, avec une coopération renforcée et une meilleure coordination des actions. Cependant, chacune des parties doit respecter l'indépendance décisionnelle de l'autre partie et s'efforcer de parvenir à une compréhension réciproque en cas de différence dans l'évaluation des aspects militaires.

Enfin, je tiens à souligner la nécessité de respecter le droit des États à la neutralité. Je demande donc que soit supprimé l'appel lancé à la République de Chypre d'adhérer au Partenariat pour la paix. Cette décision est un droit souverain de chaque État, et Chypre est un État indépendant et souverain capable de décider de son propre avenir.

Jana Hybášková (PPE-DE). – (CS) Le soixantième anniversaire de l'OTAN mérite d'être célébré. Des sommets importants seront organisés prochainement entre les États-Unis, l'UE et l'OTAN. Le retour de la France au sein des structures militaires de l'OTAN et l'énergie consacrée aux politiques européennes de sécurité et de

défense constituent une excellente opportunité d'harmoniser les stratégies européennes de sécurité et les nouvelles stratégies potentielles de l'OTAN. La ratification du traité de Lisbonne par le parlement tchèque marque un changement fondamental pour la défense et la sécurité européennes. Nous devons créer un leadership européen commun. Nous devons rationaliser le marché européen de la défense. Nous devons consacrer des ressources à la science et à la recherche, à l'Agence européenne de la défense, créer le statut légal du soldat européen, éviter les doubles emplois et contourner littéralement le syndrome turc. Nous devons saisir l'opportunité d'une réelle coopération en Afghanistan et en matière de défense antimissiles en Europe que nous offre le nouveau gouvernement américain. Nous avons l'opportunité de faire de la politique européenne de sécurité et de défense le moteur de l'intégration et de la sécurité en Europe. Ne la laissons pas passer.

Libor Rouček (**PSE**). – (*CS*) Je voudrais dire quelques mots sur les relations entre l'Union européenne et la Russie. Selon moi, la création d'une politique étrangère et de sécurité commune n'est pas possible en l'absence d'un dialogue avec la Russie. L'agence européenne de sécurité, qui regroupe les États-Unis, l'OTAN, l'OSCE et les traités internationaux de désarmement, devrait englober également le dialogue avec la Russie.

Je demande donc au Conseil et à la Commission d'adopter une position ouverte et constructive vis-à-vis de négociations possibles entre l'UE, les États-Unis et la Russie sur le renouvellement du dialogue transatlantique en matière de sécurité sur la base du processus d'Helsinki.

Je pense que ces négociations devraient également inclure des discussions sur le thème de la défense antimissiles. L'UE doit jouer un rôle bien plus important dans ce domaine qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Selon moi, nous ne devons pas laisser les États-Unis et la Russie parvenir seuls à un accord. Les citoyens européens attendent de nous que nous agissions.

Józef Pinior (PSE). – (*PL*) Madame la Présidente, le Parlement est d'accord sur la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Il existe un consensus à ce sujet entre les principales forces politiques. Le problème, le véritable problème politique, est de définir la façon de réaliser cet objectif essentiel.

Tout d'abord, il est nécessaire de ratifier aussi rapidement que possible le traité de Lisbonne. Les dirigeants politiques qui retardent la ratification du traité entravent le développement de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Il est difficile de discuter sérieusement de la politique de sécurité commune de l'Union européenne sans le traité de Lisbonne.

Deuxièmement, je voudrais souligner la question des droits de l'homme dans le développement de la politique extérieure de l'UE. Cette politique doit soutenir le droit international, le droit humanitaire international, la démocratie libérale et la règle de droit.

Troisièmement, cette politique nécessite le développement sérieux d'une politique européenne de la défense, le développement des structures militaires de l'Union européenne et le développement de l'industrie européenne de la défense.

Adrian Severin (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, j'ai deux remarques. Tout d'abord en ce qui concerne les valeurs. L'Union européenne est une Union de valeurs. Le respect de ces valeurs est un critère d'adhésion. Elles guident notre comportement. Elles représentent un moyen de développer l'interopérabilité avec nos partenaires extérieurs. Toutefois, nous ne devons pas limiter notre politique extérieure à l'exportation de nos valeurs. Au contraire, nous devons apprendre à fonctionner dans un monde diversifié et même à respecter le droit des autres à avoir tort.

Deuxièmement, à propos des institutions. Les institutions internationales et le droit international d'aujourd'hui ont été conçus et créés dans un monde complètement différent. Nous constatons chaque jour qu'ils ne sont plus adaptés aux nouveaux défis, aux nouvelles opportunités et aux nouvelles menaces du monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi je pense que l'Union européenne devrait appuyer l'idée d'une nouvelle conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dans le cadre d'une Europe élargie – de Vancouver à Shanghai, et pas seulement jusqu'à Vladivostok – afin de créer un nouvel espace de sécurité, de liberté et de coopération. Je pense que cela devrait être l'une de nos premières priorités, et nous ne devons pas reculer sous prétexte que d'autres ont peut-être des avis différents sur la question.

Luis Yañez-Barnuevo García (PSE). – (*ES*) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord d'exprimer mon soutien à global aux trois rapports dont nous débattons.

Je voudrais ensuite féliciter Mme Ferrero-Waldner pour ce qu'elle a dit à propos de l'étroite coopération et de la collaboration entre son équipe et celle de M. Solana. Troisièmement, je tiens à féliciter M. Solana. Sans

sa personnalité et sa créativité, la politique étrangère et de sécurité commune ne serait probablement pas ce qu'elle est aujourd'hui. La base légale et documentaire, même avec le document stratégique de 2003, n'aurait pas suffi pour accomplir les progrès considérables que la politique étrangère et de sécurité commune a connus ces dernières années. Quatrièmement, je tiens à dire qu'entre ses mains et entre les mains de l'Union européenne, le traité de Lisbonne – dont nous avons entendu aujourd'hui qu'il avait de bonnes chances d'être bientôt ratifié – sera un instrument nettement plus efficace pour faire de l'Union ce qu'elle devrait être: un acteur mondial, dans tous les sens du terme.

Je conclus sur une idée qu'il a lui-même exprimée: l'Europe doit être une puissance civile dotée de moyens militaires, et non une puissance militaire

Proinsias De Rossa (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, après mon retour ce week-end d'une visite à Gaza, je vais utiliser mes 60 secondes pour discuter de ce que je considère comme un problème grave dans cette région. Notre principe de la sécurité humaine nous oblige à réagir à la crise humanitaire, mais il nous oblige également à réagir et à dire à Israël que cela suffit et que l'Europe ne peut plus fermer les yeux sur la violation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

La violation la plus importante de ce droit est la colonisation délibérée et ininterrompue de la Cisjordanie et de Jérusalem Est par Israël. À l'heure actuelle, 500 000 colons occupent illégalement un territoire qui est censé devenir le territoire principal d'un futur État palestinien indépendant. Il est de plus en plus difficile de croire qu'Israël est réellement favorable à un État palestinien indépendant alors même qu'il continue jusqu'à aujourd'hui d'annexer des parties toujours plus importantes du territoire palestinien.

Les déclarations selon lesquelles l'Europe et les États-Unis sont favorables à une solution à deux États, incluant un État palestinien souverain et viable, ne vaudront pas le papier sur lequel elles sont écrites tant que nous n'obligeons pas Israël à arrêter la colonisation. Monsieur Solana, la colonisation doit cesser immédiatement et les colonies devront finalement être démantelées, faute de quoi nous ne connaîtrons jamais une paix durable au Moyen-Orient.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE). – (RO) Je tiens tout d'abord à féliciter les trois rapporteurs. L'OTAN a joué jusqu'à présent un rôle essentiel dans l'architecture de sécurité européenne, mais elle offre également des perspectives réelles pour le reste du XXI^e siècle. Je pense que l'Union européenne et l'OTAN doivent coopérer en évitant toute rivalité potentielle.

Des relations transatlantiques fortes et productives sont la meilleure garantie de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe, tout comme le respect des principes de la démocratie, des droits de l'homme, de la règle de droit et de la bonne gouvernance. Nous vivons un moment historique; la coopération transatlantique est devenue essentielle pour permettre l'élaboration commune d'une nouvelle stratégie de sécurité pour l'Union européenne et d'un nouveau concept stratégique pour l'OTAN.

Lors du sommet de l'OTAN organisé à Bucarest en avril 2008, les alliés ont salué le rôle politique que l'Union européenne pourra jouer si elle développe une capacité d'action suffisante dans le domaine de la sécurité de la défense. Le Partenariat pour la paix promu par l'OTAN et le projet de Partenariat oriental promu par l'Union européenne sont d'une importance capitale pour le développement de la démocratie et de la règle de droit dans certains pays de la mer Noire ainsi que pour leur transition vers une économie de marché efficace.

Rosa Miguélez Ramos (PSE). – (ES) Monsieur Solana, je suis ici depuis 3 heures de l'après-midi dans le seul but de pouvoir vous parler de la piraterie maritime et de vous féliciter d'avoir lancé l'opération navale européenne contre la piraterie maritime dans l'océan Indien. Vous savez que le gouvernement de mon pays participe pleinement à cette mission. Je tiens à vous rappeler que la saison de pêche commence en avril, et que nos pêcheurs s'inquiètent de la distribution géographique actuelle de nos forces dans l'océan Indien. Ils aimeraient voir une certaine protection plus proche de la zone dans laquelle ils pêcheront, c'est-à-dire plus au sud. J'aimerais entendre une réaction de votre part à ce sujet.

Par ailleurs, je voudrais vous dire que j'aimerais voir cette opération se poursuivre au-delà des échéances actuelles. Je pense qu'il serait dommage qu'un tel effort commun impliquant simultanément les trois piliers se termine brutalement à la fin de l'année, d'autant plus que la situation en Somalie et dans la région ne va probablement pas évoluer ni s'améliorer à court ou à moyen terme.

Marios Matsakis (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, l'OTAN est l'épine dorsale de la défense européenne, et la sécurité de notre Union est tributaire des forces de l'OTAN. Mais les forces de l'OTAN basées à Chypre – les forces turques de l'OTAN – ne sont pas une force de liberté, mais bien d'occupation: elles occupent le

territoire de l'Union européenne. Les forces turques ont non seulement provoqué la mort et la destruction sur l'île lors de l'invasion turque en 1974, mais elles continuent aujourd'hui à diviser un État membre de l'Union européenne. Elles oppriment et terrorisent les Chypriotes grecs et turcs et entravent les négociations actuellement en cours entre les dirigeants des deux communautés de l'île.

Ainsi donc, au moment de discuter du rôle important de l'OTAN dans la défense européenne, il est bon de se souvenir que l'UE n'a pas encore exercé sur la Turquie une pression suffisante pour l'obliger à retirer immédiatement et inconditionnellement de Chypre son armée d'invasion membre de l'OTAN. N'êtes-vous pas d'accord avec moi, Monsieur Solana? Peut-être qu'il n'écoute pas. Monsieur Solana, n'êtes-vous pas d'accord pour dire que l'armée turque devrait quitter Chypre immédiatement?

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). – Madame la Présidente, je voudrais prendre l'exemple de la Géorgie pour vous montrer combien nous sommes encore loin de l'ambition que nous affichons en matière de PESC, cela malgré les efforts fournis par notre Haut représentant ou par la commissaire Ferrero-Waldner.

Alors, bien sûr, Monsieur Solana, vous demandez plus de capacités, plus d'aides. Pour ma part, je voudrais vous poser la question suivante: l'Union européenne est-elle actuellement en mesure de tenir ses engagements, notamment en ce qui concerne l'accord de cessez-le-feu que nous avons proposé avec la Russie?

Évidemment – j'ai entendu, Madame la Commissaire –, nous savons combien l'Union européenne a été présente et est intervenue rapidement, mais aujourd'hui nous devons savoir également que les Géorgiens ont, face à eux, l'armée russe, basée, installée sur les territoires de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Et je ne remets absolument pas en cause le travail remarquable de la mission civile d'observateurs sur le terrain. Mais quand même, que peuvent faire nos observateurs pour défendre les civils des violences quotidiennes? Pas grand-chose, mis à part en témoigner.

Et l'ambition de la PESC, dans ce cas en Géorgie, sera mesurée en fonction du courage d'y envoyer enfin des forces de maintien de la paix pour stabiliser cette région que nous avons intégrée dans notre politique de voisinage.

Alexandru Nazare (PPE-DE). – (RO) Dans les trois rapports dont nous avons débattu aujourd'hui, j'ai trouvé plusieurs éléments pertinents et utiles pour définir les futures politiques de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial.

Je voudrais faire trois observations. Tout d'abord, je voudrais souligner l'importance de l'aspect transatlantique de la politique étrangère de l'Union européenne. Nous devons profiter du climat actuel favorable de nos relations avec les États-Unis pour ouvrir un nouveau chapitre dans ce domaine et pour renforcer notre influence au niveau mondial.

Deuxièmement, la dimension de sécurité de l'Union européenne doit être harmonisée à celle de l'OTAN afin d'éviter la duplication des efforts et le manque de ressources.

Troisièmement, je pense que l'UE doit utiliser la politique européenne de sécurité et de coopération pour renforcer la stabilité des Balkans occidentaux, après la clarification du statut du Kosovo. Selon les mots du représentant spécial de l'UE, Peter Faith, le Kosovo se trouve actuellement dans une phase d'»indépendance supervisée». Bien que M. Faith ait rejeté l'utilisation du terme «protectorat de l'UE» à propos du Kosovo lors d'une audience récente du Parlement européen, il a admis que le chemin de l'»indépendance totale» serait long et difficile. «Ce serait un véritable miracle si nous parvenions à achever notre mission en deux ans», a-t-il déclaré.

Je pense cependant que nous devons estimer un calendrier clair de l'implication de l'UE au Kosovo. C'est pourquoi je me réjouis de l'initiative de la Commission d'effectuer une étude sur le Kosovo, pour autant que cette étude contribue à la réussite de la mission EULEX.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi de faire quelques remarques, et en particulier celle-ci: selon moi, ce débat a démontré l'acceptation croissante de l'approche suivie par l'Europe en matière de gestion des crises et de prévention des conflits. La conférence de Munich sur la sécurité a confirmé le bien-fondé de l'approche globale, parce que la sécurité et le développement vont de pair – il est impossible d'avoir l'un sans l'autre. Je pense que cette approche européenne est un élément fondamental de notre stratégie visant à promouvoir la paix et la sécurité dans notre voisinage mais également au-delà.

Elle fonctionne, mais il faut qu'elle dispose de ressources adéquates. Nous devons donc développer nos capacités et nos compétences dans le domaine civil comme dans le domaine militaire, et nous nous efforcerons de jouer notre rôle le mieux possible.

Mais je voudrais également répondre à vos questions, et notamment à la question de M. Saryusz-Wolski, le président de la commission des affaires étrangères, sur l'insuffisance du budget consacré à la PESC. Il est vrai que ce budget a été réduit cette année, mais cela ne devrait pas, du moins nous l'espérons, nuire à nos ambitions politiques en matière de PESD civile pour autant que de nouvelles missions importantes ne viennent pas s'ajouter cette année. Il est important de garder à l'esprit que le budget de la PESC ne couvre que certains coûts: les équipements, le personnel contractuel, les dépenses spéciales, par exemple pour les représentants spéciaux de l'UE. Mais les États membres couvrent également les coûts de leur personnel détaché. Le budget va augmenter – pas cette année, comme vous le savez, mais en 2013 – pour passer à 400 millions d'euros.

En ce qui concerne les transferts entre différents titres budgétaires, mentionnés par M. Dombrovskis, la Commission fournit des informations sur les transferts à l'intérieur du budget de la PESC dans ses rapports trimestriels à l'autorité budgétaire. Par ailleurs, ces dernières années, toutes les dotations effectuées dans le cadre du budget de la PESC ont été engagées.

Permettez-moi de faire des commentaires sur deux sujets spécifiques: tout d'abord, sur la sécurité humaine. La sécurité humaine est quelque chose qui me tient personnellement à cœur et que nous devons promouvoir: la protection contre la misère et la peur en tant qu'objectif de la politique étrangère et de sécurité. Notre rapport de 2008 sur la stratégie européenne de sécurité (SES), que nous avons tous deux mentionné précédemment, le reconnaît également. En outre, le rapport sur la SES reconnaît l'impossibilité d'instaurer une paix durable sans développement et sans éradiquer la pauvreté. Ce thème est donc très important, et la promotion des droits de l'homme fait également partie de cette équation.

Enfin, permettez-moi de dire quelques mots sur l'avertissement précoce et la prévention des conflits dont parlait M. Pīks. D'une façon générale, je suis d'accord pour dire que l'Union européenne doit se pencher davantage sur les premières phases du cycle des conflits, ce qui implique un avertissement précoce, la prévention des conflits et la diplomatie préventive. L'une des initiatives prises par la Commission dans ce domaine consiste à renforcer les liens avec les ONG dans le cadre d'un partenariat de pacification et à améliorer notre utilisation des sources ouvertes d'information. Cependant, nous nous efforcerons à l'avenir de renforcer la prévention précoce. Nous avons conscience de l'importance de cet aspect.

Javier Solana, *Haut représentant pour la PESC*. – (EN) Madame la Présidente, je serai bref. Je voudrais remercier tous les députés qui sont intervenus; j'ai noté leurs remarques et leurs questions. Je reprendrai contact vous pour répondre aux questions qui nécessitent une réponse approfondie.

C'est la deuxième fois que nous menons un débat de cette nature au sein du Parlement européen, une discussion de près de trois heures sur la sécurité européenne. Ce débat me semble essentiel, et j'espère que nous poursuivrons cette pratique à l'avenir. Messieurs les rapporteurs, je vous remercie sincèrement pour votre travail. Vous pouvez être sûrs que nous continuerons à coopérer avec vous à l'avenir.

Jacek Saryusz-Wolski, *rapporteur.* – (*EN*) Madame la Présidente nous avons connu un débat extrêmement vaste, et à mon sens satisfaisant, sur les réussites, les lacunes et les actions en cours. On pourrait dire sans doute que le verre est à moitié vide ou à moitié plein, selon l'état d'esprit de celui qui le regarde.

La plupart des intervenants ont apporté des réponses claires à certaines questions. Avons-nous progressé dans ce domaine? Oui. Ces progrès sont-ils suffisants? Non. Observe-t-on une convergence plus importante entre les différentes institutions comme le Parlement, le Conseil, la Commission et les États membres? Oui, il y a eu de nouveaux progrès, bien que la politique étrangère de l'Union n'ait pas encore une capacité suffisante. À cet égard, Madame Ferrero-Waldner, je me réfère à vos propres paroles concernant le financement. Si nous avions davantage d'argent, ou au moins un budget équivalent à celui proposé par la Commission pour développer l'internet à haut débit dans les régions rurales, soit 1,5 milliard d'euros, peut-être que les États membres participeraient plus volontiers aux missions de la PESC sans devoir débourser leurs propres fonds. Comme vous le savez, ce Parlement demande à ce que ces actions soient financées par le budget de l'Union.

Les citoyens apprécient-ils cette politique étrangère? La réponse, une fois de plus, est «oui». Faisons-nous un usage suffisant de la politique étrangère pour renforcer la légitimité l'Union? La réponse est «non». En ce qui concerne les capacités: au sens large du terme, en ce qui concerne la prévention des crises et la réaction rapide, nous avons tout ce qu'il est possible d'obtenir et même, je pense que M. Solana ne me contredira pas, un peu plus. J'ai déjà abordé le problème du financement. En ce qui concerne les instruments juridiques et

institutionnels, à savoir Lisbonne, chacun s'accorde à dire que nous avons besoin d'instruments de meilleure qualité et mieux équipés conformément aux règles du traité.

Cette convergence se fait discrètement, et je voudrais rendre hommage à la discrétion et à la diplomatie du haut représentant, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur. Comment cette convergence d'opinions apparaît-elle? Pour que M. Solana puisse parler au nom de l'Union tout entière, il faut que des actions aient été menées au préalable pour convaincre et obtenir l'adhésion de toutes les parties concernées.

La question des valeurs a été soulevée. Sommes-nous d'accord sur les valeurs? Nous le sommes, mais nous avons différentes pratiques et ce croisement des valeurs et des intérêts est également présent. Le meilleur exemple en est la façon dont nous travaillons vis-à-vis de l'Asie centrale: il était clairement présent dans le débat sur la stratégie par rapport à l'Asie centrale.

Pour conclure, je voudrais dire que j'ai été très touché par les paroles de M. Solana quand il a dit que l'Union européenne s'identifiait à travers sa politique étrangère. L'Union renforce ainsi son identité. L'approche adoptée par le Parlement lui apporte quant à elle une plus grande légitimité, et donc un pouvoir plus fort. C'est pourquoi elle peut faire partie intégrante de l'intégration européenne. La teneur principale du débat montre l'appétit pour plus d'Europe en matière de politique étrangère et la nécessité de regrouper davantage les ressources politiques et matérielles de l'Europe.

La Présidente. – Nous laissons un petit peu plus de temps aux rapporteurs, mais là nous avons des contraintes horaires et nous ne pouvons pas continuer comme ça.

Karl von Wogau, *rapporteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire des commentaires sur quelques points précis.

Tout d'abord, je tiens à expliquer pourquoi je n'ai pas inclus dans mon rapport les principes de la «sécurité humaine» et de la «responsabilité de protéger». Ce choix a été fort controversé. Je pense personnellement que ces concepts que nous avons développés, bien que très importants, ne s'inscrivent pas dans une politique de sécurité. Ils pourraient en effet être détournés pour justifier des interventions militaires dans le monde entier. Je considère cela comme un risque bien réel. Je suis donc tout à fait favorable à ces deux concepts, mais pas dans le cadre de la politique de sécurité.

On a dit également que j'étais en train de créer une armée européenne et que mon rapport appelait de ses vœux une telle armée. Je vous demanderai de relire l'ensemble du rapport – vous n'y trouverez certainement pas les mots «armée européenne». Ce que dit ce rapport, c'est que l'argent des contribuables devrait être mieux dépensé dans ce domaine qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Je me tourne à présent vers la stratégie européenne de sécurité, qui bénéficie aujourd'hui du soutien de tous. Le travail nécessaire à l'élaboration de cette stratégie a pris plusieurs années et il a été couronné de succès. Selon moi, la prochaine étape doit être de produire un document sur la mise en œuvre de la politique de sécurité, un livre blanc sur la politique de sécurité. Ce travail devrait être au programme de la prochaine législature.

Dernier point mais non des moindres, je pense que les prochaines discussions sur ce sujet doivent aborder le problème de la mission EUBAM Rafah: comment relancer cette mission, et comment l'élargir éventuellement.

Ari Vatanen, *rapporteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais simplement répéter ce que le président Wilson a dit en 1917 et ce que notre estimé collègue M. Swoboda a dit il y a une demi-heure: un pays seul ne peut pas résoudre les problèmes. L'Union européenne et ce Parlement en témoignent. Nous devons tirer les leçons de nos erreurs. Quelle que soit notre position, nous devons travailler ensemble: dans le monde réel, on ne choisit pas les meilleurs morceaux et on ne profite pas librement des efforts des autres. Nous ne pouvons pas permettre que seuls quelques pays doivent supporter la majeure partie des efforts: en tant que nations démocratiques, nous devons partager la charge. Il s'agit là d'une cause noble.

J'ai parfois du mal à comprendre pourquoi, dès que l'on mentionne le mot OTAN, certaines personnes se braquent – peut-être par antiaméricanisme, ou encore par opposition de principe à la force militaire. Oui, nous sommes des pacifistes. Qui n'en est pas un? Toutes les personnes sensées sont pacifistes. Qui désire la souffrance, qui veut la guerre? Mais nous devons nous donner les moyens d'éviter la souffrance et la guerre. Nous devons nous montrer proactifs. Les guerres vont et viennent avec ce genre d'attitude, mais nous devons travailler activement à construire la paix.

Je rends hommage à la majorité des députés de cette Assemblée. Ce soir, ils ont prouvé une fois de plus que le bon sens constructif et responsable triompherait, que ce Parlement était bien ce qu'il doit être: un parlement qui va de l'avant. Parce que si nous ne travaillons pas ensemble, c'est la paix qui en sera la première victime.

Permettez-moi de faire un dernier commentaire. M. Platini, un maître du football, parle en ce moment même dans une autre enceinte. J'étais en France à l'époque du massacre au Rwanda – et je ne dis pas cela contre la France, c'est simplement un commentaire sur la façon dont les médias rapportent l'information. Toujours est-il que le massacre au Rwanda a littéralement été éclipsé par la nouvelle que M. Zidane, la star du football, avait une verrue au genou. Non, nous ne pouvons pas rester silencieux: nous devons être proactifs; autrement, nous nous rendons complices de ces événements dans le monde entier.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Alexandra Dobolyi (PSE), par écrit. – (HU) Comment l'Europe doit-elle réagir à la montée en puissance, le long de ses frontières orientales, de l'Organisation de coopération de Shanghai, une organisation régionale composée de plusieurs superpuissances émergentes et d'États riches en ressources énergétiques? À travers la Russie, l'OCS est limitrophe de l'Union européenne, et cette organisation mérite donc une attention considérable de la part de l'UE. Un seul regard sur la liste des membres et des observateurs de l'OCS permet de conclure que ces pays détiennent une proportion importante des réserves mondiales de pétrole et de gaz.

Dans cette perspective, il est inévitable de revoir notre stratégie par rapport à la Russie et à l'Asie centrale. Cet examen doit inclure une évaluation spécifique des risques politiques pour chaque pays.

Permettez-moi également de souligner que, comme l'a montré le conflit gazier entre la Russie et l'Ukraine, la vulnérabilité actuelle de l'UE et sa dépendance énergétique considérable entravent le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune authentique, efficace et cohérente.

En outre, les pays réagissent différemment selon leur expérience historique et leurs intérêts financiers. Aujourd'hui plus que jamais, il est particulièrement important de prendre des mesures politiques uniformes et d'harmoniser les positions et les intérêts nationaux divergents.

Il est indispensable pour l'UE d'améliorer l'efficacité et la cohérence de ses actions sur la scène mondiale. La ratification du traité de Lisbonne et l'adoption des outils politiques qu'il prévoit devraient contribuer grandement à cet objectif.

L'UE doit opérer de plus en plus rapidement et de plus en plus efficacement, et les événements demandent de plus en plus rapidement des réponses réfléchies. Pour faire face à cette évolution, nous devons réexaminer les mécanismes organisationnels et décisionnels qui régissent notre politique extérieure afin d'apporter des réponses structurelles appropriées.

Glyn Ford (PSE), *par écrit.* – (EN) Je félicite M. Vatanen pour son rapport, que je soutiens. Je suis notamment favorable à la création d'un quartier général militaire opérationnel pour l'Union européenne. Bien sûr, l'OTAN doit rester et reste notre premier recours lorsque la sécurité de l'Europe est menacée. Toutefois, pendant les débats Bush-Gore il y a à peine 10 ans, George Bush a déclaré que s'il avait été président, il ne serait pas intervenu au Kosovo.

Malgré mon antipathie envers la politique étrangère du gouvernement Bush, cela me semble une position tout à fait raisonnable sur la base des intérêts américains. Mais ce n'est pas une position que l'Europe aurait pu ou dû adopter. Outre l'obligation morale de protéger les personnes menacées du génocide des Serbes, nous devions également envisager l'impact de dizaines ou de centaines de milliers de réfugiés. Dans notre propre intérêt comme dans le leur, nous devons avoir la capacité d'agir sans les Américains. La mise en place d'un quartier général opérationnel permanent pour l'UE est un bien modeste prix à payer pour nous préparer à une telle éventualité.

Anneli Jäätteenmäki (ALDE), par écrit. – (FI) Madame la Présidente, la Finlande n'a pas à avoir honte des solutions qu'elle a choisies pour sa politique de sécurité. La Finlande en dehors de l'OTAN est en bonne compagnie avec la Suède, l'Autriche et la Suisse. Il est facile de s'identifier à ces pays. Le non-alignement par rapport à l'OTAN est l'alternative moderne d'un État mature.

Nous avons commencé à parler d'un OTAN plus doux après le remplacement, aux États-Unis, d'un président «belliqueux» par un président plus «pacifique». Il faut s'attendre à ce que les discours extatiques sur un OTAN adouci sous le président Obama et la secrétaire d'État Hillary Clinton se fassent plus fréquents. Mais laissons passer le temps et attendons de voir comment l'OTAN évolue.

Je pense quant à moi que la nature fondamentale de l'OTAN n'a absolument pas changé depuis l'échec du système de sécurité bipolaire. La propagande vantant les mérites d'un OTAN adouci a par contre connu un succès considérable.

Nous n'arriverons à rien en nous tournant simplement vers la Russie (Russie, Russie, Russie) ou en attendant une nouvelle Guerre froide. L'OTAN n'est pas non plus une réponse adéquate aux problèmes plus importants auxquels la Finlande sera confrontée dans un avenir proche, qui sont principalement de nature économique.

Adrian Manole (PPE-DE), par écrit. – (RO) Pour évaluer le rôle de l'alliance OTAN-UE, il faut commencer par reconnaître que le paysage politique de l'Europe et des États-Unis a connu une évolution fondamentale ces derniers temps. L'Union européenne a désormais un rôle légitime à jouer en matière de sécurité globale.

Cette situation requiert une «repolitisation» de l'alliance. Elle doit devenir un forum de dialogue ouvert sur les questions majeures dans lesquelles elle sera impliquée. Un dialogue transatlantique honnête concernant par exemple l'approche à adopter pour faire face au terrorisme est absolument nécessaire, précisément parce que les alliés ont des perspectives différentes sur la façon de réagir à ce défi commun.

Dans la situation actuelle, les États membres sont confrontés à une variété toujours plus grande de défis en matière de sécurité mondiale, depuis les conflits interethniques dans le voisinage immédiat du territoire des alliés jusqu'aux réseaux terroristes mondiaux et à la prolifération des armes de destruction massive. Dans ce contexte, ils doivent accorder une importance particulière à la réflexion et au dialogue sur cette question et soutenir les processus de réforme de l'alliance. Je pense en particulier aux problèmes de sécurité qui touchent notre voisinage immédiat. L'alliance atlantique peut jouer un rôle essentiel dans la création d'institutions démocratiques de défense et de sécurité dans les Balkans et dans la région de la mer Noire.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Nous avons besoin d'une politique européenne de sécurité commune, cohérente et actuelle pour renforcer notre identité européenne et pour permettre à l'UE de parler d'une seule voix et d'être crédible sur la scène internationale.

La réalité à laquelle nous somme confrontés actuellement présente de nombreux défis majeurs tels que la crise économique, la sécurité énergétique, le changement climatique et la gestion des flux migratoires. Face à cette situation, les États membres doivent coopérer et faire preuve de responsabilité pour protéger leurs intérêts communs et promouvoir la paix, la sécurité et le respect de l'intégration territoriale.

L'Union européenne ne peut avoir un impact que si elle parle d'une seule voix et si elle possède et utilise efficacement les instruments nécessaires pour renforcer sa coopération avec les pays voisins.

Nous devons adopter une perspective stratégique, nous impliquer activement et agir de façon cohérente au niveau mondial. Nous avons également besoin de sécurité régionale et de liens étroits avec les acteurs régionaux concernés.

La conclusion de partenariats stratégiques avec les pays voisins à l'Est de l'UE est une nécessité. Nous devons également investir dans nos relations avec la Russie et déployer une stratégie cohérente avec des engagements communs et mutuellement profitables.

Nous devons investir dans les pays voisins, en particulier à l'Est de l'UE, et leur offrir les incitants nécessaires pour poursuivre leurs réformes et pour pouvoir renforcer la présence de l'Union européenne dans la région. Nous disposons de nouveaux instruments, comme par exemple le Partenariat oriental, qui nous aideront à mettre en place une nouvelle approche consolidée à un niveau plus élevé avec nos partenaires de la région.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit.* – (*PL*) La sécurité internationale est l'une des valeurs les plus importantes dans tous les domaines des relations internationales. Nous assistons aujourd'hui à une redéfinition de ce concept et à un déplacement du centre de gravité vers des facteurs non militaires qui menacent la stabilité et la sécurité internationale. Ces menaces sont par exemple le crime organisé, le terrorisme sur internet, la piraterie (comme nous le découvrons au large des côtes de la Somalie), le changement climatique et les dangers provoqués par la crise économique mondiale. Alors même qu'elle dirige son attention sur la mise en place d'instruments militaires communs tels que l'Eurocorps, la Flotte européenne de transport aérien et le quartier général opérationnel permanent de l'UE, l'Union européenne ne doit pas perdre de vue

d'autres menaces qui sont tout aussi importantes. Nous devons accorder plus d'attention au développement d'organes et d'institutions qui nous permettront de surmonter les difficultés financières provoquées par la crise économique mondiale et de protéger l'environnement naturel et la biodiversité. Nous ne devons pas non plus négliger les menaces internes, comme par exemple le problème de la drogue, la pauvreté au sein de nos sociétés et la cybercriminalité.

Tous ces éléments sont des facteurs importants qui ont un impact sur la sécurité internationale, la sécurité de l'Union européenne et même de chaque nation. La création d'une stratégie européenne de sécurité stable n'est pas possible sans une réponse à ces questions fondamentales.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), par écrit. – (RO) La politique de sécurité commune a fait l'objet de nombreux débats, et elle a fait couler beaucoup d'encre. L'Union européenne est un facilitateur de plus en plus important au niveau régional et mondial. C'est précisément pour cette raison que je pense que l'Union européenne doit agir de façon visible à l'intérieur de ses frontières et se montrer proactive dans toutes les régions du monde.

Après avoir examiné les trois rapports qui nous sont présentés aujourd'hui, le rapport annuel 2007 sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, le rapport sur la stratégie européenne de sécurité et la PESD et celui consacré au rôle de l'OTAN dans l'architecture de sécurité de l'UE, je pense que nous pouvons tirer trois conclusions:

- 1. L'Union européenne doit se doter d'une politique de sécurité commune capable de soutenir les démocraties à l'intérieur de ses frontières et les partenariats qu'elle conclut avec les pays voisins.
- 2. L'Union européenne doit projeter l'image d'un ensemble uni et elle a besoin d'une force de réaction rapide capable d'intervenir à tout moment pour défendre la paix, la démocratie et les droits de l'homme.
- 3. L'Union européenne doit consolider sa position au niveau mondial et continuer d'agir en tant que facilitateur pour préserver l'équilibre et la stabilité entre les grandes puissances du monde.

Katrin Saks (PSE), *par écrit.* – (*ET*) Monsieur Président, j'aimerais remercier mon collègue M. Vatanen pour son excellent rapport sur les synergies entre l'UE et l'OTAN. L'intensification générale de la coopération et du partenariat, l'utilisation raisonnable des ressources et l'évitement de la duplication, l'appel lancé aux membres des deux organisations d'adopter un comportement plus souple, pragmatique et orienté vers les résultats – ce rapport contient tout ce que l'Europe, y compris le Parlement européen, a toujours mis en exergue dans ses positions.

Parmi tous les éléments importants de ce rapport, je remarque la recommandation d'accorder un statut temporaire au sein de l'Agence européenne de la défense (AED) aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne qui sont également membres de l'OTAN. Du point de vue de l'OTAN, ceci apporterait manifestement une solution à la question de la Turquie.

Le rapport de notre collègue M. von Wogau consacré à la PESD et à la SES frappe généralement dans le mille. Le rapport sur la SES approuvé par le Conseil en décembre dernier répond à la plupart des questions soulevées. Les nouveaux aspects présentés par ce rapport et les positions qui guident les activités de l'UE en matière de sécurité aideront l'UE à défendre plus efficacement ses intérêts de sécurité, comme le recommande le rapport von Wogau. La perspective de ce rapport, qui encourage l'UE à rechercher une coopération avec d'autres partenaires, mérite notre soutien.

Merci!

Theodor Dumitru Stolojan (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Je tiens à exprimer mon soutien en faveur du rapport de M. Saryusz-Wolski, qui souligne à juste titre que la protection de la sécurité énergétique des citoyens européens doit devenir l'une des grandes priorités de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

Je le dis haut et clair: si nous ne construisons pas le gazoduc Nabucco, la sécurité de notre approvisionnement énergétique, et en particulier la diversification de nos sources d'approvisionnement en gaz, ne resteront que des rêves.

L'ensemble de l'UE doit adopter le projet Nabucco en tant qu'objectif stratégique. Ce projet nécessite à la fois un investissement financier considérable et une politique étrangère et de sécurité commune efficace pour l'Europe. Une politique efficace permettra de garantir la stabilité des régions traversées par le gazoduc. Avec cet objectif à l'esprit, nous devons faire tous les efforts nécessaires pour donner à notre politique étrangère

et de sécurité commune la structure cohérente et efficace dont elle a tant besoin pour obtenir des résultats tangibles.

Je pense par exemple que l'UE a besoin d'un haut responsable pour la politique énergétique étrangère bénéficiant d'un soutien politique fort et disposant des instruments nécessaires pour agir.

Je comprends que l'Union européenne a besoin d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes à sa politique étrangère et de sécurité commune pour obtenir les résultats concrets que les citoyens européens attendent de nous.

Daniel Strož (GUE/NGL), par écrit. – (CS) Je rejette catégoriquement le rapport sur la stratégie européenne de sécurité et sur une politique européenne de sécurité et de défense sous sa forme actuelle (A6-0032/2009). Ce rapport est un exemple typique de la militarisation de l'Union européenne. Il est la preuve qu'en matière de sécurité pour l'UE, les moyens et les mesures militaires doivent remplacer et même supplanter les mesures nécessaires de nature politique. Bon nombre des conclusions et des recommandations de ce rapport sont absolument contraires au principe selon lequel l'UE doit être un projet de paix. Il n'est pas surprenant que les citoyens européens expriment leur opposition au traité de Lisbonne chaque fois qu'ils ont l'occasion d'exprimer leur opinion, notamment à cause de la façon dont ce traité confirme la nature militariste de l'Union européenne. Ce rapport adopte une position extrêmement aberrante et dangereuse dans la mesure où il parle des intérêts de sécurité de l'Union européenne tout en reprochant à la Russie de défendre ses propres intérêts légitimes de sécurité dans le Caucase.

Dushana Zdravkova (PPE-DE), *par écrit*. – (*BG*) Mesdames et Messieurs, le fait que nous débattions au sein de ce Parlement de trois rapports consacrés à la sécurité et à la défense est l'expression de notre responsabilité politique envers les citoyens de l'Europe à la veille du sommet de l'OTAN. La pratique établie consistant à adopter des résolutions sur les principaux aspects et les principales décisions du rapport du Conseil relatif à la politique étrangère commune et à la sécurité constitue une excellente opportunité d'inviter les États membres à adopter cette pratique au niveau national.

Il est particulièrement important de développer une capacité académique indépendante d'analyse et d'évaluation de la politique européenne de sécurité et de défense parallèlement aux politiques de sécurité nationales. Ceci formera la base d'un débat public sur la PESD par un réseau de centres d'analyse basés dans les États membres.

Il n'est pas possible d'élaborer un livre blanc sur la sécurité et la défense de l'Union européenne si les États membres ne transposent pas ce document dans leurs stratégies nationales. Ceci implique de renforcer la capacité analytique au niveau national ainsi que les capacités d'apprentissage et de formation par l'informatique afin de tester et de comprendre les nouveaux concepts dans le domaine de la coopération civile et militaire.

Nous devons encourager les États membres à réaliser un examen stratégique conjoint dans le domaine de la sécurité afin de créer une base solide à l'interaction entre l'UE et l'OTAN pour le développement d'un nouveau concept stratégique pour l'OTAN dans le contexte de la PESD.

20. Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle le rapport de Pasqualina Napoletano, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée (2008/2231(INI)) (A6-0502/2008).

Pasqualina Napoletano, *rapporteure.* - (*IT*) Madame la Présidente, Madame FerreroWaldner, Monsieur Vondra, Mesdames et Messieurs, avec ce rapport, le Parlement propose d'apporter une contribution constructive à la perspective du renforcement du partenariat euro-méditerranéen.

Les propositions résultant du sommet de Paris du 14 juillet 2008 avancent deux objectifs qui méritent notre soutien. Le premier de ces objectifs est de donner une forme concrète aux projets d'intégration économique, régionale et environnementale et de rendre ceux-ci plus efficaces, en créant un secrétariat chargé d'accomplir cette mission, recevant un financement public et privé; le second objectif consiste à approfondir le dialogue politique au sein de l'ensemble du processus, grâce à de nouvelles institutions telles que la coprésidence, le sommet des chefs d'État et de gouvernement et les réunions régulières des ministres des affaires étrangères. Dans ce contexte, je voudrais insister sur le rôle de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, qui a été reconnue dans la déclaration de Paris puis dans celle de Marseille.

Le Parlement veut aider à trouver une issue à la grave impasse consécutive aux événements tragiques de Gaza. Les choses dépendent toutefois beaucoup des politiques qu'adoptera le nouveau gouvernement israélien formé juste après les élections. Néanmoins, permettez-moi de souligner que l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne se réunira prochainement et jouera le rôle qui incombe aux parlements, même dans cette situation difficile.

Nous souhaitons souligner la valeur des institutions impliquant à la fois l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, tout en signalant dans le même temps qu'il est essentiel de ne pas réduire le processus à une simple approche intergouvernementale. Nous espérons une pleine participation de la société civile et des partenaires sociaux, non seulement parce que la crise économique peut aggraver les problèmes déjà graves et endémiques, tels que le chômage et la pression migratoire accrue, et rendre le phénomène encore plus difficile à gérer. Nous demandons qu'une plus grande attention soit prêtée aux questions des droits de l'homme qui influencent à des degrés divers le comportement de tous les pays partenaires.

En ce qui concerne les institutions, rappelons-nous qu'avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne peut être assurée d'avoir une représentation cohérente et structurée, incarnée par le président du Conseil et le ministre européen des affaires étrangères. Dans l'intervalle, il serait bénéfique d'assurer la continuité de la présence européenne, au moins au travers de la coprésidente. Nous savons que la présidence tchèque a été sensible à ce message, et nous espérons que la présidence suédoise l'acceptera elle aussi.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tous mes collègues et les responsables des divers groupes et commissions politique qui ont exprimé leur opinion. Ils ont tous contribué à l'élaboration du présent rapport qui, je crois, recueille un large soutien.

Alexandr Vondra, *président en exercice du Conseil.* - (EN) Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de contribuer au débat d'aujourd'hui sur le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée. Je sais que le Parlement suit cela avec un intérêt particulier. Il y a tout lieu de féliciter Pasqualina Napoletano. En conséquence, la proposition de résolution qui sera portée aux voix tout à l'heure constitue une précieuse contribution au travail que nous avons réalisé ensemble.

Le sommet de Paris de juillet dernier a créé l'Union pour la Méditerranée et a mis en place un partenariat basé sur le Processus de Barcelone. Le système actuel de présidence tournante donne la priorité au renforcement de ce partenariat. Même si le traité de Lisbonne n'est pas encore en vigueur, je peux vous assurer que, dans l'esprit de la participation conjointe, nous mettons particulièrement l'accent sur le développement de cette initiative et, en particulier, sur les projets régionaux. Ils sont importants. Ils indiquent concrètement aux citoyens de la région que le partenariat travaille dans leur intérêt.

L'Union pour la Méditerranée n'est pas le seul mécanisme de coopération. La dimension bilatérale continue dans le cadre de la politique européenne de voisinage, et dans certains cas elle est complétée par le cadre de préadhésion ainsi que, dans le cas de la Mauritanie, par le cadre ACP.

Ensemble, ces approches encouragent les pays individuels à engager des réformes et à renforcer la coopération régionale. La politique de voisinage, bien entendu, possède aussi une importante dimension orientale, et nous nous félicitons beaucoup du développement parallèle de cette politique.

Le sommet de Paris a décidé de faire progresser les travaux dans quatre domaines essentiels: dépollution de la Méditerranée, autoroutes de la mer et autoroutes terrestres, protection civile ainsi que dans le développement des énergies alternatives au travers, par exemple, du plan solaire méditerranéen.

Une attention particulière est aussi portée à l'enseignement supérieur et à la recherche ainsi qu'au soutien des entreprises par le biais de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises. Les aspects techniques des propositions de projet présentées dans ce cadre seront traités par le secrétariat qui sera établi à Barcelone, ainsi qu'il a été décidé à Marseille l'année dernière.

Outre ces aspects spécifiques, les conférences ministérielles de l'Union pour la Méditerranée devront aborder un ensemble de défis mondiaux qui nous affectent tous, parmi lesquels la recherche de la paix et la sécurité dans la région, l'impact social et géopolitique de la crise économique, les préoccupations environnementales, la gestion des flux migratoires, et le rôle des femmes dans nos sociétés respectives.

Il existe deux domaines particuliers de coopération que je sais importants pour le présent Parlement et que nous soutenons pleinement. Le premier de ces domaines est la coopération interparlementaire qui s'exprime par la création de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et de ses commissions. Cette initiative

est essentielle pour donner une dimension parlementaire forte à l'Union pour la Méditerranée. Comme le souligne notre résolution, elle permettra de renforcer sa légitimité démocratique. Elle permettra aussi de promouvoir les valeurs de base qui sont au cœur de l'Union européenne. Nous saluons chaleureusement la manière dont vous et votre président avez pris à bras le corps cette initiative et nous vous apportons tout notre soutien.

Le deuxième domaine qui, je crois, devrait faire partie de nos priorités essentielles est le développement des relations interculturelles. C'est absolument crucial si nous voulons encourager une meilleure compréhension interculturelle dans la région méditerranéenne. La société civile, les partenaires sociaux locaux et régionaux ont besoin d'être impliqués. La fondation Anna Lindh a un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine.

L'Union pour la Méditerranée nous donne les moyens d'instaurer de meilleures relations entre les membres qui la composent. Les récents événements ont montré que ce n'est pas une entreprise facile, mais ils ont également souligné qu'il était important de poursuivre notre travail sur cette voie. Nous ne sommes que trop conscients des difficultés rencontrées par les populations dans la région, en conséquence de la crise à Gaza. Comme vous le savez, ces événements ont eu pour conséquence le report de réunions de l'Union pour la Méditerranée, mais la présidence croit que le dialogue et la coopération régionale sont le moyen de parvenir à la paix, de consolider la confiance et de créer la prospérité, et nous attendons certainement une reprise aussi rapide que possible du travail au sein de l'Union pour la Méditerranée.

Par conséquent, la présidence tchèque de l'UE et l'Union française de la coprésidence méditerranéenne, sont en train de préparer au nom des membres UE de l'Union pour la Méditerranée, peut-être en collaboration avec la coprésidence égyptienne, une démarche s'adressant à nos partenaires arabes. Son objectif est de lancer un appel pour que reprennent automatiquement et sans conditions toutes les activités de l'Union pour la Méditerranée dès la fin du sommet de la Ligue arabe de Doha prévu à la fin mars. Nous avons l'intention de saisir l'occasion de la conférence des donateurs à Gaza qui aura lieu le 2 mars à Charm el-Cheikh en Égypte, pour demander aux trois ministres des affaires étrangères (à Karel Schwarzenberg, le ministre tchèque des affaires étrangères, à Bernard Kouchner, le ministre français des affaires étrangères et au ministre égyptien des affaires étrangères) de réexaminer la question.

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIWIEC

Vice-président

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, chère Madame Napoletano, tout d'abord permettez-moi de vous féliciter pour le travail accompli puisqu'il a permis d'aboutir à un rapport qui, vraiment, interpelle à plusieurs titres.

D'abord parce qu'il constitue vraiment une contribution positive et constructive du Parlement européen à la définition d'une politique euroméditerranéenne cohérente, un défi qui nous tient tant à cœur.

Ensuite, parce que vous soulignez, à juste titre, que l'Union pour la Méditerranée doit être complétée. Elle ne doit pas être seulement intergouvernementale, mais doit être complétée, justement, en s'ouvrant à la participation d'autres acteurs, tels que des collectivités locales et régionales. Il importe d'intensifier la dimension parlementaire en renforçant le rôle de l'assemblée parlementaire ainsi que de pérenniser l'implication de la société civile.

Il est vrai que l'Union pour la Méditerranée a vocation à valoriser le caractère paritaire institutionnel et politique d'un partenariat régional qui a besoin d'une relance. Mais il est tout aussi vrai que celle-ci ne pourra se faire qu'à partir de l'acquis de Barcelone, qu'il faut prolonger et qu'il faut consolider.

La coopération régionale financée par la Commission fait partie de cet acquis. Il n'y a donc aucune raison, aujourd'hui, de la remettre en cause. Bien au contraire, elle cautionne et elle garantit la cohérence de l'action de l'Union européenne dans la région, d'autant plus que ses objectifs sont parfaitement compatibles avec les ambitions de la politique européenne de voisinage, le cadre principal de nos relations bilatérales avec les pays de la région.

Il en va de même pour le respect des méthodes communautaires appliquées aux mécanismes de prise de décision et de définition des priorités à l'intérieur de l'Union européenne, dans la mesure où l'Union pour la Méditerranée est une initiative qui s'inscrit pleinement dans le cadre européen.

Monsieur le Président, le sommet constitutif de l'Union pour la Méditerranée avait, comme vous le savez, pour triple objectif de redonner une vigueur politique aux relations euro-méditerranéennes, de changer la gouvernance institutionnelle de ces relations au profit d'une conduite paritaire de l'initiative et, finalement, de cristalliser la coopération multilatérale de l'Union européenne avec ses partenaires méditerranéens autour de projets structurants, porteurs d'intégration sous-régionale et susceptibles de réduire les écarts de développement entre les deux rives de la Méditerranée.

Réduire ces écarts, effectivement, grâce au développement économique social ainsi qu'au renforcement des échanges et à l'accroissement des investissements. Contrer le radicalisme idéologique, dont le manque de développement et le sentiment d'injustice constituent justement le terreau fertile, par le dialogue et des solutions politiques aux conflits. Mener des politiques migratoires responsables et concertées, comme vous l'avez dit, afin de tirer parti de la stabilisation démographique en Europe et de la croissance démographique des pays méditerranéens. Voilà quelques exemples des défis que nous devons relever ensemble avec nos partenaires dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Effectivement, nous savons que nous ne pourrons pas atteindre ces objectifs sans le soutien parlementaire, le soutien à la fois du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire Euromed. C'est dans cet esprit que nous travaillons, avec la ferme conviction que, sur toutes ces questions, la Commission européenne pourra compter sur votre collaboration, et je tiens à vous en remercier d'avance.

Mais nous savons aussi naturellement que, face à la situation très préoccupante qui règne au Proche-Orient, suite à la guerre de Gaza – nous en avons discuté aujourd'hui – effectivement, nous avons un problème: nous ne pouvons pas laisser l'Union pour la Méditerranée dans un vide politique. Nous l'avons toujours dit; effectivement, c'est le cas.

C'est à cela qu'est due la suspension actuelle des travaux que, personnellement, je regrette beaucoup, mais nous espérons naturellement pouvoir retravailler à un moment donné. Et, effectivement, la réunion qui se tiendra à Charm el-Cheikh, où la Commission aura bien sûr un rôle important à jouer comme «cosponsor», sera très importante. J'espère qu'après, se tiendront différentes autres réunions. On a beaucoup travaillé déjà, en effet, et quand la Commission travaille, elle le fait d'une façon très sérieuse.

Par ailleurs, beaucoup a été fait concernant les règles, régissant le secrétariat, qui sont là et doivent permettre à Barcelone d'entamer ses travaux.

Vural Öger, rapporteur pour avis de la commission du commerce international. - (DE) Monsieur le Président, Mme Napoletano, Mesdames et Messieurs, l'Union pour la Méditerranée devrait redonner de l'élan au Processus de Barcelone, qui a été lancé en 1995. Malheureusement, nous devons admettre aujourd'hui que la crise qui a éclaté récemment au Moyen-Orient n'a pas permis au projet de porter des fruits. L'ouverture du secrétariat à Barcelone a été reportée jusqu'à nouvel ordre et l'argent promis n'a pas été débloqué.

Ainsi, à mon plus grand regret, aucun résultat tangible n'a été obtenu jusqu'à présent. Je me demande si nous nous sommes trop concentrés sur les institutions, ce qui expliquerait peut-être la raison de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Avons-nous sous-estimé l'influence des crises politiques sur l'Union pour la Méditerranée?

Comment pouvons-nous garantir la poursuite des projets? Dans l'histoire de l'intégration européenne, nous avons connu beaucoup de succès dans les domaines économiques et commerciaux. C'est pourquoi la commission du commerce international s'est penchée sur la manière d'appliquer à nos voisins du sud de l'Europe les mécanismes qui nous ont réussi. Un des objectifs est la création d'une zone de libre-échange d'ici à 2010, mais ce projet est à l'arrêt. Et c'est précisément parce que les conflits politiques bloquent ce processus que nous devrions renforcer le domaine économique.

Le commerce international pourrait avoir un effet bénéfique non seulement sur la situation économique, mais aussi et surtout sur la situation politique et sociale de la région. L'intégration économique régionale est cruciale à cet égard. Nos voisins du sud doivent également coopérer plus étroitement les uns avec les autres.

En même temps, les pays qui ont déjà développé un réseau de relations bilatérales devraient être convaincus de la valeur ajoutée de la dimension multilatérale. Le fait de communiquer les avantages de l'intégration économique aux citoyens locaux jouera un rôle important à cet égard. Ce serait un pas en direction d'une stabilisation de la situation dans la région sud-méditerranéenne. J'espère en être le témoin pour notre bien à tous et en particulier pour le bien des citoyens de la région.

Íñigo Méndez de Vigo, rapporteur pour avis de la commission des affaires constitutionnelles. - (ES) Un poème n'est jamais fini, seulement interrompu, disait un poète méditerranéen né à Sète. Je crois que c'est ce qu'il est arrivé au Processus de Barcelone: il n'était pas fini, mais il a été interrompu - du moins en partie.

C'est pourquoi le Parlement croit que les efforts déployés pendant la présidence française pour insuffler un nouveau souffle au Processus de Barcelone sont importants. C'est aussi la raison pour laquelle la commission des affaires constitutionnelles a activement collaboré à l'élaboration du rapport de Mme Napoletano, que je souhaite remercier pour sa patience et sa compréhension.

Pourquoi la commission des affaires constitutionnelles se sentait-elle concernée par cette problématique, Monsieur le Président? Pour plusieurs raisons. Premièrement, pour garantir la continuité du Processus de Barcelone au travers de l'Union pour la Méditerranée. Deuxièmement, pour éviter de doubler les structures et ancrer le processus dans le cadre institutionnel de l'Union. Troisièmement, comme l'a déjà dit Mme Ferrero-Waldner, pour dire qu'il ne s'agit pas simplement d'un processus intergouvernemental et souligner la dimension parlementaire.

C'est pourquoi la commission des affaires constitutionnelles est revenue avec insistance sur des questions déjà soulevées par le président Pöttering le 13 juillet 2008, à savoir que l'assemblée parlementaire doit se réunir une fois par an, qu'elle doit être organisée en groupes sur la base des familles politiques et produire des rapports consultatifs.

Nous avons également essayé d'apporter notre aide au Conseil concernant les décisions importantes qu'il devait prendre. Monsieur Vondra, la présente Assemblée veut coopérer avec le Conseil et elle a défini les critères auxquels devait répondre le siège de cette nouvelle Union pour la Méditerranée. Incidemment, ces critères coïncidaient avec ceux d'une ville dans d'un pays que je connais très bien; en fait, la commission des affaires constitutionnelles a décidé que Barcelone pouvait faire office de siège de l'Union pour la Méditerranée. De plus, les ministres l'ont reconnu peu de temps après, ce qui, Monsieur le Président, reflète à nouveau ce désir de coopérer avec le Conseil.

J'ai commencé mon intervention sur une citation de Paul Valéry; permettez-moi de finir sur un vers de Paul Valéry: 'Tu n'as que moi pour contenir tes craintes!'.

Je crois que pour apaiser les craintes qu'il pourrait y avoir entre les deux rives de la Méditerranée, il n'y aurait rien de mieux que la réussite de cette Union pour la Méditerranée. Espérons-le, Monsieur le Président, et merci encore, Mme Napoletano, pour votre compréhension et votre aide.

Vito Bonsignore, *au nom du groupe PPE-DE. - (IT)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je félicite Mme Napoletano pour ses efforts et l'équilibre qu'elle a apporté à cette question, et je remercie Mme FerreroWaldner, qui est toujours attentive à notre travail, pour le travail important qu'elle accomplit dans le monde entier.

Nous devons tous faire preuve d'une grande unité, parce que les problèmes et les défis auxquels nous sommes confrontés dans la région méditerranéenne sont particulièrement difficiles. Nous devons nous battre pour renforcer et rendre plus influent le rôle de l'Europe, étant donné que d'un point de vue stratégique, nous travaillons en étroite collaboration avec les États-Unis.

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens a fait son possible, d'année en année, pour amener l'Europe à jouer un rôle encore plus fort, toujours plus actif. Le financement n'est pas suffisant; le financement seul n'est plus suffisant; ce qu'il est nécessaire d'avoir, c'est une nouvelle action politique d'envergure. La lutte contre l'immigration vers l'Europe est l'un des nombreux défis partagés. Pas plus que le populisme, la coopération avec des opposants politiques ne peut être un moyen de traiter ce problème; il faut plutôt instaurer des contrôles rigoureux pour garantir le respect de la législation et de la Convention des droits de l'homme.

L'Union pour la Méditerranée, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et la politique étrangère commune à l'égard du Sud sont autant d'instruments excellents et légitimes qui peuvent être utilisés pour renforcer, étoffer et crédibiliser le rôle de l'Europe.

C'est pourquoi mon groupe politique votera contre les amendements déposés par l'extrême-gauche; mon groupe croit que ces amendements soulèvent une controverse excessive et ne sont pas constructifs. Mon groupe politique cherche à redonner un nouvel élan à cette activité fructueuse, qui deviendra essentielle dans un avenir proche; il est donc favorable à l'idée de relancer l'APEM, non plus comme un simple forum de

discussion, mais comme un lieu où des décisions communes importantes peuvent être prises pour notre avenir et pour l'avenir de tous ceux vivant sur les rives de la Méditerranée.

Carlos Carnero González, au nom du groupe PSE. - (ES) Au nom du groupe socialiste au Parlement européen, je voudrais tout d'abord féliciter Mme Napoletano pour l'excellent rapport qu'elle nous présente cet après-midi, mais aussi et surtout d'avoir été une Euro-méditerranéenne da prima ora, de la première heure. Sans son travail et son énergie, nous n'aurions pas été en mesure d'imaginer d'abord un forum parlementaire euro-méditerranéen puis une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, et nous ne serions pas actuellement en position de revendiquer le rôle que nous voudrions donner aux représentants des citoyens au sein de la structure que nous essayons de mettre en place.

Permettez-moi de prononcer, à l'instar de notre collègue Méndez de Vigo qui cite toujours de grands auteurs littéraires, une citation du Roi Lear de Shakespeare qui dit: 'Le pire n'est point tant que nous pouvons dire: «Voici le pire»'. Nous nous sommes efforcés de faire le contraire, parce qu'à une époque où la situation du Moyen-Orient est plus mauvaise que jamais, nous avons créé un instrument dont l'objectif est de faire contribuer la région tout entière au développement politique, économique et social, constituant un cadre de base pour résoudre les conflits. Après tout, c'est cela, l'Union pour la Méditerranée. Cette Union pour la Méditerranée ne vient pas du néant, elle plonge profondément ses racines dans le Processus de Barcelone, créant de nouvelles institutions telles que le secrétariat permanent qui aura son siège à Barcelone. C'est une chose dont nous nous félicitons, en tant que Méditerranéens, en tant qu'Espagnols, et en tant que représentants parlementaires qui l'avions demandé à l'époque. Cela signifie aussi que nous acceptons de faire de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne ce qu'elle devrait être: un moyen pour les parlementaires et les citoyens de s'exprimer au sein de cette Union.

L'APEM doit recevoir ce qu'elle mérite: des missions de consultation, de surveillance et de proposition. L'Union pour la Méditerranée doit se baser sur une gestion commune, elle doit recevoir un financement suffisant et concentrer ses efforts sur l'intégration régionale et répondre aux besoins des citoyens. De cette manière, nous serons en mesure de construire la paix, la solidarité en Méditerranée et de bâtir une alliance entre les civilisations.

Marios Matsakis, au nom du groupe ALDE. - (EN) Monsieur le Président, à mon tour, je tiens à féliciter Mme Napoletano, non seulement pour l'excellent rapport qu'elle a produit, mais également pour sa précieuse coopération avec les rapporteurs pour avis. Le sujet du rapport est extrêmement important parce qu'il décrit la perspective d'une Union euro-méditerranéenne d'États unis par des liens de fraternité et de coopération et visant l'objectif commun d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité pour leurs citoyens.

Ce n'est pas une tâche facile, non seulement parce que les conflits régionaux tels que le problème israélo-palestinien ne sont pas faciles à régler ou même parfois, à gérer. Néanmoins, il ne faut jamais perdre espoir et l'Union pour la Méditerranée ne peut que maintenir cet espoir en vie. Et qui sait? Peut-être permettra-t-elle de faire en sorte que cet espoir devienne réalité, sous la forme d'une stabilité à long terme et de solutions durables aux problèmes régionaux.

Il est important de noter dans ce débat la précieuse contribution apportée au projet lancé par le gouvernement français, et il également important de répéter que la formation de l'Union pour la Méditerranée n'est pas une alternative au projet d'adhésion de la Turquie à l'UE. Nous devrions nous assurer que le peuple turc sait et comprend qu'aucun objectif, aucune supercherie de ce genre ne se cache derrière ce projet.

Enfin, en ce qui concerne les amendements qui ont été déposés, le groupe ALDE et le groupe PSE se sont mis d'accord sur 5 amendements de compromis visant à améliorer le rapport. Les 5 amendements supplémentaires soumis par le groupe GUE/NGL ne sont pas considérés comme très utiles et ne recevront pas le soutien de mon groupe.

À nouveau, toutes mes félicitations à la rapporteure.

Salvatore Tatarella, *au nom du groupe UEN.* - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je soutiens chaleureusement toute initiative visant à développer l'Union pour la Méditerranée.

Dans cette perspective, j'espère être le témoin d'un renforcement du rôle parlementaire de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, notamment en multipliant les relations entre l'Assemblée et les partenaires méditerranéens et en lui permettant d'adresser des recommandations aux réunions des ministres des affaires étrangères et de participer en qualité d'observateur aux réunions des chefs d'État et de gouvernement, aux réunions ministérielles et aux réunions préparatoires tenues par les hauts responsables.

Permettez-moi de souligner qu'il est nécessaire de renforcer le rôle et les initiatives de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat et de créer une banque euro-méditerranéenne d'investissement, dont la création avait été annoncée il y a quelques temps mais qui n'a pas encore vu le jour.

Je soutiens la proposition de créer une assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne dans la ligne des institutions européennes similaires, afin d'impliquer plus avant les régions et les villes, et un comité économique et social euro-méditerranéen afin d'impliquer les partenaires sociaux et la société civile.

Je me félicite également de la proposition de créer une communauté euro-méditerranéenne de l'énergie dans le cadre d'une politique visant à mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable et d'infrastructures énergétiques sur une grande échelle.

En outre, j'espère que l'Union jouera un rôle de plus en plus efficace dans la recherche de la paix, dans le règlement des conflits, dans le renforcement de la démocratie, dans la défense de la liberté de culte et dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, le crime organisé et la traite des êtres humains.

Enfin, l'Union ne peut pas se soustraite à la mission d'engager une action concertée avec les États impliqués dans la gestion des politiques et des flux migratoires dans la région méditerranéenne. Elle ne peut plus limiter son action à la sécurité, à l'instauration d'un État de droit et à la répression de l'immigration clandestine; elle doit également et en priorité concentrer son attention sur la mise en place de politiques actives, sur des sources de principes partagés et sur la création d'emplois ciblés et durables.

David Hammerstein, *au nom du groupe des Verts/ALE. - (ES)* Merci, Madame Napoletano, pour cet excellent rapport. Quelques jours avant que la guerre n'éclate à Gaza, je représentais le Parlement et l'APEM en Jordanie, lors de la dernière conférence ministérielle qui a eu lieu avant une nouvelle suspension des activités due à la reprise des violences au Moyen-Orient. La conférence avait pour thème l'eau. Il s'agissait d'une conférence ministérielle sur une des questions essentielles nécessitant une coopération dans la région méditerranéenne, une question qui sera source de conflits, une question de survie et également la cible de certains projets potentiels de grande envergure en Méditerranée qui impliquent l'énergie solaire, le transfert d'eau et de nombreuses autres choses.

Tel est l'enjeu. Ces activités ont été suspendues et j'espère que l'Union pour la Méditerranée pourra les reprendre bientôt et que la situation au Moyen-Orient s'améliorera.

Nous avions fixé certains objectifs très ambitieux en Méditerranée. Les résultats ont été beaucoup plus modestes, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'environnement.

Il nous faut également promouvoir le marché Sud-Sud et la coopération entre les pays du sud et éviter d'être obsédés par l'idée de créer une grande zone de libre-échange dans la région méditerranéenne, sans faire précéder ce projet par la mise en place d'une coopération entre des pays profondément enracinés dans des conflits successifs.

Dans le même temps, nous devons gérer la crise énergétique. La crise énergétique et l'actuelle crise économique pourraient être l'occasion de réaliser des avancées sur des projets très importants, à la fois pour l'Europe et pour ses voisins du sud, comme des projets de construction d'usines thermo-solaires (énergie solaire à haute température) et la création de réseaux intelligents et propres pour interconnecter l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe dans un vaste projet de lutte contre le changement climatique et contre la crise économique.

Willy Meyer Pleite, *au nom du groupe GUE/NGL.* - (*ES*) Monsieur le Président, je commencerai, si vous le permettez, par remercier Mme Napoletano pour son travail. Deuxièmement, je voudrais dire qu'en tant que rapporteur pour avis, j'ai demandé à mon groupe de ne pas voter en faveur de ce rapport pour deux raisons fondamentales.

Premièrement, parce que le dernier conflit en date, la dernière attaque d'Israël contre Gaza, est d'une telle ampleur qu'il ne peut pas rester impuni. Tout a une limite, ce n'est pas la première, mais l'ampleur de cette attaque contre la souveraineté palestinienne est telle qu'elle empêche véritablement l'accord d'Annapolis de devenir réalité et bloque la perspective de la création d'un État palestinien, qui représente le seul moyen d'avoir une Union pour la Méditerranée évoluant dans la paix et la solidarité.

La seconde raison pour laquelle j'ai recommandé de ne pas voter en faveur du rapport est que s'agissant de la zone de libre-échange, les différences régionales ne sont pas prises en compte. Nous avons le sentiment

qu'il est essentiel que les questions commerciales soient envisagées en termes d'égalité de traitement et que les différences régionales et les caractéristiques particulières de chaque pays soient prises en considération.

Luca Romagnoli (NI). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que, pour ma part, je voterai en faveur de la proposition de résolution de Mme Napoletano, parce qu'à mon avis, le fait de définir des projets d'envergure à réaliser possède une valeur stratégique indubitable et il est tout aussi utile de souligner la nécessité d'adopter, pour la réalisation de ces projets, une approche de «contrats programmes». Ces accords devraient, cependant, se baser - et je crois qu'il est très important de le souligner - sur le principe de subsidiarité.

Franchement, l'invitation à donner un nouvel élan à la gestion partagée des politiques migratoires me laisse perplexe, même si je reconnais qu'il est important que les États membres collaborent, mais pas uniquement: la collaboration avec les pays de la rive sud de la Méditerranée est certainement importante et devrait être mise en œuvre.

Pour être honnête, j'ai aussi quelques doutes à propos des initiatives économiques et commerciales censées permettre la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Ce n'est pas que j'aie des préjugés, mais j'apprécierais quelques explications sur le bénéfice mutuel que l'on pourrait en tirer.

Ioannis Kasoulides (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, avant tout, je voudrais féliciter Mme Napoletano pour son rapport. Assurément, l'Union pour la Méditerranée est un pas en avant dans les efforts déployés pour développer le partenariat euro-méditerranéen. Jusqu'à présent, le manque de visibilité a été l'un des obstacles de ce partenariat: la capacité des populations respectives de reconnaître l'impact du Processus de Barcelone et notre Union pour la Méditerranée.

Laissez moi vous donner un exemple. Lorsqu'on m'a demandé de préparer un rapport sur la dépollution de la Méditerranée, les programmes impliqués étaient les suivants: le programme d'investissement «zones sensibles» pour la Méditerranée, la stratégie pour l'eau en Méditerranée, la stratégie marine européenne, le PNUE/PAM, la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, le Programme d'assistance technique pour l'environnement dans la Méditerranée, la composante méditerranéenne de l'initiative Eau de l'UE et le MYIS, qui sont chapeautés par le programme Horizon 2020. Cette fragmentation porte préjudice à la visibilité.

Les problèmes au Moyen-Orient sont l'autre obstacle. Je salue les propos de M. Solana, pour lesquels la stratégie du quatuor devra être différente de celle du passé. Ce n'est pas dû à un manque de volonté de la part de l'Union européenne, mais à la politique de la précédente Administration américaine. J'espère que cette fois, le détachement de M. Mitchell dans la région permettra d'enregistrer des avancées politiques. Nous avons beaucoup fait sur cette question. Je me suis rendu très récemment au Liban, et j'ai vu que l'UNIFIL, avec la présence des contingents européens, rend impossible la répétition des hostilités entre le sud du Liban et Israël.

Jamila Madeira (PSE). - (PT) J'adresse mes remerciements à ma collègue, Pasqualina Napoletano, pour son excellent rapport. Quatorze ans après Barcelone et cinq ans après la première Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, nous avons l'Union pour la Méditerranée dotée de pouvoir économique et parlementaire, impliquant la société civile, et dont les décisions sont prises collégialement par les chefs de gouvernement. Tout le monde veut faire plus et mieux sur ce territoire de 720 millions de citoyens représentant un réel potentiel pour le développement et la paix dans le monde. Le fait de nous restreindre aux seules dimensions économiques et commerciales est une erreur manifeste. La crise de la croissance nécessite naturellement une réponse politique, mais il est crucial de répondre aux crises humanitaires, aux situations d'urgence, aux crises militaires, telles que celles dont nous avons été les témoins fin 2008 et début 2009.

Les personnes politiques et les citoyens doivent répondre aux problèmes du monde. Le monde leur a demandé des réponses et pourtant, plusieurs mois après, nous, citoyens et personnes politiques, particulièrement dans une plateforme telle que celle de l'Union pour la Méditerranée, nous continuons à prendre notre temps pour réagir. J'espère au moins que ces temps de crise nous permettront d'apprendre et de progresser. Bien que nous ne puissions apprendre qu'à travers nos erreurs, il est absolument crucial d'avancer en réagissant plus vite.

Miguel Portas (GUE/NGL). - (*PT*) Dans son discours, Mme Ferrero-Waldner a résumé les objectifs de la nouvelle Union. À la vérité, l'Union est née pendant la présidence française, mais des erreurs ont été commises. La première erreur a été de rayer de son ordre du jour les conflits dans la région, en particulier le conflit israélo-palestinien et le conflit au Sahara occidental. La deuxième erreur est que l'Union essaie de s'affirmer en partageant des projets économiques et environnementaux communs sans remettre en question le contexte

de libre-échange dans lequel elle évolue. La troisième erreur consiste à insinuer qu'il existe une possibilité que l'Union pour la Méditerranée soit une alternative à l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Le rapport de Mme Napoletano ne s'attaque pas à la première erreur, ce qui en limite la portée. Il n'y aura aucune intégration économique et régionale fructueuse si l'Union n'a pas le courage de régler les conflits existants et de le faire en se basant sur le droit international. Par ailleurs, le rapport contient des recommandations claires sur la deuxième et la troisième erreur et celles-ci vont toutes dans la bonne direction.

L'Union pour la Méditerranée ne peut pas servir d'antichambre ou de porte de sortie par derrière à l'adhésion de la Turquie, sous réserve que celle-ci respecte les critères d'adhésion, et l'Union pour la Méditerranée ne peut pas être une simple annexe à la stratégie européenne de libre-échange sans aucune politique d'intégration sociale.

Les recommandations du rapport sont importantes: une Union dotée d'une dimension citoyenne et représentative impliquant les États de la Ligue arabe, des projets régionaux ayant une dimension sociale et l'extension des projets dans les domaines essentiels de la vie quotidienne (eau, agriculture et enseignement). Les accords programmes et la création d'une banque d'investissement euro-méditerranéenne font aussi l'objet de règles claires.

Des erreurs ont été commises, mais cette Union a au moins le mérite d'exister. Je soutiens ce rapport parce que je crois que cette Union finira par devenir ce que nous essayons d'en faire. Je lui apporte donc mon soutien.

Luís Queiró (PPE-DE). - (*PT*) Parmi les questions revêtant une grande importance politique pour l'Europe, celles concernant le bassin méditerranéen sont nombreuses. L'initiative de «l'Union pour la Méditerranée» mérite donc notre soutien, car elle peut donner un nouvel élan à un processus qui est nécessaire et utile, mais qui n'a pas eu la visibilité ou le succès requis. La question porte sur la manière dont nous pouvons poursuivre cette stratégie. Le modèle suivi à Barcelone n'a pas donné les résultats escomptés. Ce nouveau partenariat peut-il porter des fruits?

Le rapport de Mme Napoletano laisse supposer que oui. Toutefois, nous ne voulons pas que l'Union connaisse le même problème que le Processus de Barcelone. Le projet prévoit apparemment de nombreux projets et de nombreux domaines d'action, mais les priorités sont mal hiérarchisées. Reléguer la question de la compréhension sociale et culturelle entre les peuples des deux rives de la Méditerranée au paragraphe 26 et laisser la question de la démocratisation et de la promotion des droits de l'homme au paragraphe 27, et les flux migratoires au paragraphe 28, après avoir autant parlé d'autres secteurs et d'autres questions, donnent une impression fausse de ce que sont ou doivent être les priorités de ce partenariat.

La stratégie doit être claire. À notre avis, cette stratégie doit à la fois proposer à nos voisins des avantages plus nombreux et une plus grande coopération, mais également exiger d'eux davantage de résultats au niveau économique, social et démocratique. Elle devrait se concentrer sur un nombre plus restreint mais bien définis de secteurs afin d'éviter d'accorder à tous les secteurs la même priorité, ce qui présente le risque qu'aucune réelle priorité ne se dégage. Il est clair que ce n'est réalisable qu'avec un soutien et un financement appropriés. Le fait de reconnaître la nécessité de disposer d'une banque méditerranéenne d'investissement doit en dernière analyse être reçu favorablement. Il est essentiel d'être ambitieux, ce qui implique que nous fassions correctement tout ce qui est en notre pouvoir.

Pour terminer, Monsieur le Président, il me faut évoquer le conflit du Moyen-Orient. Cette initiative, bien qu'elle ne soit pas une alternative aux négociations pour la paix, peut et doit contribuer à une meilleure compréhension, à une meilleure interdépendance et à un plus grand respect mutuel entre les parties en conflit. Ce sont des facteurs essentiels - nous le savons tous pertinemment - pour amener la paix dans la région.

Le Président. - La liste des orateurs est épuisée. Il y a quatre demandes d'intervention au titre de la procédure «catch the eye».

Christopher Beazley (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, dans sa réponse au Parlement, la commissaire peut-elle expliquer exactement quelle est la dimension communautaire de la nouvelle formule «Union pour la Méditerranée», par opposition à «Union méditerranéenne»? Je pense qu'il est très important que la commissaire envisage aussi deux autres mers se trouvant sur le territoire de l'UE: la mer Noire et sa synergie, et la mer Baltique et sa stratégie.

La Méditerranée présente de l'intérêt pour mon pays. Je pense que nous avons aussi un statut d'observateur. Les États membres sont membres du Commonwealth, et -sans vouloir irriter mes collègues espagnols - Gibraltar, pour autant que je sache, fait encore techniquement partie des dominions de Sa Majesté.

Il est très important que ce ne soit pas simplement une sorte de filiale régionale dans laquelle le reste de l'UE ne serait pas pleinement impliqué - tout comme j'espère qu'ils seront pleinement impliqués dans la mer Baltique et dans la mer Noire.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) Le développement et la prospérité économique et sociale des citoyens de l'Union pour la Méditerranée doivent être durables. J'ai donc le sentiment que l'Union pour la Méditerranée doit également s'attaquer à la question du changement climatique.

Environ un milliard de citoyens vivent dans la région euro-méditerranéenne et produisent l'équivalent d'un tiers du PIB mondial. La coopération régionale est ce dont la lutte contre les menaces qui pèsent sur l'environnement a le plus besoin.

Avec la croissance démographique et la diminution du volume des précipitations dans la région, du fait du changement climatique, l'eau potable devient un des principaux éléments à risque dans la région. Les pénuries d'eau, la pollution de l'eau, le manque de stations d'épuration, les nappes de pétrole dues aux accidents maritimes, le déboisement et l'érosion des sols doivent figurer parmi les préoccupations du partenariat euro-méditerranéen.

Je crois qu'une des valeurs fondamentales à encourager par l'Union pour la Méditerranée doit être la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, aussi bien pour s'y adapter que pour en réduire les causes.

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Commissaire, je voulais également remercier Mme Napoletano car, lors de la première discussion sur l'Union pour la Méditerranée, j'étais plutôt sceptique, et, bien que je le sois encore, je considère aujourd'hui qu'il y a un espoir.

Les défis sont absolument considérables, énormes. Avons-nous les moyens d'y faire face? Nous savons que nous ne les avons pas. Les objectifs sont, certes, nobles: environnement, énergie, lutte contre la désertification, immigration, etc. Mais il ne faudrait pas sombrer dans ce qu'on appellerait une liste à la Prévert qui ne laisserait que des déçus de l'autre côté de la Méditerranée.

Mais, si vous me le permettez, Madame la Commissaire, je voudrais parler d'un pays particulier qui ne se trouve pas en bordure de la Méditerranée mais qui a été intégré, qui est un pays ACP et qui est également membre de l'Union pour la Méditerranée. Ce pays, qui est la Mauritanie, traverse aujourd'hui une crise politique très grave et je pense qu'en tant que partenaire de l'Union pour la Méditerranée, en tant que pays ACP et au nom de la politique de voisinage, ce pays mérite que nous le soutenions pour l'aider à sortir de cette crise.

Je crois que c'est ce que nous demandent les deux parties au conflit et qu'il est de notre responsabilité de nous engager afin de les aider à sortir de cette crise politique majeure.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, l'eau est au centre de la coopération dans la région méditerranéenne, tout comme, l'est, je l'espère, l'installation d'un super réseau paneuropéen ou interconnexion HTCC, y compris un connecteur entre l'Espagne et la côte nord-occidentale de l'Afrique.

Il est d'une importance cruciale d'intégrer l'utilisation de l'énergie renouvelable (énergie éolienne, énergie hydraulique, diverses technologies solaires et autres). La disponibilité de cette énergie aux heures de grande consommation dépend entièrement de notre capacité à multiplier les sources d'alimentation de nos réseaux pour faire en sorte que la production réponde toujours à la demande. Si le vent ne souffle pas au large des côtes Nord-Ouest de l'Irlande - et l'Irlande a été qualifiée d'Arabie Saoudite de l'Europe en termes d'énergie éolienne! - il soufflera au large des côtes nord-occidentales de l'Afrique ou alors les centrales solaires installées en Méditerranée, en particulier en Espagne, alimenteront le réseau, ou alors ce seront les rangées d'installations photovoltaïques implantées dans la région qui l'alimenteront.

C'est un scénario gagnant pour la région méditerranéenne, que ce soit pour la sécurité énergétique, pour la politique énergétique et, surtout, pour diminuer de façon draconienne les émissions de dioxyde de carbone dans la région résultant de la dépendance de nos industries, du transport, des centrales thermofrigorifiques vis-à-vis des énergies fossiles.

Le Président. - Mme Figueiredo nous a rejoints. Elle va présenter l'avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres au titre de la procédure «catch the eye».

Ilda Figueiredo, rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. - (PT) Dans son avis, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres souligne la nécessité pour tous les États membres d'être plus attentifs à la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de tous les autres instruments de l'ONU et de l'Organisation internationale du travail dans le domaine des droits de l'homme. Elle attire aussi l'attention sur la situation des femmes et regrette que la communication de la Commission n'ait accordé aucune attention particulière à cette question, particulièrement au niveau de la dimension «projets» qui devrait inclure la promotion de la cohésion géographique, économique et sociale et qui devrait intégrer systématiquement la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la perspective du genre.

Pour terminer, je veux simplement souligner la préoccupation suscitée par la pauvreté et l'exclusion sociale dont sont victimes les femmes. Je dirai un dernier mot sur la gravité de la situation en Palestine et au Sahara occidental où les femmes et les enfants sont les principales victimes de la guerre et de l'exploitation, bref de tout le processus de discrimination qui affecte les populations et plus gravement les femmes et les enfants.

Alexandr Vondra, président en exercice du Conseil. - (EN) Monsieur le Président, avant tout, merci beaucoup pour ce débat utile qui a permis de proposer un certain nombre d'idées. Vous avez préparé un document réellement intéressant.

Où en sommes-nous maintenant? Nous savons pourquoi nous voulons réaliser l'Union pour la Méditerranée: la région méditerranéenne est le berceau de notre civilisation, il est donc logique que l'Union européenne veuille lui accorder une attention particulière. L'année dernière, la France a lancé cette initiative, et nous devons continuer à faire vivre ce processus et développer tout son potentiel.

Nous savons donc pourquoi nous le faisons et l'objectif que nous voulons atteindre. Vous êtes nombreux ici à avoir souligné à quel point il était important que la Méditerranée devienne une région où règnent la paix, la stabilité et la sécurité, où les principes démocratiques, les droits de l'homme et les libertés fondamentales - y compris l'égalité entre les sexes et le rôle des femmes dans la société - sont observés et pleinement respectés.

Nous savons aussi comment nous voulons atteindre cet objectif, aussi avons-nous créé l'Union pour la Méditerranée et un large éventail d'activités. Vous êtes tous tout à fait au courant des domaines les plus importants, de l'accent porté sur les énergies renouvelables, le programme solaire et la gestion de l'eau. J'étais au Portugal il y a tout juste une semaine, et ce pays pourrait servir d'exemple s'agissant de la manière d'élaborer un programme dynamique et durable en matière d'énergie renouvelable, lequel revêt une si grande importance pour la région méditerranéenne.

Il faut simplement que nous avancions. Lorsque nous nous sommes rencontrés l'année dernière, à Paris et à Marseille, nous ne pouvions pas anticiper ce qu'il allait se passer à Gaza, mais la présidence, en collaboration avec la Commission, s'investit suffisamment pour être en mesure d'appliquer tous les accords conclus l'année dernière. Aussi, je pense que nous pouvons raisonnablement attendre une avancée après la fin mars, comme je vous l'ai dit, avec le lancement de la dernière activité de la présidence.

Le programme de nos activités pour 2009 est très riche: une dizaine de conférences ministérielles sectorielles est programmée. Les ressources sont là qui, pour autant que je sache, s'élèvent à plus d'un milliard d'euros. Aussi, je pense que nous sommes prêts. Certaines réalités en rapport avec la situation à Gaza nous ont fait prendre du retard, mais je crois que nous pourrons surmonter ces blocages.

Merci beaucoup pour ce débat utile. Nous sommes assurément prêts à continuer à vous aider.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. - Monsieur le Président, chers membres du Parlement, il reste beaucoup à dire, naturellement, mais je vais commencer par la question suivante: quelle est la dimension communautaire de tout cela?

Premièrement, je peux vous dire que la dimension communautaire est importante dans ce dossier, car le projet de l'Union pour la Méditerranée se base sur le Processus de Barcelone, mais a également hérité de l'acquis du Processus de Barcelone. Alors tout l'acquis est là. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus.

Deuxièmement, l'Union pour la Méditerranée s'inscrit dans le cadre de la politique de voisinage. La politique de voisinage représente la politique bilatérale et le Processus de Barcelone, et aujourd'hui l'Union pour la Méditerranée constitue la partie multilatérale. Naturellement, je peux vous dire aussi que la mer Noire et la

mer Baltique s'inscrivent exactement dans le même cadre, mais au Nord. Alors ne vous inquiétez pas, heureusement, tout est là. C'est effectivement ce que la Présidence française voulait, à savoir partager la co-présidence avec les pays de la Méditerranée – je l'avais dit avant – et travailler ensemble.

Maintenant, nous – la Commission – gérons aussi tous les projets communautaires futurs, parce que c'est nécessaire et parce que nous sommes aussi sous le contrôle du Parlement. Seuls les projets devant éventuellement être financés par des fonds privés sont gérés d'une autre façon.

Le secrétariat, qui se trouvera à Barcelone, fera la promotion des projets. C'est ainsi que nous concevons la promotion, ensuite nous essaierons la promotion par des fonds privés parce que, pour le reste, cela restera du ressort de la Commission. La décision sera prise tout d'abord par les vingt-sept, comme toujours, et après, de nouveau, la coprésidence aura la possibilité de travailler en coopération avec les cent quarante trois, le Sud et le Nord.

Quant à la Mauritanie, chère Madame Isler Béguin, elle participe simplement aux relations multilatérales, à savoir l'Union pour la Méditerranée, mais n'est pas concernée par la politique de voisinage. C'est toute la différence.

Ayant dit cela, je peux ajouter que, malgré cette suspension momentanée, nous travaillons à la Commission dans un esprit constructif, naturellement, pour mettre en œuvre les quatre à six projets qui ont été mis en avant comme étant prioritaires, à savoir la protection civile, la dépollution de la mer Méditerranée, les autoroutes maritimes et aussi un plan solaire, Madame, dans le cadre duquel nous travaillons beaucoup sur l'énergie renouvelable, solaire notamment, parce que cette dernière, ainsi que l'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie, sont très importantes.

Au total, l'Union pour la Méditerranée pourra dès lors bénéficier d'un soutien financier de 60 millions d'euros sur le budget 2008-2009 à travers, notamment, des programmes régionaux. Par ailleurs, 50 millions d'euros ont déjà été engagés sur le Fonds d'investissement de voisinage, pour soutenir des projets d'investissement dans la région.

Nous avons également voulu accompagner la promotion des échanges universitaires et c'est ainsi que, par exemple, j'ai décidé d'étendre le programme Erasmus Mundus aux pays du sud de la Méditerranée pour leur offrir des bourses universitaires supplémentaires.

Pour la question des femmes, Madame, nous nous en occupons naturellement aussi puisqu'elle figure dans l'acquis de Barcelone. Je me souviens, j'étais à la première conférence des femmes pour la Méditerranée, qui s'est tenue en 2007 à Istanbul; nous continuons bien sûr à traiter cette question.

Mais il y a toujours, comme vous le savez, d'un côté, l'aspect bilatéral, concernant les relations avec chaque pays et, de l'autre, l'aspect multilatéral, qui est maintenant au cœur des préoccupations de l'Union pour la Méditerranée.

Un mot, rapidement, à propos du secrétariat: nous envisageons la création d'un comité rédactionnel qui sera prochainement chargé notamment de préparer les statuts juridiques du secrétariat. La Commission a déjà bien progressé dans les travaux préparatoires. Ces statuts conféreront une personnalité juridique au secrétariat; ensuite, ils devront être approuvés formellement par les hauts fonctionnaires de l'Union pour la Méditerranée.

Pour conclure, je souhaiterais vous dire encore une fois que la participation de l'APEM en tant qu'observateur à toutes les réunions de l'Union pour la Méditerranée est très importante et nous soutenons le renforcement de ce rôle au sein de l'Union pour la Méditerranée. D'ailleurs, quand Mme Kratsa s'est rendue à Marseille, nous l'avons beaucoup soutenue sur ce point.

Je crois que j'ai évoqué les points les plus importants. Naturellement, il reste beaucoup à dire sur le sujet.

Pasqualina Napoletano, *rapporteure.* - (*IT*) Monsieur le Président, Madame Ferrero-Waldner, Monsieur Vondra, Mesdames et Messieurs, je pense que ce débat a été très utile et qu'il a clarifié certains aspects de notre système assez complexe d'instruments de coopération bilatérale et multilatérale avec les pays du sud.

Je souscris à l'explication donnée par Mme Ferrero-Waldner, soulignant que l'acquis de Barcelone subsiste, et que, précisément pour cette raison, le Parlement européen aurait peut-être préféré la première formule, qui était: 'Le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée'. Cela aurait peut-être permis de clarifier que nous renforcions un système disposant déjà d'une base établie.

De même, j'espère - je le dis tout à fait ouvertement, car je ne serai plus rapporteure -, j'espère que le cadre institutionnel de l'Europe pourra lui-même évoluer. Pourquoi? Parce que, lorsque nous aurons un ministre européen des affaires étrangères qui représentera en partie la Commission et en partie le Conseil, j'espère que ce ministre ne sera pas un 28^e ministre à ajouter à la liste de tous les autres et que, tout au moins du côté européen, les États membres auront le sentiment d'être représentés par cette personne. Il ne sera dès lors peut-être plus nécessaire d'ajouter de nouveaux États à l'Union, mais en ayant un haut représentant aux affaires étrangères, nous serons peut-être en mesure de consolider le rôle de l'Union européenne. C'est un projet sur lequel nous avons tous travaillé, et par conséquent, nous soutenons sans réserve non seulement le fait que les programmes régionaux doivent être poursuivis mais également, comme le sait la commissaire,

que le Parlement attache une grande importance aux programmes qui ont indubitablement obtenu de

Merci à tous pour ce débat.

meilleurs résultats.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (règle 142)

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE), par écrit. - (PL) Un partenariat étroit entre l'Union européenne et les pays du bassin méditerranéen devrait être basé, avant tout, sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. La proposition intitulée «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée», adoptée à Paris le 13 juillet 2008, contribue à la paix et à la prospérité et peut représenter une avancée importante sur le plan de l'intégration économique et territoriale, ainsi qu'au niveau de la coopération écologique et climatique.

Il est dommage que depuis le lancement du Processus de Barcelone, certains des pays partenaires n'aient pas fait de réels progrès eu égard à l'adhésion à et au respect de certains des principes et valeurs soulignés dans la déclaration de Barcelone de 1995 qu'ils ont signée (en particulier en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit).

Dans les pays du bassin méditerranéen, l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dont sont particulièrement victimes les femmes et les enfants, est inquiétante. Il est essentiel que les États membres et les partenaires engagés dans le Processus de Barcelone insistent pour que soit intégrée dans toutes les politiques la dimension de l'égalité entre les sexes et des mesures spécifiques qui encouragent cette perspective. Tous les États qui prennent part au Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée devraient ratifier sans tarder à la fois la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et tous les autres instruments de l'ONU et de l'Organisation internationale du travail dans le domaine des droits de l'homme.

Tunne Kelam (PPE-DE), par écrit. - (EN) Je me félicite des efforts déployés pour approfondir les relations entre l'UE et la région euro-méditerranéenne, mais je voudrais également souligner que l'UE ne devrait pas négliger les deux autres mers qui se trouvent sur son territoire, la mer Baltique et la mer Noire. La stratégie de la mer Baltique sera une des priorités de la présidence suédoise. De même, la synergie de la mer Noire porte en elle une importance stratégique. L'UE doit faire preuve de diligence pour développer de manière équilibrée toutes ces régions dans un esprit commun. L'UE est une communauté intégrée, et le développement stratégique à long terme de toutes ses régions revêt la même importance.

Il est clair que nous avons besoin de développer un partenariat étroit avec des pays non membres de l'UE situés dans le bassin méditerranéen, un partenariat basé sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. À mon grand regret, plusieurs pays continuent à avoir de graves problèmes à cet égard. J'invite instamment les États membres de l'UE à traiter ces problèmes avec le plus grand sérieux.

L'implication des pays de la Ligue arabe est une occasion significative de réunir tous les États pour chercher ensemble des solutions aux conflits existant dans la région. Je lance un appel aux États membres de l'UE afin qu'ils adoptent une attitude équilibrée et jouent le rôle de négociateur plutôt que de prendre parti dans les différentes situations de conflit. Seule une attitude équilibrée nous permettra de contribuer à une paix durable au Moyen-Orient.

21. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. - L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Csaba Sógor (PPE-DE). - (*HU*) En Roumanie, l'histoire de l'autonomie du pays des Sicules (*Székelyföld*) remonte à plusieurs centaines d'années. Les documents fondateurs de l'État roumain moderne garantissaient l'autonomie régionale du pays des Sicules, qui existait même à l'époque communiste.

Compte tenu des différentes formes d'autonomie garanties dans les États de l'UE, une foule de plusieurs milliers de personnes s'est rassemblée le 8 février 2009, à Sepsiszentgyörgy (Sfântu Gheorghe), pour exiger du président qu'il retire ses déclarations insultantes à l'égard des Hongrois de Transylvanie, garantisse la représentation proportionnelle des populations ethniques au sein des institutions de l'État, mette fin aux délocalisations ciblées dans cette région, arrête de paralyser délibérément l'économie du pays Sicule, accélère la restitution des biens ecclésiastiques et publics, interrompe le déploiement d'unités militaires, crée des universités hongroises indépendantes financées par l'État et reconnaisse le hongrois en tant que langue officielle de la région, de même que les droits collectifs et l'autonomie régionale du pays Sicule.

Iliana Malinova Iotova (PSE). - (*BG*) Nous devons féliciter la chambre basse du parlement tchèque pour la ratification du traité de Lisbonne. Il s'agit là d'une nouvelle victoire pour l'idéal européen et d'une preuve supplémentaire qu'un nombre croissant de citoyens croient aux valeurs européennes. C'est la raison pour laquelle je vous invite à nous tenir à l'écart de ceux qui piétinent ces valeurs et détruisent notre foi en elles.

Comment pouvons-nous inscrire nos droits fondamentaux en lettres d'or sur la Charte, d'une part, et tolérer d'être méprisés et dénoncés, d'autre part? D'un côté, nous parlons de tolérance religieuse et ethnique et du droit des personnes âgées à mener une vie digne et à participer activement à celle-ci, mais, de l'autre, le dirigeant d'un parti politique bulgare, un membre à part entière du parti populaire européen, distingue divers groupes d'âges et ethniques et impose l'idée de différentes classes de citoyens. Quel traitement devons-nous réserver à ces dirigeants? Ma question s'adresse au côté droit de ce Parlement, car le président du PPE, M. Martens, a recommandé cette même personne comme prochain Premier ministre de mon pays. Rejetons cette attitude de deux poids et deux mesures, respectons nos actes et nos paroles et rappelons-nous que ce sont les droits de l'homme qui nous ont réunis il y a plus de 50 ans.

Filiz Hakaeva Hyusmenova (ALDE). - (BG) Le plan européen pour la relance économique est à présent en place. La crise est un problème général, mais le protectionnisme et la promotion des industries nationales et de l'emploi s'installent à pas de loup. Les libertés fondamentales que sont la libre circulation de la main-d'œuvre et le libre-échange sont mises à l'épreuve. La crise emprunte des voies différentes dans les différents pays. Chez les tigres économiques de l'Union européenne qui ont récemment émergé, dont la Bulgarie, le système bancaire est relativement stable, le taux de chômage n'est pas élevé, de la main-d'œuvre hautement qualifiée est disponible et la monnaie est stable. Face à la dynamique de la crise, je demande à ce que le plan de relance soit mis à jour afin d'être davantage en phase avec l'économie réelle. En ces temps de crise, le capital est à la recherche de domaines à faible risque et c'est l'occasion d'investir dans des technologies totalement nouvelles plutôt que dans des industries non viables. Le risque de voir les dernières économies s'enfoncer dans la récession doit être utilisé pour les relancer en premier; elles pourront ainsi, avec l'aide de ce financement et du savoir-faire, devenir des centres de stabilité sur lesquels le système économique et financier de l'Union européenne pourra s'appuyer pour récupérer plus rapidement.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, face à la propagation de la crise, je voudrais féliciter la Commission européenne pour la destruction des chantiers navals polonais. L'approche égoïste de l'élite européenne, sa joie face aux plus de 100 000 emplois perdus dans les chantiers navals et dans les entreprises qui travaillaient avec eux conduira vraisemblablement ces travailleurs sur le marché du travail de l'Europe occidentale dans un proche avenir. Cette décision n'a fait qu'approfondir la crise européenne.

Je serais curieux de savoir quelle attitude l'élite européenne adoptera. Fera-t-elle preuve de solidarité avec les États membres où la crise a atteint des proportions énormes ou ne regardera-t-elle que ses propres intérêts? C'est précisément en temps de crise que la société européenne verra si les déclarations et les principes qui constituent les fondements de l'Union européenne sont vrais ou s'il ne s'agit que d'un jeu joué par certains États à l'encontre d'autres au sein d'une institution qui a vu le jour en vertu de nobles principes. Dans ce contexte, je m'étonne de l'absence de réaction de la part de la Commission vis-à-vis des mesures actuellement adoptées par de nombreux membres de l'UE au mépris des principes en vigueur, alors que la Pologne a été sanctionnée pour avoir pris des mesures similaires.

Rebecca Harms (Verts/ALE). - (*EN*) Monsieur le Président, j'ai reçu d'étranges nouvelles d'Irlande du Nord la semaine dernière, selon lesquelles M. Sammy Wilson, ministre de l'environnement au sein du gouvernement régional, avait interdit une campagne d'information organisée par le gouvernement britannique sur le thème du rendement énergétique. Je ne peux pas croire que les raisons tout à fait valables qui animent nos objectifs communs en matière de climat et d'énergie - 20 % en moins de CO₂, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % de rendement énergétique en plus - ne soient pas acceptées par le gouvernement régional d'un État membre.

Je demande dès lors à la Commission d'identifier les raisons qui se cachent derrière cette interdiction étrange et assez bizarre de l'Irlande du Nord. Je pense que même une personne sceptique vis-à-vis du climat comme Mr Wilson devrait veiller au bien-être de ses citoyens et soutenir le rendement énergétique et les efforts pour réduire la facture énergétique.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). - (*PT*) Je voudrais mettre aujourd'hui en lumière une situation scandaleuse qui implique Corticeira Amorim au Portugal. Les bénéfices de cette société, pour les deux dernières années combinées, ont dépassé les 30 millions d'euros, dont plus de 6 millions enregistrés en 2008. Corticeira Amorim vient pourtant d'annoncer ce mois-ci le licenciement de près de 200 travailleurs, en invoquant les conséquences de la crise pour justifier cette décision. La société oublie toutefois que ce sont ces travailleurs qui ont contribué à ériger le groupe, qui pèse plusieurs millions d'euros et qui a bénéficié d'aides publiques, y compris de fonds communautaires, pour générer les millions de bénéfices qu'elle continue de faire. Je souhaite dès lors protester devant ce Parlement et exprimer mon indignation face à cette annonce, qui est un véritable scandale. Et j'espère que tout le monde se rejoindra pour condamner les sociétés qui profitent de cette crise pour licencier des travailleurs, alors qu'elles continuent d'accumuler des bénéfices énormes.

PRÉSIDENCE DE M. McMILLAN-SCOTT

Vice-président

Le Président. - Avant d'appeler le prochain orateur, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Dr Ayman Nour, ce parlementaire égyptien qui avait été emprisonné il y a quelques années pour des faits que le Conseil de l'UE avait jugés mineurs, a été libéré aujourd'hui. Il a fait l'objet de nombreuses résolutions au sein du Parlement européen, de sorte que je suis très heureux de vous annoncer qu'il est désormais libre.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM). - (*PL*) Monsieur le Président, la Pologne envoie des députés au Parlement européen, mais leur capacité d'action dans leur propre pays est limitée. La législation polonaise ne met aucun instrument juridique à la disposition des députés pour garantir le bon déroulement de leur mandat. Cela concerne des problèmes importants, tels que la possibilité d'exercer une influence efficace sur les autorités administratives du gouvernement central et local.

Les sénateurs et les députés du parlement national ont une série de droits: le droit de recevoir des informations d'organismes publics, le droit de demander des informations aux autorités administratives du gouvernement central et local et un délai légal de 40 jours pour fournir une réponse. En Pologne, quasiment personne ne fait cas des députés, excepté les medias lorsqu'ils sont à la recherche de sensationnel bon marché. Sur mon site web, j'ai informé les électeurs de l'absence de moyens d'action légaux accessibles aux députés. La négligence législative de groupes successifs de législateurs en Pologne est, à cet égard, bien connue. J'estime que le Parlement européen devrait exiger que ses représentants se voient offrir davantage de possibilité d'action dans leur propre pays.

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, le principe de loterie «des premiers arrivés, premiers servis» qui sous-tend la distribution des fonds européens n'est pas juste. C'est pourtant la situation à laquelle nous avons assisté cette semaine en Irlande du Nord. La ministre qui a décidé de la distribution cavalière des fonds européens de développement rural sur cette base, conduisant au spectacle dégradant et bizarre d'agriculteurs faisant la queue pendant deux jours pour récupérer un peu de leur argent modulé, n'est pas digne d'occuper un tel poste. En agissant de la sorte, elle a non seulement humilié des agriculteurs travailleurs, mais aussi affiché son ignorance totale des conditions de base de la distribution de fonds européens.

La source de cet embarras réside dans le refus gratuit de la ministre d'allouer des fonds suffisants au développement rural. La somme pitoyable de 50 millions de livres britanniques qu'elle a accordée à l'axe 1 - dont seulement 15 millions de livres britanniques pour le fonds de modernisation - est à l'origine du spectacle auquel nous avons assisté mardi.

Permettez-moi d'ajouter, sur une toute autre question, et pour défendre M. Wilson, le ministre de l'environnement d'Irlande du Nord, que je suis content qu'il ne corresponde pas au stéréotype qu'attendent les hystériques irréfléchis du changement climatique au sein de ce Parlement.

Colm Burke (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, le récent sondage paru dans l'*Irish Times* de lundi montre un soutien croissant vis-à-vis du traité de Lisbonne en Irlande, 51 % des électeurs affirmant aujourd'hui qu'ils voteraient «oui», en particulier face à la fragilité économique actuelle de l'Irlande. Il s'agit là d'une augmentation de huit points depuis le dernier sondage réalisé par l'*Irish Times* en novembre de l'année dernière. Le «non» a quant à lui chuté de six points, passant à 33 %.

Concernant nos relations actuellement tendues avec l'Union européenne, en l'absence de direction de la part du gouvernement actuel, nous devons tenter de nous attaquer aux causes premières de la désillusion périodique de l'électorat irlandais vis-à-vis de l'UE. Nous devons faire preuve d'un engagement significatif aux côtés des citoyens irlandais afin de restaurer leur compréhension et leur soutien à l'égard du processus européen. Ce manque de communication peut être comblé en favorisant la libre circulation d'informations plus positives sur les avantages de l'appartenance à l'UE.

J'estime qu'il est important que le rôle positif de l'Europe soit mis en exergue au travers de nos systèmes éducatifs. C'est valable non seulement pour l'Irlande, mais aussi pour tous les États membres. Je lance donc un appel pour que ce déficit au niveau de la communication soit résolu au plus vite.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). - (BG) Je voudrais attirer votre attention sur le problème de l'accentuation du schisme au sein de l'Église orthodoxe bulgare. Ce schisme est intervenu à une époque où le pays était hautement politisé et où l'Église orthodoxe bulgare, à l'instar de nombreuses autres structures, devait asseoir sa position au sein de la Bulgarie démocratique. Cette situation a malheureusement conduit au «Deuxième Synode » de l'Église orthodoxe bulgare, en dépit de la loi bulgare sur les dénominations religieuses. Cette législation très libérale permet en effet à toute religion d'être enregistrée en Bulgarie à condition de ne pas servir des fins inhumaines. Le «Deuxième Synode» veut toutefois se faire enregistrer sous l'appellation «Saint Synode de l'Église orthodoxe bulgare». La loi stipule que l'Église orthodoxe bulgare est une église traditionnelle de la Bulgarie et ne doit pas être enregistrée. L'élection du patriarche et des membres du Saint Synode n'est soumise à aucune action législative. J'en appelle à ceux qui attachent un prix à la liberté de culte selon les besoins spirituels des individus de ne pas succomber aux définitions manipulatrices dudit «Deuxième Synode». Ce synode ne peut être enregistré et n'a aucune base juridique.

Toomas Savi (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, les élections de la semaine dernière en Israël ont montré que la majorité des citoyens soutient les partis qui considèrent le renforcement du pouvoir militaire comme la meilleure solution pour protéger le pays. Bien que le parti centriste Kadima ait obtenu le plus grand nombre de voix, le fait que les partis de droite détiennent à présent 65 sièges au sein de la Knesset, contre 50 avant les élections, témoigne du changement d'état d'esprit des citoyens israéliens vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. Ces partis sont favorables à l'adoption d'une ligne dure au lieu de compter sur des négociations de paix de toute évidence interminables et inefficaces.

Le Moyen-Orient doit être l'une des priorités centrales de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, la stabilité de l'ensemble de la région dépendant en grande partie des relations israélo-palestiniennes. Il est dès lors crucial que l'Union européenne poursuive les négociations de paix et ranime l'espoir d'une cohabitation pacifique possible chez les Israéliens et les Palestiniens.

Mirosław Mariusz Piotrowski (UEN). - (PL) Monsieur le Président, le président de la République tchèque, Vaclav Klaus, rendra visite demain au Parlement européen. Compte tenu du scandale qui a touché Prague, nous espérons que le président de l'État qui occupe actuellement la présidence de l'Union européenne sera reçu correctement et avec le respect qui lui et dû. Les opinions justifiées exprimées par le président Klaus concernant le traité de Lisbonne ont fait l'objet de tentatives pour déclencher une tempête afin de dissimuler le fait que le principal opposant au traité pourrait bien être l'Allemagne. L'arrêt de la cour constitutionnelle de Karlsruhe sera déterminant. D'après des articles parus dans la presse, la moitié de ses magistrats ont des doutes sérieux et pensent que le traité pourrait violer la constitution nationale. Cette situation montre que personne ne devrait agir dans la précipitation lorsqu'une décision aussi importante est en jeu et le président tchèque n'est pas le seul à l'avoir compris.

László Tőkés (Verts/ALE). - (RO) Après les élections de l'automne dernier en Roumanie et la formation du nouveau gouvernement, nous avons assisté au retour en force dans la vie politique roumaine, tout comme en Slovaquie, de l'incitation à la haine contre les Hongrois.

La manifestation organisée par les églises hongroises le 9 février dernier à Sfântu Gheorghe était précisément un acte de protestation contre ces provocations. Dans la demande adressée à l'occasion de la manifestation, des milliers d'habitants de la région des Sicules ont protesté contre la modification de l'équilibre entre les groupes ethniques par le biais du peuplement de la région avec des groupes de Roumains provenant d'autres régions.

De manière tout à fait absurde, le président Traian Băsescu a accusé les Hongrois vivant dans cette région de purification ethnique. Au même moment, lors des élections municipales de Cluj, les tracts des démocrates incitaient à la haine contre les candidats hongrois, en tenant les mêmes propos calomnieux. Après des décennies de discrimination et de déni des droits, qui accuse qui?

Je voudrais attirer l'attention du Parlement sur le processus en cours en Roumanie, encore aujourd'hui, qui vise, par des moyens subtils, à homogénéiser et à faire de la Transylvanie une zone roumaine en modifiant artificiellement les équilibres ethniques.

Gerard Batten (IND/DEM). - (*EN*) Monsieur le Président, le 12 février 2009, le député néerlandais Geert Wilders s'est vu refuse l'accès au Royaume-Uni sur ordre du ministre de l'intérieur. Jamais encore un homme politique élu démocratiquement et représentant un parti démocratique d'un pays européen démocratique ne s'était vu refuser l'entrée sur notre territoire.

Il est bizarre que le gouvernement britannique parvienne à trouver les moyens juridiques pour interdire l'entrée de M. Wilders, mais se montre impuissant quand il s'agit d'empêcher l'entrée de terroristes, d'extrémistes religieux et politiques, de gangsters, de criminels, de violeurs et de pédophiles en provenance de l'Union européenne et du monde entier.

Peut-être l'interdiction de séjour de M. Wilders est-elle liée à la menace présumée formulée par un pair britannique, Lord Ahmed, ayant déclaré que si M. Wilders se présentait devant la chambre des Lords, 10 000 manifestants islamistes l'attendraient dehors. Il s'agissait d'un acte d'apaisement vis-à-vis d'une idéologie datant de l'âge des ténèbres et il semble que nous ne bénéficions pas encore vraiment d'une libre circulation des idées à travers les frontières de l'Union européenne.

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, à propos du traité de Lisbonne, mon collègue a parlé d'un renforcement du soutien en faveur du traité au sein de l'électorat irlandais, mais je voudrais rappeler qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Je pense qu'il faut replacer ce phénomène dans le contexte d'un récent sondage Eurobaromètre, qui montre que le soutien vis-à-vis de l'appartenance de l'Irlande à l'UE a chuté de 10 %, passant de 77 % au printemps 2006 à 67 % à l'automne 2008. Oui, il y a un travail à faire pour convaincre l'électorat irlandais des avantages de l'Union européenne.

C'est la raison pour laquelle je me fais du souci pour ceux qui veulent avancer la date du deuxième référendum irlandais. Je pense que nous devons faire preuve de prudence, prendre le temps de clarifier les problèmes qui préoccupent les électeurs irlandais et débattre de ces questions de manière approfondie et en public, et en temps utile, afin de permettre à l'électorat de donner son avis.

Vasilica Viorica Dăncilă (PSE). - (RO) La crise économique et financière actuelle constitue un test important pour l'Europe qui doit, plus que jamais, faire preuve d'unité en adoptant des mesures qui faciliteront la reprise économique dans les plus brefs délais.

Les budgets des États membres subissent de fortes pressions pour faire face à ces défis, raison pour laquelle il est essentiel de trouver les instruments et les mesures les mieux adaptés pour les empêcher de dépasser dans une trop large mesure les limites de déficit budgétaire fixées par la Commission et pour empêcher l'adoption de mesures protectionnistes par certains États membres ou en faveur d'entreprises privées.

Ces décisions doivent être soumises rapidement aux procédures d'adoption afin d'éviter de prolonger la crise, notamment d'un point de vue politique, alors que les élections du Parlement européen se profilent à l'horizon, mais surtout pour restaurer la confiance dans les marchés financiers.

Une solution pour financer les dépenses publiques serait d'émettre des euro-obligations. Nous devons toutefois tenir compte du risque que constitue le fait que nous nous endettons jusqu'au cou, compte tenu des mesures que nous prenons, et qu'il nous sera difficile d'éviter de laisser le soin aux générations futures de rembourser ces dettes.

Ignasi Guardans Cambó (ALDE). - (ES) Monsieur le Président, nous avons adopté, il y a un an, la directive sur les médias audiovisuels. Ce texte reposait avant tout sur le principe du respect du pays d'origine, qui a

été jugé essentiel pour garantir la libre circulation des informations audiovisuelles au sein de l'Union européenne.

Cette directive ne peut cependant pas être appliquée au sein de mon pays, l'Espagne, car on est à l'intérieur d'un État membre. La communauté de Valence impose exactement le principe opposé et exige, pour des raisons politiques, la fermeture des relais qui, jusqu'à présent, permettaient aux citoyens de recevoir le signal de la télévision publique de Catalogne.

Autrement dit, la libre circulation des informations audiovisuelles est totale entre les États membres de l'Union européenne, mais, dans le même temps, force est de constater qu'il y a en Espagne des autorités qui craignent cette même liberté culturelle, tellement essentielle. Elle est tellement essentielle qu'elle a été imposée partout en Europe. Pourtant, en Espagne, certaines personnes n'ont pas la possibilité de recevoir les programmes de télévision diffusés par d'autres. Tel est le paradoxe que je voulais partager avec vous.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN). - (*PL*) (*le microphone était coupé au début*) périodes tragiques dans l'histoire de l'humanité. Des dizaines de millions de personnes ont trouvé la mort. Bon nombre de ces victimes sont mortes dans un des quelque 1 200 camps d'extermination et de concentration allemands opérationnels sur le territoire du troisième Reich et dans les pays occupés. Certains tentent aujourd'hui de travestir la vérité concernant ces années tragiques et des informations selon lesquelles il se serait agi de camps polonais ou lettons, et non allemands, circulent aujourd'hui. La presse allemande joue un rôle essentiel à cet égard. Ainsi, récemment, *Die Welt* a écrit que Majdanek était un camp de concentration polonais.

Au vu de cette situation, j'ai préparé une proposition de résolution qui vise à standardiser la nomenclature des camps de concentration en ajoutant à leur nom camp de concentration «allemand» ou «nazi». Mon initiative a été reprise par le groupe Union pour l'Europe des Nations, mais j'ai malheureusement appris qu'elle avait été bloquée par la Conférence des présidents.

Mesdames et Messieurs, l'Union européenne ne pourra durer et se développer que si elle est guidée par la vérité historique et le respect des droits de l'homme. J'invite dès lors mes collègues à soutenir l'initiative du groupe UEN, afin que plus personne ne déforme l'histoire et ne transforme les victimes en bourreaux et vice versa

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE). - (RO) Certains de mes collègues hongrois s'étant plaints récemment du non-respect de leurs droits en Roumanie, je voudrais préciser certains points.

La campagne électorale qui se profile à l'horizon ne devrait pas donner lieu à des attaques et des insultes à l'encontre d'un État légitime qui, au travers de sa législation, a mis en place un modèle dans le domaine des relations interethniques. Le respect des droits des minorités est garanti par la constitution roumaine.

Les citoyens d'origine hongroise sont représentés de façon proportionnelle au sein des structures administratives locales. Ainsi, les partis de la minorité hongroise ont 195 maires et quatre présidents de conseils de comté, 2 684 conseillers locaux et 108 conseillers de comté. Dans la mesure où ils détiennent la majorité dans les conseils locaux et les conseils de comté évoqués plus haut, ils gèrent les budgets locaux à leur propre discrétion. Tel est précisément l'essence de l'autonomie locale.

Au niveau parlementaire, la minorité hongroise compte trois députés au Parlement européen et 22 députés et neuf sénateurs au parlement national et participe au gouvernement roumain depuis 12 ans. Les plaintes émises ici sont clairement une propagande électorale à caractère politique.

Luis Yañez-Barnuevo García (PSE). - (*ES*) Monsieur le Président, le référendum au Venezuela s'est terminé par une victoire du «oui», ce qu'a reconnu gracieusement l'opposition démocratique.

Il est également vrai qu'il n'y a pas eu d'égalité des chances lors de cette campagne et que le parti au pouvoir a bénéficié du soutien écrasant de l'ensemble de l'appareil de l'État, tandis que l'opposition faisait l'objet d'un harcèlement constant et de coercition.

Dans ces conditions, le pays s'est retrouvé quasiment divisé en deux et il sera très difficile de bâtir un avenir avec un seul de ces groupes. Pour le bien du pays, l'Union européenne doit dès lors promouvoir le dialogue, l'inclusion et le consensus entre les dirigeants politiques et sociaux vénézuéliens.

Des attitudes viscérales, des condamnations et des insultes n'aideront pas le Venezuela à progresser sur la voie de la démocratie, du pluralisme et de la liberté.

Nous critiquons dès lors la décision du gouvernement vénézuélien d'expulser un député espagnol et, surtout, la manière dont cela s'est fait. Nous invitons toutefois ce Parlement à empêcher ses représentants en visite dans des pays tiers de faire des déclarations enfreignant la législation locale et insultant plus particulièrement le chef de l'État, quand bien même ces critiques seraient justifiées. De telles attitudes compromettent les missions futures du Parlement européen dans d'autres pays.

Marian Harkin (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais faire référence à la question de l'étiquetage transparent et précis des aliments et, plus particulièrement en ce qui concerne la volaille et la viande de porc.

À l'heure actuelle, il est possible d'importer de la viande d'un pays tiers dans l'UE, de la transformer substantiellement - j'entends par là de l'entourer de chapelure ou de pâte à frire -, puis de l'étiqueter et de la vendre en tant que produit européen. C'est totalement absurde et l'étiquetage vise à tromper les consommateurs. Nous avons besoin d'un étiquetage indiquant le pays d'origine afin que les consommateurs puissent faire des choix informés.

Nous avons également des cas où la viande de porc et de volaille a été congelée, puis décongelée, étiquetée et vendue en tant que produit frais. En plus d'être un exemple d'étiquetage inexact, ce processus présente un danger potentiel pour la santé de l'homme.

Je note qu'Hilary Benn, la ministre britannique de l'environnement, et son homologue du cabinet fantôme, ont réclamé un étiquetage plus clair. Je suis sûr que de nombreuses personnes à travers l'UE soutiendront cette démarche car personne ne souhaite tromper les consommateurs. Je voudrais demander à la Commission de s'attaquer à cette question de toute urgence.

Hanna Foltyn-Kubicka (UEN). - (PL) Monsieur le Président, lors d'une réunion organisée aujourd'hui, le groupe Union pour l'Europe des Nations a adopté à l'unanimité une proposition de résolution demandant que le 25 mai soit consacré Journée des héros de la lutte contre le totalitarisme. Le texte sera bientôt envoyé aux représentants des plus hautes autorités de l'UE, dont M. Pöttering. Le choix du 25 mai n'est pas un hasard c'est en effet ce jour-là, en 1948, que les autorités soviétiques ont assassiné le capitaine Witold Pilecki, le soldat polonais qui s'était fait volontairement prisonnier du camp d'extermination d'Auschwitz afin d'y organiser la résistance. Witold Pilecki s'est par la suite évadé et, jusqu'à la fin de la guerre, s'est battu contre les nazis, puis, après l'entrée des armées soviétiques sur le territoire polonais, s'est consacré à la lutte secrète contre les nouveaux occupants. Witold Pilecki n'est qu'un citoyen parmi les nombreux Européens qui ont perdu la vie dans la lutte contre les systèmes totalitaires brutaux. Beaucoup demeurent inconnus, mais leur bravoure et leur dévouement à tous méritent d'être commémorés. C'est la raison pour laquelle je vous demande, Monsieur le Président, de soutenir l'initiative de notre groupe.

Alexandru Nazare (PPE-DE). - (RO) Le passé récent de l'Union européenne est émaillé de victoires en termes de protection des droits des minorités. Cela vaut aussi pour la minorité hongroise de Roumanie. Cette minorité bénéficie d'un éventail de droits, y compris de postes administratifs, des droits qui ont été en permanence soutenus par le président roumain Traian Băsescu.

Il nous reste cependant beaucoup à faire dans d'autres domaines et je voudrais aborder maintenant le problème de la communauté Rom, qui est l'occasion de tester la capacité de l'Union européenne à intégrer des groupes à haut risque d'exclusion.

Le cas du joueur de handball roumain Marian Cozma, qui a été brutalement assassiné par deux membres de la communauté Rom de Hongrie, nous montre une fois de plus que le crime ne connaît pas de frontières et que nier les problèmes posés par cette communauté est contreproductif.

La situation de cette minorité, qui est, par nature, transnationale et à haut risque d'exclusion, ne pourra être améliorée qu'en adoptant une politique concertée au niveau européen. C'est en ayant cela à l'esprit que j'ai déposé, en collaboration avec mon collègue Rareş Niculescu, une résolution en faveur de la création d'une agence européenne pour les Roms. En effet, l'UE a mis en place une stratégie pour la minorité Rom, mais ne dispose pas d'agence pour l'appliquer de manière cohérente et efficace.

Si elle veut conserver une position de force adéquate sur la scène internationale, tout en préservant la cohésion interne, l'UE doit pouvoir créer un environnement paneuropéen de tolérance.

Vicente Miguel Garcés Ramón (PSE). - (ES) Monsieur le Président, je reviens du Venezuela, où j'ai été invité par les autorités électorales en tant que membre d'un groupe de soutien électoral à l'occasion du référendum du 15 février.

Les membres européens du groupe ont soumis au Conseil électoral national un rapport contenant une évaluation générale positive du processus en termes d'organisation, de transparence, de participation, de liberté et de secret du vote et de sécurité au niveau de toutes les phases.

Concernant les déclarations faites par M. Herrero à la télévision vénézuélienne, je peux vous dire qu'elles ont contribué à jeter le discrédit sur le processus électoral, ont porté des accusations graves à l'encontre des institutions démocratiques de ce pays et ont frisé l'ingérence dans la politique interne d'un État souverain.

Le Parlement ne devrait encourager aucun type de confrontation avec les institutions démocratiques du Venezuela. Il appartient à M. Herrero de fournir des explications à ce Parlement pour un acte qui nous touche tous.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE). - (RO) Je réfute les accusations portées à l'encontre de la Roumanie par mes collègues, Csaba Sógor et László Tőkés.

La Roumanie est un État membre de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et respecte, conformément aux normes européennes, les droits de l'homme et les droits des personnes appartenant à des minorités nationales. La Roumanie applique la lettre et l'esprit de tous les traités internationaux en vigueur dans ce domaine.

En vertu de la loi, la langue hongroise est utilisée pour toutes les questions administratives dans tous les endroits et comtés où la minorité hongroise représente plus de 20 % de la population. C'est une situation *de facto* et *de jure*. La Roumanie offre aux Hongrois des possibilités éducatives étendues dans leur langue maternelle dans les crèches, les écoles primaires, les écoles secondaires, les écoles de formation professionnelle et les facultés universitaires, jusqu'à la maîtrise et au doctorat. Dans les régions où des Hongrois d'origine cohabitent avec les Roumains, la règle - qui est d'ailleurs respectée - veut que les écoles proposent des sections d'enseignement en hongrois à tous les enfants d'origine hongroise. Au cas où ils l'auraient oublié, l'université de Babeş-Bolyai à Cluj-Napoca compte trois sections dispensant un enseignement en roumain, en hongrois et en allemand, respectivement, sans compter le développement florissant des études juives au sein de l'institution et des endroits spéciaux pour les Roms.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). - (*HU*) Monsieur le Président, je voudrais féliciter les concepteurs de la page d'accueil officielle du Parlement européen, le service de presse du PE, pour leur respect du multilinguisme et l'affichage des noms de lieu dans la langue nationale sur chaque page web. Les citoyens de l'UE peuvent ainsi obtenir des informations sur les 26 autres pays dans leur langue nationale. Sur la page tchèque consacrée à l'Allemagne, Köln est remplacé par Kolín, ou encore par Cologne sur la page française. De même, les pages slovaques sur la Hongrie indiquent les noms de villes en slovaque. Il devrait être tout aussi naturel pour les Hongrois vivant en Slovaquie de pouvoir se référer au village ou à la ville où ils sont nés dans leur langue maternelle, le hongrois.

Je salue dès lors le fait que le parlement slovaque ait adopté une législation sur l'éducation publique stipulant que les noms géographiques doivent apparaître dans la langue de la minorité dans les manuels scolaires rédigés dans cette langue. L'application de cette loi permettrait de restaurer l'ancien statu quo, de sorte que les Hongrois pourraient à nouveau utiliser des noms de lieu hongrois.

James Nicholson (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur la situation à laquelle nous avons assisté dans ma circonscription électorale hier matin et qui a contraint des agriculteurs à faire la file à l'extérieur des bureaux du gouvernement, dans certains cas pendant deux nuits, afin de demander à pouvoir bénéficier d'un programme européen de subventions pour la modernisation des fermes.

Notre ministre locale de l'agriculture a décidé d'allouer ces subventions selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Il s'agit d'une méthode d'allocation de l'enveloppe européenne pour le développement rural bien peu adéquate. J'ai dès lors été content d'apprendre qu'un fonctionnaire de la Commission avait mis en cause la validité de cette procédure d'allocation.

Nous sommes conscients que tous les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier de ce paquet de financement particulier. J'estime toutefois que la situation met clairement en lumière la situation désastreuse du secteur agricole, notamment dans ma région, lorsqu'on voit des agriculteurs faire la file pendant plusieurs jours à l'extérieur, en ces mois d'hiver, pour tenter d'obtenir les sommes modestes d'un financement européen.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). - (RO) La mise en œuvre du paquet sur le changement climatique et l'énergie exige des investissements majeurs dans des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les bâtiments sont responsables de 40 % de la consommation d'énergie primaire. L'augmentation du rendement énergétique des bâtiments contribue donc à réduire la consommation d'énergie primaire et le niveau d'émissions de dioxyde de carbone.

L'année prochaine, la Commission et les États membres évalueront, à la moitié de la période 2007-2013, les programmes opérationnels et le degré d'absorption des fonds structurels. J'invite les États membres à revoir leur méthode d'utilisation des fonds structurels afin de donner la priorité au rendement énergétique et à la mobilité urbaine pour la période 2010-2013.

J'invite la Commission européenne et les États membres à porter de 3 % à 15 % le montant alloué par le FEDER à chaque État membre pour les coûts associés à l'amélioration du rendement énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Cette augmentation permettra une plus grande flexibilité d'utilisation des fonds structurels par les États membres et accélérera dès lors leur absorption, en particulier en cette période de crise économique.

Ryszard Czarnecki (UEN). - (*PL*) Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse et une immense colère que je voudrais vous faire part du décès récent d'un de nos citoyens, un ingénieur polonais, au Pakistan, un citoyen de plus de l'UE à avoir perdu la vie dans cette région. Ce nouveau décès témoigne de l'existence d'un monde sans valeurs, d'un monde où les gens ne reconnaissent pas ce qui, dans d'autres civilisations, est considéré comme sacré - la vie humaine.

Je pense que ce nouvel événement tragique doit constituer pour nous un autre signal significatif et une motivation pour présenter un front uni dans la lutte contre ce monde sans valeurs, un front uni dans la lutte politique et - disons-le sans détours - dans la lutte contre le terrorisme. Je pense que les politiciens de l'Union européenne qui pensent que la terreur peut être vaincue sans violence font fausse route.

Oldřich Vlasák (PPE-DE). - (*CS*) La crise économique, qui ne cesse de s'approfondir, touche tous les pays de l'Union européenne. La hausse du chômage n'est cependant pas une raison pour commencer à violer les principes de base du marché commun. Je voudrais que soit enregistrée ma plainte à cet égard vis-à-vis des déclarations faites par le président français, Nicolas Sarkozy, qui a appelé la marque française Peugeot à réinstaller en France une usine actuellement implantée dans la ville tchèque de Kolín. De telles déclarations de la part de politiciens qui veulent protéger et contraindre les entreprises en ces temps de crise sont totalement injustifiables. Les tentatives de protectionnisme et le repli d'un pays sur lui-même ne sont pas souhaitables et affaiblissent le sens même de l'Union européenne.

Le président de la succursale de Dallas de la Banque de réserve fédérale, Richard Fisher, a déclaré ceci:

«Le protectionnisme est comme une dose de cocaïne pour une économie. Elle peut vous remonter mais crée une accoutumance qui conduit à la mort économique.» Gardons cela à l'esprit, résistons aux pressions populistes et ne perdons pas notre sang-froid face à la crise. Tenons-nous en aux priorités de la présidence tchèque et encourageons l'idée d'une Europe ouverte sans frontières.

Iuliu Winkler (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, un gouvernement bénéficiant d'une large coalition a été constitué en Roumanie à la suite des élections de novembre de l'année dernière, avec un taux parlementaire de 73 % au sein des deux chambres du parlement roumain.

L'une des premières mesures adoptées par cette coalition a été d'élaborer un plan afin de se partager les postes clés des institutions publiques contrôlées par l'État et de l'administration publique de Roumanie.

Cette situation est inacceptable pour deux raisons. La première est qu'elle introduit un regain de sectarisme politique au sein de l'administration publique, transgressant ainsi la loi sur le statut des fonctionnaires. La deuxième est que, dans les régions où la population hongroise est largement majoritaire, cette mesure a également une facette anti-minorité: les fonctionnaires ethniques hongrois sont remplacés par des Roumains d'origine. Le 8 février dernier, plus de 3 000 personnes ont pris part à une manifestation publique à Sfântu Gheorghe/Sepsiszentgyörgy, en Roumanie, afin de dénoncer les manœuvres politiques des partis roumains et de réclamer le respect des droits des communautés hongroises.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, concernant le rapport sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, je voudrais insister sur la question du droit des patients à être informés des options de médication et de traitement disponibles. Les patients européens devraient avoir accès à des informations de qualité en matière de santé concernant les derniers médicaments disponibles, les options de traitement au niveau national et à l'étranger, les implications juridiques et financières des soins à l'étranger, le remboursement des coûts des traitements et de nombreux autres domaines. À l'heure actuelle,

nous ne disposons pas de ce type d'informations de qualité. Il existe bien l'une ou l'autre initiative nationale, mais rien qui puisse être efficace au niveau européen.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont européens, raison pour laquelle je soutiens l'idée de créer un réseau européen d'informations sur la santé. Ce réseau regrouperait des organisations de défense des patients de tous les États membres et travaillerait en étroite collaboration avec le secteur de la santé et les décideurs politiques. J'ai entamé la rédaction d'une déclaration écrite sur les connaissances en matière de santé dans l'espoir de faire prendre conscience à la Commission de la nécessité de mieux informer les 150 millions de patients européens. Nous avons tous été des patients à un moment ou l'autre et nul ne sait quand cela arrivera à nouveau.

Maria Petre (PPE-DE). - (RO) Aujourd'hui et demain, vous rencontrerez dans ces bâtiments de jeunes étudiants de la République de Moldavie. Ils sont venus au Parlement européen car ils ne peuvent pas s'exprimer dans leur propre pays et, lorsqu'ils le font, ils doivent s'attendre à des représailles.

Tous les rapports de la Commission européenne, nos auditions au sein de la commission des droits de l'homme et les rapports de la société civile moldave nous montrent que la liberté d'expression est fréquemment violée et que les médias ne peuvent pas travailler en toute indépendance. Des dizaines de jeunes qui utilisaient l'internet pour exprimer leurs opinions ont fait l'objet d'enquêtes et ont été menacés de poursuites judiciaires en 2008.

Prenez la peine de vous intéresser à eux, de les inviter dans vos bureaux, de les écouter et de signer la déclaration écrite n° 13/2009 qui a été rédigée pour eux afin d'offrir à cette génération de la frontière orientale de notre Europe unie la liberté de s'exprimer.

Avril Doyle (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, en vertu de la directive 2000/84/CE, l'heure d'été commence le dernier dimanche de mars et se termine le dernier dimanche d'octobre. Je voudrais proposer l'extension de cette période afin d'optimiser bon nombre des avantages économiques, environnementaux et sécuritaires associés à l'heure d'été.

En 2005, les États-Unis ont mis en œuvre un programme d'extension de l'heure d'été de quatre semaines: trois semaines de plus au printemps et une semaine supplémentaire en automne. Des preuves évidentes montrent que cette décision a permis de réduire la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone. En fait, un rapport du ministère américain de l'énergie a établi que l'extension de l'heure d'été de quatre semaines permettait d'économiser l'énergie nécessaire pour alimenter environ 100 000 foyers pendant un an. De même, une étude récente réalisée par l'université de Cambridge laisse entendre que l'allongement de l'heure d'été conduirait à une diminution de la consommation d'énergie et des émissions de dioxyde de carbone dans la mesure où, lors de la période de demande pic qui va de 16 heures à 21 heures chaque jour, bon nombre des centrales électriques auxiliaires les plus émettrices de carbone et les plus coûteuses sont mises à contribution.

En tant que rapporteure de la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission, qui constitue la pierre angulaire du paquet européen sur le climat et l'énergie adopté en décembre dernier par ce Parlement, je vous invite à réfléchir à cette proposition en tant que contribution à l'objectif de 2 °C. Je demande donc une révision de la directive sur l'heure d'été.

Hans-Peter Martin (NI). - (DE) Monsieur le Président, je voudrais faire deux suggestions. De nombreuses allusions au traité de Lisbonne ont été faites aujourd'hui. Le moins que l'on puisse attendre de ce Parlement est qu'il soit capable de faire la distinction entre un opposant au traité de Lisbonne et un opposant à l'UE. En outre, si les Irlandais devaient à nouveau voter, il serait souhaitable de leur donner une chance, au lieu de les manœuvrer pour saper les règles qui ont joué jusqu'à présent, en vertu desquelles le «oui» et le «non» ont autant de chances l'un que l'autre d'apparaître en public, ceci étant ensuite salué comme un triomphe de la démocratie - ou de quoi donc?

Mon deuxième point est que ce Parlement fait clairement preuve de fanfaronnade concernant les élections à venir. Je voudrais vous suggérer de mener une enquête sur l'approche adoptée par ce Parlement à l'égard des problèmes de la crise financière mondiale au fil des ans et sur la manière dont ont voté les députés. Nous découvrirons alors que la plupart de ceux qui jouent aujourd'hui le rôle de pompiers sont ceux qui ont en fait contribué à allumer l'incendie.

Danuté Budreikaité (ALDE). - (*LT*) En ce mois de janvier, la Commission européenne a mis sur la table un paquet de propositions supplémentaires concernant le financement des projets de réseaux à large bande et

d'énergie mis sur pied dans le cadre du plan européen pour la relance économique. Il est proposé d'allouer 5 milliards d'euros à ces projets, en puisant 3,5 milliards d'euros dans le budget agricole 2008. Six États ont toutefois bloqué la proposition de la Commission la semaine dernière. Il s'agit apparemment des pays qui forment les perspectives financières actuelles et ont demandé une réduction des versements au budget européen à 1 % du PIB. Nous régressons à l'ère du nationalisme et du protectionnisme, que nous n'avons eu de cesse de rejeter depuis 50 ans, depuis le jour même où la Communauté a vu le jour. Chers collègues, seule une solidarité entre les États pourra nous aider à faire face aux défis de la crise économique et financière et à garantir l'avenir de l'UE.

Le Président. - Les interventions sont closes.

22. Révision de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0037/2009) de Konrad Szymański, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la révision de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (2008/2236(INI)).

Konrad Szymański, *rapporteur.* – (*PL*) Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup pouvoir m'adresser également à un représentant du Conseil, mais ce dernier n'a pas jugé utile d'envoyer qui que ce soit pour participer à ce débat. C'est, selon moi, déplorable; c'est une mauvaise habitude et je pense que le Président devrait réagir face à cette situation.

Pour en revenir à notre voisinage, nous devons reconnaître, tout en en prenant conscience, que les pays qui entourent l'Union européenne connaissent des changements spectaculaires. Nous devons donc adapter notre politique de voisinage en fonction. L'Union pour la Méditerranée est notre réponse aux besoins du Sud, tandis que la synergie de la mer Noire, elle, fait écho aux défis qui se sont intensifiés depuis la dernière vague d'élargissement de l'Union européenne. Quant au partenariat oriental, il s'agit d'une réponse opportune aux attentes de nos voisins européens à l'est.

Si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ces dernières années concernant notre politique de voisinage, il faut que les citoyens des pays voisins perçoivent un réel rapprochement politique et économique avec l'UE. C'est pour cela que nous attachons une telle importance à l'établissement d'une zone de libre-échange approfondie et à la diminution des droits de visa, avec comme but ultime la libéralisation des visas pour un nombre significatif de ces pays. L'énergie doit compter parmi les principaux objectifs de notre politique de voisinage. Cela doit être notre but commun et c'est dans notre intérêt à tous. Pour cela, nous devrons investir dans la modernisation de réseaux indépendants de transport d'énergie, en particulier à l'est et au sud. Il n'y a que comme cela que nous parviendrons à nous rapprocher politiquement de l'Ukraine, de la Géorgie, de la Moldavie, de l'Arménie ainsi que, au final, de l'Azerbaïdjan et à l'avenir, tout en veillant au maintien d'un certain équilibre, des cinq républiques d'Asie centrale.

Lorsque l'on évoque la dimension orientale de notre politique de voisinage, il est impossible d'éluder le problème de la Russie et de notre partenariat avec ce pays. Aujourd'hui, à la veille de la négociation d'un nouvel accord, un seul constat s'impose toutefois: la Russie incarne un défi pour la sécurité dans notre voisinage commun. Il est très difficile de voir la Russie comme un partenaire dans cette région. Nous touchons ici au problème politique fondamental de l'élargissement de l'UE à l'est. Il est évident que l'instrument de partenariat ne remplace pas l'adhésion, mais, dans le cas de pays européens, il est impossible de le dissocier de la perspective d'une adhésion. L'absence d'une telle perspective entraverait considérablement nos efforts.

Je souhaiterais profiter de cette occasion pour remercier de tout cœur les coordinateurs des groupes politiques de la commission des affaires étrangères, les corapporteurs ainsi que le secrétariat de la commission des affaires étrangères. Sans leur aide, il n'aurait pas été possible d'élaborer un rapport qui recueille aujourd'hui un large soutien, à en juger par le très petit nombre d'amendements déposés en plénière. Cela facilitera considérablement le vote demain.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, il y a deux ans et demi, le Parlement et le Conseil ont adopté la proposition de la Commission relative à une simplification des instruments financiers externes. Nous avons rationalisé de nombreux instruments différents, parmi lesquels l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Il s'agit d'un instrument extrêmement important, car il permet de renforcer notre coopération extérieure, de la doter d'une plus forte dimension «politique» et de mieux cibler notre investissement de manière à venir en aide à des secteurs clés.

J'ai constaté avec grand plaisir que, dans son rapport, M. Szymański estimait que les dispositions du règlement sur l'IEVP étaient satisfaisantes et valables aux fins de la coopération avec nos pays voisins. Les résultats préliminaires de notre révision pointent exactement dans la même direction.

Les programmes par pays de l'IEVP soutiennent la mise en œuvre des plans d'action adoptés dans le cadre de l'instrument et reflètent l'ambition de l'UE et des pays partenaires. Dans un sens, elles servent de courroies de transmission pour les réformes politiques et économiques que nous cherchons à encourager via l'IEVP. En outre, des instruments comme le jumelage ou TAIEX viennent appuyer le renforcement des institutions, le rapprochement des législations et l'alignement des réglementations. Les opérations d'appui sectoriel et budgétaire permettent de promouvoir le programme de réformes convenu. Les différentes approches et dimensions régionales de l'IEVP sont appuyées par des programmes régionaux spécifiques. Un programme multi-pays a été créé. Il vise en particulier à favoriser la mise en œuvre d'initiatives à haut degré de visibilité, communes à tous les pays voisins, tels les programmes TEMPUS, Erasmus Mundus ou CIUDAD. Le volet «coopération transfrontalière», une innovation, a été lancé avec succès.

Tout ceci montre clairement que l'outil né de l'accord de 2006 sur le règlement IEVP fonctionne et nous permet d'obtenir des résultats concrets, même si, comme toujours, il est susceptible d'être amélioré. Je suis toujours ouverte aux suggestions.

Je souhaiterais revenir par ailleurs sur quelques points. Je note premièrement que votre rapport nous invite à développer plus avant la consultation de la société civile et des autorités locales. C'est déjà ce que nous faisons.

Deuxièmement, j'ai entendu votre appel en faveur d'une action encore plus ambitieuse dans le domaine de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Vous n'ignorez pas que ces questions figurent déjà au premier plan dans la coopération avec nos pays partenaires et que les réformes politiques et la bonne gouvernance sont au cœur même de la PEV. Nous disposons également de projets ciblés visant à renforcer le pouvoir judiciaire.

Cependant, soyons honnêtes, nos partenaires sont confrontés à d'importants défis structurels et nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les choses changent du jour au lendemain. Pour reprendre les mots de Lord Patten, «la démocratie, ce n'est pas du café instantané». Je pense effectivement que ce ne l'est pas.

Troisièmement, je constate que votre rapport plaide pour plus de moyens. Il est vrai que disposer de plus de moyens procurera à nos actions plus de poids. C'est indéniable. Au cours des deux premières années, nous avons dû nous en remettre à plusieurs reprises aux autorités budgétaires pour obtenir des fonds complémentaires en suffisance, pour venir en aide aux Palestiniens et à la Géorgie, par exemple. C'est pourquoi nous avons proposé d'allouer de nouveaux fonds à un ambitieux partenariat oriental, dont nous débattrons bientôt au Parlement.

Enfin, si vous me le permettez, je me réjouis en tous points de l'attitude favorable du Parlement envers la récente proposition de la Commission concernant le partenariat oriental. Nous pensons l'avoir doté d'une très forte dimension multilatérale, comme l'Union pour la Méditerranée et la synergie de la mer Noire. J'espère que je pourrais continuer de compter sur votre soutien et votre compréhension à l'avenir.

Danuté Budreikaité, rapporteure pour avis de la commission du développement. – (LT) L'IEVP créé après l'élargissement de l'UE en 2004 s'adresse à 17 pays, dont 15 sont classés parmi les pays en développement. Parmi les pays visés par l'instrument se trouvent les nouveaux voisins orientaux de l'UE, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine, la Moldavie et le Belarus.

La sécurité de l'UE passe par la sécurité de ses voisins orientaux et, en particulier, la sécurité énergétique de l'Ukraine et du Belarus. Nous en avons eu la démonstration avec le différend gazier russo-ukrainien en début d'année, lequel fait déjà figure de tradition. Le conflit armé qui a déchiré la Géorgie l'année dernière nous a obligé à nous pencher sur la question de la sécurité de certains États de l'UE et de la menace pesant sur leur indépendance.

Face à cette situation, je propose, comme je l'ai déjà fait auparavant, de créer, avec la participation du Parlement européen, et dans le même esprit que les assemblées «Euromed» et «Eurolat», une Assemblée de voisinage oriental «Euroeast», qui se consacrerait à la mise en œuvre de l'IEVP dans les pays d'Europe orientale.

Je me réjouis de constater que le rapport reprend cette proposition.

«Euroeast» donnerait au Parlement européen l'occasion de prêter la même attention à tous les pays voisins et en développement.

Tunne Kelam, rapporteur pour avis de la commission du développement régional. – (EN) Monsieur le Président, je souhaiterais féliciter mon collègue, M. Szymański, pour son très bon rapport. Au nom de la commission du développement régional, je me félicite de l'inclusion de la coopération transfrontalière, en tant qu'outil stratégique pour élaborer des projets communs et renforcer les relations entre les pays de la politique européenne de voisinage et les États membres, dans le champ d'application du règlement IEVP.

Je souhaiterais néanmoins souligner la nécessité d'assurer un suivi régulier de la gestion et du processus de mise en œuvre de programmes opérationnels conjoints de chaque côté des frontières de l'Union européenne. La coopération transfrontalière doit contribuer à l'intégration des politiques de développement durable entre les régions frontalières voisines. Nous invitons la Commission à préparer une description détaillée de tous les programmes opérationnels conjoints approuvés pour l'exercice en cours, ainsi qu'une évaluation du niveau de respect des principes de transparence, d'efficacité et de partenariat. Combinée à un inventaire des problèmes les plus fréquents auxquels ont dû faire face les autorités de gestion, cette analyse devrait contribuer à l'élaboration de solutions mieux adaptées pour la prochaine période de programmation.

Je souhaiterais également encourager la Commission à faciliter le partage des expériences et des meilleures pratiques dans la coopération transfrontalière entre les programmes et projets de la politique européenne de voisinage et les mesures prises dans le cadre de l'objectif de «coopération territoriale européenne», ainsi que de l'initiative communautaire Interreg III A déjà arrivée à échéance.

Enfin, la commission du développement régional estime que l'IEVP devrait être axé sur une stratégie équilibrée entre l'Est et le Sud, avec une approche spécifique pour chaque zone.

Ioannis Kasoulides, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*EN*) Monsieur le Président, je souhaiterais, moi aussi, féliciter M. Szymański pour ce rapport exhaustif que mon groupe soutiendra lors du vote de demain.

Je souhaiterais également adresser mes félicitations à la commissaire Ferrero-Waldner, tant pour le succès de l'IEVP que pour les projets en devenir, c'est-à-dire le partenariat oriental, né de la nécessité de proposer un instrument s'adressant spécialement à nos voisins et partenaires occidentaux, ainsi que la synergie de la mer Noire. Une fois que ces projets seront sur pied et dotés de leur propre identité, *via*, par exemple, la constitution d'une assemblée parlementaire, etc., sur le modèle méditerranéen, peut-être chacun pourra-t-il affirmer son individualité, voire même assumer seul son financement.

Je perçois une certaine rivalité – ou, disons plutôt, anxiété – entre les membres. Nous venons d'en parler: il faut éviter que, par la création d'un nouvel instrument, d'autres se trouvent privés d'une partie de leur financement. Nous savons que l'Union pour la Méditerranée, le partenariat oriental, la synergie de la mer Noire, etc. sont dans l'intérêt de l'Union européenne. Nous ne devons pas avoir à apaiser les esprits en répétant sans cesse aux pays aspirant à adhérer à l'Union européenne que ces instruments n'ont pas vocation à remplacer l'adhésion.

PRÉSIDENCE DE M. DOS SANTOS

Vice-président

Maria Eleni Koppa, au nom du groupe PSE. – (EL) Monsieur le Président, l'instrument de voisinage et de partenariat doit être revu. Il faut en simplifier les procédures tout en le rendant plus transparent. La raison d'être de la politique européenne de voisinage est de créer une atmosphère de confiance aux environs immédiats de l'Union européenne.

Le renforcement de la croissance économique et de la stabilité de l'ensemble des pays voisins, à l'est comme sur les rives de la Méditerranée, est dans l'intérêt de tous. Toutefois, chaque pays mérite une approche et des critères spécifiques, en fonction de ses priorités politiques dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit, des droits des minorités, etc. Il est également important que l'aide de la Communauté parvienne à tous les groupes de citoyens intéressés. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir d'une manière adéquate les possibilités offertes par l'instrument de voisinage.

Pour être à la hauteur de ces ambitions, nous devons veiller à ce que les fonds soient équitablement répartis entre les pays d'Europe de l'Est et de la Méditerranée, comme le prévoit le cadre financier 2007-2013. La politique européenne de voisinage doit venir compléter le processus de Barcelone et ses objectifs doivent être clairement définis.

Aujourd'hui plus que jamais, à l'heure où la crise économique touche l'ensemble des pays qui bénéficient de l'instrument de voisinage, nous devons montrer clairement l'utilité de l'aide financière apportée par l'Union européenne, en l'occurrence pour surmonter la crise. Pour cela, la Commission européenne doit publier des évaluations sur cette question.

Enfin, je voudrais mentionner la synergie de la mer Noire. Cette région doit être incluse à la politique européenne de voisinage. Le soutien apporté par l'Union européenne à la coopération entre ces pays doit cibler l'obtention de résultats tangibles dans certains secteurs prioritaires, comme l'énergie, les transports, l'immigration et la lutte contre le crime organisé.

Metin Kazak, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, je soutiens pleinement le rapport de M. Szymański, en particulier la proposition d'augmenter l'enveloppe financière de l'instrument européen de voisinage et de partenariat. Il est nécessaire de nous engager davantage avec nos pays voisins, notamment après les trois conflits récents qui ont eu lieu, ces six derniers mois, à Gaza, en Ukraine et en Géorgie.

Un nombre considérable d'amendements proposés par notre groupe, dont les onze amendements que j'ai avancés en tant que rapporteur fictif, ont été adoptés par la commission des affaires étrangères. Mais ici encore, je souhaiterais soumettre deux amendements supplémentaires au nom de notre groupe, l'ALDE.

Si je suis d'accord avec l'idée de coopérer davantage avec la Turquie et la Russie afin de résoudre certains des conflits non réglés et de renforcer les liens entre les pays de la mer Noire, la rédaction du paragraphe 39 peut mener à la confusion. La coopération en mer Noire s'exerce à quatre niveaux différents: les pays membres, les pays candidats à l'adhésion, les pays de la politique européenne de voisinage et la Russie, en tant que partenaire stratégique.

La Turquie étant candidate à l'adhésion, elle ne fait pas partie de la politique européenne de voisinage et bénéficie de l'instrument d'aide de préadhésion et non pas de l'instrument européen de voisinage. Donc, la politique européenne de voisinage ne fournira certainement pas une base appropriée de coopération avec la Turquie.

Il existe déjà des plateformes de coopération avec les pays de la mer Noire. On devrait peut-être essayer de créer des liens avec ces initiatives régionales pour renforcer cette synergie au lieu de se pencher sur de nouvelles formes de coopération.

Le deuxième amendement traite la question de l'énergie. Le paragraphe 44 du rapport fait uniquement référence à l'Ukraine et à la Moldavie, alors que la plupart de nos voisins sont des pays importants pour le secteur énergétique, pays de source ou pays de transit. Je pense, en particulier, à la Géorgie et à l'Azerbaïdjan, dont l'importance va s'accroître avec le lancement du projet Nabucco, qui a fait l'objet d'une conférence internationale au mois de janvier. Il me semble donc que les mesures dans le domaine de l'énergie devront inclure tous les pays de notre voisinage.

Hanna Foltyn-Kubicka, au nom du groupe UEN. — (PL) Monsieur le Président, la politique européenne de voisinage a été conçue dans le but d'intégrer les pays qui en bénéficient aux structures de l'Union européenne. Cela suppose une étroite coopération dans les domaines de l'économie, de la culture et de la politique, sans favoriser certains pays au détriment de certains autres. Il est difficile dès lors de s'expliquer les différences qui règnent dans la répartition des moyens financiers entre les pays de la Méditerranée et ceux de notre voisinage oriental, au préjudice des seconds.

Il est justifié de vouloir traiter séparément ces régions dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), car elles sont confrontées à des problèmes différents. Cela ne justifie pas en revanche que l'on opère une discrimination s'agissant de la distribution des moyens financiers. Cela semble particulièrement injustifié si l'on considère la tragédie qui a récemment frappé l'un des pays bénéficiaires de la PEV: la Géorgie. C'est à présent, plus que jamais, que les citoyens géorgiens ont besoin de notre aide et de sentir qu'ils sont traités sur un pied d'égalité avec les autres pays qui coopèrent avec l'Union européenne.

L'une des autres missions importantes confiées à la PEV était la sécurité énergétique. Cependant, la crise que l'Europe traverse actuellement met clairement en évidence l'incohérence des principes régissant la coopération dans le cadre de la politique de voisinage. Indubitablement, cette crise montre qu'il est nécessaire d'identifier des mesures à prendre dans le cadre de cette politique et de renforcer le secteur énergétique par le biais du partenariat oriental. Je suis heureuse que la Commission européenne ait pris conscience de ce problème et ait l'intention de proposer une politique en ce sens.

Cem Özdemir, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais tout d'abord remercier, moi aussi, le rapporteur, M. Szymański, pour cet excellent rapport. L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) ne peut être efficace que s'il est doté de moyens permettant d'inciter aux réformes démocratiques et encourage un développement durable, c'est-à-dire écologique et équitable.

Afin de pouvoir contrôler l'efficacité de cet instrument, il convient de définir, pour tous les plans d'action adoptés dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), des objectifs clairs, précis et mesurables. Le groupe des Verts/Alliance libre européenne plaide avant tout pour la cohérence entre tous les instruments axés sur les droits de l'homme dans les plans d'action de la PEV. Nous demandons aussi un examen approfondi des projets «Justice» soutenus par le biais de l'IEVP.

Un autre point important, que le rapport souligne également, à juste titre, est la participation accrue de la société civile dans les processus d'élaboration et de suivi des projets dans le cadre de l'IEVP. La guerre en Géorgie durant l'été 2008 a clairement montré que l'Union européenne n'avait pas, jusque là, développé ni mis en œuvre de politique durable de résolution des conflits dans la région du Caucase.

Les conflits gelés, comme celui du Haut-Karabakh, handicapent toujours la poursuite du développement de la PEV dans la région du Caucase du Sud. Nous invitons donc le Conseil à adopter une attitude plus active dans le domaine de la résolution des conflits. Cet instrument donne à l'Union européenne la possibilité de jouer un rôle actif dans son voisinage pour y faire progresser les réformes démocratiques et le développement durable.

Dans le but premier de préserver sa – notre – crédibilité, l'Union européenne doit enfin commencer à prendre au sérieux les clauses relatives à la démocratie et aux droits de l'homme qu'elle inclut dans ses accords avec les pays tiers et, le cas échéant, à prendre les mesures qui s'imposent, idéalement positives, mais, si nécessaire, également négatives.

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). – (*PL*) Monsieur le Président, je tiens à remercier notre collègue, M. Szymański, pour ce bon rapport et souhaiterais à cet effet vous livrer une réflexion sur les raisons pour lesquelles notre politique de voisinage est si importante pour nous. C'est une question à laquelle nous devons répondre, ne fût-ce que parce que l'Union européenne, comme l'Europe, n'est pas une sorte d'île isolée. L'UE se trouve en Europe et c'est important pour nous, d'autant plus que nous ambitionnons d'exporter nos valeurs, nos idées et notre expérience dans d'autres pays.

Je pense que, aux côtés des grandes décisions concernant les transports, l'énergie, la libéralisation du commerce et les échanges réciproques, il y a également de plus petits domaines qui ont une grande importance, comme l'éducation, les échanges scientifiques et culturels et, surtout, les contacts entre les personnes. L'Union européenne est, à mes yeux, une famille dont les membres communiquent entre eux. L'Europe, du moins selon ma vision des choses, sera plus forte lorsque chacune de ses composantes aura un rôle à jouer et sera capable d'assumer ce rôle. Je ne parle pas ici uniquement des pays membres de l'UE, mais également des voisins de celle-ci.

Madame la Commissaire, je pense que, dans une large mesure, nous avons aujourd'hui achevé la construction d'»Euromed», qui est une structure intéressante. Nous dépensons beaucoup d'argent, peut-être trop, comme l'a souligné notre collègue du groupe de l'Union pour l'Europe des nations, et il nous appartient aujourd'hui de renforcer le concept d'»Euroeast». C'est crucial. Je pense que, après la crise énergétique que nous venons de traverser, nul ne doute de l'extrême importance de cette dimension pour nous. Il s'agit ici de miser sur les programmes communautaires autant que régionaux, dont le soutien, nécessaire, demande malheureusement un certain effort financier. Il convient de prévoir les crédits nécessaires à cette fin. Nous prenons ici de bonnes décisions, que les pays et leurs voisins concrétiseront en coopérant, notamment dans le cadre de projets communs.

Aloyzas Sakalas (PSE). – (EN) Monsieur le Président, plusieurs nouvelles initiatives régionales ont été lancées sous l'égide de la politique européenne de voisinage en 2008. L'instrument financier a beau avoir été conçu en 2006, il s'est avéré suffisamment efficace, car tourné vers l'avenir.

L'UE veut renforcer la coopération multilatérale et régionale avec et entre ses pays voisins. L'instrument lui permet déjà de faire appel à un cofinancement de la part d'autres organisations internationales et de coopérer avec d'autres structures multilatérales dans son voisinage. Nous devons exploiter activement ces possibilités.

Je souhaiterais aborder en second lieu la répartition de l'aide financière entre, d'une part, les régions situées à l'est et au sud de la Méditerranée et, d'autre part, nos voisins orientaux. C'est, au final, une question de crédibilité pour la politique de l'UE. Celle-ci doit donc respecter ses engagements et, partant, la répartition géographique de l'aide financière telle que prévue dans les perspectives financières pour la période allant de 2007 à 2013.

Cependant, en matière de crédits octroyés, il existe un autre écart marqué entre nos voisins. Je parle ici des moyens consacrés aux programmes visant à promouvoir l'État de droit et les droits de l'homme dans les futures démocraties. De l'ensemble des fonds consacrés à nos voisins orientaux entre 2007 et 2010, 21 % ont été dépensés en appui au développement démocratique. Pour nos voisins méridionaux, on ne parle cependant que de 5 %. J'invite la Commission à en tenir compte.

Grażyna Staniszewska (ALDE). – (*PL*) Monsieur le Président, le financement, dans le cadre de l'instrument européen de voisinage, des initiatives en faveur du basin méditerranée et du futur partenariat oriental ne doit pas se faire au détriment de l'une ou l'autre de ces régions, comme c'est le cas aujourd'hui. L'important est de tenir compte des spécificités qui distinguent nos pays partenaires méridionaux et orientaux.

Les récents événements géopolitiques qui ont touché nos voisins orientaux démontrent clairement que la politique européenne de voisinage doit également être mieux adaptée aux besoins de la région. Prenons pour exemple l'Ukraine, le plus grand voisin de l'Union européenne à l'est. L'Ukraine devrait, par le biais du partenariat oriental, se voir proposer des incitants et des avantages spécifiques, de nature à motiver un pays qui a des ambitions européennes. Il faudrait, en plus de cela, accélérer la création d'une zone de libre-échange et conclure les négociations avec le pays concernant la levée de l'obligation de visa.

La PEV ne se limite pas aux actions des gouvernements et des cercles politiques nationaux. Je me réjouis donc que le rapport souligne la nécessité d'accroître la participation des citoyens et des autorités locale dans la planification et la mise en œuvre de la PEV. Rappelons-nous aussi que, si nous voulons un bonne coopération avec nos voisins, une coopération efficace dont les deux parties pourront tirer des avantages mutuels, il est essentiel et précieux de partager nos expériences et nos meilleures pratiques et de mettre en place des initiatives de formation, en ce compris des programmes d'enseignement de la langue des pays limitrophes.

Pierre Pribetich (PSE). – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue Konrad Szymański pour son rapport équilibré sur la révision de l'instrument européen de voisinage et de partenariat.

Souvenons-nous que l'objet premier de ce rapport consiste à éviter l'émergence de nouvelles lignes de division, pire, de fracture, entre l'Union européenne élargie et ses voisins géographiques proches, mais aussi à renforcer la stabilité et la sécurité de l'ensemble de l'espace ainsi considéré.

Propager la paix est une volonté maintes fois répétée, mais qui trouve, bien souvent, sur son chemin les obstacles de la réalité des haines et des intolérances. Par conséquent, la bonne conduite de cette politique détermine, pour partie, l'ordre géopolitique européen international.

Comment revoir efficacement cet instrument européen de voisinage et de partenariat? Un mot résume à lui tout seul l'essentiel: l'ambition.

Plus d'ambition, en effet, dans les dialogues avec la société civile et les autorités locales, pour mieux les associer à la conception et au contrôle de la mise en œuvre de cet instrument.

Plus d'ambition dans le concours des aides, en vue de renforcer les capacités administratives, locales et régionales dans les pays limitrophes et, aussi, de promouvoir des programmes d'échanges pour la société civile.

Plus d'ambition dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme.

Toutefois, ces appuis budgétaires doivent faire l'objet d'une sélection pour les rendre accessibles uniquement à ceux capables d'en cueillir les fruits, avec une approche par pays, sous conditionnalité politique, sans oublier une meilleure évaluation des politiques. Il est également urgent de clarifier les relations entre la politique européenne de voisinage, politique d'encadrement par excellence, et les initiatives régionales, comme la synergie de la mer Noire, l'Union pour la Méditerranée, le futur partenariat oriental.

En effet, à force de réduire les politiques à des domaines géographiques de plus en plus limités, on court le risque de perdre le sens, la visibilité, la lisibilité de la politique de voisinage d'ensemble que l'Union européenne souhaite mener.

C'est à ce prix que nous renforcerons la cohérence et la synchronisation de l'Union, que notre budget consacré se déploiera, avec ampleur, dans les directions souhaitées, et que l'Union européenne jouera pleinement, enfin, son rôle de pôle de stabilité.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE). – (RO) L'instrument européen de voisinage et de partenariat a contribué de manière significative au développement de relations avec les États voisins de l'Union européenne.

Pour compléter l'aide financière apportée par l'instrument européen de voisinage et de partenariat, il est également possible de faire appel au fonds d'investissement en faveur de la PEV, auquel les États membres peuvent contribuer par le biais de dons. Il ressort de cette étude, nous le voyons bien, que les fonds consacrés à l'instrument européen de voisinage et de partenariat ne sont pas à la hauteur des objectifs ambitieux de notre politique.

Nous prions instamment la Commission européenne de mener une analyse en vue d'un financement plus approprié de cet instrument à l'avenir, surtout avec l'arrivée de nouvelles initiatives, comme la synergie de la mer Noire, qui, elles aussi, méritent un financement adéquat. La Roumanie défend et continuera de défendre l'importance de la région de la mer Noire pour l'Union européenne, car celle-ci présente un potentiel évident en termes de stabilité, de développement économique, de sécurité énergétique, de sécurité pour les citoyens et de protection de l'environnement.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) L'instrument européen de voisinage et de partenariat peut et doit être utilisé davantage dans la région de la mer Noire. Je reconnais les qualités de la synergie de la mer Noire, mais je pense que cette région particulièrement importante sur le plan géostratégique mérite un cadre de coopération plus structuré, basé sur un modèle d'une portée similaire à celle du modèle nordique ou de l'Union pour la Méditerranée.

L'instrument européen de voisinage et de partenariat devrait contribuer davantage au développement des liaisons de transport entre l'Union européenne et la mer Noire, ainsi qu'avec la République de Moldavie et l'Ukraine. La Roumanie souhaiterait développer plus de programmes de coopération entre des villes roumaines et moldaves. Je me félicite du lancement du programme CIUDAD, qui vise à favoriser le dialogue entre les villes.

Le développement de ports communautaires sur la mer Noire, la construction de terminaux pour le gaz liquéfié ainsi que le développement des liaisons routières et ferroviaires entre les États de la région de la mer Noire et les États membres doivent figurer parmi les priorités dans l'utilisation de cet instrument. Je pense par ailleurs que ce dernier doit également servir la coopération dans le secteur énergétique, ainsi que l'expansion et l'intégration de l'infrastructure permettant d'acheminer de l'électricité jusqu'à la région des Balkans occidentaux.

Le Président. – Je tiens à m'excuser auprès de M. Alexandru Nazare. En effet, en raison d'une erreur du Bureau, nous ne lui avons pas accordé la parole durant le temps normal. Je lui donnerai la parole après le «catch the eye».

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, je souhaiterais souligner trois points dans ce débat. Premièrement, il est essentiel de maintenir une répartition géographique de l'aide financière à charge du budget communautaire entre pays méditerranéens et pays de l'est de l'Europe, conformément aux dispositions des perspectives financières pour la période 2007-2013, et de continuer à aider ces pays par le biais de prêts de la Banque européenne d'investissement. Les sous-plafonds prévus par la BEI pour ces pays pour la période 2007-2013 sont de 8,7 milliards d'euros pour les pays méditerranéens et de 3,7 milliards d'euros pour les pays de l'Est et la Russie. Cette répartition semble être défavorable aux pays d'Europe de l'Est, dans le sens où elle ne reflète pas leurs besoins.

Deuxièmement, il est essentiel, dans le cadre du partenariat oriental, de promouvoir la coopération avec ces pays dans le secteur énergétique et de créer les conditions qui permettront de garantir l'approvisionnement de l'Europe en ressources énergétiques en provenance de ces pays, dans l'intérêt de la diversification de notre approvisionnement. Enfin, troisièmement, il est essentiel d'approfondir l'intégration économique entre l'UE et les pays du partenariat oriental en ouvrant à ces derniers les portes de notre zone libre-échange et en favorisant l'intégration sociale, avec pour objectif final la levée de l'obligation de visa pour les ressortissants des pays de l'IEVP.

Daniel Petru Funeriu (PPE-DE). – Monsieur le Président, honorables collègues, lorsque nous établissons une politique pour les États voisins de l'Union européenne, nous ne devons pas ignorer le déficit démocratique

de ces pays. C'est un déficit démocratique qui vient de leur histoire. Eh bien, pour établir une société démocratique, nous avons besoin d'une conscience démocratique de chacun des citoyens de ces pays.

Le rapport parle – et parle à juste titre d'ailleurs – de contacts de citoyens à citoyens, de people to people contacts, et je voudrais vous demander quelle meilleure manière d'établir ces people to people contacts nous avons que de permettre aux citoyens de ces pays de voyager librement vers l'Union européenne.

J'en appelle donc au Conseil pour qu'il permette aux citoyens de la République de Moldavie, qui est d'ailleurs le seul pays à partager une langue officielle de l'Union européenne, de voyager sans visa dans l'Union européenne. Bien sûr, en attendant une telle mesure, je m'adresse à la Commission pour qu'elle fasse tout ce qui est nécessaire pour rendre fonctionnel le common visa center de Chisinau. Nous devons vraiment montrer l'exemple.

Corina Crețu (PSE). – (RO) Au cours des six derniers mois, l'Union européenne a été confrontée à une série de défis qui ont soulevé des questions quant à son rôle, sa cohésion et sa capacité d'action et de réaction.

La crise en Géorgie et la crise gazière nous ont clairement montré qu'il ne nous était pas possible, à l'avenir, de rester exposés à des menaces en provenance de l'est mettant en danger la stabilité internationale et notre sécurité énergétique.

Je suis favorable à l'idée d'un partenariat oriental ambitieux, comme le propose ce rapport, *a fortiori* si celui-ci vise à rendre notre coopération plus efficace et à soutenir la reconstruction de la Géorgie, tout en proposant, à plus longue échéance, la création d'une zone de libre-échange ainsi que la levée de l'obligation de visa pour l'Union européenne.

Toutefois, je pense que nous devons prêter davantage d'attention à la situation de la République de Moldavie, d'où nous proviennent des signaux inquiétants concernant la liberté d'expression et l'intégrité des élections qui doivent avoir lieu au printemps.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE). – (RO) L'instrument européen de voisinage et de partenariat est fondamental pour le succès de la politique européenne de voisinage, en particulier le partenariat oriental et la synergie de la mer Noire.

Le projet de partenariat oriental ne pourra porter ses fruits que s'il dispose des fonds nécessaires en vue de remplir des objectifs clairement établis. Dans le même temps, nous devons rationaliser les mécanismes d'évaluation de l'incidence des actions et du financement au titre du partenariat oriental, afin que l'aide européenne ne soit pas détournée et utilisée par certains gouvernements contre leurs opposants politiques.

Nos actions doivent toujours être bien conçue de manière à ce que les citoyens puissent y voir des avantages concrets. Je pense que l'aide financière apportée par l'Europe dans le cadre de l'IEVP devrait cibler en priorité les mesures en faveur de la coopération transfrontalière dans la région visée par le partenariat oriental.

La mission de la coopération transfrontalière, telle que spécifiée, est de contribuer de manière décisive au développement régional, tout en veillant à la construction de la confiance entre les États voisins et de l'harmonie entre les ethnies. À cet égard, favoriser la circulation des personnes et des flux commerciaux entre les pays peut avoir des effets multiplicateurs particulièrement bénéfiques.

Alexandru Nazare (PPE-DE). – (RO) L'instrument européen de voisinage et de partenariat est vital pour la stabilité, la démocratie et la prospérité dans la région. En outre, cet instrument fait évoluer la notion de frontière d'un espace de confinement et d'exclusion à une zone de coopération et de liens politiques.

Les récents événements survenus à l'est de l'UE, soit, comme l'ont déjà mentionné mes collègues, la crise gazière et la crise en Géorgie, ont une fois de plus démontré la nécessité d'élaborer une stratégie permettant de s'assurer que l'Union européenne joue un rôle actif dans cet ensemble géopolitique. Nous devons adopter une approche plus cohérente s'agissant de notre action à l'est de nos frontières. Nous avons besoin d'objectifs clairs faisant écho aux intérêts de l'UE et répondant aux besoins spécifiques de nos partenaires.

J'applaudis des deux mains des initiatives telles que la synergie de la mer Noire et le partenariat oriental, qui visent à consolider notre coopération avec les pays de la région, en particulier avec la République de Moldavie et l'Ukraine, ainsi qu'avec les États du Caucase et de la mer Caspienne. Nous devons également nous impliquer plus activement dans la région de la mer Noire, comme base pour la consolidation de nos relations avec la Turquie et la Russie, dans la mesure où cette région est voisine tant de l'Union européenne que de la Turquie et de la Russie.

Le partenariat constitue également un incitant bienvenu pour les pays participants qui, telle la République de Moldavie, ambitionnent de se porter candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Ce partenariat accroît le niveau d'engagement dans le chef des deux parties.

Je voudrais par ailleurs dire quelques mots au sujet de l'initiative EURONEST, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une solution taillée sur mesure permettant d'appuyer la mise en œuvre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat dans des États tels que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et le Belarus.

Il est impossible d'améliorer la mise en œuvre de cette politique sans consacrer davantage de moyens à l'aide financière. Par ailleurs, s'il est nécessaire d'augmenter les fonds mis à disposition, il est tout aussi nécessaire d'en contrôler l'utilisation.

Je pense qu'il est impératif de garantir la transparence des mécanismes de financement servant à l'allocation des fonds. Je pense également que des moyens doivent être libérés en vue de permettre à la société civile, dans les pays partenaires, de participer à des projets communs et également d'encourager la mobilité des citoyens de ces pays, ce qui passe par un assouplissement du régime des visas.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, je pense que ce débat concernant l'IEVP anticipe en fait la prochaine communication de la Commission sur le partenariat oriental. Beaucoup des idées que vous avez lancées se retrouvent dans cette communication. Je suis donc certaine que lorsque vous serez en sa possession, vous la trouverez, du moins je l'espère, à votre goût.

Je voudrais, si vous me le permettez, revenir sur quelques points. Je vous suis naturellement très reconnaissante pour beaucoup de vos suggestions. L'idée qui sous-tend ce partenariat occidental est notre volonté de coopérer avec nos partenaires de l'est, l'Ukraine, la Moldavie et le Belarus, s'il le faut dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, mais également avec les trois pays du Caucase, dans le domaine commercial, en vue, si possible, de conclure des accords d'association plus étroits, ainsi que dans le domaine de l'énergie et celui de la mobilité. Vous avez suggéré une levée de l'obligation de visa. Nous allons, en la matière, commencer par une facilitation, et même cela ne sera pas facile, en raison des réticences encore très marquées de nombreux États membres. Ensuite, il y a évidemment différentes plates-formes de tous types, que j'ai déjà mentionnées, par exemple pour la société civile, dans le domaine de l'énergie ou encore dans celui des transports. Ces plates-formes permettent l'échange de bonnes pratiques.

Pour ce qui est du financement, que dire, sinon que, malheureusement, je ne dispose pas de plus de fonds? Bien sûr, comme je le dis toujours en tant que mère de la politique de voisinage, j'adorerais en avoir davantage. Vous êtes une autorité budgétaire très influente. Je souhaiterais donc vous prier de nous donner une chance à l'avenir et de nous soutenir pleinement dans nos efforts, tant pour l'Union pour la Méditerranée au sud que pour le partenariat oriental et l'IEVP à l'est.

En chiffres, l'aide financière atteint 3,6 euros par habitant par an à l'est et 3,4 euros par habitant par an au sud. Vous constaterez que ces chiffres sont presque équivalents. Il est vrai cependant qu'ils ne seront jamais assez élevés, car les besoins et les défis à relever sont énormes. C'est pour cela que nous avons mis sur les rails l'idée d'un fonds d'investissement en faveur de la PEV pouvant intervenir dans des projets de plus grande échelle.

C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade, mais peut-être pourrons nous entrer dans les détails ultérieurement, lorsque nous commencerons nos discussions sur le partenariat oriental. Dans tous les cas, je tiens à vous remercier pour ce débat et pour vos suggestions, qui reflètent très largement la direction prise par nos travaux.

Konrad Szymański, rapporteur. – (PL) Monsieur le Président, je souhaiterais formuler quelques observations en lien avec ce débat. La simplification des procédures, le suivi de la mise en œuvre de la politique de voisinage et le pouvoir de contrôle du Parlement européen sont autant de questions dont nous débattons depuis 2005 et il semble que nous ne puissions pas faire beaucoup plus à cet égard. Par contre, il est certain que nous devons, du point de vue politique, donner plus de corps à notre politique de voisinage, en abordant des questions telles que les visas, le marché commun et l'énergie. Si nous ne relevons pas ces défis, nous pourrions manquer l'occasion de façonner notre voisinage selon notre propre vision. Le temps joue contre nous. Des pays qui, aujourd'hui, font partie de notre voisinage pourraient perdre leur stabilité et, peu à peu, privilégier d'autres principes dans le développement de leur ordre régional. Nous ne pourrons pas nous satisfaire d'une telle issue. Or l'histoire ne nous offrira peut-être jamais plus une telle occasion. S'il fallait en arriver là, ce serait également notre propre sécurité qui serait affectée. Dès lors, nous devrions également aborder le

problème en tout égoïsme, c'est-à-dire considérer les propres intérêts de l'Union européenne et faire en sorte que notre voisinage devienne une zone de stabilité et de prospérité.

Concernant l'aspect budgétaire, je sais très bien que, dans le cadre d'une réforme de la politique de voisinage, de nombreux pans de cette Assemblée partagent le même avis sur des questions liées au financement de certains volets de la politique ou de régions en particulier. Toutefois, nous ne devons pas oublier que la politique de voisinage ne représente qu'une partie du budget et rien ne va changer avec les nouvelles perspectives financières. Si nous parvenons à apporter une aide financière tant à la zone méditerranéenne qu'à la zone orientale et qu'à la mer Noire, nous en sortirons tous gagnants. Nous ne pouvons pas enregistrer des progrès dans une partie de notre voisinage au détriment d'une autre, car le budget de l'UE a été structuré de manière à l'éviter. Nous devrions plutôt nous concentrer sur la réforme du budget de l'UE, afin que chacune des parties (la Méditerranée, l'Est et la mer Noire) tire un avantage des prochaines perspectives financières.

Marcin Libicki (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, je déplore que le résumé qu'a fait M. Szymański de son excellent rapport n'ait pu être entendu par Mme Ferrero-Waldner, qui semble toujours être occupée à autre chose.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142)

Alin Lucian Antochi (PSE), par écrit. – (RO) Je soutiens sans réserve les dispositions du rapport plaidant l'accroissement du niveau d'engagement politique de l'Union européenne dans les États bénéficiaires de l'IEVP et ouvrant la perspective de la signature d'accords d'association adaptés à chaque pays.

Pour que la mise en œuvre de cette politique soit efficace, les États bénéficiaires doivent s'engager sans réserve en faveur du processus de démocratisation de la société. La mise en œuvre efficace des réformes, en particulier dans le domaine de la démocratie, de l'État de droit et de la liberté d'expression, reste un grave problème dans ces pays et dépend autant de la volonté politique des autorités que du niveau d'engagement de la société civile et des citoyens.

Il est important que la population de ces pays comprenne que l'intégration européenne n'offre pas seulement la possibilité de traverser les frontières en toute légalité, mais également une véritable chance pour sortir leurs pays de l'impasse. Dans ce contexte, les projets européens doivent prévoir des conditions plus précises concernant l'information de la population et réserver des fonds spécialement à cet effet.

Sensibiliser les citoyens aux avantages de l'intégration ainsi qu'aux devoirs liés à une adhésion de leur pays à l'Union européenne permettra de les faire participer activement au processus de démocratisation de la société et de restreindre considérablement la possibilité pour l'élite au pouvoir de faire usage de mesures coercitives à l'encontre des partis politiques de l'opposition et de la société civile.

Adam Bielan (UEN), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, l'initiative que la Pologne et la Suède défendaient encore l'année dernière n'est plus sujette à débat aujourd'hui. Une coopération plus étroite avec nos voisins orientaux n'est pas seulement porteuse d'avantages réciproques: elle est essentielle et stratégique pour garantir la sécurité de l'Europe.

La situation politique et économique de nos voisins orientaux se répercute directement sur la situation de l'UE dans son ensemble, son équilibre économique et sa sécurité. L'année dernière a servi de test pour la crédibilité de la Russie dans ses relations avec ses voisins, test auquel le Kremlin a tout simplement échoué.

Pour cette raison, le développement de la politique européenne de voisinage passe par l'adoption d'une attitude active face à la situation dans le Caucase du Sud et aux événements qui concernent nos plus proches voisins. Il n'y a qu'à ce prix que nous pourrons entamer une coopération dans certains domaines. Je pense ici à l'appui à la société civile et aux réformes démocratiques et institutionnelles, ainsi qu'à la garantie de la sécurité énergétique de l'Europe. Montrons que nous pouvons être le principal acteur à l'est et empêchons la Russie d'imposer son propre scénario néo-impérialiste.

Janusz Lewandowski (PPE-DE), par écrit. – (PL) Le financement, par le biais de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, des politiques de voisinages européennes dans les régions méridionale et orientale ne devrait pas se faire au détriment de l'une ou de l'autre. Lorsque les fonds de l'IEVP sont utilisés, la transparence des autres sources, notamment du financement privé, revêt une importance particulière.

À l'occasion des négociations en vue d'un nouvel accord UE-Russie, nous devrions insister sur les points suivants: une plus grande coopération de la part des autorités russes quant à la fixation de priorités claires en matière de coopération financière, conduisant à l'amélioration de la planification et de la programmation pluriannuelle de l'aide; des garanties selon lesquelles toute aide financière octroyée aux autorités russes contribue au renforcement des normes démocratiques en Russie; et une extension de la propriété commune des projets sélectionnés pour un financement.

Je souhaiterais également souligner la nécessité d'établir des conditions politiques efficaces et des garanties permettant de s'assurer que l'aide fournie au Belarus bénéficie immédiatement et directement aux citoyens et ne soit pas utilisée de manière abusive par les autorités à l'encontre de leurs opposants politiques. L'Union devrait apporter un soutien plus efficace à la société civile et aux partis politiques qui défendent la démocratie.

Les récents événements géopolitiques dans le voisinage oriental de l'Union européenne soulignent combien il est important de poursuivre le développement de la politique européenne de voisinage en l'adaptant mieux aux besoins des partenaires, notamment en prévoyant une participation accrue de l'UE dans la région de la mer Noire.

Marianne Mikko (PSE), par écrit. – (ET) En tant que présidente de la délégation du Parlement européen à la commission de coopération parlementaire UE-Moldavie, je m'intéresse naturellement au développement de la dimension orientale de l'IEVP.

Je comprends et soutiens pleinement l'intérêt qu'ont les États membres du sud de l'Union européenne à promouvoir le développement de la dimension méridionale de l'IEVP. Cependant, je suis convaincue que nous ne pouvons pas négliger nos voisins orientaux. Nos voisins orientaux et méridionaux sont aussi importants l'un que l'autre pour la sécurité et la prospérité de notre maison commune.

Le système en vigueur jusqu'en 2010 prévoit une répartition inégale des fonds de l'IEVP, dont 70 % sont consacrés à la dimension méridionale et 30 % seulement à la dimension orientale. Nous entamerons cette année un nouveau débat sur le financement. J'espère sincèrement qu'il débouchera sur une modification du système actuel et que, à l'avenir, les fonds seront répartis à parts égales, comme il se doit.

Après les événements de l'été dernier (c'est-à-dire le conflit russo-géorgien), nos voisins orientaux attendent, et c'est, à mon avis, justifié, que l'UE contribue davantage au maintien de la stabilité. L'action de l'UE ne doit pas se limiter à un soutien politique en paroles: elle doit également se traduire par une coopération et une assistance concrètes dans la mise en œuvre de réformes.

L'idée que l'Estonie fasse partie des 15 membres fondateurs du tout nouveau fonds d'investissement en faveur de la politique européenne de voisinage me réjouit au plus haut point. Dans la période de récession économique que nous connaissons, libérer un million d'euros représente un geste considérable autant que concret.

Toomas Savi (ALDE), *par écrit.* – (*EN*) Monsieur le Président, je me réjouis de constater que, selon ce rapport, «le partenariat oriental ne devrait pas entraver l'adhésion à l'Union européenne des pays voisins souhaitant se porter candidat». La motivation que constitue la perspective d'une éventuelle adhésion à l'Union européenne est indissociable du partenariat oriental, dans la mesure où elle constitue le fondement d'une approche conditionnelle réussie.

Certes, chaque pays en est à un stade différent de sa transition démocratique: le Belarus n'a a son actif que des avancées mineures, au contraire de l'Ukraine et de la Géorgie, qui ont franchi des étapes significatives sur la voie de la démocratisation. Cependant, l'Union européenne ne devrait jamais fermer la porte à une possible adhésion à l'UE pour ses voisins orientaux. En effet, l'établissement d'une démocratie fonctionnelle, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme est un processus qui, par moment, peut être à ce point laborieux qu'une rechute n'est jamais à exclure.

Notre première priorité est de garantir la poursuite de la transition des pays bénéficiaires vers une démocratie consolidée, que ce soit par le biais de l'instrument européen de voisinage et de partenariat ou lorsque nous laissons, pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et le Belarus, la porte ouverte à une possible adhésion en guise d'incitation.

23. Financement des actions ne relevant pas de l'aide publique au développement dans les pays entrant dans le champ d'application du règlement (CE) 1905/2006 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0036/2009) de M. Berman, au nom de la commission du développement, sur le financement des actions ne relevant pas de l'aide publique au développement dans les pays entrant dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1905/2006 (2008/2117(INI)).

Thijs Berman, *rapporteur.* – (*NL*) Je me réjouis, moi aussi, de constater que M. Deva a pris place. À mon grand soulagement, Mme Ferrero-Waldner va à présent être en mesure de m'écouter.

La crise économique sans précédent qui se propage est une nouvelle catastrophe pour les pays en développement. Elle provoque une chute des prix des matières premières, un recul des investissements, un resserrement des crédits commerciaux et une diminution des fonds envoyés par les immigrés vers leur pays d'origine. Parallèlement, le produit intérieur brut de tous les pays riches décroît à vue d'œil et, dans sa foulée, le budget consacré à la coopération au développement, qui représente 0,7 % du PIB, du moins en théorie, car, même comme cela, la plupart des pays ne respectent pas leurs engagements.

C'est dans ce contexte que nous débattons du nouvel instrument politique dont il est question ici. Lorsque des étudiants espagnols reçoivent une bourse pour partir étudier en Amérique latine pendant quelques mois, et vice versa, on peut parler d'un échange utile, nécessaire et souhaitable. Cependant, un projet de ce genre ne peut pas être financé exclusivement par le biais de fonds destinés à la lutte contre la pauvreté. Il faut certes se féliciter de l'intervention de fonds communautaires dans ce domaine, mais il ne s'agit pas de lutte contre la pauvreté. Il est frustrant de devoir abandonner des projets tels que ceux-là pour la simple raison qu'aucune base juridique ne permet de les soutenir.

C'est pour cette raison que nous nous sommes mis à la recherche d'un modeste instrument permettant à l'UE de mettre en œuvre dans des pays en développement des politiques qui n'entrent pas, à strictement parler, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de trouver une source de financement et une base juridique ne relevant pas de la politique de développement. À ce titre, il faut donc exclure l'article 179 du traité de Nice. En effet, celui-ci constitue précisément la base juridique de la politique de développement et c'est ce que nous cherchons à éviter ici.

L'UE ne peut financer ses propres intérêts, à savoir l'organisation de séjours d'études pour les étudiants européens, au titre de l'article 179. En outre, l'UE doit, dans la dépense des fonds prévus pour la coopération au développement, respecter les critères prescrits en la matière par le Traité, c'est-à-dire les critères relatifs à la lutte contre la pauvreté.

Cela dit, avec un peu de créativité, il est possible de trouver d'autres sources. La commission des affaires étrangères, soutenue en cela par ma propre commission, a proposé comme option l'extension de l'instrument financier de coopération avec les pays industrialisés. Une autre option serait cependant de combiner les articles 150, 151 et 170, relatifs à l'éducation, à la culture et à la recherche. Cette base juridique combinée permettrait au Parlement européen de conserver une codécision complète concernant cet instrument. Quant aux fonds, environ 13 millions d'euros à l'heure actuelle, ils ne sortiraient pas de l'escarcelle de la politique de développement, ni de celle de la politique étrangère.

En tant que rapporteur, je récuse l'emploi de l'article 179 comme base juridique et serai soutenu en cela par la commission du développement. S'il devait se baser sur l'article 179, ce nouvel instrument perdrait tout son sens, puisqu'il a précisément pour but d'éviter que des fonds consacrés au développement ne soient utilisés à d'autres fins. On ne peut donc pas lui choisir comme base juridique un article qui, justement, pourrait l'obliger à le faire.

Pour cette raison, je souhaiterais prier le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens de retirer de toute urgence son amendement, qui va à l'encontre de notre volonté commune de protéger le budget de la coopération au développement, même en temps de crise économique.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord confirmer l'engagement que j'ai pris, au nom de la Commission, de mener un réexamen à mi-parcours des instruments financiers en 2009, cela à la suite à la demande formulée par le Parlement lors des négociations finales sur les instruments.

Ce réexamen prendra la forme d'une communication, accompagnée, le cas échéant, de propositions législatives. La communication devrait être adoptée en avril 2009 et est incluse au programme législatif et de travail de la Commission.

Le réexamen portera sur la mise en œuvre des instruments et doit être distingué de l'autre réexamen à mi-parcours en cours, également prévu par les règlements et qui concerne, lui, les documents de programmation et les documents stratégiques pour la période 2011-2013. Cette nouvelle programmation débouchera sur un cycle de contrôle démocratique, comme pour la première période de programmation de 2007 à 2010.

Il s'agit de deux exercices distincts mais complémentaires. Il est important de résoudre les problèmes liés aux instruments avant d'entamer la nouvelle période de programmation. Le réexamen portant sur la stratégie et la programmation sera effectué au cours de l'année 2009, afin de pouvoir être soumis au contrôle du Parlement en 2010.

Concernant l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), nos premières réflexions confirment qu'une question sera au cœur du réexamen: le vide législatif entourant les actions ne relevant pas de l'aide publique au développement dans les pays entrant dans le champ d'application de l'ICD.

Quelles sont ces activités qui ne relèvent pas de l'APD? Elles sont de plusieurs natures, mais, dès à présent, les quatre actions préparatoires initiées par le Parlement nous donnent un bon aperçu de la question. Nous parlons ici de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire en Asie et en Amérique latine, non couverte par l'ICD, ainsi que des échanges scientifiques et commerciaux avec la Chine et l'Inde.

Concernant ce genre d'activités, nous pensons, comme vous, qu'il est nécessaire de disposer d'un cadre législatif pour entourer les mesures visant la promotion des intérêts européens dans les pays concernés par l'ICD. Cela peut se faire par l'adoption d'un nouvel instrument juridique ou *via* une modification du règlement existant sur l'instrument financier de coopération avec les pays industrialisés.

Lors de la conception des nouveaux instruments de relations extérieures en 2006, nous avons convenu que ceux-ci devraient également couvrir la dimension extérieure de nos politiques intérieures, avec pour base juridique celle des actions extérieures. Il s'agissait d'une simplification considérable par rapport à la situation qui régnait jusqu'alors.

Il sera difficile pour la Commission de suivre cette approche. Nous considérons que la base juridique choisie pour l'instrument doit faire écho aux objectifs et au contenu de celui-ci. Nous admettons cependant que les actions hors APD posent un problème. Ces actions, par nature, ne relèvent pas de l'aide au développement. Donc, une proposition portant uniquement sur de telles actions ne peut pas se fonder sur l'article 179 relatif à la coopération au développement, comme vous l'avez mentionné.

Puisque les activités que nous voulons couvrir ne relèvent pas de l'APD, l'article 181 A du Traité, qui règle la coopération économique, financière et technique, fournira probablement la base juridique la plus appropriée. Cependant, avant de formuler toute proposition, la Commission examinera soigneusement la question à l'aune de la position exprimée par le Parlement. Il nous serait utile de connaître celle-ci pour pouvoir, comme promis, mettre la dernière main à nos propositions avant les élections.

Enfin, je constate que votre rapport plaide pour davantage de moyens. Nous devrons y réfléchir. Vous n'ignorez pas que la rubrique 4 du cadre financier nous laisse très peu de marges de manœuvre. D'aucuns feront valoir que les pays émergents sont en cours de transition et que l'enveloppe actuelle consacrée à l'aide devrait accompagner cette transition. En d'autres termes, le centre de gravité devrait se déplacer progressivement des actions de développement vers les actions hors APD. Nous nous pencherons sur cette question dans le cadre du réexamen.

Voilà donc pour les observations liminaires de la Commission au sujet du rapport dont nous débattons aujourd'hui. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne base pour notre travail en commun. Je me réjouis d'entendre les députés s'exprimer à ce sujet.

Vicente Miguel Garcés Ramón, rapporteur pour avis de la commission des budgets. – (ES) Monsieur le Président, la commission des budgets estime qu'il est de la plus haute importance que chaque instrument budgétaire soit clairement délimité. C'est la raison pour laquelle la création d'un nouvel instrument pour les actions ne relevant pas de l'aide publique au développement dans les pays entrant dans le champ d'application du règlement semble être l'option la plus réaliste.

D'un point de vue budgétaire, la proposition de financement émanant de la commission du développement ne semble pas adéquate dans la mesure où cet argent n'existe pas et où ces lignes ne bénéficient pas d'affectations de fonds dans un cadre pluriannuel. Un financement est prévu en 2009, mais pas au-delà.

En toute hypothèse, étant donné que le financement de ce nouvel instrument de coopération doit être compatible avec le cadre financier pour 2007-2013, il semble utile de souligner l'importance du réexamen à mi-parcours du cadre financier. Celui-ci devrait permettre d'adapter les plafonds des différentes rubriques.

Nirj Deva, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Monsieur le Président, je me réjouis pleinement de la déclaration que vient de prononcer la commissaire Ferrero-Waldner, et je demande à mon groupe politique de retirer son amendement afin que ce rapport puisse être voté. S'il s'y refuse, je me trouverai dans une position plutôt délicate, mais je devrai soutenir le rapporteur socialiste sur ce dossier.

Je dois dire qu'à mes yeux, l'instrument de développement existe à des fins de développement. Mais, à l'examen de ce que donne l'instrument de développement – en particulier l'article 179 –, et même en tenant compte de toutes les contraintes, l'instrument d'APD autorise la promotion des musées, des bibliothèques, des arts, de la musique à l'école, des infrastructures et des lieux de formation – tous ces éléments sont considérés comme relevant de l'APD. Par contre, il va de soi que le parrainage de tournées de concerts ou les frais de déplacement des athlètes n'en relèvent nullement. Les programmes culturels dans les pays en développement, qui ont pour objectif principal la promotion des valeurs culturelles du bailleur de fonds, ne rentrent pas dans les critères de l'APD. Ceux-ci excluent l'aide militaire mais pas les opérations de maintien de la paix. Ils couvrent un large éventail d'activités – même les activités de police civile visant à entretenir et à accroître les capacités de formation des policiers, la démobilisation des soldats, le contrôle électoral, l'enlèvement des mines terrestres – tout cela relève de l'APD.

Ainsi, au sein de cette Assemblée, nous voilà occupés à perdre un temps précieux à nous interroger sur des questions de détail, puisqu'en réalité le domaine principal du travail est effectivement couvert par l'instrument d'APD. Je me réjouis donc de la déclaration de la commissaire Ferrero-Waldner qui estime que l'article 181a a précisément pour objectif de faire en sorte qu'il soit possible de rechercher des fonds pour faire ce que certains de mes collègues espèrent pouvoir en faire.

Ana Maria Gomes, *au nom du groupe PSE*. – (EN) Monsieur le Président, il est essentiel de combler le vide juridique relatif au financement des actions ne relevant pas de l'APD dans les pays entrant dans le champ d'application de l'ICD. Cette proposition relative à l'établissement d'un instrument apte à combler ce vide doit préserver, sans équivoque possible, le statut de l'ICD en tant qu'instrument d'APD. Cet instrument doit par ailleurs permettre d'opérer une distinction claire entre les sources financières affectées à la coopération au développement relevant intégralement de l'APD et celles affectées à d'autres types de coopérations au développement ne relevant pas de l'APD avec des pays en développement. Cette séparation constitue en soi un message politique très pertinent et donnerait à la politique de coopération au développement de l'UE une visibilité adéquate.

Il convient également de faire en sorte que le champ du nouvel instrument ou de l'instrument révisé, soit assez large pour couvrir tout un éventail d'actions qui ne rentrent pas dans les critères des lignes directrices du CAD de l'OCDE mais qui présentent un caractère crucial pour la coopération de l'UE avec les pays en développement comme, par exemple, le développement des champs gaziers d'Akkad en Irak ou la coopération en matière de sécurité aérienne avec l'Inde. C'est la raison pour laquelle je ne puis marquer un accord sans réserve concernant la base juridique restrictive telle qu'elle est proposée. Je soutiens pleinement la commissaire Ferrero-Waldner lorsqu'elle estime que l'article 181a constituerait peut-être une base juridique plus adéquate, de nature à répondre aux types de préoccupations que j'évoque à l'instant. Toutefois, l'alternative présentée par l'amendement du groupe PPE-DE, que nous sommes censés voter demain, ne me convainc pas non plus.

Aussi, j'espère que, sous la houlette de notre rapporteur, Thijs Berman, nous pourrons trouver plus de temps pour discuter en profondeur de ce dossier et examiner quelle serait la meilleure base juridique, c'est-à-dire la proposition formulée par la Commissaire Ferrero-Waldner.

Toomas Savi, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier Thijs Berman pour son rapport. Il souligne un aspect important de l'aide au développement, aspect que la Commission serait bien inspirée, à mes yeux, d'examiner avec sérieux. À mon grand regret, certaines activités comme les programmes d'échanges culturels, scientifiques et économiques, les contacts directs entre citoyens ou le dialogue politique, pour ne citer que ces exemples, n'entrent pas dans le champ de la législation européenne en vigueur.

L'Union européenne a mis en place un grand nombre de programmes et d'instruments financiers sous les auspices de différents organismes, chacun ne couvrant que des aspects limités des problèmes auxquels les pays en développement sont aujourd'hui confrontés. J'estime qu'en l'absence d'une agence centrale de l'Union européenne et d'une politique globale et cohérente, les efforts que nous déployons pour améliorer la situation dans les pays en développement n'ont rien de remarquable dans leur ampleur.

Nous convenons tous que la politique de coopération au développement de l'Union européenne vise à atteindre autant de personnes que possible, mais nous avons pourtant choisi une voie peu pratique au regard de cet objectif. Actuellement, en matière d'aide au développement, l'Union européenne se trouve tout à la fois fragmentée sur le plan institutionnel et gênée sur le plan juridique. Ce rapport, largement apprécié, traite des répercussions de ces insuffisances.

L'Union européenne et ses États membres ont immensément contribué à l'aide publique au développement et il convient de ne jamais sous-estimer cet effort. Il n'empêche, il reste beaucoup à faire pour accroître l'efficience et l'efficacité du cadre institutionnel ainsi que la cohérence de la législation couvrant l'aide au développement.

Michael Gahler (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, pour être honnête, je suis quelque peu surpris de découvrir que le rapport Berman avait déjà été rédigé et qu'une proposition était présentée avant même l'achèvement du rapport Mitchell, le rapport censé évaluer l'expérience acquise concernant l'ICD.

Mon collègue a raison pour ce qui concerne la substance de sa proposition. Vu la conception de l'ICD, le vide juridique était inévitable. Je soutiens la conclusion qu'il faut un instrument différent pour combler ce vide relatif aux activités qui ne relèvent pas de l'APD (l'aide publique au développement). Je peux concevoir les deux alternatives qu'il propose au paragraphe 3 de son rapport.

Je souhaiterais souligner, cela étant, que des actions ne relevant pas de l'APD peuvent, elles aussi, produire un effet bénéfique sur le développement d'un pays: seul fait ici question le choix de la base juridique. J'estime qu'en l'occurrence le rapporteur et sa commission sont seuls contre le reste du monde. La commission du développement opte pour une interprétation étroite de l'article 179 et doit dès lors recourir à des articles destinés aux politiques intérieures pour disposer d'une base juridique. La commission des affaires étrangères, la commission des affaires juridiques, le service juridique du PE, la CEJ, le Conseil et la Commission, tous ont une lecture différente de l'article 179.

C'est pourquoi, nous, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et Démocrates européens avons décidé aujourd'hui de ne pas retirer cette motion demain, mais de déposer un amendement visant à modifier la base juridique envisagée. Nous n'accepterons pas non plus un report, dans la mesure où nous estimons que seule la base juridique fait question dans ce dossier. Je suis donc certain que nous ferons toute la clarté sur ce dossier demain.

Corina Crețu (PSE). – (RO) Le rapport de notre collègue, M. Berman, propose une solution claire pour combler le vide de la structure législative relative au financement des actions extérieures qui ne sont pas urgentes et n'entrent pas dans la catégorie des actions de développement telles qu'elles sont définies par l'Instrument de coopération au développement.

Le financement d'actions de ce type est important d'un point de vue politique, car il est ainsi possible d'assurer la continuité de la présence de l'Union européenne dans des pays et des régions qui ont déjà dépassé la phase initiale du développement. Néanmoins, il est absolument vital que les fonds utilisés pour financer ces actions ne proviennent pas de sources affectées au développement, mais de lignes budgétaires différentes.

L'objectif de la proposition législative demandée par ce rapport consiste à encourager le développement et non à réduire les montants mis à la disposition des politiques de développement au profit d'autres mesures. C'est pourquoi il est vital que la distinction entre les actions entrant dans le champ de l'instrument de coopération au développement et celles prévues par la nouvelle disposition législative soit visible lors de la détermination des fonds affectés à leur financement.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (*EN*) Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de remercier le rapporteur pour ce rapport. J'appuie sa première observation sur la crise économique, son impact particulier sur le monde en développement et, en effet, sur notre incapacité à atteindre notre objectif de 0,7 % en termes d'aide au développement. Cette situation est éminemment regrettable. Quand le monde développé est en récession, le monde en développement paie la plus grande part de l'addition.

J'ai assisté à ce débat car j'étais impatiente d'écouter les arguments relatifs aux bases juridiques. Il me semble que la dispersion trop poussée du budget sous-tend l'ensemble de cette discussion. Appelons un chat un chat. Permettez-moi de citer les remarques d'un organisme d'aide qui m'a contacté aujourd'hui: 'Tandis que nous soutenons la demande du Parlement en faveur d'un instrument de financement des activités ne relevant pas de l'APD dans les pays en développement, nous sommes fermement convaincus que cet instrument doit s'appuyer sur une base juridique appropriée au regard des activités qu'il a pour objectif de financer. Le recours à l'article 179 comme base juridique des activités qui ne relèvent pas du développement est de toute évidence inapproprié et, à ce titre, contreviendrait tant au traité CE qu'à l'acquis communautaire. Il rend également possible, dans le futur, le financement d'activités ne relevant pas de l'APD à partir de lignes budgétaires destinées à des activités de développement authentique. Nous espérons de tout cœur que l'amendement sera retiré.

Ainsi, en tant que membre du groupe PPE-DE, je suis ici ce soir pour écouter les deux argumentations de cette discussion, mais aussi pour mettre en exergue les appels du pied que je reçois de la part de personnes tout à fait compétentes dans le domaine du développement, des personnes ayant des préoccupations auxquelles je me dois de répondre.

Je répète donc cet argument: si nous étions inondés de fonds, notre base juridique ne nous causerait peut-être pas autant de difficultés. Le problème est que nous ne le sommes pas. Les acteurs impliqués dans l'agenda de développement s'inquiètent – tout particulièrement – d'un saupoudrage des sommes disponibles vers un trop grand nombre d'activités. Cependant, je dois encore être convaincue.

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la commissaire Ferrero-Waldner, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais évoquer non la base juridique mais la base de la survie. Les petites et moyennes entreprises ont à cet égard un rôle très spécial à jouer. La solvabilité est particulièrement importante en temps de crise financière, afin que ces entreprises puissent obtenir du microcrédit.

Je souhaite indiquer en particulier que l'instrument du microcrédit s'est avéré plus qu'efficace de par le monde et que, dans le cadre plus précis du cycle de l'OMC qui approche, espérons-le, de sa phase finale, nous devrions examiner comment mettre en place les facilitations des échanges adéquates pour les familles concernées par ces matières.

Après tout, les richesses sont créées lorsque quelque chose est produit, lorsque des gens peuvent vivre de leurs activités et nourrir leur famille. S'ils parviennent, en plus, à vendre quelque chose, alors la prospérité est assurée. C'est avec ce raisonnement à l'esprit que, je l'espère, la politique de développement peut s'engager sur la bonne voie.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, après avoir écouté ces différentes contributions, il semble clair que le choix de la base juridique constitue la préoccupation majeure des députés.

J'ai évoqué dans mon introduction la direction que la Commission cherche à prendre, mais je serai très heureuse également de prendre vos suggestions en considération.

Vous êtes conscients que nous souhaitons la meilleure aide au développement possible pour tous les pays, et que c'est là l'idée maîtresse de notre pensée. Travaillons donc main dans la main pour trouver la bonne solution.

Thijs Berman, rapporteur. — (EN) Monsieur le Président, je ne suis pas avocat et je ne suis pas très versé dans le droit; je sais par contre qu'il faut éviter de trop distendre l'interprétation des textes juridiques. Telle est ma crainte si nous recourons à l'article 181a, parce que celui-ci traite de la coopération économique et technique, alors que nous évoquons des étudiants partant à l'étranger dans le cadre d'échanges interuniversitaires. Cette option est quelque peu dangereuse. Je ne m'y oppose pas si la Commission trouve une échappatoire pour les activités ne relevant pas de l'APD, ce que nous trouvons tous nécessaire et important, et je m'en accommoderai. Peut-être suis-je inquiet parce que je suis journaliste, j'aime les textes et je prends les mots au sérieux, ce qui constitue l'essence de l'Europe, de son humanisme, prendre les textes et la langue au sérieux. Il faut être très prudent dans l'usage que l'on fait des mots; l'article 181a est une option, mais je n'en suis pas très heureux.

Je me réjouis par contre de l'observation de Mairead McGuinness, qui dit devoir être convaincue. Elle est irlandaise, elle a ses convictions et reste ferme dans ses principes, comme nous tous. S'il s'avère impossible d'atteindre un accord demain sur la base juridique appropriée, je préférerai alors revenir devant ma commission

et prendre le temps de décider d'une base juridique adéquate, parce que nous sommes tous conscients que des actions ne relevant pas de l'APD sont nécessaires.

Je remercie la Commission pour son observation à propos du caractère de plus en plus important que prendront, avec le temps, les actions ne relevant pas de l'APD dans les pays en développement et dans les pays à revenu intermédiaire, etc. Nous sommes tous d'accord sur leur nécessité et nous convenons tous de la nécessité de trouver une base juridique. Certains d'entre nous estiment que l'article 179 n'est pas la base que nous recherchons.

Si je ne puis trouver un accord avec le groupe PPE-DE avant que nous ne votions demain midi – ce qui serait regrettable – je demanderai un renvoi devant ma commission. J'y suis disposé et je le ferai lors du vote de l'amendement qui aura lieu demain. Je serais très peiné que ce soit la position du groupe PPE-DE, parce que nous convenons tous de la nécessité de maintenir l'aide au développement au niveau où elle se trouve actuellement, alors que nous savons tous qu'elle se contracte à cause de la crise économique.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (règlement 142)

Angelika Beer (Verts/ALE), par écrit. – (DE) L'examen des nouveaux instruments de financement de la politique extérieure a mis en lumière des déficiences dans la coopération avec des pays tiers, aussi proposons-nous de réformer l'instrument industriel.

La commission des affaires étrangères n'estime pas souhaitable de restreindre la nouvelle base juridique s'appliquant à l'instrument à seulement quelques domaines de la coopération. En outre, les domaines politiques envisagés actuellement (culture, jeunesse, recherche) sont empruntés à la politique intérieure européenne et n'ont pas été destinés, jusqu'à présent, à définir la coopération avec des pays tiers. Ce n'est là qu'une des incertitudes qui préoccupent la commission des affaires étrangères. Que se passe-t-il, par exemple, si, dans un proche avenir, il devient souhaitable de coopérer avec d'autres pays dans des domaines liés à la politique climatique? Nous faut-il créer une nouvelle base juridique en chaque occasion? Devons-nous le faire chaque fois qu'intervient une modification dans le domaine de la coopération?

La réforme des instruments de politique étrangère nous tient tous très à cœur, aussi convient-il de faire la démonstration que nous ne nous battons pas les uns contre les autres.

C'est la seule raison pour laquelle le groupe des Verts/Alliance libre européenne ainsi que le second rapporteur de la commission des affaires étrangères ont retiré leur amendement ce lundi.

En termes de contenu, nous pensons que notre proposition est plus prévoyante et qu'elle est celle qui permet une politique étrangère cohérente. Ce rapport reste cependant une recommandation à l'adresse de la Commission. Nous verrons ce qu'elle en fera.

Sirpa Pietikäinen (PPE-DE), *par écrit.* – (*FI*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne est le premier bailleur d'aide au développement de la planète, avec 60 % de tous les fonds alloués. Il conviendra à l'avenir de continuer à renforcer le rôle central de l'Union en tant qu'acteur majeur de la coopération au développement.

Afin de stabiliser les économies des pays en développement et de leur apporter la tranquillité, il est absolument crucial que l'Union s'en tienne à son objectif de porter la part de l'aide au développement à 0,7 % du PIB d'ici à 2015. Cette mesure, à elle toute seule, ne suffira pourtant pas.

Il est essentiel d'atteindre une cohérence générale de la coopération au développement parmi les différentes institutions. Il convient de veiller à ce que l'investissement financier et les projets destinés à construire des infrastructures ou à assurer un respect plus satisfaisant de la notion des droits de l'homme soient mis en place de façon à se soutenir mutuellement. L'UE doit créer les instruments nécessaires à la mise en œuvre de mesures cohérentes en matière de politique d'aide au développement.

La base juridique actuelle de l'Union en matière de coopération au développement est cependant défectueuse en termes législatifs, c'est pourquoi je souhaite remercier le rapporteur d'avoir soulevé ce point si important. Les projets visant à améliorer les secteurs des transports, des technologies et de l'énergie ainsi que le dialogue au sein de la communauté scientifique et entre les ONG sont essentiels pour la viabilité sociale des pays en développement. L'objectif premier de ces projets ne consiste pas, toutefois, à encourager le développement

économique et la prospérité des pays en développement, raison pour laquelle ils ne rencontrent pas les critères de l'aide publique au développement tels que fixés par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. À l'avenir, l'aide au développement devra se concentrer spécifiquement sur l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

24. Cadre juridique communautaire applicable aux infrastructures européennes de recherche (ERI) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0007/2009) de Mme Riera Madurell, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la proposition de règlement du Conseil relatif à un cadre juridique communautaire applicable aux infrastructures européennes de recherche (ERI) (COM(2008)0467 - C6-0306/2008 - 2008/0148(CNS)).

Teresa Riera Madurell, *rapporteure.* - (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je souhaiterais tout d'abord indiquer que la commission ITRE a voté ce rapport à l'unanimité. Cette unanimité a été rendue possible grâce à la qualité du travail et de la coopération des rapporteurs fictifs, dont les contributions ont par ailleurs largement permis d'élaborer un rapport utile sur un sujet aussi essentiel que les infrastructures européennes de recherche.

Je dois dire que le Parlement partage l'avis de la Commission: eu égard à la mondialisation de la recherche ainsi qu'à l'émergence de nouvelles puissances scientifiques et technologiques comme la Chine et l'Inde, nous devons, sans retard, accélérer et, à cette fin, stimuler, la construction d'un nouvel Espace européen de la recherche.

Il est de la plus haute importance que nous fassions, dès que possible, le nécessaire pour que l'Union européenne soit un espace où chercheurs, technologies et connaissances peuvent circuler librement, où les activités de recherche sont efficacement coordonnées et où le meilleur usage possible des ressources est assuré. Cet objectif requiert, entre autres choses, l'existence d'infrastructures de recherche d'envergure à l'échelle européenne.

Ces infrastructures peuvent également constituer une excellente occasion de coopération entre les différents États membres, avec à la clé d'importantes retombées sur l'éducation scientifique de nos jeunes gens et un puissant impact économique sur l'industrie européenne. Elles sont donc essentielles au progrès de la science en Europe et, par conséquent, il nous incombe de faciliter leur développement. Le Parlement applaudit à l'initiative de la Commission, qui propose un cadre juridique et les conditions de son application.

En vérité, nous avons considéré dès le départ le développement des infrastructures européennes de recherche comme l'un des piliers de l'Espace européen de la recherche. Cependant, nous sommes toujours restés conscients des difficultés à surmonter, non seulement parce que cet objectif requiert des ressources financières considérables – je me permets de rappeler que la feuille de route ESFRI identifie 44 projets à mettre en œuvre au cours des dix années à venir – mais aussi en raison de la complexité technique et organisationnelle de ce dossier.

À cet égard, je souhaiterais affirmer une fois encore que s'agissant d'une initiative de cette envergure, le Parlement aurait dû jouer un rôle bien plus décisif. Néanmoins, l'urgence de ces mesures et l'absence d'une meilleure base juridique justifient assez le recours à l'article 171, ce qui n'enlève rien au fait qu'il s'agit là d'une raison supplémentaire de proclamer la nécessité d'avoir un nouveau traité aussi vite que possible.

J'énumérerai brièvement certaines des contributions du rapport. Premièrement, il clarifie la définition des 'infrastructures européennes de recherche' afin d'éviter toute confusion entre l'entité juridique et l'infrastructure de recherche réelle. Il clarifie et complète les exigences relatives au caractère éventuellement européen d'une infrastructure de recherche, ajoutant des aspects cruciaux comme une évaluation d'impact de la proposition au niveau européen, une justification de sa capacité financière, et la garantie d'une politique d'accès à l'intention de l'ensemble de la communauté scientifique européenne.

Nous proposons également d'élargir cette initiative aux infrastructures existantes, et nous accordons notre plein soutien à la proposition de la Commission concernant l'exemption de la TVA, à notre sens l'élément central de cette initiative.

Nous souhaitons par conséquent adresser un message clair au Conseil, afin qu'il résolve ses problèmes sur ce dossier aussi rapidement que possible, et répéter que si nous souhaitons promouvoir la recherche en

Europe, nous devons prévoir des allègements fiscaux. C'est un élément que nous avons déjà recommandé en plusieurs occasions pour encourager les PME à participer à des projets de R&D, et que nous devons soutenir maintenant dans le contexte de la création de grandes infrastructures de recherche au niveau européen, parce qu'il est essentiel au progrès de la science.

En conclusion, permettez-moi de remercier une fois encore tous les rapporteurs fictifs et la Commission pour leur excellente contribution, ainsi que les services de la commission ITRE pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la rédaction de ce rapport.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) et tout particulièrement à la rapporteure, Mme Riera Madurell, pour leur soutien à notre proposition relative à un cadre juridique communautaire applicable aux infrastructures européennes de recherche. Vous écouter a été une si douce musique à mes oreilles!

Permettez-moi de remercier également les rapporteurs fictifs de la commission ITRE pour leur soutien si constructif.

Ensemble, nous franchissons une étape importante qui nous rapproche d'un cadre juridique qui permettra aux États membres de collaborer sur des projets de construction de nouvelles grandes infrastructures de recherche, qui deviennent toujours plus complexes et plus onéreuses, et qui ne peuvent être construites que si plusieurs pays européens se donnent la main.

Vous avez discuté en profondeur du nouvel instrument juridique et vous avez proposé de nombreux amendements qui contribueront à clarifier le texte et à améliorer sa structure, notamment en matière de définition, de champ et de statut, ainsi qu'en ajoutant des références au Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI).

La Commission mettra tout en œuvre pour soutenir la mise en application de ces amendements par le Conseil.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de constater que nous nous accordons sur l'aspect le plus vital des discussions que nous avons pour l'heure au Conseil, et qui risquent de bloquer l'adoption – je parle du problème de la TVA.

Comme vous le savez, les États membres conviennent qu'il est nécessaire d'exempter les infrastructures de recherches créées par plusieurs pays des taxes du pays hôte.

Bien souvent, pour des raisons pratiques, ce problème est abordé sous l'angle de l'exemption fiscale, ce qui donne lieu à une certaine confusion. En réalité, il ne concerne que la mise en œuvre de la directive TVA existante, qui a déjà fait l'objet d'un accord et qui a été adoptée par le Conseil. La question qui se pose vraiment est de savoir si les infrastructures européennes de recherche peuvent prétendre au statut d'organisation internationale, tel que défini dans la directive TVA, et à ce titre peuvent être exemptées de TVA. Nous ne parlons donc pas d'harmonisation fiscale mais de la constitution des personnes morales liées aux infrastructures de recherche.

Tant les services juridiques de la Commission que du Conseil ont clairement fait savoir que ce choix se justifiait intégralement. Il s'agit donc d'une décision purement politique sur l'importance que les États membres veulent accorder à la mise en place de nouvelles infrastructures de recherche de classe mondiale en Europe.

Votre soutien sans faille dans ce dossier pourrait avoir une grande importance!

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

Paul Rübig, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, M. van Nistelrooij a dit un jour que cette discussion tournait autour de la définition de la 'cinquième liberté'. La cinquième liberté est tout simplement la liberté des chercheurs, qui ne peuvent être attachés à un niveau, qu'il soit régional, national ou international.

Nous devons simplement créer le mode de coopération et le cadre juridique nécessaires pour que les chercheurs s'acquittent du travail que la société attend d'eux. Nous parlons ici non seulement de la recherche réalisée dans les universités – la recherche académique – ou dans l'industrie, mais aussi, plus particulièrement, de la

recherche réalisée dans les petites et moyennes entreprises. Après tout, il est tout aussi important que les résultats de ces recherches-là continuent d'être présentés et mis à disposition.

L'année dernière, nous avions présenté le *Club de l'Énergie* à cette Assemblée — en présence du Vice-président Onesta —, un événement à l'occasion duquel la communauté scientifique et les responsables ont débordé d'enthousiasme pour ces inventions qui ont le potentiel d'améliorer nos vies à tous. La création de tels instruments de recherche constitue la bonne réponse, en particulier durant cette crise économique et énergétique, afin de permettre le développement de nouveaux produits et de nouveaux services qui pourront être commercialisés partout dans le monde. Aussi convient-il de se réjouir tout particulièrement de l'initiative de la Commission dans ce dossier, puisque l'organisation de telles initiatives renforce bien entendu les possibilités au niveau international. La coopération internationale, notamment, devient toujours plus importante pour nous, Européens, mais également pour nos partenaires. Tout bien considéré, nous avons fait de notre région du monde celle qui jouit du pouvoir d'achat le plus élevé, et nos 500 millions de citoyens ont le droit de bénéficier d'une exploitation aussi rapide et aussi efficace que possible des résultats de la recherche. Merci.

Adam Gierek, au nom du groupe PSE. – (PL) Monsieur le Président, l'objectif des infrastructures européennes de recherche (ERI) consiste à atteindre un niveau d'excellence dans les centres de recherche et à faire ne sorte que ceux-ci soient gérés par les spécialistes les plus distingués actifs dans des champs spécifiques. Ces centres, à mes yeux, doivent posséder de nombreux équipements coûteux, du dernier cri, et employer une équipe de scientifiques. Les ERI seront utilisées pour la recherche expérimentale, généralement par des méthodes inductives, relative aux phénomènes du monde qui nous entoure, dans le dessein de produire des solutions pratiques. Les ERI doivent aussi servir à former les jeunes scientifiques.

Je pense que le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche n'a pas pour but de copier les centres d'excellence actuels mais, en faisant appel aux fonds structurels et nationaux, il se propose de créer des unités de recherche différentes qui viendront complémenter les centres d'excellence et créeront une infrastructure d'unités de recherche spécialisées, un réseau uniforme englobant l'ensemble de l'UE. Les jeunes chercheurs européens qui ont de l'ambition ne seront pas contraints de traverser l'océan pour mettre leurs idées en pratique. J'estime par conséquent qu'un degré élevé de spécialisation et de mobilité en termes d'environnement de recherche est une condition préalable à l'efficacité du fonctionnement des ERI. La recherche gagnera en efficacité si elle est soumise à des contraintes de temps et si elle est répartie sur plusieurs lieux, c'est-à-dire si les tâches basiques de la recherche sont effectuées simultanément dans diverses unités spécialisées et internationales des ERI, qui, n'étant pas des entités économiques, bénéficieront d'une exemption fiscale.

Je vous remercie de votre attention et félicite Mme Madurell. Je souhaite à la Commission une concrétisation rapide de ce projet de règlement qui, bien qu'intéressant, exige encore des précisions.

Vladko Todorov Panayotov, *au nom du groupe ALDE.* - (BG) Je souhaiterais féliciter Teresa Riera Madurell pour ce rapport, qui nous rapproche de la création d'un Espace européen de la recherche. Je suis convaincu qu'en établissant un réseau de partenariats en matière de recherche scientifique entre les États membres, nous serons en mesure de disposer d'une économie compétitive et rentable basée sur la connaissance et l'innovation. Il ne serait pas envisageable d'échanger des connaissances sans disposer des infrastructures requises, parce que celles-ci jouent un rôle crucial dans la mise en place d'un environnement efficace pour réaliser des recherches de pointe extrêmement nécessaires.

Actuellement, toutes les activités doivent se limiter à une coopération entre les établissements de recherche individuels. Nous n'avons pas non plus les instruments juridiques pertinents qui rendraient possible la conclusion de partenariats adéquats entre des acteurs issus de plusieurs États, la clé de la réussite dans ce domaine. L'absence de ces instruments juridiques a largement retardé le processus d'intégration de la recherche dans les nouveaux États membres, alors que ces États membres possèdent un immense potentiel de recherche qu'il faut intégrer dans l'Union européenne.

Ce rapport ne constitue pas seulement un pas vers la pose des fondations juridiques visant à mettre en place une infrastructure de recherche. Il doit contribuer à la circulation des connaissances au sein de l'Union européenne; il accroîtra le prestige et l'autorité des centres européens de recherche au niveau mondial et créera de l'emploi. Il encouragera également la recherche de solutions adéquates aux nouveaux défis environnementaux. Je souhaite exprimer une fois encore mes remerciements à l'égard de la rapporteure, Mme Riera Madurell.

Nils Lundgren, au nom du groupe IND/DEM. – (SV) Devons-nous vraiment créer une entité juridique et économique européenne dans le secteur de la recherche ou faut-il voir dans cette tentative un autre exemple de la lutte permanente que l'UE livre au pluralisme européen? La vérité, bien sûr, c'est que la concurrence institutionnelle est nécessaire pour réussir les réformes institutionnelles. Imaginez qu'un cadre juridique international ait été établi pour la recherche il y a 50 ans. Le développement dans ce domaine aurait cessé. Modifier des traités internationaux est difficile, les travaux sont bien trop lents. Les avancées s'obtiennent lorsque les pays sont en mesure de réformer facilement leurs institutions nationales. Les réformes réussies se diffusent ensuite vers les autres pays.

La proposition de la Commission n'est certainement pas un corset. Elle offre une alternative aux propositions nationales existantes et, à ce titre, représente une amélioration. Toutefois, cette proposition est intégralement gâtée par le fait que la Commission souhaite également réglementer la fiscalité de cette entité juridique au niveau de l'UE. Cette proposition doit donc être rejetée.

Erna Hennicot-Schoepges (PPE-DE). – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je pense qu'il s'agit là d'une avancée très considérable dans la politique européenne de la recherche. C'est un résultat du rapport d'évaluation du sixième programme-cadre, mais c'est aussi une réflexion qui a été faite au cours de l'élaboration du septième.

Vous avez déclaré, Monsieur le Commissaire, que certains États membres sont désormais autorisés à s'associer. C'est pour le moins aberrant de relever qu'il faut une permission spéciale de l'Union européenne pour cela, mais enfin, c'est un progrès. Ce qui me préoccupe, c'est votre constatation que la TVA sera appliquée à son taux minimal et que la situation d'un statut international n'est pas encore tout à fait clarifiée, du moins je l'ai compris comme ça.

L'article 171 a été invoqué pour le vote sur l'entreprise commune SESAR. Nous avons voté deux fois sur ce projet parce que, dans la première version, le statut international n'avait pas été confirmé et, donc, l'entreprise commune n'a pas pu se constituer. Une autre entreprise commune, Galileo, ne s'est pas constituée du tout.

Mes questions sont les suivantes: quelle sera la part du financement communautaire? Un financement sera-t-il prévu pour ceux qui s'associent pour empêcher la dilapidation des moyens pour les infrastructures de recherche et pour encourager celles-ci? Sera-t-il enfin possible de puiser dans les fonds de cohésion pour la recherche, afin d'unir l'excellence et la cohésion?

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) 2009 est l'année européenne de la créativité et de l'innovation.

La création d'infrastructures européennes de recherche qui opèreront sur une base non économique contribuera à rationaliser les programmes communautaires de recherche ainsi qu'à répartir et optimiser les résultats de la recherche, du développement technologique et des activités de démonstration au niveau communautaire.

Je me réjouis que ces infrastructures puissent bénéficier d'un cofinancement par le biais des instruments financiers de la politique de cohésion, conformément aux réglementations relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social et au Fonds de cohésion.

Je souhaite insister sur le fait qu'il est vital que ces infrastructures établissent un lien entre les instituts et les structures de recherche, les universités, le monde universitaire et le secteur privé, les secteurs industriels bénéficiant ensuite des résultats de la recherche.

Cependant, je souhaiterais rappeler la nécessité, plus encore durant la crise actuelle, de consacrer à la recherche au moins 1 % du PIB des États membres.

Dragoş Florin David (PPE-DE). – (RO) La notion d'un Espace européen de la recherche commun ou d'un cadre juridique communautaire applicable aux infrastructures européennes de recherche constitue un principe de base pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne en matière de croissance économique, de création d'emplois et en termes d'économie dynamique, basée sur la connaissance.

Les infrastructures de recherche jouent actuellement un rôle toujours plus important dans le progrès des connaissances et de la technologie. Grâce à leur capacité de mobilisation des ressources humaines et des investissements, elles permettent d'atteindre une masse critique et apportent ainsi une contribution essentielle au développement économique européen. Dans notre désir de faire en sorte que l'Union européenne soit un partenaire international de recherche de toute première qualité, nous avons proposé d'offrir à la recherche

un financement compétitif, des infrastructures adéquates, des réglementations en matière de propriété intellectuelle ainsi qu'une mobilité efficiente pour les chercheurs.

Aujourd'hui, par cette proposition de règlement relatif à un cadre juridique communautaire applicable aux infrastructures européennes de recherche, nous consolidons la création de la cinquième liberté européenne: la libre circulation de la connaissance. Le règlement actuel sera l'un des piliers du développement de la recherche européenne, puisque les infrastructures européennes de recherche garantiront l'excellence scientifique communautaire et la compétitivité de l'économie communautaire, sur la base de prévisions à moyen et long terme et grâce à un soutien efficace des activités européennes de recherche.

Dans le contexte de la crise économique actuelle, la mise en œuvre la plus rapide possible de cette réglementation, ainsi que l'encouragement de l'investissement dans la recherche et développement, l'établissement de normes communes dans le secteur de la connaissance et la modernisation des systèmes éducatifs nationaux, toutes ces actions apporteront des solutions bien réelles pour surmonter la crise.

J'ai le sentiment, à ce stade, que nous devons concentrer rapidement nos esprits sur les différences existant entre les États membres développés et ceux dont l'économie est en développement, pour ce qui concerne le développement d'une infrastructure d'innovation et de recherche, afin d'éviter toute migration majeure des chercheurs issus des économies des pays qui ont adhéré récemment vers les États membres dont les économies sont au premier rang de l'économie mondiale. Une répartition homogène de ces infrastructures et des opportunités de recherche au sein de l'Union européenne serait bénéfique à l'ensemble de l'Union et contribuerait à lutter contre la migration des scientifiques de l'Est vers l'Ouest.

Permettez-moi de conclure en félicitant la rapporteure, Mme Riera Madurell, ainsi que ses collègues de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie pour leur contribution à la réalisation de ce rapport.

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, pourriez-vous partager les cinq minutes entre les deux demandes qui ont été formulées? Je souhaiterais prendre deux minutes, si cela est possible?

Le Président. - Écoutez, vous me posez un problème de conscience. Le Reglement dit une minute. Une minute.

Avril Doyle (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, sauf votre respect, nous avons déjà gaspillé deux minutes à en parler. Cinq minutes de temps de parole sont prévues en procédure 'catch the eye/mains levées'. J'ai participé à d'autres débats où il y avait un, deux ou trois orateurs et nous nous répartissions le temps. Je veux seulement deux minutes – je ne sais pas ce que veulent mes collègues.

Je vous remercie de me permettre d'abuser de votre patience, Monsieur le Président.

Je soutiens pleinement la création d'un statut juridique applicable aux nouvelles infrastructures européennes de recherche pour les projets de recherche paneuropéens et les financements paneuropéens.

Je voudrais mentionner rapidement deux points. J'ai sous les yeux – et je me permets d'adresser mes compliments au Commissaire et à son personnel – une publication intitulée 'Un Espace européen de la recherche à plus forte densité de recherche et plus intégré: chiffres clés du rapport 2008/2009 sur les sciences, la technologie et la compétitivité'. Je crois qu'il se pourrait que les chiffres soient quelque peu dépassés vu l'effondrement du PIB dans l'UE et ailleurs. Je cite tout particulièrement ce passage qui signale que le financement public de la R&D peut être contracyclique, comme au Japon et aux États-Unis, respectivement au début des années 1990 et durant la décennie actuelle. Quand leur PIB s'est effondré, les investissements publics dans la Recherche et le Développement ont augmenté.

Pourriez-vous extrapoler, à partir de la situation actuelle dans l'UE et avec ce qui est à notre disposition dans le PC7 et dans les États membres, compte tenu de l'effondrement de la croissance économique à travers l'UE actuellement – nous ne sommes pas les seuls sur la planète – si nous serons capables de compenser par une augmentation des financements publics pour la R&D?

Mon deuxième point concerne les perspectives effrayantes concernant la part mondiale de l'UE en matière de demandes de brevets, qui baisse de façon alarmante. Vous dites que le coût élevé des brevets en Europe pourrait en être la cause. En Europe, les coûts et les coûts connexes des demandes de brevets sont plus de 20 % plus élevés qu'aux États-Unis, 13 fois plus élevés qu'auprès de l'Office japonais des brevets, tandis que les coûts liés au maintien de la protection conférée par un brevet dans les 27 États membres sont plus de 60 fois plus élevés dans l'UE qu'aux États-Unis – les implications sont effrayantes. Peut-être pourriez-vous nous dire, Monsieur le Commissaire, comment nous pourrions régler cela le plus vite possible?

Je souhaiterais vous féliciter une fois de plus, Monsieur le Commissaire, pour cette publication fascinante.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter la rapporteure pour son travail. Je me référerai ici aux propos de Mme Doyle. Alors que nous sommes confrontés à un effondrement de l'économie, nous ne pouvons nous permettre de commettre l'erreur de négliger la recherche et développement ou les personnes qui travaillent dans ces domaines. Je soutiens par conséquent les mesures relatives à l'instauration d'un cadre juridique pour les infrastructures européennes de recherche.

Nous devons avoir à l'esprit que les ERI ont besoin de cadres juridiques et de financements adéquats, mais que cet argent ne peut provenir des contributions apportées à titre individuel par des régions ou même par des pays. La question d'une fiscalité appropriée revêt également, dans ce cas-ci, une grande importance. Je pense également qu'il faudrait une meilleure coopération entre les centres de recherche et l'économie, y compris les petites et moyennes entreprises. Je suis convaincu que les ERI, pour peu qu'ils soient correctement mis en corrélation avec les programmes-cadres, contribueront aussi à améliorer la situation des personnes actives dans la recherche, et en particulier les jeunes, comme l'a dit M. Gierek. Cela pourrait aussi prévenir un exode des cerveaux en Europe. Rappelons-nous que la Stratégie de Lisbonne prévoit trois pour cent du PIB en dépenses de recherche et développement. Actuellement, les chiffres dont je dispose concernant l'Union européenne, pour l'année 2007, indiquent 1,84 %. J'espère donc que les ERI amélioreront cette situation.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier de votre soutien. Je pense que nous avons tous conscience de l'importance du sujet traité ici. Je ne répondrai peut-être pas dans l'ordre où les questions m'ont été posées mais je vais tenter de répondre brièvement à vos questions.

Mme Doyle, concernant les financements publics, l'expérience acquise dans le passé a montré qu'en temps de crise, le financement privé subit le plus souvent une baisse. C'est la raison pour laquelle les financements publics ne doivent pas commettre la très grave erreur de suivre ce modèle, ce qui conduirait, une fois la crise passée, à une situation tout à fait regrettable. C'est pourquoi les financements publics doivent agir contracycliquement et c'est pourquoi, même en Europe, nous avons connu ce type de situation. Ce fut le cas en Finlande, au début des années 1990. Je pense que nous devrions entreprendre une action de ce type et suivre cette voie.

Concernant le coût des demandes de brevets, il est frappant, effectivement. Je pense qu'il n'y a pas de réponse simple. 'Faire mieux' consisterait certainement à avoir une réponse qui serait plus horizontale que tout ce que nous pouvons faire. L'année dernière, nous avons fait de notre mieux en proposant de clarifier cette situation sur les brevets dans les relations entre institutions privées et publiques, mais ce n'est certainement pas là une réponse en profondeur au problème qui se pose concernant les demandes de brevets.

J'en viens maintenant à la proposition relative aux questions sur le financement du septième programme-cadre. Jusqu'à présent, nous avons financé la phase préparatoire des projets qui sont retenus. L'objectif n'est pas de faire financer les infrastructures par les institutions. Ce sont les États membres qui s'en chargeront et ce sont aussi les États membres qui décideront, par exemple, de la localisation des projets. Toutefois, lorsque ce processus sera terminé, et comme pour toute autre infrastructure, nous octroierons certainement des financements.

C'est vraiment la seule façon d'avancer. Je me permets de vous rappeler que lorsque nous avons évoqué le problème du budget des infrastructures de recherche, c'était la ligne budgétaire qui, en points de pourcentage, subissait les plus grosses réductions au sein du septième programme-cadre. Je reste cependant optimiste. Nous avons bien avancé et je pense que la législation apporte de bonnes solutions.

Concernant la TVA, je souhaite être précis. Nous ne proposons pas une exemption de la TVA dans la législation. Nous estimons que si un plus grand nombre de pays se joignent aux efforts destinés à construire des infrastructures communes, par exemple entre l'Allemagne et la Slovénie ou le Royaume-Uni ou ailleurs, en fin de compte, aucun de ces pays n'acceptera de payer la TVA dans le pays en question. C'est aussi le cas aujourd'hui – mais que se passe-t-il exactement aujourd'hui? Aujourd'hui, les pays négocient ce type d'exemption individuellement avec le pays hôte. Ce que nous essayons d'obtenir par le biais de cette législation, c'est de garantir le statut d'organisation internationale qui permettrait, par conséquent, compte tenu de la législation sur la TVA en vigueur aujourd'hui, de garantir l'exemption de la TVA.

Cette avancée règlerait la question de toute façon, mais la question du temps a été soulevée. Le temps est le facteur essentiel. Nous parlons donc des moyens tout à la fois d'accélérer et de simplifier la construction des

infrastructures de recherche. La situation actuelle des infrastructures de recherche est malheureusement si complexe que nous perdons du temps et donc de l'argent. Voilà, en substance, ce qu'il en est.

J'ai oublié la cohésion. La réponse est oui.

Pour terminer, le point sur lequel nous devons absolument insister est que nous avons besoin des infrastructures. Nous en avons besoin aussi vite que possible. Ce texte est la phase qui permet d'accélérer l'ensemble du processus. Je vous remercie de votre compréhension et vous remercie de votre soutien dans ce dossier.

Le président. – Avant de passer la parole à notre rapporteure, je voudrais préciser quelque chose pour Mme Avril Doyle. Nous avons fait quelques petites recherches techniques.

Vous avez reçu une communication du Secrétaire général adjoint en date du 8 janvier 2008, il y a un peu plus d'un an, relative à une décision de la Conférence des présidents du 27 octobre 2007. Au point 3, alinéa B, il est bien précisé que le temps du «Catch the eye/mains levées» est de cinq minutes maximum et est limité à une minute, maximum, par orateur.

Voici la règle, mais c'était un tel plaisir de vous entendre que nous avons écouté avec grand plaisir ce que vous aviez à nous dire. Nous en revenons maintenant à notre rapporteure Mme Riera Madurell.

Teresa Riera Madurell, *rapporteure.* – (*ES*) Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont pris part à ce débat pour leurs contributions; je voudrais également remercier le commissaire pour ses propos et dire que je le rejoins intégralement sur l'explication limpide qu'il a donnée sur le problème de la TVA. Pour conclure, je dirais simplement que la majorité d'entre nous s'accorde sur les points fondamentaux. Le message est clair: l'excellence de la recherche requiert des infrastructures de recherche de haute qualité et, eu égard surtout au niveau élevé des coûts de construction et des coûts opérationnels, il importe de partager une grande partie de ces infrastructures de recherche. En d'autres termes, il est plus que raisonnable de penser à créer des infrastructures européennes qui soient au service de l'ensemble de la communauté scientifique européenne.

La feuille de route rédigée par l'ESFRI a certainement constitué un pas vers une meilleure planification des infrastructures de recherche au niveau européen. Il nous faut maintenant mettre en œuvre cette feuille de route. Le financement est l'un des problèmes principaux, indubitablement, comme l'ont souligné certains de mes collègues, parce qu'en dépit de l'augmentation du financement alloué au septième programme-cadre et des possibilités de soutien aux infrastructures dans les programmes relatifs à la politique de cohésion, également mentionnées par certaines de mes collègues, le budget de l'Union européenne ne suffit pas à financer toutes les infrastructures nécessaires. Il est essentiel, par conséquent, que nous mobilisions des sources de financement à la fois nationales et privées, dans la mesure du possible, et en particulier provenant de l'industrie, bien que l'époque ne s'y prête pas vraiment, comme l'a dit le commissaire.

L'absence de structure juridique a posé un autre problème, tout aussi important. C'était l'objectif de la Commission lorsqu'elle a formulé la proposition de créer un cadre juridique et les conditions nécessaires au développement d'infrastructures européennes de recherche. Cette proposition est de qualité et nous sommes certains que le Parlement l'a encore renforcée, ainsi que l'a déjà dit le commissaire.

Je voudrais encore une fois demander au Conseil d'entendre notre message.

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, puis-je demander que le chauffage reste allumé jusqu'à la fin de la séance, il fait trop froid dans l'Assemblée.

Le président. – Nous notons cette remarque. Peut-être faudrait-il que nos débats vespéraux soient plus animés, plus enflammés, pour réchauffer l'atmosphère. Mais il est vrai que la salle est grande.

Sur ce point fondamental, qui fera beaucoup pour faire avancer la recherche européenne, le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (règlement 142)

Constantin Dumitriu (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Lorsque l'économie est prise dans une spirale descendante, les autorités sont tentées de réduire les fonds pour la recherche. Toutefois, je me réjouis qu'à l'occasion du débat sur ce rapport relatif à la proposition de règlement du Conseil relatif à un cadre juridique communautaire

applicable aux infrastructures européennes de recherche, nous envoyions un signal important: la recherche reste une activité prioritaire aux yeux de l'Union européenne.

Je suis fermement convaincu qu'en créant ce cadre institutionnel de soutien aux activités de recherche, nous nous promettons des résultats qui soutiendront l'économie européenne. Parce que la recherche ne relève pas de l'engouement passager, elle est une nécessité qui garantit la compétitivité de l'économie européenne au niveau mondial.

Permettez-moi de mettre en exergue un domaine absolument essentiel où la recherche peut jouer un rôle non moins crucial. Durant les 25 prochaines années, suite à l'urbanisation, on s'attend à ce que quasiment 25 % de terres arables soient soustraites à l'agriculture. Pour compenser cette réduction des superficies, il faudra accroître la productivité de parcelles plus petites, avec une utilisation réduite de l'eau et des pesticides. Les solutions pourraient émerger grâce à la recherche, en particulier dans la biotechnologie, en gardant bien entendu à l'esprit le principe de la sécurité alimentaire.

Il y a là une raison supplémentaire de soutenir un accroissement des activités de recherche et de garantir un cadre européen uniforme.

Daniel Petru Funeriu (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Je me réjouis de ce rapport sur la création d'un cadre juridique applicable aux infrastructures européennes de recherche (ERI), ainsi que de la proposition de règlement de la Commission dans ce domaine.

Les ERI constituent une réponse à un besoin réel de la part des chercheurs européens et contribueront sans aucun doute à stimuler la compétitivité de la science européenne.

L'un des éléments importants de ce règlement est l'occasion qu'il offre à l'Union européenne de détenir des parts dans des entités de type ERI. Ce point met la Communauté en mesure de participer aux politiques transeuropéennes de recherche et de les guider.

Sur la base de cet élément, j'appelle la Commission européenne à garder à l'esprit ces trois points, au moment de penser à l'aide financière qui sera consacrée aux ERI:

- 1) Implication communautaire exclusivement dans des projets disposant d'un potentiel scientifique extrêmement important.
- 2) Encourager la constitution d'ERI dans des régions qui ont été généralement les victimes de l'exode des cerveaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.
- 3) Faciliter l'accès des entreprises du secteur privé aux ERI.

Les politiques communautaires dans ce domaine doivent combiner excellence scientifique et déclenchement d'un afflux de chercheurs et d'infrastructures efficaces vers des pays comme les nouveaux membres de l'Union européenne qui ont adhéré en 2004 et en 2007.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) Le rapport compilé par Teresa Riera Madurell revêt une importance toute particulière puisqu'il crée le cadre juridique requis pour développer des infrastructures de recherche.

L'établissement d'infrastructures européennes de recherche garantit l'excellence future de cette recherche.

En outre, cela créera de nouvelles chances de collaboration étroite entres des équipes de chercheurs européens qui pourraient aussi être rejointes par de nombreux étudiants et du personnel technique, ce qui contribuerait à attirer des jeunes gens vers la recherche orientée vers les hautes technologies.

Ce cadre juridique doit également donner lieu à une coopération de meilleure qualité entre l'industrie et la recherche académique, ce qui facilitera la mise en œuvre des innovations.

Je soutiens la proposition de la rapporteure qui demande à la Commission de rédiger des rapports réguliers à l'intention du Parlement européen sur l'état de développement des infrastructures européennes de recherche.

Le coût induit par le développement des infrastructures de recherche de grande envergure requiert que plusieurs pays joignent leurs forces.

L'établissement d'un cadre juridique commun est absolument nécessaire pour faciliter et accélérer le développement de ces infrastructures.

25. Une place spéciale pour les enfants dans l'action extérieure de l'UE (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport de Glenys Kinnock, au nom de la commission du développement, sur une place à part pour les enfants dans l'action extérieure de l'UE (2008/2203(INI)) (A6-0039/2009).

Glenys Kinnock, *rapporteur.* - (*EN*) Monsieur le Président, je dois tout d'abord déclarer que je me réjouis vivement de la communication que la Commission a préparée. Je pense qu'elle est à la fois complète et ambitieuse.

Dans mon rapport, Monsieur le Commissaire, je recommande les actions, investissements et procédures concrets qui s'avèrent nécessaires si nous voulons identifier cette place à part pour les enfants dans l'action extérieure. La communication et les conclusions sur l'action extérieure rédigées par la Commission et le Conseil se baseront sur la dimension extérieure de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant. Je crois qu'il s'agit d'un travail essentiel pour l'Union européenne.

Monsieur le Commissaire, j'attends maintenant avec une grande impatience de voir les actions destinées à égaler l'ambition que j'observe. Nous devons voir la substance soutenir la rhétorique. Cela signifie que des ressources doivent être disponibles et, bien sûr - comme je suis certaine que vous serez d'accord avec moi -, les États membres de l'Union européenne ne doivent pas revenir sur les engagements qu'ils ont pris à propos du financement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ce que nous savons, c'est que, pour la plupart des deux milliards d'enfants que compte la planète, le combat contre la pauvreté et la vulnérabilité est quotidien. Comme nous le savons, 98 % des enfants du monde vivant dans une pauvreté extrême se trouvent dans des pays en développement.

En outre, il apparaît aujourd'hui clairement que les répercussions de la crise financière se feront ressentir durement par les enfants et les jeunes, par exemple lors de la réduction des budgets consacrés à la santé et à l'éducation. C'est pourquoi je pense qu'il est judicieux que nous nous engagions politiquement, au plus haut niveau, au nom des enfants et avec eux. L'UE doit considérer que le partenariat établi avec les pays en développement est l'occasion d'influencer la politique publique pour sauver la vie des enfants. Il convient de promouvoir des actions prioritaires au moment où la Commission européenne négociera les documents de stratégie nationaux, régionaux et thématiques, lorsqu'ils seront rédigés et, ensuite, lors de leur révision.

L'aide budgétaire, notamment les contrats budgétaires OMD, doit et devrait inclure des objectifs et des indicateurs spéciaux sur les enfants. Je me félicite de l'intention de la Commission visant à établir des plans d'action nationaux partenaires pour les enfants. Nous devons nous assurer que même les enfants les plus marginalisés, notamment les enfants atteints de handicaps et les orphelins, bénéficient d'un accès à des soins de santé, à un bien-être et à des services judiciaires équitables.

Je crois que le personnel de l'UE doit bénéficier de formations plus nombreuses et améliorées, tant à Bruxelles qu'au sein des délégations, tout particulièrement sur la manière de gérer la participation des enfants. Dans l'Union européenne, nous devons réexaminer en profondeur la manière dont nous veillons à écouter les enfants et à les inviter à participer, parce que nous comprenons que ce sont les enfants eux-mêmes qui donnent vie aux valeurs garanties par le droit international au travers de la convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989. D'après mon expérience, les enfants eux-mêmes - les jeunes - ont une très grande compréhension et expérience, que nous devons exploiter, de la façon de lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

Je me réjouis que la Commission reconnaisse l'importance de la consultation au cours de la préparation de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant. Je pense aussi que cette consultation est prévue pour le première semestre de 2009. Monsieur le Commissaire, la Commission pourrait-elle confirmer le moment auquel cette procédure commencera? J'espère qu'il ne sera pas décidé de suspendre la consultation publique, y compris avec les enfants, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Commission et d'un nouveau Parlement.

Enfin, comme l'a déclaré Kofi Annan: «Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité.» Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que ce sont d'excellents objectifs.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* - (EN) Monsieur le Président, je suis ravi d'être présent ici, aujourd'hui, pour parler des enfants et du rapport que vous allez bientôt adopter.

Permettez-moi de discuter durant quelques minutes de la manière dont nous sommes arrivés là nous sommes à présent et de ce qui nous attend à l'avenir, ainsi que de la participation des enfants, qui est très probablement notre plus grand défi à l'égard des enfants.

L'étape d'aujourd'hui est une étape essentielle dans le long processus qui a débuté en interne, à la Commission, il y a quelques années. Nous reconnaissons que l'UE a besoin d'une stratégie sur les enfants. Nous avons besoin d'une stratégie sur la façon dont nous, au sein de l'Union européenne, allons mettre en œuvre les engagements. Nous et le reste du monde avons adhéré à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

La première étape était la communication intitulée «Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant» que la Commission a adoptée en 2006. Elle a été suivie, en 2008, par l'ensemble de communications sur les enfants dans les actions extérieures, qui présentaient les grandes lignes d'une approche globale de la question des enfants par l'UE à l'aide de tous les instruments disponibles dans le cadre de la coopération extérieure.

Permettez-moi de faire une brève digression, car je suis convaincu que certains d'entre vous poseront la question suivante: qu'en est-il de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant, qui a été annoncée dans la communication que je viens de mentionner? Je peux confirmer que la Commission travaille sur cette stratégie, qui sera présentée par la prochaine Commission.

En mai 2008, durant la présidence slovène, le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion et la protection des droits de l'enfant dans l'action extérieure de l'Union européenne - le développement des dimensions humanitaires.

La commission du développement a ensuite commencé à rédiger un rapport. Nous nous trouvons maintenant à la fin de ce processus et demain vous voterez sur cet excellent rapport.

De plus, la politique européenne sur les enfants se fonde sur deux ensembles de lignes directrices de l'UE-les lignes directrices sur la protection des enfants dans les conflits armés et les lignes directrices concernant les droits de l'enfant-, qui sont mises en œuvre dans un certain nombre de pays prioritaires et pilotes sélectionnés. La Commission se félicite du rapport, qui complète parfaitement notre communication, des conclusions du Conseil et des lignes directrices. Nous nous en servirons à coup sûr dans notre travail sur la question des enfants.

Je voudrais axer mes derniers commentaires sur ce qui représente aujourd'hui notre plus grand défi: la participation des enfants. Comment nous assurons-nous que nous impliquons les enfants dans les décisions qui les concernent? Comment nous assurons-nous que les enfants ont accès à des informations pertinentes? Comment assurons-nous un accès égal aux enfants qui expriment leurs opinions? Nous devons avouer que, parmi tous les points auxquels nous avons adhéré dans la convention relative aux droits de l'enfant, cela peut représenter un défi majeur.

Nous devons admettre que nous sommes loin d'obtenir un résultat significatif en matière de participation des enfants. À la Commission, nous commençons à réfléchir à la manière de concevoir et de mettre en œuvre la participation proprement dite des enfants, qui n'est pas un geste purement symbolique. Il doit s'agir d'une participation des enfants qui soit pertinente, significative et prise en connaissance de cause. Nous avons également veillé à un financement approprié destiné à la participation des enfants, au titre du programme thématique «Investir dans les ressources humaines».

Pourquoi est-ce difficile pour nous, les adultes? Principalement parce que cela remet en question ce que nous considérons comme étant fondamental: la manière dont nous nous comportons.

Que va faire la Commission dans le cadre de son action extérieure afin de promouvoir cette participation? Elle mettra les instruments à la disposition de nos délégations afin que celles-ci puissent consulter les enfants, mais ces instruments seront utilisés à la fois par nos délégations et par des pays partenaires. Nous mettons au point également un ensemble d'instruments, avec l'UNICEF, qui devrait être destiné non seulement à la participation des enfants, mais également à la protection des enfants en général, à la réforme juridique et à la budgétisation concernant les enfants.

Outre cet ensemble d'instruments, nous remanions et renforçons en ce moment notre collaboration avec l'UNICEF en général afin de pouvoir améliorer notre soutien aux pays partenaires dans les efforts qu'ils fournissent pour garantir que les enfants ont voix au chapitre au niveau national.

De même, nous coopérons étroitement avec plusieurs ONG afin d'obtenir des renseignements sur les possibilités, qui impliquent souvent les enfants et qui revêtent une importance en matière de participation des enfants. Pour être honnête, je dois avouer que cela n'aura pas lieu demain. Ce n'est que le début d'un long processus.

Permettez-moi de formuler un commentaire à propos du rapport. Celui-ci souligne à quel point la Commission doit prêter attention à la participation des enfants, mais, chers collègues, vous devrez en faire autant et je peux vous assurer que la Commission sera ravie de travailler avec vous afin de progresser sur ce point. Nous devons nous fonder sur la force collective des deux institutions pour accomplir des progrès sur cette question essentielle.

Je voudrais rappeler que la Commission se félicite de ce rapport et insister sur le fait que nous ferons tout notre possible pour appliquer ces recommandations. Nous comptons sur le soutien continu du Parlement dans ce domaine.

Pour répondre à la question de Mme Kinnock, je suis ravi de confirmer que la position de la Commission n'a pas changé. L'idée d'organiser des consultations en 2009 a été lancée au sein de la Commission elle-même et nous travaillons à l'instauration des conditions relatives à un processus de consultation avec les enfants dans lequel l'on utilise tous les instruments existants.

Je voudrais également souligner que la Commission tient à garantir un processus de consultation qui respecte totalement les droits de l'enfant.

Enfin, je vous remercie, Mme Kinnock, pour la collaboration très fructueuse sur les questions relatives aux enfants, non seulement dans le cadre de ce rapport, mais aussi tout au long de ces années. Je sais que j'ai été trop long, mais l'on ne peut être trop long lorsque l'on parle des droits de l'enfant.

Le Président. - Merci infiniment, Monsieur le Commissaire. Effectivement, votre discours était très intéressant sur un sujet également très important.

Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article 142)

John Attard-Montalto (PSE), *par écrit.* - (*EN*) Il est triste de devoir reconnaître que plus de vingt-six mille enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour dans le monde, la plupart de causes évitables.

Ce qui est tragique, c'est qu'il est possible de sauver de nombreuses vies en adoptant les mesures appropriées, qu'elles soient médicales ou financières, et pourtant, la situation s'aggrave. Il convient d'accorder une attention particulière aux filles et garçons les plus vulnérables et exclus de la société, notamment les enfants handicapés, les enfants migrants et les enfants appartenant à des minorités.

Le présent rapport est louable. Je marque seulement mon désaccord à propos des aspects liés à l'avortement.

La commission du développement a adopté ce rapport d'initiative, rédigé par Mme Kinnock (PSE, Royaume-Uni), sur une place à part pour les enfants dans l'action extérieure de l'UE, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet. La commission salue les quatre principes directeurs du plan d'action de la Commission sur les droits de l'enfant dans l'action extérieure, qui comportent une approche globale et cohérente basée sur les droits de l'enfant.

Sans plus tarder, nous devons:

- (a) effectuer une analyse exhaustive des droits de l'enfant,
- (b) développer des réseaux de jeunes et d'enfants pour qu'ils servent de plateformes durables permettant de consulter les enfants,
- (c) nous assurer que les accords internationaux entre l'Union européenne et des États tiers comportent une clause juridiquement contraignante sur la protection des droits de l'enfant.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), *par écrit*. - (RO) Nous avons le devoir de veiller à bâtir nous-mêmes un meilleur avenir, non seulement pour les Européens, mais aussi pour les pays en développement.

Ce sont les enfants qui représentent l'avenir et nous devons nous assurer que leurs droits sont appliqués et respectés dans les pays tiers qui bénéficient d'un financement européen.

Dans les relations qu'elle entretient avec des pays tiers, l'Union européenne doit garantir en priorité les droits des enfants à l'éducation et l'accès des enfants aux services médicaux.

Il est vrai que nous traversons une période de crise financière, mais nous ne pouvons pas ignorer que, quelque part dans le monde, un enfant meurt toutes les trois secondes et que chaque minute, une femme meurt en accouchant.

Étant donné que la moitié de la population mondiale est constituée par des enfants, nous devons voir dans les droits de l'enfant une priorité de la politique de développement de l'Union européenne.

En fonction de ses possibilités, chaque État membre devrait prendre part aux politiques de coopération avec les pays en développement. En fait, la Commission européenne devrait faire pression sur les pays en développement afin qu'ils transposent dans leur législation nationale les dispositions de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

Anna Záborská (PPE-DE), par écrit. - (SK) Je suis ravie d'avoir pu rédiger un avis sur le présent rapport au sein de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Je me suis particulièrement intéressée à la question des droits de l'enfant dans le contexte des relations extérieures.

Par mon avis, qui a été approuvé à l'unanimité, j'affirme avant tout que la stratégie extérieure de l'Union européenne en ce qui concerne les droits de l'enfant devrait être fondée sur les valeurs et les principes définis par la déclaration universelle des droits de l'homme, notamment ses articles 3, 16, 18, 23, 25, 26 et 29. Ces valeurs et principes sont particulièrement importants pour le bien-être des personnes et de la société en général. Mon avis met l'accent sur le fait que toute mesure adoptée en faveur des droits de l'enfant devrait respecter la place prioritaire des parents et du réseau familial immédiat de l'enfant.

Le fait que le Parlement européen a adopté mon avis souligne qu'il est fondamental de protéger la vie humaine dès le départ et de donner à chaque enfant sa propre identité. J'ai réussi à introduire des déclarations dénonçant la discrimination eugénique liée au genre, de plus en plus fréquente dans certains pays. Dans mon avis, je demande à la Commission d'insister, dans le cadre de la politique de développement de la Commission, sur l'importance de la nécessité d'enregistrer la naissance de chaque enfant dans tout pays tiers et de lier ses programmes d'aide à cette condition.

Je soutiens toute tentative visant à promouvoir l'aide au développement. Toutefois, j'insiste sur le fait que les organisations humanitaires et les organismes internationaux responsables de l'attribution de l'aide doivent veiller à ce que cette aide et les financements octroyés parviennent vraiment aux enfants auxquels ils sont destinés et ne soient pas éparpillés.

26. Application de la directive 2002/14/CE établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport (A6-0023/2009) de Jean Louis Cottigny, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur l'application de la directive 2002/14/CE établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (2008/2246(INI)).

Jean Louis Cottigny, *rapporteur.* - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je souhaite en premier lieu remercier les différents rapporteurs fictifs pour leur travail d'ouverture d'esprit lors de notre collaboration sur ce texte au sein de la commission de l'emploi.

Les États membres devraient améliorer la mise en œuvre de la directive sur l'information et la consultation des travailleurs, en particulier dans le contexte actuel de la crise financière et de ses conséquences en termes de restructurations, de fusions et de délocalisations d'entreprises. Tel est le message que la commission de l'emploi a souhaité communiquer dans ce rapport d'initiative.

L'Union européenne compte 23 millions d'entreprises de moins de 250 salariés. Elles représentent 99 % des entreprises et emploient plus de 100 millions de personnes. Le droit des travailleurs à l'information et à la consultation sont des composantes essentielles de l'économie sociale de marché.

La transposition de la directive 2002/14/CE a pris un retard considérable dans certains États membres. Dans ce rapport d'initiative, nous faisons observer que l'impact de cette directive est évident dans les pays où aucun système général d'information et de consultation des travailleurs n'existait.

J'en appelle à une meilleure transposition de la directive dans les États membres. Nous demandons instamment à la Commission de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures permettant d'assurer la bonne transposition de cette directive par les États membres et d'engager des procédures d'infraction contre ceux qui ne l'ont pas transposée, ou pas correctement.

Le rapport souligne également que, dans leurs mesures de transposition, certains États membres n'ont pas tenu compte de certains jeunes travailleurs, des femmes qui travaillent à temps partiel ou des travailleurs employés pour une courte période, sous contrat à durée déterminée.

Nous demandons aux États membres de définir précisément le terme «information» en permettant aux représentants des travailleurs d'examiner les données fournies et de ne pas se borner à attendre la fin de la procédure d'information si les décisions des entreprises ont des conséquences directes sur les travailleurs. Les États membres qui ne disposent pas de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives sont priés d'en instaurer. Enfin, dans une meilleure coordination des différents instruments législatifs, nous invitons aussi la Commission à examiner les exigences de coordination des six directives et du règlement traitant de l'information des travailleurs, afin de procéder à d'éventuelles modifications destinées à éliminer les chevauchements et les contradictions.

Parce que ce type d'avancée dans les droits des travailleurs est plus que salutaire, l'Union se doit de garantir que les États transposent correctement et complètement les obligations de la directive. Il est essentiel que tous les travailleurs européens sachent que l'Europe les soutient dans leur implication dans la vie de leur entreprise, dans leur vie quotidienne de travailleurs, et surtout par les temps qui courent.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* - (EN) Monsieur le Président, je prends bonne note du rapport de M. Cottigny sur cette directive cruciale qui consolide au niveau européen un droit social fondamental des travailleurs. La Commission accorde une grande importance à l'information et à la consultation des travailleurs, tant à l'échelon national que transnational, notamment dans le contexte actuel difficile de la crise financière.

Nous avons proposé le remaniement de la directive relative aux comités d'entreprise européens, qui s'est déroulé avec succès. Nous poursuivons notre travail sur l'anticipation et la gestion socialement responsable de la restructuration et sur les questions liées, au niveau européen, à la négociation des accords transnationaux.

Comme elle l'a expliqué dans sa communication du 17 mars 2008, la principale préoccupation de la Commission à propos de la mise en œuvre de la directive 2002/14/CE est de collaborer pleinement et efficacement avec les États membres et les deux parties de l'industrie, qui, comme vous le savez, ont un rôle absolument capital à jouer. Il ne faut pas oublier que la directive établit uniquement un cadre général que les deux parties de l'industrie peuvent mettre en œuvre et étendre, notamment au niveau des entreprises.

La Commission mène et soutient des activités destinées à sensibiliser toutes les parties concernées, à promouvoir l'échange de leurs meilleures pratiques et à renforcer leurs capacités, à l'aide de séminaires, de formations, d'études et d'aides financières consacrées en particulier à des projets ne dépassant pas une certaine ligne budgétaire.

La Commission surveille également l'application correcte de la directive en tant que gardienne des Traités, par exemple, si des organisations syndicales introduisent des plaintes. Cependant, jusqu'à présent, la Commission a reçu très peu de plaintes concernant la mise en œuvre de cette directive.

Le Président. - Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Silvia-Adriana Țicău (PSE), *par écrit.* - (*RO*) La transposition de la directive 2002/14/CE établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne a pris un retard considérable dans certains États membres.

J'estime que l'implication démocratique des travailleurs dans les décisions affectant leur entreprise est à renforcer, compte tenu du caractère international de la crise financière actuelle, qui touche indifféremment

tous les États membres dans leur réseau économique et qui fait craindre des restructurations, des fusions ou des délocalisations.

En cas de restructuration d'entreprises, je voudrais demander que l'on libère des fonds européens et que l'on apporte une assistance aux travailleurs, et pas seulement aux entreprises. Je pense également que, en cas de restructuration d'une entreprise multinationale, il doit devenir obligatoire d'inviter aux négociations et de consulter les représentants syndicaux de toutes les filiales de l'entreprises, et pas uniquement les représentants travaillant dans l'État membre où l'entreprise possède son siège central.

Je considère qu'il est essentiel de mettre régulièrement à jour la législation relative aux droits des travailleurs à l'information et à la consultation et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du dialogue social européen, tant au niveau interprofessionnel qu'industriel.

27. Économie sociale (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport de Patrizia Toia, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur l'économie sociale (2008/2250(INI)) (A6-0015/2009).

Patrizia Toia, *rapporteur*. - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis ravie et fière que le Parlement européen examine l'économie sociale de marché et élabore des propositions concrètes afin d'apporter un véritable soutien à ce secteur.

Mon rapport comporte trois objectifs. Le premier consiste à attirer l'attention sur et à faire la lumière sur un secteur qui exerce une grande influence sur de nombreux domaines, y compris l'économie: 10 % des entreprises européennes, ainsi que 9 % à 10 % des emplois font partie de ce secteur. Il s'agit d'un secteur qui se compose de différents types d'acteurs - des coopératives, des mutualités, des fondations, des entreprises sociales et des associations - qui partagent des valeurs particulières et qui contribuent largement au PIB. Nous espérons donc lui apporter une plus grande visibilité au niveau institutionnel.

Le deuxième objectif est de confirmer qu'il ne s'agit pas d'un secteur marginal ou d'une exception; au contraire, ce secteur est solidement établi dans l'économie de marché et possède ses propres règles que le marché intérieur doit reconnaître et respecter. Il représente une autre manière de faire des affaires, de produire, de consommer et de fournir des emplois, qui mérite néanmoins de faire partie du marché. C'est une méthode qui se caractérise par plusieurs traits distinctifs qu'il ne faut pas aplanir et qui comprennent principalement le désir d'associer et de réconcilier la production et l'emploi avec des valeurs telles que la solidarité, la responsabilité et la dignité humaine dans tous les domaines, y compris dans le monde du travail.

Comme quelqu'un l'a dit un jour, à juste titre, je pense, ces entreprises fonctionnent avec un capital, mais pas pour le capital. Ce sont des concepts qui font partie de l'héritage idéologique de l'Union européenne - il suffit de penser à M. Delors -, car nous avons souvent considéré l'économie sociale comme la clé de voûte du modèle social européen, mais nous n'en avons ensuite pas fait grand-chose.

Il est maintenant tout à fait opportun de redécouvrir l'importance de ces entreprises, étant donné que la crise qui touche actuellement le secteur de la production a révélé que bon nombres d'acteurs économiques sont très fragiles, très faibles et parfois sans aucun scrupule. Au contraire, le monde de l'économie sociale est davantage enraciné au niveau local, il est plus proche de l'économie réelle et des citoyens et il est donc protégé de la spéculation, comme nous l'avons constaté. C'est également un secteur qui compte une grande diversité d'acteurs qui œuvrent largement au bien-être et qui représente un pôle d'utilité sociale. Je crois qu'il permet de soutenir nos systèmes sociaux dans des moments difficiles.

Le troisième objectif consiste à décider de ce que nous pouvons faire concrètement pour soutenir ce secteur. Je vais décrire très brièvement une ou deux propositions. Tout d'abord, nous avons besoin d'une définition claire afin de comprendre exactement les profils et les définitions de ces entités extrêmement variées. Il est également crucial de tenir compte de la contribution que ce secteur a correctement apportée aux statistiques nationales de divers pays. Il n'appartient ni à l'économie capitaliste ni à l'économie publique et, de ce fait, il exige sa propre définition. La Commission a en quelque sorte suivi cette direction en rédigeant son manuel, mais il est nécessaire de l'appliquer. Je pense que le monde académique, de la recherche et des universités peut également aider à élaborer cette définition.

Enfin, certaines initiatives législatives s'avèrent indispensables. Plusieurs mesures ont été prises, comme le statut des coopératives et des fondations et je constate que la Commission a repris la consultation. Nous devons donc comprendre ce qui est utile et savoir si cela vaut la peine de continuer sur cette voie. Nous ne

voulons pas encombrer avec de la paperasserie un secteur qui prospère grâce à des idées, à la motivation et à la liberté, mais lorsque des règlements communautaires sont nécessaires, ou seront nécessaires à l'avenir, il serait judicieux de les élaborer.

Une dernière demande concerne la participation de ce secteur au dialogue social. Où et à quel niveau la consultation et le dialogue avec la Commission européenne doivent-ils se dérouler? Enfin, quel soutien direct les programmes européens doivent-ils fournir? Devrions-nous disposer de programmes ad hoc pour l'économie sociale ou devrions-nous inclure les acteurs de ce secteur dans les programmes existants? Il revient à la Commission d'examiner cela.

Avant de terminer, je voudrais remercier les associations nationales et les réseaux européens, qui m'ont considérablement soutenue dans ce travail, l'intergroupe de l'économie sociale du Parlement européen, qui travaille bien, les rapporteurs fictifs, ainsi que MM. Verheugen et Špidla, avec qui nous avons eu un franc et profond échange de vues.

Nous transmettons à la Commission ce rapport, auquel les acteurs et les associations sociaux ont largement contribué, dans l'espoir que, en dépit du peu de temps qu'il reste d'ici à la fin de la législature, elle trouvera le temps, Monsieur le Commissaire - vous qui représentez l'ensemble de la Commission aujourd'hui -, d'élaborer quelques initiatives et de donner un signal clair, afin que le prochain Parlement et la prochaine Commission ne recommencent pas tout à zéro, mais partent d'un élément solide.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* - (EN) Monsieur le Président, la Commission se réjouit de l'initiative que le Parlement a prise en formulant un avis d'initiative sur l'économie sociale. En particulier dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, ce secteur important mérite une meilleure promotion.

Les entreprises de l'économie sociale ont une manière unique de faire des affaires, car elles combinent les performances économiques de chaque membre et, souvent, le but de leurs activités est d'atteindre des objectifs sociaux et sociétaux. Elles sont donc bien placées pour apporter leur contribution aux politiques et aux objectifs communautaires, notamment en matière d'emploi, de cohésion sociale, de développement régional et rural, de protection de l'environnement, de protection des consommateurs et de sécurité sociale. Les entreprises de l'économie sociale font partie intégrante de la politique de la Commission relative aux entreprises. Du fait que, pour la plupart, il s'agit de micro-entreprises ou de petites ou moyennes entreprises, elles bénéficient déjà de la loi européenne sur les petites entreprises (*Small Business Act*) et de toutes les mesures destinées aux petites entreprises.

En ce qui concerne l'économie sociale, notre objectif consiste à créer un environnement juridique et administratif, à l'échelon européen et dans chaque État membre, dans lequel les entreprises de l'économie sociale, quelles que soient leur forme et leur taille, peuvent prospérer et réussir les défis que créent la mondialisation et le ralentissement économique. Plus particulièrement, la politique de la Commission vise à garantir que les entreprises de l'économie sociale puissent grandir et se développer aux côtés d'autres types d'entreprises. À cet effet, la Commission veille tout spécialement à ce que toutes les autres politiques communautaires dans des domaines tels que la concurrence, la comptabilité, la législation sur les sociétés, les marchés publics, la santé, les affaires sociales, l'agriculture, la pêche, les affaires bancaires, les assurances, les partenariats publics et privés et le développement régional prennent en considération les besoins spécifiques, les objectifs particuliers, les efforts et les méthodes de travail de ce type d'entreprises.

En conclusion, les services de la Commission préparent actuellement un document qui fera le point sur les progrès réalisés depuis 2004 en matière de promotion des coopératives. Ils évalueront également la situation d'autres entreprises de l'économie sociale et, le cas échéant, ils proposeront de nouvelles actions.

Le Président. - Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article. 142)

Iles Braghetto (PPE-DE), *par écrit.* - (*IT*) Les activités non lucratives et les organisations sans but lucratif connaissent une croissance continue en Europe.

En cette période de crise économique et financière, qui a de graves répercussions au niveau social, le renforcement d'une économie fondée sur les avantages sociaux, plutôt que sur le profit, est un choix stratégique qui nous permet d'atténuer l'impact de la crise et de poursuivre le développement de la stratégie de Lisbonne en réalisant l'un de ses principaux objectifs, à savoir l'appel à la responsabilité sociale.

Ensuite, l'économie sociale est capable d'entreprendre des actions au niveau local, devenant ainsi un partenaire fiable pour les administrations publiques, qui doivent planifier les mesures destinées à soutenir les personnes vulnérables de la société.

Par conséquent, nous devrions nous réjouir de la démarche du Parlement européen consistant à reconnaître, dans la législation et les statistiques, les organisations qui exercent leurs activités et qui sont profondément enracinées dans le tissu européen grâce à leur capacité à atteindre des objectifs sociaux.

Il s'agit d'une vision populaire qui représente une contribution fondamentale au modèle social européen.

Gabriela Crețu (PSE), par écrit. - (RO) L'économie sociale peut jouer un rôle vital dans l'économie européenne en créant un nouveau type d'économie fondée sur les valeurs démocratiques, une économie qui accorde la priorité aux individus et qui soutient le développement durable.

Toutefois, l'économie sociale doit faire face à un immense obstacle: le manque de visibilité au niveau institutionnel dû au fait qu'elle n'est pas reconnue en tant que secteur économique distinct des deux secteurs principaux: le public et le privé.

Nous demandons à la Commission et aux États membres d'établir un cadre juridique qui reconnaîtra l'économie sociale comme troisième secteur et qui permettra d'appliquer les règlements qui précisent clairement quelles entités peuvent faire partie de ce secteur, afin qu'aucun autre type d'organisation ne puisse bénéficier du financement ou des politiques publiques visant à encourager les entreprises de l'économie sociale.

Nous demandons aussi à la Commission et aux États membres d'apporter un soutien financier, des formations et des conseils et de simplifier également les procédures de création d'entreprises dans le secteur social.

De cette manière, l'économie sociale remplira son véritable rôle dans le contexte général de l'économie européenne, non seulement en contribuant à la lutte contre la pauvreté, mais également en facilitant l'accès aux ressources, aux droits et aux services dont les citoyens ont besoin pour participer à la société.

Gábor Harangozó (PSE), *par écrit.* - (*EN*) Je voudrais tout d'abord féliciter notre rapporteur, Mme Toia, pour la qualité du rapport qu'elle présente aujourd'hui. À vrai dire, il est important de clarifier la définition du concept d'économie sociale et de garantir son statut juridique parmi la grande diversité d'expériences nationales. L'économie sociale exige effectivement de la visibilité - par une meilleure connaissance des données européennes - afin de mieux réaliser les objectifs en matière de solidarité, d'emploi, d'entrepreneuriat, de croissance, de compétitivité, de cohésion sociale et de dialogue social dans l'ensemble de l'Union européenne. L'économie sociale devient un acteur de plus en plus important au niveau local et régional et elle a aujourd'hui, plus que jamais - en raison des graves répercussions de la crise financière -, un rôle majeur à jouer dans le développement social et économique européen. L'Union européenne doit concentrer ses efforts sur le soutien des dynamiques sociales et économiques en vue de surmonter la simple séparation des secteurs public et privé, si nous voulons réellement trouver de nouvelles solutions innovantes afin d'offrir à nos concitoyens des emplois durables et un meilleur cadre de vie, proposant des services de qualité et d'intérêt général dans une société globale.

Magda Kósáné Kovács (PSE), par écrit. - (HU) Depuis plusieurs mois, nous tentons de mobiliser toutes les institutions et toutes les ressources de l'UE afin d'atténuer les effets de la crise qui s'aggrave. L'inscription du rapport de Mme Toia à l'ordre du jour de la séance plénière est la petite éclaircie qui est apparue entre les nuages gris, car les initiatives qui portent sur la solidarité, ainsi que sur la cohésion sociale et régionale sont essentielles de nos jours. Tel est l'objectif de l'économie sociale, car celle-ci est un assemblage de formes organisationnelles dont le but est la solidarité et l'intérêt financier commun, et non le profit. Ce type d'institutions ne peut être remplacé par aucune organisation de marché. Elles donnent l'occasion de réduire les effets que la stratification économique a produits sur les membres marginalisés de la société, elles offrent un travail honorable et, de par leurs formes variées allant du travail indépendant aux coopératives sociales, elles peuvent réutiliser les fruits de leur travail, au bénéfice de la communauté.

Nous avons beaucoup écrit et parlé sur l'économie sociale, mais sans base de données statistiques européenne, elle ne sera pas visible dans notre vite quotidienne. Si ce concept est inconnu de la société, la solidarité qui le caractérise sera vaine. D'un autre côté, les organisations participantes sont trop petites pour se faire connaître à un niveau macro-économique.

Le rapport de Mme Toia permet aux législateurs et aux acteurs du marché de ne plus se demander si l'argent et les produits générés par l'économie sociale provenaient simplement d'organisations cherchant à éluder les règles de la concurrence.

En ce moment précis, le rapport peut permettre à l'économie sociale de gérer la crise efficacement et, au prix de relativement peu d'efforts, d'éviter des pertes d'emplois et de moyens de subsistances.

Silvia-Adriana Țicău (PSE), *par écrit.* - (*RO*) L'économie sociale assure la stabilité d'emploi et n'est pas sujette aux délocalisations. J'estime que l'Union européenne et ses États membres doivent encourager et soutenir les formes d'application de l'économie sociale, telles que les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations, dans leur législation et leurs politiques.

Il est important d'élaborer une série de mesures visant à définir des microcrédits et des financements européens sur mesure, car les valeurs de l'économie sociale sont conformes aux objectifs européens de l'intégration sociale et contribuent à concilier vie familiale et vie professionnelle, tout en améliorant l'égalité des genres et la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Je considère que le rôle des femmes dans l'économie sociale doit se voir renforcé, étant donné leur implication dans les associations et les organisations bénévoles.

Je recommande vivement à la Commission d'intégrer l'économie sociale dans les autres politiques et stratégies relatives au développement social et économique, en particulier à la lumière de la loi européenne sur les petites entreprises (*Small Business Act*), car les structures de l'économie sociale visent principalement les petites et moyennes entreprises et les services d'intérêt général. Ces efforts pourraient aussi être soutenus en créant un registre statistique des entreprises de l'économie sociale dans chaque État membre de l'Union européenne et en introduisant les données dans le système européen de statistiques d'Eurostat.

28. Santé mentale (brève présentation)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport d'Evangelia Tzampazi, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la santé mentale (2008/2209(INI) (A6-0034/2009).

Evangelia Tzampazi, *rapporteure.* – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'on a de plus en plus largement conscience que la santé n'est pas possible sans la santé mentale. Nous comprenons que les problèmes de santé mentale ont souvent un impact, d'un point de vue humain et financier, à la fois sur la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale des personnes et de leurs proches et sur l'ensemble de la société.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: une personne sur quatre sera confrontée à un trouble mental au cours de sa vie. La dépression est l'un des troubles les plus fréquents et, en 2020, elle constituera la maladie la plus fréquente dans les pays développés. On compte chaque année dans l'Union européenne quelque 59 000 suicides, dont 90 % sont dus à des troubles mentaux. Les catégories vulnérables et marginalisées, telles que les personnes handicapées, sont davantage susceptibles de connaître des problèmes de santé mentale.

De même, dans une Europe vieillissante, les troubles neurodégénératifs sont de plus en plus fréquents. Aussi reconnaîtrons-nous tous qu'une réponse commune aux défis que représente la santé mentale est nécessaire et nous concerne tous. Nous avons tous l'obligation de défendre la santé mentale, et la protection des droits des patients souffrant de troubles mentaux et de leurs familles est une position idéologique et politique par laquelle l'État apporte un soutien et une protection sociale à ceux qui en ont besoin. La première mesure a été le livre vert de la Commission; la seconde, la conférence européenne «Ensemble pour la santé mentale et le bien-être», qui a également établi le «Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être».

Conformément à cela, le rapport sur la santé mentale, approuvé à l'unanimité par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, comprend une série de recommandations relatives à la promotion de la santé mentale et du bien-être de la population, à la lutte contre la stigmatisation, les discriminations et l'exclusion sociale, au renforcement de l'action préventive et de l'auto-assistance et à la fourniture d'un soutien et de traitements suffisants aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale, à leur famille et aux personnes qui s'occupent d'elles.

Dans le rapport, nous soulignons la nécessité de fournir des services de santé mentale de grande qualité, accessibles, efficaces et universels et d'actualiser la législation. Nous invitons à mettre l'accent sur la formation de toutes les personnes occupant des postes clés. Nous recommandons l'accès à un enseignement, une formation et un emploi appropriés et la création d'un environnement encourageant, en accordant une importance particulière aux catégories les plus vulnérables. Nous préconisons de mettre l'accent sur la prévention de la mauvaise santé mentale par des interventions sociales. Nous invitons les États membres à

renforcer les organismes qui représentent les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale. Nous proposons l'adoption d'une plateforme pour le suivi de la mise en œuvre du Pacte. Nous invitons la Commission à présenter les conclusions des conférences thématiques. Nous soulignons la nécessité d'élaborer des indicateurs appropriés afin de pouvoir mieux évaluer les besoins aux niveaux national et européen.

En parallèle, nous formulons des propositions dans le cadre des cinq domaines prioritaires établis par le Pacte. Dans ce contexte, nous soulignons que, afin de prévenir le suicide et la dépression, il convient de mettre en œuvre des programmes plurisectoriels et de créer des réseaux, d'instaurer un climat sain dans les écoles, d'améliorer les conditions de travail, de prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie et, enfin, au niveau de la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale, nous insistons sur la nécessité d'organiser des actions d'information et de sensibilisation du public. À cet égard, je voudrais remercier les membres qui ont contribué par leurs propositions et j'espère que nous enverrons tous un message selon lequel la santé mentale est un bien social précieux et que nous devons tous nous efforcer de la promouvoir.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je félicite le Parlement européen et sa rapporteure, Mme Tzampazi, pour ce rapport d'initiative sur la santé mentale. Le rapport souligne à fort juste titre l'impact considérable que la santé mentale exerce sur le bien-être général, sur l'éducation, sur l'apprentissage et sur la cohésion sociale dans l'Union européenne.

Le fait que le Parlement adopte ce rapport deux ans seulement après une résolution répondant au Livre vert de la Commission sur la santé mentale révèle l'urgence d'une action accrue dans ce domaine.

Selon moi, il y a des raisons d'être optimistes. La conscience de l'importance de la santé mentale et du bien-être croît dans tous les secteurs, par rapport à la situation d'il y a quelques années. C'est ce qui ressort de l'important soutien en faveur de la conférence de haut niveau de la Commission «Ensemble pour la santé mentale et le bien-être» et du Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être, tous deux mentionnés pour la rapporteure.

Parmi les autres évolutions positives, citons le fait que de nombreux États membres ont revu leurs stratégies à l'égard de la santé mentale ou mettent sur pied des plans d'action, par exemple en Finlande et en Hongrie. L'apprentissage socioéconomique a été intégré dans les programmes scolaires. Au Royaume-Uni, les questions de vie constituent désormais une matière à part entière dans de nombreuses écoles.

Les employeurs ont une conscience croissante des liens entre le bien-être et la productivité. CSR Europe a même mis au point une boîte à outils pour le bien-être sur le lieu de travail. Mais soyons clairs. Il n'y a aucune raison de s'estimer heureux, car il reste fort à faire. De nouveaux risques pour la santé mentale pourraient résulter de l'actuelle crise financière et économique. Les États membres pourraient être tentés de réduire les budgets de la santé mentale ou limiter leurs efforts en vue d'instaurer des systèmes de santé mentale modernes axés sur des services au sein de la communauté et plus sur des asiles désuets.

Le ralentissement économique détériore les perspectives d'avenir des jeunes, en particulier les jeunes à la recherche d'un premier emploi. La précarité de l'emploi et les préoccupations qui en découlent pour la stabilité des revenus et les taux croissants de chômage créent de nouvelles menaces majeures pour la santé mentale.

Ces deux prochaines années, la Commission organisera une série de conférences thématiques sur les cinq domaines prioritaires établis par le Pacte pour la santé mentale. Il s'agira d'événements communs avec les présidences du Conseil et les États membres. Une première conférence internationale sur la stigmatisation et les soins psychiatriques sera organisée par la présidence tchèque le 29 mai de cette année. La première conférence thématique sur la santé mentale dans la jeunesse et dans l'enseignement aura lieu à Stockholm les 29 et 30 septembre, en coopération avec la présidence suédoise. La seconde conférence thématique, sur la prévention de la dépression et du suicide, sera organisée avec la Hongrie en décembre. Au premier semestre 2010, la présidence espagnole accueillera une conférence thématique sur la santé mentale des personnes âgées. En outre, nous sommes en contact avec les États membres au sujet de deux autres conférences sur la santé mentale au travail et sur la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Le rapport du Parlement comporte de nombreuses suggestions concrètes qui apportent une contribution précieuse aux futurs débats qui se tiendront lors de ces conférences. Le rapport souligne non seulement l'importance de la santé mentale dans l'Union européenne, mais il démontre également que les possibilités d'action dans le domaine de la santé mentale sont nombreuses au niveau de l'Union européenne.

L'une des suggestions contenues dans le rapport consiste à créer une structure de suivi de la mise en œuvre du Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être. Je reconnais que l'évaluation périodique des progrès au regard des objectifs du Pacte apporterait une valeur ajoutée considérable.

Nous nous pencherons sérieusement sur la meilleure manière de mettre en pratique une telle idée. Une fois de plus, je voudrais remercier le Parlement et sa rapporteure pour ce rapport très encourageant et les recommandations majeures qu'il contient.

Le Président. – Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Louis Grech (PSE), *par écrit.* – (*EN*) La santé mentale est un élément essentiel de la vie d'une personne et les preuves de son impact sur nos systèmes sociaux, économiques et juridiques se multiplient. Je soutiens ce rapport, car il implique une approche globale des défis qui nous attendent dans le secteur de la santé mentale, tels que la lutte contre la stigmatisation, les discriminations et l'exclusion sociale, mais aussi la reconnaissance de la nécessité des programmes préventifs, du soutien public et d'un traitement adéquat des personnes.

La santé mentale, qui est une science relativement récente, n'est pas largement reconnue comme une priorité, mais de récentes évolutions technologiques nous ont permis de mieux explorer le cerveau humain, et d'ouvrir ainsi la voie à de nouveaux traitements susceptibles de changer la vie des personnes. Je pense que nous devons soutenir résolument la poursuite de la recherche dans ce domaine et porter une attention particulière à la population âgée croissante de l'Europe, qui espère connaître de vieux jours sains, dignes et actifs.

Nous avons besoin de structures accessibles pour le soin et le traitement des maladies mentales, mais il importe aussi grandement de disposer d'un environnement favorable tel que des programmes d'intégration sur le marché du travail. La santé mentale est également capitale sur le lieu de travail, où elle peut limiter sérieusement les performances, aussi devons-nous promouvoir les bonnes pratiques parmi les employeurs afin de réduire le stress superflu et de préserver le bien-être mental des travailleurs.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE), *par écrit.* – (*FI*) Je voudrais remercier Mme Tzampazi pour son rapport sur la santé mentale, en faveur duquel j'ai voté.

Une personne sur quatre est confrontée à un trouble mental au moins une fois au cours de sa vie. Il est estimé qu'en 2020, la dépression constituera la maladie la plus fréquente dans les pays développés, ainsi que la deuxième cause d'invalidité. Des facteurs extérieurs, comme les conséquences de l'actuelle crise financière, rendent en général les personnes plus sensibles à ces problèmes. Non seulement la mauvaise santé mentale implique des dépenses qui grèvent le secteur des soins de santé et l'ensemble du système social et économique, mais elle diminue aussi la qualité de vie des patients et de leurs familles à un degré superflu.

Malgré des avancées majeures en ce qui concerne les niveaux des soins et l'attitude générale, les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et leurs familles sont de plus en plus souvent marginalisées. Les différences de niveau qui s'appliquent à la prévention et à la garantie de soins de première qualité sont trop grandes, tant entre les pays de l'UE que, régionalement, à l'intérieur des pays.

Je suis ravie que la question de la santé mentale dans la jeunesse fasse l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de Mme Tzampazi, qui propose la mise en œuvre de programmes plurisectoriels en la matière. N'oublions toutefois pas que le travail de prévention le plus important en matière de santé mentale reste de la compétence des éducateurs et d'organismes extérieurs à la famille et au foyer. Cela implique de promouvoir des styles de vie sains et d'écouter attentivement les enfants et les jeunes.

Je considère que les services de santé mentale de grande qualité, accessibles, efficaces et universels recommandés dans le rapport de Mme Tzampazi sont particulièrement importants, au même titre que l'accroissement des investissements dans la recherche de grande qualité. Davantage de fonds sont notamment nécessaires dans la recherche médicale sur les liens entre la prévention et les problèmes de santé mentale et physique.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) Les troubles mentaux posent un problème de santé national dans de nombreux pays, car ils ont une incidence majeure sur les personnes concernées, leurs familles et la société en général. Souvent, les troubles mentaux entraînent également une invalidité et, partant, ils peuvent faire peser une charge économique significative sur la société.

Conformément au rapport de 1993 de la Banque mondiale sur le développement, quatre des dix causes d'invalidité les plus fréquentes étaient les troubles mentaux et/ou neurologiques. Alors qu'en 1993, la dépression occupait la quatrième place des maladies entraînant l'invalidité, si les tendances actuelles se

maintiennent, d'ici à 2020, la dépression pourrait devenir la deuxième cause principale parmi la population totale, et même la principale cause d'invalidité chez les femmes.

Malgré l'étendue et la gravité des conséquences des troubles mentaux, aujourd'hui encore certains pays dans le monde et en Europe prêtent une attention insuffisante au problème. Cette situation est souvent due à l'attitude publique et politique partiellement négative qui domine dans la société et à la stigmatisation des malades mentaux. À son tour, cela donne lieu à une attention insuffisante pour la santé mentale, une offre limitée de services, un manque de méthodes alternatives de traitement et un manque d'information sur les possibilités de traitement.

Indépendamment du fait que le règlement des problèmes de santé mentale relève de la compétence des États membres, il importe que le volume d'assistance financière et d'assistance fondée sur la connaissance apporté aux États membres par l'UE continue d'augmenter, afin de les aider à mettre au point et à améliorer les services sanitaires, sociaux, de soin et éducatifs nécessaires et les mesures préventives qui s'imposent.

Je pense que la promotion de la santé mentale et du bien-être des personnes doit être un objectif prioritaire dans tous les États membres de l'Union européenne, parce que la santé mentale des personnes a l'effet le plus direct sur la productivité économique et l'emploi des États membres.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), *par écrit.* – (*PL*) Comme nous le savons, la santé mentale est une valeur fondamentale pour toute personne, et en tant que représentants des nations d'Europe, nous ne devons pas oublier ce fait. Je pense qu'il est bon que nous nous penchions aujourd'hui sur cette question dans l'enceinte du Parlement européen. Les maladies mentales, une avalanche de suicides et la dépression sont une menace pour la société contemporaine. Ces problèmes affectent non seulement les personnes qui vivent dans un stress constant, mais aussi les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Je pense que nous devons prendre des mesures radicales pour tenir en échec ces maladies de civilisation. C'est aussi la raison pour laquelle je soutiens la recherche et la liberté d'accès aux résultats de cette recherche, ainsi qu'aux spécialistes.

Tout en exprimant ma gratitude pour le rapport sur la santé mentale, je voudrais également faire part de ma préoccupation sur la question de savoir s'il est possible, en plus de prêter assistance aux personnes âgées et de prendre des mesures de lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale, de déployer également des projets visant à atteindre les personnes socialement marginalisées. Ces personnes font souvent preuve d'antipathie à l'égard d'autrui, elles se sentent exclues et craignent la censure de la société. Selon moi, le premier problème sur lequel nous devions nous concentrer est un programme éducatif approfondi, de manière à permettre à toute personne dans le besoin de savoir où s'adresser, quel genre d'aide elle peut obtenir et, plus important, qu'il est possible de retrouver une vie normale.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) La santé mentale et le bien-être posent un défi majeur en ce siècle où nous vivons. L'Organisation mondiale de la santé estime que les troubles mentaux représenteront 15 % de toutes les maladies d'ici à 2020.

Je suis particulièrement inquiète de l'avenir des adolescents et des enfants, raison pour laquelle j'ai proposé une action afin de sensibiliser les citoyens à la détérioration de l'état de santé mentale des enfants dont les parents ont émigré, en parallèle à l'introduction de programmes scolaires conçus pour aider ces jeunes à faire face aux problèmes psychologiques liés à l'absence de leurs parents.

J'ai insisté sur cette question en raison du grand nombre d'enfants abandonnés par des parents partis travailler à l'étranger, une situation de plus en plus fréquente en Europe centrale et orientale. Toujours en vue de soutenir les jeunes, j'ai proposé une action visant à promouvoir la mise sur pied des postes de conseiller psychologique dans tous les établissements secondaires et à offrir des options alternatives confidentielles qui ne stigmatiseront pas ces enfants, afin de répondre à leurs besoins sociaux et émotionnels.

Sachant que la santé mentale détermine la qualité de vie des citoyens de l'Union européenne, il y a lieu de traiter cette question non moins sérieusement que les questions de santé physique. En effet, un plan d'action européen en la matière s'impose afin de relever les défis posés par les troubles mentaux.

Richard Seeber (PPE-DE), $par \, \acute{e}crit. - (DE)$ Quand on parle de la santé, on entend en général le bien-être physique. Or, les maladies mentales peuvent constituer un handicap non moindre pour la vie quotidienne des personnes qui en souffrent, et elles ont des impacts sociaux négatifs profonds. C'est pourquoi l'initiative du Parlement en vue d'améliorer l'information sur la santé mentale constitue une mesure très positive. Les approches des troubles mentaux doivent faire l'objet d'un débat public accru, et il convient en outre d'assurer l'accès du grand public aux méthodes de prévention des maladies mentales.

Il y a lieu de mettre un accent particulier sur le lieu de travail à cet égard. Dès lors que les personnes qui travaillent passent énormément de temps sur leur lieu de travail et sont exposées au stress lié à leur activité, il est nécessaire de promouvoir la santé mentale dans ce cadre précis. Seuls des travailleurs motivés et équilibrés sont en mesure de répondre aux demandes qui leur sont faites.

Il convient dès lors de sensibiliser les entreprises et les organes publics à cette question. Globalement, en reconnaissant les troubles mentaux, le Parlement fait preuve d'une compréhension moderne de la santé et offre à de nombreux patients une perspective positive sur le long terme.

29. Suivi des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique: première évaluation (brève présentation)

Le Président. – Vous avez remarqué que nous avons un petit peu diminué l'ambiance lumineuse de la salle. J'imagine que c'est pour faire des économies d'énergie.

Ça tombe bien, puisque l'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport d'András Gyürk, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur le suivi des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique: première évaluation (2008/2214(INI)) (A6-0030/2009).

András Gyürk, *rapporteur.* – (*HU*) Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Monsieur le Commissaire, la crise gazière de janvier a sans doute eu un effet positif: elle a animé le dialogue sur la politique énergétique dans tous les États membres.

De même, ici au Parlement européen, on a amplement discuté de divers itinéraires de transport alternatifs, de l'extension des capacités de stockage ainsi que du rôle futur de l'énergie nucléaire. Toutefois, nous n'avons consacré que trop peu d'attention à l'efficacité énergétique. Je suis particulièrement ravi que le rapport sur les plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique nous permette de débattre de cette question au cours des dernières semaines.

L'importance de l'efficacité énergétique réside dans sa capacité à déboucher sur des résultats perceptibles plus rapidement que tout autre moyen. Ainsi que l'a souligné récemment le commissaire en charge de l'énergie, Andris Piebalgs, les mesures communautaires relatives aux dispositifs en mode «arrêt» pourraient contribuer à réduire les pertes du mode veille de l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de la Hongrie.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que l'efficacité énergétique peut régler tous les problèmes relatifs à la politique énergétique. Tout d'abord, elle peut contribuer à réduire la dépendance énergétique de l'Europe à l'égard des pays tiers. En outre, l'efficacité énergétique peut également avoir une influence bénéfique sur la compétitivité de l'industrie européenne et diminuer la charge qui pèse sur notre environnement. Rappelons-nous également que l'amélioration de l'efficacité énergétique peut également réduire la charge pesant sur les consommateurs les plus vulnérables.

Évidemment, il y a de grandes différences entre les États membres en matière de circonstances, de potentiel ainsi que d'initiatives législatives. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec la directive communautaire de 2006 énonçant des mesures pour amener les États membres à synthétiser dans des plans d'action nationaux les initiatives qu'ils ont prévues en vue d'améliorer l'efficacité énergétique.

Dans le présent rapport, nous avons tenté de tirer des conclusions générales au sujet desdits plans d'action. En même temps, notre objectif a été de définir les mesures futures nécessaires dans la législation communautaire. Je voudrais attirer l'attention sur quelques points cruciaux du rapport.

Premièrement, le rapport invite la Commission à prendre des mesures plus strictes contre les retards dans l'élaboration des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique. Cette fois, il convient d'examiner de manière approfondie si les plans s'accompagnent de mesures concrètes dans les États membres. Une des lacunes majeures de plusieurs plans d'action nationaux réside dans ce qu'ils sont très loin des politiques de leur gouvernement.

Deuxièmement, il convient d'accroître les moyens accordés à l'amélioration de l'efficacité énergétique aux niveaux tant national que communautaire. Du fait de la crise financière, très rares sont les citoyens européens qui peuvent se permettre d'investir dans leur efficacité énergétique. Aussi les projets existants de promotion de l'efficacité énergétique doivent-ils être étendus immédiatement. Cela nous amène au prochain budget

communautaire septennal, dans lequel il convient de mettre davantage encore l'accent sur l'efficacité énergétique, et les allégements fiscaux peuvent également contribuer à de réelles améliorations.

Troisièmement, le besoin d'une législation en matière d'efficacité énergétique est permanent dans l'Union européenne. Je pense que les recommandations de la Commission européenne empruntent la bonne voie dans ce domaine. Une législation plus stricte sur la consommation énergétique des bâtiments pourrait donner lieu à des économies considérables, par exemple.

Quatrièmement, les gouvernements nationaux doivent faire œuvre de pionniers dans le développement de solutions en matière d'efficacité énergétique. Il y a lieu de traduire ces efforts dans de vastes campagnes éducatives. Les consommateurs ne se mettront à investir dans leur efficacité énergétique que s'ils ont pleinement conscience de ses avantages pour eux.

Enfin, je voudrais vous faire part d'une dernière pensée. Je pense que l'efficacité énergétique ne doit pas être traitée comme un enjeu de second niveau, même en période de récession. Qui plus est, les programmes d'efficacité énergétique peuvent créer des centaines de milliers d'emplois en Europe. En cette année de licenciements de masse, cet aspect n'est pas sans intérêt.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je me félicite d'avoir l'opportunité de prendre la parole lors de cette période de session du Parlement européen portant, entre autres, sur le thème de l'évaluation par la Commission des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique, qui a été présentée en novembre 2008 dans le deuxième paquet d'analyse stratégique de la politique énergétique et dans la précédente communication de la Commission de janvier 2008.

Une synthèse technique plus détaillée de l'évaluation par la Commission des plans d'actions sera présentée ce printemps dans le document de la Commission en la matière.

Je voudrais dès lors saisir cette occasion pour remercier le rapporteur, M. Gyürk, de son travail, ainsi que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) pour ses discussions et ses observations précieuses.

Ces quelques dernières années, la Commission a affirmé très clairement que l'efficacité énergétique est la première priorité de la politique énergétique de l'Union européenne et une pierre angulaire majeure en vue de réaliser les objectifs 2020 à l'horizon 2020, et les plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique jouent un rôle central à cet égard. La directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques fait, comme vous le savez, obligation aux États membres de présenter ces plans nationaux et de montrer comment, dans la pratique, ils entendent réaliser leurs objectifs nationaux d'efficacité énergétique.

Le délai initial de présentation des plans nationaux par les États membres était le 30 juin 2007, mais comme vous le savez, de nombreux États membres ont accusé un retard. Les derniers plans nationaux en matière d'efficacité énergétique sont parvenus à la Commission en juin 2008.

À ce stade, la Commission a terminé toutes les évaluations individuelles et envoyé par courrier les résultats de ces évaluations à tous les États membres. Diverses réunions bilatérales ont eu lieu en guise de suivi, et plusieurs États membres ont déclaré qu'ils souhaitaient améliorer leurs plans nationaux dans les prochains mois. Ainsi que l'ont noté les membres de la commission ITRE, les premiers plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique se sont avérés être un exercice très utile. En effet, de nombreux États membres ont pour la première fois préparé des plans d'action détaillés sur les économies d'énergie. Nombre d'entre eux ont confirmé qu'ils trouvaient très utile l'effort intersectoriel nécessaire pour les élaborer.

Dans le cadre de la directive «Services énergétiques», les plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique n'ont qu'un rôle restreint. Mais la Commission, dans sa communication de novembre 2008 et dans d'autres déclarations récentes, a toujours encouragé les États membres à étendre leur rôle.

La Commission élaborera un nouveau plan d'action de l'Union européenne sur les économies d'énergie qui renforcera et ciblera davantage les initiatives de l'Union européenne, en aidant les États membres, les entreprises et les citoyens de l'Union à économiser l'énergie d'une façon rentable.

Dans votre rapport, vous exhortez la Commission à proposer un objectif contraignant pour les économies d'énergie. L'objectif actuel d'améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 20 % d'ici à 2020 constitue à ce jour un objectif non contraignant, comme vous le savez. Toutefois, la Commission estime que, avec le paquet

Climat et énergie, ainsi qu'avec les propositions contenues dans la seconde analyse stratégique de la politique énergétique, nous pouvons atteindre cet objectif de 20 %.

Le rapport de M. Gyürk indique également avec raison que l'aide financière doit être accrue. Les problèmes financiers liés aux économies d'énergie ont été reconnus par la Commission dans le plan européen pour la relance économique du 26 novembre 2008 et dans d'autres efforts coordonnés qui visent à contribuer à la création d'emplois, souvent dans des petites et moyennes entreprises, dès lors que les investissements dans l'efficacité énergétique, et en particulier dans les bâtiments, concernent le plus souvent des projets de rénovation à petite échelle.

En conclusion, je voudrais rappeler que, durant le mandate de la présente Commission, les dirigeants de l'UE se sont réellement engagés à promouvoir l'efficacité énergétique. Accroître l'investissement dans l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies connexes offre une contribution essentielle au développement durable ainsi qu'à la sécurité de l'approvisionnement. L'efficacité énergétique a un impact plus large, qui va bien au-delà de la politique énergétique. Elle a un effet positif sur l'économie de l'Union européenne en général: accroître l'efficacité contribue à créer de l'emploi, stimule la croissance économique et améliore la compétitivité. Comme vous l'avez mentionné avec raison, c'est exactement ce qu'il convient que nous fassions en ces temps difficiles.

Le Président. – Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Šarūnas Birutis (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) Il est évident que les prix du pétrole chutent, mais lorsque la crise actuelle sera passée, les prix augmenteront à nouveau. Aussi, permettez-moi de vous rappeler qu'il est important de diversifier les sources d'énergie de l'UE et de fournir des itinéraires davantage conçus dans le but d'atténuer les effets négatifs susceptibles de se faire sentir en raison d'une future crise pétrolière.

La dépendance des États membres de l'Union, en particulier des «îles énergétiques» de l'UE, à l'égard des importations d'énergie et des infrastructures existantes varie. Peut-on parler d'un marché énergétique unique si, par exemple, les États baltes, y compris la Lituanie, sont des îles énergétiques? L'incapacité de l'Europe à parler d'une seule voix aux principaux fournisseurs d'énergie pose également un problème sérieux. Sur papier, nous créons une politique énergétique européenne ambitieuse, mais dans la pratique, la politique énergétique bilatérale continue de prévaloir. Chers collègues, la politisation du secteur de l'énergie ne contribue pas à la stabilité. Nous pouvons et devons essayer de changer la situation à travers la diversification et la solidarité. Nous devons nouer les liens énergétiques qui manquent et établir un mécanisme de coordination communautaire, afin de pouvoir réagir à ce genre de crise. Il est essentiel que les États membres les plus dépendants des approvisionnements en énergie disposent de réserves suffisantes de ces sources. Nous devons non seulement envisager des mesures à court terme pour la sécurité de l'approvisionnement, mais nous devons également considérer la perspective à long terme. L'Europe doit diversifier ses sources d'énergie et accroître la sécurité de son approvisionnement.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE), par écrit. – (RO) L'efficacité énergétique est d'autant plus importante actuellement que nous sommes confrontés à des défis en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique de l'UE et que nous devons fournir des efforts plus soutenus pour réduire les émissions de CO₂. Je suis favorable à une approche du problème de l'efficacité énergétique qui soit compatible avec les autres politiques communautaires, notamment le paquet de lutte contre le changement climatique et la nécessité de diversifier les sources d'énergie.

Je suis convaincu que le secteur de la R&D doit être soutenu, car cela peut contribuer d'importance à dynamiser l'efficacité énergétique. La Commission et les gouvernements des États membres devraient soutenir plus fermement les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, qu'il s'agisse d'investissements en vue de rendre les transports publics aussi efficaces que possible, d'isoler les bâtiments, etc. Je pense que les fonds publics doivent être davantage consacrés à ces fins plutôt que servir à subventionner le prix de l'énergie, dès lors que ces projets aident en même temps les consommateurs vulnérables confrontés à des problèmes du fait de l'augmentation des prix de l'énergie.

J'invite donc les États membres à présenter des plans d'action efficaces et réalistes, à offrir aux citoyens un maximum d'informations sur l'efficacité énergétique et à coopérer à travers l'échange de bonnes pratiques.

J'exhorte également la Commission à soutenir les autorités nationales, notamment à travers l'assistance technique.

Daniel Petru Funeriu (PPE-DE), par écrit. – (RO) L'efficacité énergétique des bâtiments est une préoccupation particulièrement importante pour les pays qui ont hérité d'un grand nombre de bâtiments construits selon les normes de qualité déplorables de l'époque communiste.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander à la Commission d'instaurer des instruments de financement et des procédures efficaces pour le renouvellement des systèmes de chauffage en place dans ces bâtiments, conformément à l'objectif d'une augmentation d'efficacité énergétique de 20 % dans l'UE à l'horizon 2020.

Iosif Matula (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) L'efficacité énergétique est l'un des principaux objectifs de l'Union européenne, dont la réalisation constituera une avancée majeure sur la voie de la mise en œuvre du développement durable. C'est pourquoi, outre les efforts des États membres en vue de prendre une part active à la promotion des politiques visant à accroître l'efficacité de la consommation d'énergie, une coordination à l'échelon communautaire s'impose également afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Un moyen d'améliorer l'efficacité énergétique consiste à doter les bâtiments d'une isolation thermique. D'après une étude, il est possible, au niveau communautaire, de réduire les pertes énergétiques de quelque 27 %, ce qui implique une réduction des coûts incombant aux citoyens.

Un problème auquel sont confrontées les communautés locales qui proposent de réaliser un projet impliquant la rénovation des systèmes de chauffage résidentiel réside dans complexité de la procédure qu'elles doivent suivre. Par conséquent, les mesures qui seront prises à l'avenir doivent envisager de simplifier ces procédures. Cet objectif d'une efficacité énergétique accrue à travers l'isolation des bâtiments doit également viser les groupes sociaux défavorisés, et renforcer par là le principe de la solidarité en Europe.

Anni Podimata (PSE), par écrit. – (EL) L'expérience de la première évaluation des plans d'action nationaux démontre concrètement que les conditions en vigueur dans l'UE ne sont pas mûres au point de permettre le soutien de mesures de promotion de l'efficacité énergétique. Avant et outre les énormes retards de présentation de la part de certains États membres, dont la Grèce, une faiblesse importante dans les premiers plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique réside dans le fait que les ambitieux plans ne sont pas accompagnés de propositions pratiques clairement définies présentant une valeur ajoutée, alors que, d'après des chiffres récents publiés par la Commission européenne, si l'objectif de 20 % d'économie d'énergie était atteint, l'UE consommerait environ 400 Mtoe d'énergie primaire en moins et les émissions de CO₂ chuteraient de 860 Mt.

Par conséquent, l'ampleur du potentiel que la promotion de l'efficacité énergétique nous offre, en particulier en des temps de récession économique comme ceux que nous connaissons actuellement, n'a pas été parfaitement comprise. L'UE doit dès lors procéder sans plus attendre et inclure l'efficacité énergétique dans toutes ses politiques sectorielles, avec des propositions claires et des mesures de soutien, et accroître l'aide de la Communauté à cet effet. L'efficacité énergétique est un élément essentiel depuis l'adoption du paquet sur le changement climatique et peut garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une économie européenne revigorée.

30. La recherche appliquée dans le domaine de la politique commune de la pêche (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la brève présentation du rapport de Rosa Miguélez Ramos, au nom de la commission de la pêche, sur la recherche appliquée dans le domaine de la politique commune de la pêche (2008/2222(INI)) (A6-0016/2009).

Rosa Miguélez Ramos, rapporteure. – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, concilier la préservation des écosystèmes et l'exploitation durable des ressources marines, éviter et contrer l'incidence des diverses activités humaines sur le milieu, améliorer le degré de connaissance, de développement technologique et d'innovation, voilà autant d'objectifs impossibles à réaliser sans la participation de la communauté scientifique européenne.

La recherche dans le domaine de la pêche est également indispensable si l'on veut formuler des recommandations et prodiguer des conseils scientifiques aux législateurs. Des investissements supérieurs

dans la recherche et le développement et dans la collecte et le traitement de données fiables renforceraient la politique commune de la pêche et la rendraient plus durable.

Si la phrase qu'a prononcée un scientifique («Ce n'est pas l'argent, mais les ressources humaines qui posent problème») dépeint bien la situation, je ne dirais pas pour autant que la recherche dans le domaine de la pêche croule sous les moyens financiers. Par contre, je dirais que nous avons un double problème.

Premièrement, Monsieur le Commissaire, les montants prévus dans le septième programme-cadre pour la recherche marine, qui aurait dû constituer un enjeu transversal, semblent être insuffisants pour l'approche intégrée actuellement souhaitée en la matière.

En outre, Monsieur le Commissaire, les scientifiques – et je vous assure que je me suis entretenue avec un grand nombre d'entre eux pour établir ce rapport, à la fois avant et pendant le processus – rencontrent des problèmes lorsqu'ils présentent des projets dans le cadre du septième programme-cadre. Ces problèmes peuvent en partie s'expliquer, d'une part, par l'accent différent requis pour l'aquaculture, fondamentalement industrielle par nature, et, d'autre part, par la recherche dans les domaines de la pêche et des sciences marines, par nature pluridisciplinaire et davantage axée sur le long terme.

Jusqu'au septième programme-cadre, ces deux domaines étaient couverts par les mêmes fonds, et dépendaient de la DG Pêche, ce qui leur permettait de se compléter mutuellement. Actuellement, c'est la DG Recherche qui en est responsable; résultat: la communauté scientifique a de plus en plus de mal à communiquer les préoccupations et les besoins du secteur à ceux qui élaborent les lignes directrices régissant les appels à propositions.

En outre, au sein de la communauté scientifique, l'idée règne que la DG semble avoir décidé d'accorder la priorité à la recherche fondamentale sans laisser de place à la recherche ciblée sur les politiques publiques. Permettez-moi de vous donner un exemple: enrichir, d'un point de vue scientifique, la stratégie maritime communautaire ou étudier la relation entre la pêche et le changement climatique.

En résumé, l'objectif de la politique maritime de l'Union européenne d'instaurer une pêche productive dans un environnement maritime propre exige que les scientifiques qui travaillent dans ce domaine aient accès à des mécanismes de financement horizontaux dans le cadre du septième programme-cadre.

Pour conclure, je voudrais signaler le second problème: l'inquiétante pénurie de jeunes scientifiques dans la recherche sur la pêche, qui semble être le fruit de carrières professionnelles peu attrayantes comparé à d'autres sciences fondamentales.

Il est essentiel que nous établissions des programmes universitaires intéressants et gratifiants qui offrent de bonnes perspectives professionnelles. Il semble également que nous devions normaliser les différents modèles de recherche appliqués dans les divers États membres afin de permettre une meilleure comparaison des résultats et de faciliter l'agrégation des données, et augmenter la coopération entre les institutions nationales de recherche. Bien sûr, je pense également qu'il est essentiel de mieux intégrer l'expérience et l'expertise des pêcheurs dans le processus d'établissement des avis scientifiques devant servir de base aux décisions politiques dans le cadre de la PCP.

Janez Potočnik, *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, j'apprécie de pouvoir m'exprimer sur mon domaine de compétence. La Commission salue le rapport du Parlement sur la recherche appliquée dans le domaine de la politique commune de la pêche et tient à remercier la rapporteure, Mme Rosa Miguélez Ramos, et la commission de la pêche, pour leur excellent travail.

Le rapport vient au bon moment, la préparation de l'appel conjoint sur la recherche marine et maritime étant en cours. Il coïncide également avec le programme de travail 2010 pour le PC7 et le lancement du livre vert sur la réforme de la politique commune de la pêche, qui comporte un chapitre sur la recherche. La Commission approuve en principe les principaux éléments du rapport.

Nous nous félicitons du soutien exprimé à l'égard de la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime, où la priorité est accordée à l'amélioration du renforcement de capacité, des infrastructures, des nouvelles compétences et des initiatives en matière d'éducation, au développement de l'intégration entre les disciplines de recherche marine et maritime établies, à la promotion des synergies entre les États membres et la Commission et à la nouvelle gouvernance de la recherche.

La Commission reconnaît qu'il importe de garantir l'allocation d'un budget suffisant à la recherche sur la pêche et l'aquaculture dans le PC7, tout en maintenant un bon équilibre avec les autres secteurs de recherche,

notamment l'agriculture, la sylviculture et la biotechnologie: le thème 2 – bioéconomie fondée sur la connaissance et le thème 6 – environnement. Le budget annuel du PC7 augmentera progressivement au cours des trois dernières années du programme et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture profiteront très certainement de cette augmentation.

La Commission poursuivra ses efforts à l'appui de la recherche conformément au rapport en accordant une visibilité accrue à la recherche sur la pêche et l'aquaculture dans le PC7, en assurant un bon équilibre entre la recherche à l'appui de la politique et la recherche plus fondamentale, en renforçant la science sociale dans les programmes de travail, en promouvant la diffusion des résultats et en encourageant une coordination accrue entre les programmes nationaux de recherche.

Enfin, la Commission facilitera l'intégration de la recherche sur la pêche et l'aquaculture dans le cadre plus large de son agenda stratégique de recherche, l'Espace européen de la recherche et la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la recherche marine et maritime.

Eu égard aux initiatives que je viens de décrire, j'estime qu'il existe aujourd'hui une base solide sur laquelle nous pouvons améliorer nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture à travers la recherche innovante au sein du programme-cadre. À leur tour, ils tireront également profit de l'amélioration de la coopération et de la coordination de la recherche nationale, à travers les différentes initiatives relevant de l'Espace européen de la recherche et dans la direction de la politique commune de la pêche.

Si vous me permettez une observation personnelle, je puis vous assurer que ce n'est pas plus compliqué qu'auparavant, tout simplement parce que les mêmes personnes y travaillent et que la coopération qui règne entre mon collègue, M. Borg, et moi est réellement excellente. Je pense que c'est ainsi qu'il convient de mener la recherche à l'avenir. Nous assurons la coopération intersectorielle, et cela donne réellement de meilleurs résultats, ce qui n'aurait guère pu être le cas si nous avions fait cela de façon plus sectorielle. Je vous remercie sincèrement pour le travail fantastique que vous avez fourni.

Le Président. – Le point est clos.

Le vote aura lieu jeudi 19 février 2009.

31. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

32. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 30)